

Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern
Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern
Band: - (1933)

Rubrik: Compte général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT
POUR
L'EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1932



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent)

BERNE
Imprimerie fédérative S. A.
1933

Index

	Page
Récapitulation générale et bilan	3—5
<i>Première partie:</i>	
Compte de la fortune nette de l'Etat	7—84
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	8—9
Compte des recettes et dépenses de l'administration courante	10—84
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'administration courante	10
II. Comptes spéciaux	11—84
<i>Seconde partie:</i>	
Compte des éléments de la fortune (actif et passif)	85—105
I. Fonds capital	85—97
A. Forêts	86—87
B. Domaines	86—87
C. Caisse des domaines	86—87
D. Caisse hypothécaire.	88—89
E. Banque cantonale	90—91
F. Emprunts	92—93
G. a. Capitaux de chemins de fer	94—97
G. b. Fonds d'amortissement des chemins de fer	96—97
II. Fonds d'administration	98—105
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat	98—103
A. Administrations spéciales (avances et dépôts)	98—99
B. Placements	98—99
C. Administration courante, compte courant.	98—99
D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts	100—101
E. Dépôts à la caisse de l'Etat	100—101
F. Emprunts	100—101
G. Caisse	102—103
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes échues)	102—103
J. Solde du compte de l'administration courante	104—105
K. Inventaire du mobilier	104—105
Comptes des fonds spéciaux	107—154
Rapport concernant le compte général de l'administration des finances	155—170
Annexe	171—176



Nota. Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les *numéros des pages du compte d'Etat* sont mis entre *parenthèse*, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

BILAN



Canton de Berne — Compte général pour 1932									
Situation de la fortune au 31 décembre 1931					Mutations				
Doit		Avoir		Rubriques du compte	Doit				Ct.
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.			
Récapitulation et bilan									
I. Fonds capital									
26,130,405	—	—	—	A. Forêts	Page 86	Achats et augmentations	84,598	50	
75,794,220	—	—	—	B. Domaines	» 86	des estimations	4,334,838	50	
1,109,116	50	6,278,796	40	C. Caisse des domaines	» 86		962,136	95	
30,000,000	—	—	—	D. Caisse hypothécaire	» 88		—	—	
40,000,000	—	—	—	E. Banque cantonale	» 90	Nouvelles créances et rem-	—	—	
—	—	104,176,350	35	F. Emprunts	» 92	boursements de dettes	2,079,131	55	
88,921,722	85	36,293,663	70	G a. Capitaux de chemins de fer	» 96		81,237	60	
—	—	18,051,143	74	G b. Fonds d'amort. des chemins de fer	» 96		10,120	05	
261,955,464	35	164,799,954	19	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations .	7,552,063	15	
		97,155,510	16	Actif net					
II. Fonds d'administration									
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:									
Page 102									
145,087,690	61	185,991,849	17	Avances, placements et dépôts		Nouvelles créances et rem-	289,043,826	08	
557,284	15	207,551	23	Caisses et compensations par décompte		boursements de dettes .	473,882,057	76	
12,764,849	93	215,262	58	Restes actifs		Recettes	473,674,783	10	
188,219	54	384,958	22	Restes passifs		Nouvelles créances. . . .	473,967,270	83	
158,598,044	23	186,799,621	20			Dépenses	1,710,567,937	77	
—	—	15,476,045	19				627,500	—	
9,763,833	99	—	—	J. Solde du compte de l'administration courante	Page 104	Amortissement	79,323	80	
168,361,878	22	202,275,666	39	K. Inventaire du mobilier	» 104	Augmentations de l'inven-			
33,913,788	17			Total de l'actif et du passif		taire	1,711,274,761	57	
				Passif net		Total des augmentations .	6,331,495	21	
						Augmentation nette . . .			
261,955,464	35	164,799,954	19	I. Fonds capital	Page 4	Augmentations	7,552,063	15	
168,361,878	22	202,275,666	39	II. Fonds d'administration	» 4		1,711,274,761	57	
430,317,342	57	367,075,620	58	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations .	1,718,826,824	72	
		63,241,721	99	Actif net		Diminution nette	1,752,923	31	
Bilan									
430,317,342	57	367,075,620	58	Eléments de la fortune	Page 4	Augmentations	1,718,826,824	72	
—	—	63,241,721	99	Fortune nette	» 8	Diminutions	177,846,342	79	
430,317,342	57	430,317,342	57				1,896,673,167	51	

Canton de Berne — Compte général pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932						
Avoir		Rubriques du compte		Doit		Avoir		
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Récapitulation et bilan								
I. Fonds capital								
101,728	50	} Ventes et réductions des estimations	A. Forêts.	Page 87	26,113,275	—	—	
500,531	50		B. Domaines	» 87	79,628,527	—	—	
838,362	10		C. Caisse des domaines . . .	» 87	1,104,006	70	6,149,911	75
—	—		D. Caisse hypothécaire . . .	» 89	30,000,000	—	—	—
—	—		E. Banque cantonale	» 91	40,000,000	—	—	—
—	—	} Nouvelles dettes et remboursements de créances	F. Emprunts	» 93	—	—	102,097,218	80
92,869	15		Ga. Capitaux de chemins de fer	» 97	88,910,091	30	36,293,663	70
1,440,000	—		Gb. Fonds d'amort. des chemins de fer	» 97	—	—	19,481,023	69
2,973,491	25	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif		265,755,900	—	164,021,817	94
4,578,571	90	Augmentation nette	Actif net		—	—	101,734,082	06
II. Fonds d'administration								
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:								
Page 103								
288,207,173	41	Nouvelles dettes et remboursements de créances	Avances, placements et dépôts. . .		157,433,426	80	197,500,932	69
473,967,270	83	Dépenses	Caisses et compensations par décompte		555,483	53	290,963	68
473,882,057	76	Recettes	Restes actifs		12,392,488	54	50,175	85
475,149,055	82	Nouvelles dettes	Restes passifs		48,759	61	1,427,283	28
1,711,205,557	82				170,430,158	48	199,269,355	50
6,131,623	79	Excédent des dépenses	J. Solde du compte de l'administration courante		—	—	20,980,168	98
269,075	17	Diminutions de l'inventaire	K. Inventaire du mobilier		9,574,082	62	—	—
1,717,606,256	78	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif		180,004,241	10	220,249,524	48
			Passif net		40,245,283	38	—	—
I. Fonds capital								
2,973,491	25	} Diminutions	Page 5		265,755,900	—	164,021,817	94
1,717,606,256	78		» 5		180,004,241	10	220,249,524	48
1,720,579,748	03	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif		445,760,141	10	384,271,342	42
			Actif net		—	—	61,488,798	68
Bilan								
Eléments de la fortune Page 5								
1,720,579,748	03	Diminutions	Fortune nette		—	—	61,488,798	68
176,093,419	48	Augmentations	» 8		—	—	—	—
1,896,673,167	51				445,760,141	10	445,760,141	10

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE

DE LA

FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT

Situation de la fortune nette de l'Etat

Compte de profits et pertes

Compte de l'administration courante

1932



Canton de Berne — Compte général pour 1932

Budget de 1932		Rubriques du compte	Sommes totales				Soldes			
Doit	Avoir		Doit		Avoir		Doit		Avoir	
Fr.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Fortune nette										
—	63,241,722	Situation de la fortune nette au 1 ^{er} janvier	—	—	63,241,721	99	—	—	63,241,721	99
—	—	Augmentation, comme ci-dessous	—	—	176,093,419	48	—	—	176,093,419	48
2,438,372	—	Diminution, comme ci-dessous . . .	177,846,342	79	—	—	1,752,923	31	—	—
60,803,350	—	Situation de la fortune nette au 31 déc.	61,488,798	68	—	—	61,488,798	68	—	—
63,241,722	63,241,722		239,335,141	47	239,335,141	47	63,241,721	99	63,241,721	99
Compte de profits et pertes										
A. Augmentations et diminutions de la fortune *)										
1. Recettes et dépenses de l'administration courante:										
—	121,742,609	Recettes	—	—	169,200,817	83	—	—	—	—
124,180,981	—	Dépenses	175,332,441	62	—	—	6,131,623	79	—	—
124,180,981	121,742,609		175,332,441	62	169,200,817	83	6,131,623	79	—	—
B. Rectifications *)										
1. Forêts:										
—	—	Ventes: Plus-values	—	—	29,918	50	—	—	—	—
—	—	Infériorités de prix de vente	12,506	—	—	—	—	—	—	—
—	—	Achats: Excédents de prix d'achat	3,660	—	—	—	—	—	—	—
—	—	Infériorités de prix d'achat	—	—	4,473	85	—	—	—	—
—	—	Rectifications des estimations	—	—	6,550	—	—	—	—	—
—	—	2. Domaines:								
—	—	Ventes: Plus-values	—	—	129,621	50	—	—	—	—
—	—	Infériorités de prix d'achat	230	—	—	—	—	—	—	—
—	—	Achats: Excédents de prix d'achat	87,640	—	—	—	—	—	—	—
—	—	Infériorités de prix d'achat	—	—	254	—	—	—	—	—
—	—	Rectifications des estimations	73,290	—	3,947,460	—	—	—	—	—
—	—	3. Amortissement des emprunts (compris dans les dépenses de l'administration courante):								
—	—	Emprunt de 1895, 3 %	—	—	1,079,500	—	—	—	—	—
—	—	Emprunt de 1900, 3 ½ %	—	—	314,000	—	—	—	—	—
—	—	Emprunt de 1906, 3 ½ %	—	—	256,000	—	—	—	—	—
—	—	Emprunt de 1911, 4 %	—	—	291,000	—	—	—	—	—
—	—	Emprunt de 1914, 4 ¼ %	—	—	127,000	—	—	—	—	—
—	—	Report	177,326	—	6,185,777	85	—	—	6,008,451	85
*) Loi du 21 juillet 1872, art. 31.										

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Budget de 1932		Rubriques du compte	Sommes totales				Soldes				
Doit	Avoir		Doit		Avoir		Doit		Avoir		
Fr.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
		Compte de profits et pertes									
		B. Rectifications *)									
—	—	Report	177,326		6,185,777	85	—		6,008,451	85	
—	—	4. Fonds d'amort. des chemins de fer:									
		Versement	1,440,000		—		1,440,000		—		
—	—	5. Avance à l'administration cour-									
		rante, amortissement	627,500		—		627,500		—		
—	—	6. Compte de l'administration cour-									
		rante, amortissement	—		627,500		—		627,500		
—	—	7. Inventaire du mobilier:									
		Augmentations	—		79,323	80	189,751	37	—		
		Diminutions	269,075	17	—						
—	—		2,513,901	17	6,892,601	65			4,378,700	48	
124,180,981	121,742,609	A. Augmentations et diminutions									
		de la fortune	175,332,441	62	169,200,817	83	6,131,623	79	—		
—	—	B. Rectifications	2,513,901	17	6,892,601	65	—		4,378,700	48	
124,180,981	121,742,609	Total des mutations de la fortune	177,846,342	79	176,093,419	48	1,752,923	31	—		
		*) Loi du 21 juillet 1872, art. 31.									

Canton de Berne — Compte général pour 1932												
Compte de 1931 *)		Budget de 1932 *)		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
Récapitulation												
1,987,548	15	1,899,546		I. Administration générale . . .	120,893	90	2,038,648	50	—	—	1,917,754	60
2,970,328	60	3,090,346		II. Administration judiciaire . . .	36,787	70	3,190,798	65	—	—	3,154,010	95
227,800	55	234,883		III a. Justice	20,882	25	275,708	55	—	—	254,826	30
2,935,510	73	2,951,713		III b. Police	3,299,126	04	6,425,697	36	—	—	3,126,571	32
641,108	95	739,790		IV. Affaires militaires	2,473,746	85	3,103,589	55	—	—	629,842	70
2,670,631	55	2,808,860		V. Cultes	12,676	20	2,790,801	—	—	—	2,778,124	80
17,492,314	02	17,567,645		VI. Instruction publique	3,398,088	02	21,117,941	08	—	—	17,719,853	06
50,067	15	50,855		VII. Affaires communales	2,880	30	53,659	20	—	—	50,778	90
8,888,421	37	7,870,445		VIII. Assistance publique	1,673,874	67	11,548,825	60	—	—	9,874,950	93
3,275,475	71	2,409,693		IX a. Economie publique	10,337,040	98	12,718,720	87	—	—	2,381,679	89
2,337,982	75	2,861,708		IX a. Service sanitaire	5,048,632	72	7,740,014	59	—	—	2,691,381	87
8,125,073	23	6,857,200		X. Travaux publics et chemins de fer	9,880,191	91	16,916,571	62	—	—	7,036,379	71
12,747,049	55	11,368,625		XI. Emprunts	—	—	11,367,738	35	—	—	11,367,738	35
1,829,574	46	1,953,616		XII. Finances	250,716	04	2,252,415	81	—	—	2,001,699	77
2,042,674	—	2,161,421		XIII. Agriculture	4,017,552	53	6,304,441	87	—	—	2,286,889	34
350,588	35	367,101		XIV. Economie forestière	261,564	70	650,604	09	—	—	389,039	39
854,487	91	847,100		XV. Forêts domaniales	2,029,788	40	1,218,918	51	810,869	89	—	—
2,360,796	31	2,428,420		XVI. Domaines de l'Etat	2,724,820	29	272,948	45	2,451,871	84	—	—
251,778	70	232,000		XVII. Caisse des domaines	5,109	50	283,812	—	—	—	278,702	50
1,575,642	23	1,500,000		XVIII. Caisse hypothécaire	28,102,770	54	26,571,127	08	1,531,643	46	—	—
2,400,000	—	2,400,000		XIX. Banque cantonale	25,927,866	19	23,727,866	19	2,200,000	—	—	—
3,335,503	92	3,114,700		XX. Caisse de l'Etat	5,175,988	41	3,707,222	47	1,468,765	94	—	—
8,209	60	8,100		XXI. Amendes et confiscations	718,481	69	709,372	89	9,108	80	—	—
108,789	13	109,200		XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	308,168	75	219,970	—	88,198	75	—	—
1,083,358	05	968,560		XXIII. Régie des sels	2,687,043	40	1,648,113	85	1,038,929	55	—	—
3,169,966	55	3,263,919		XXIV. Timbre	2,646,104	—	95,533	70	2,550,570	30	—	—
5,387,204	74	5,003,700		XXV. Emoluments	5,613,395	17	148,618	80	5,464,776	37	—	—
2,913,881	60	2,200,000		XXVI. Taxe des successions de donations	3,366,654	50	793,126	05	2,573,528	45	—	—
233,827	20	242,500		XXVII. Redevances pour forces hydrauliques	259,498	—	25,949	80	233,548	20	—	—
1,108,958	52	1,100,300		XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse	1,308,712	80	183,934	88	1,124,777	92	—	—
989,605	95	1,079,219		XXIX. Part de la recette de l'alcool	1,242,448	20	170,499	—	1,071,949	20	—	—
783,357	35	781,019		XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	601,924	35	—	—	601,924	35	—	—
899,223	37	878,460		XXXI. Taxe militaire	2,137,446	38	1,284,522	90	852,923	48	—	—
38,065,721	34	35,561,878		XXXII. Impôts directs	42,499,516	77	4,437,638	42	38,061,878	35	—	—
110,686	56	500,000		XXXIII. Imprévu	1,010,425	68	1,337,089	94	—	—	326,664	26
65,389,220	33	62,987,075		Recettes	169,200,817	83	—	—	62,135,264	85	—	—
68,823,927	82	65,425,447		Dépenses	—	—	175,332,441	62	—	—	68,266,888	64
—	—	—		Excédent des recettes	—	—	—	—	—	—	—	—
3,434,707	49	2,438,372		Excédent des dépenses	6,131,623	79	—	—	6,131,623	79	—	—
68,823,927	82	65,425,447			175,332,441	62	175,332,441	62	68,266,888	64	68,266,888	64

*) Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			<i>Comptes spéciaux</i>								
			I. Administration générale								
			A. Grand Conseil								
201,520	75	126,000	1. Indemnités de présence et de route, frais des commissions	—	—	150,039	80	—	—	150,039	80
201,520	75	126,000		—	—	150,039	80	—	—	150,039	80
			B. Conseil-exécutif								
140,049	85	150,300	1. Traitements des membres du Conseil-exécutif	—	—	150,299	15	—	—	150,299	15
140,049	85	150,300		—	—	150,299	15	—	—	150,299	15
			C. Crédit du Conseil-exécutif								
25,955	85	25,000	1. Frais du Conseil-exécutif et gratifications pour années de service . . .	4	—	20,611	—	—	—	20,607	—
11,723	05			—	—	7,872	55	—	—	7,872	55
—	—			—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
8,001	15			8,000	4. Archives et bibliothèque	322	50	8,323	55	—	—
45,680	05	33,000		326	50	37,807	10	—	—	37,480	60
			D. Députation au Conseil des Etats et commissaires								
5,132	—	5,800	1. Députation au Conseil des Etats. . .	—	—	4,480	—	—	—	4,480	—
—	—	200	2. Commissaires.	—	—	152	—	—	—	152	—
5,132	—	6,000		—	—	4,632	—	—	—	4,632	—
			E. Chancellerie d'Etat								
53,820	55	56,543	1. Traitements des fonctionnaires . . .	—	—	56,542	05	—	—	56,542	05
83,275	20	86,545	2. Traitements des employés	—	—	86,055	30	—	—	86,055	30
7,991	65	6,400	3. Frais de bureau	1,774	60	8,138	45	—	—	6,363	85
126,783	10	105,000	4. Frais d'impression	36,789	80	137,452	15	—	—	100,662	35
15,905	20	17,200	5. Service de l'hôtel de ville.	9,931	90	26,897	50	—	—	16,965	60
37,000	—	37,000	6. Loyers	—	—	37,000	—	—	—	37,000	—
2,000	—	3,000	7. Rédaction et impression des Fontes rerum bernensis	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
326,775	70	311,688		48,496	30	353,085	45	—	—	304,589	15
			F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois								
21,000	—	21,000	1. Fermage de la Feuille officielle . . .	21,000	—	—	—	21,000	—	—	—
26,526	50	26,700	2. Abonnements des aubergistes	26,540	50	—	—	26,540	50	—	—
10,815	65	9,116	3. Frais de rédaction du bulletin des séances	—	—	9,116	25	—	—	9,116	25
38,330	85	31,000	4. Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois	—	—	30,994	25	—	—	30,994	25
1,620	—	7,584		47,540	50	40,110	50	7,430	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932													
Compte de 1931		Budget de 1932		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
I. Administration générale													
G. Feuille officielle du Jura et ses annexes et bulletin des lois													
10,500	—	11,000		1. Fermage de la Feuille officielle	11,000	—	—	11,000	—	—	—	—	—
7,579	25	7,700		2. Abonnements des aubergistes	7,556	25	—	7,556	25	—	—	—	—
14,039	80	9,500		3. Frais d'impression du compte rendu du Grand Conseil et du bulletin des lois	—	—	9,494	35	—	—	9,494	35	
990	—	1,000		4. Compte rendu du Grand Conseil . . .	—	—	990	—	—	—	990	—	
3,049	45	8,200			18,556	25	10,484	35	8,071	90	—	—	—
H. Préfets													
135,678	75	142,031		1. Traitements des préfets	—	—	141,995	70	—	—	141,995	70	
9,073	20	9,546		2. Secrétariat du préfet de Berne	—	—	9,546	—	—	—	9,546	—	
7,193	85	8,000		3. Indemnités des vice-préfets	—	—	7,896	90	—	—	7,896	90	
48,255	75	35,000		4. Frais de bureau	—	—	39,765	—	—	—	39,765	—	
31,100	—	31,100		5. Loyers	—	—	31,100	—	—	—	31,100	—	
231,301	55	225,677			—	—	230,303	60	—	—	230,303	60	
J. Secrétariats de préfecture													
260,110	15	274,965		1. Traitements des secrétaires de préfecture	—	—	271,980	—	—	—	271,980	—	
1,292	80	1,500		2. Indemnités des remplaçants	—	—	1,050	—	—	—	1,050	—	
673,807	70	707,000		3. Traitements des employés	—	—	699,629	35	—	—	699,629	35	
74,357	05	50,000		4. Frais de bureau	5,974	35	59,327	20	—	—	53,352	85	
28,950	—	29,200		5. Loyers	—	—	29,900	—	—	—	29,900	—	
1,038,517	70	1,062,665			5,974	35	1,061,886	55	—	—	1,055,912	20	
A. Grand Conseil													
201,520	75	126,000			—	—	150,039	80	—	—	150,039	80	
140,049	85	150,300		B. Conseil-exécutif	—	—	150,299	15	—	—	150,299	15	
45,680	05	33,000		C. Crédit du Conseil-exécutif	326	50	37,807	10	—	—	37,480	60	
5,132	—	6,000		D. Députation au Conseil des Etats et commissaires	—	—	4,632	—	—	—	4,632	—	
326,775	70	311,688		E. Chancellerie d'Etat	48,496	30	353,085	45	—	—	304,589	15	
1,620	—	7,584		F. Feuille officielle allemande et ses annexes	47,540	50	40,110	50	7,430	—	—	—	
3,049	45	8,200		G. Feuille officielle du Jura et ses annexes	18,556	25	10,484	35	8,071	90	—	—	
231,301	55	225,677		H. Préfets	—	—	230,303	60	—	—	230,303	60	
1,038,517	70	1,062,665		J. Secrétariats de préfecture	5,974	35	1,061,886	55	—	—	1,055,912	20	
1,987,548	15	1,899,546			120,893	90	2,038,648	50	—	—	1,917,754	60	
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 18,208. 60													

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
II. Administration judiciaire											
A. Cour suprême											
252,975	60	269,344	1. Traitements des juges	—	—	269,444	60	—	—	269,444	60
3,568	80	3,000	2. Indemnités des juges-suppléants . . .	—	—	2,163	35	—	—	2,163	35
256,544	40	272,344		—	—	271,607	95	—	—	271,607	95
B. Greffe de la Cour											
56,514	45	59,216	1. Traitements des fonctionnaires . . .	—	—	59,132	25	—	—	59,132	25
76,923	25	80,349	2. Traitements des employés	—	—	82,455	65	—	—	82,455	65
7,999	90	8,000	3. Frais de bureau	—	—	7,993	15	—	—	7,993	15
17,890	30	18,000	4. Service du Palais de justice	—	—	21,907	35	—	—	21,907	35
22,800	—	22,800	5. Loyers	—	—	22,800	—	—	—	22,800	—
1,824	70	1,800	6. Bibliothèque	—	—	1,765	05	—	—	1,765	05
1,430	85	1,500	7. Chambre des avocats, indemnités des membres et frais de bureau	—	—	2,205	40	—	—	2,205	40
185,383	45	191,665		—	—	198,258	85	—	—	198,258	85
C. Tribunaux de district											
315,276	85	334,528	1. Traitements des présidents de tribunal	—	—	333,000	60	—	—	333,000	60
7,462	45	7,500	2. Indemnités des vice-présidents	—	—	7,638	55	—	—	7,638	55
63,310	60	64,000	3. Indemnités des juges et des juges-suppléants	—	—	68,725	95	—	—	68,725	95
55,823	55	46,000	4. Frais de bureau	148	70	48,788	40	—	—	48,639	70
46,000	—	47,300	5. Loyers	—	—	47,300	—	—	—	47,300	—
1,031	95	500	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires	—	—	80	—	—	—	80	—
—	—	100	7. Frais de déplacement de l'autorité de surveillance	—	—	—	—	—	—	—	—
488,905	40	499,928		148	70	505,533	50	—	—	505,384	80
D. Greffes des tribunaux de district											
232,014	80	244,022	1. Traitements des greffiers	—	—	236,453	90	—	—	236,453	90
7,949	50	4,000	2. Indemnités des remplaçants	—	—	2,925	80	—	—	2,925	80
377,980	45	404,000	3. Traitements des employés	—	—	389,139	20	—	—	389,139	20
27,891	85	25,000	4. Frais de bureau	5,522	80	30,098	95	—	—	24,576	15
17,500	—	18,400	5. Loyers	—	—	18,400	—	—	—	18,400	—
663,336	60	695,422		5,522	80	677,017	85	—	—	671,495	05
E. Ministère public											
73,926	20	78,917	1. Traitements des fonctionnaires	—	—	75,345	—	—	—	75,345	—
449	65	450	2. Frais de bureau du procureur général	—	—	458	55	—	—	458	55
8,339	40	6,400	3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur-suppléant .	—	—	8,037	85	—	—	8,037	85
1,200	—	1,200	4. Loyer	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
83,915	25	86,967		—	—	85,041	40	—	—	85,041	40

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
II. Administration judiciaire											
F. Cours d'assises											
9,399	70	10,000	1. Indemnités des jurés	—	—	11,664	85	—	—	11,664	85
3,991	90	5,000	2. Frais de déplacement et d'entretien de la Cour d'assises	10	—	4,243	10	—	—	4,233	10
2,532	85	2,000	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers	—	—	3,965	05	—	—	3,965	05
11,806	30	7,000	4. Frais de bureau	—	—	9,696	35	—	—	9,696	35
18,300	—	18,300	5. Loyers	—	—	18,300	—	—	—	18,300	—
46,030	75	42,300		10	—	47,869	35	—	—	47,859	35
G. Offices des poursuites et des faillites											
1,843	20	1,800	1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance	—	—	1,878	05	—	—	1,878	05
136,943	15	141,804	2. Traitements des fonctionnaires	—	—	141,699	50	—	—	141,699	50
5,403	55	2,500	3. Indemnités des remplaçants	—	—	3,840	55	—	—	3,840	55
378,173	75	380,000	4. Traitements des agents de poursuites	—	—	417,697	90	—	—	417,697	90
480,934	75	485,000	5. Traitements des employés	—	—	515,002	85	—	—	515,002	85
39,589	90	33,000	6. Frais de bureau	22,934	45	55,892	10	—	—	32,957	65
31,001	80	30,000	7. Registres et formules	7,836	75	37,830	60	—	—	29,993	85
33,525	—	33,480	8. Loyers	—	—	33,420	—	—	—	33,420	—
1,107,415	10	1,107,584		30,771	20	1,207,261	55	—	—	1,176,490	35
H. Conseils de prud'hommes											
9,245	65	9,300	1. Frais, part de l'Etat	—	—	9,512	05	—	—	9,512	05
9,245	65	9,300		—	—	9,512	05	—	—	9,512	05
J. Tribunal administratif											
37,153	50	39,365	1. Traitements des fonctionnaires	—	—	39,654	30	—	—	39,654	30
38,271	70	38,314	2. Traitements des employés	—	—	40,518	95	—	—	40,518	95
16,039	70	18,000	3. Indemnités des membres	—	—	18,024	30	—	—	18,024	30
6,003	70	6,000	4. Frais de bureau	—	—	5,988	55	—	—	5,988	55
3,500	—	3,500	5. Loyer	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
100,968	60	105,179		—	—	107,686	10	—	—	107,686	10
K. Tribunal de commerce											
9,618	60	10,137	1. Traitement du greffier	—	—	8,757	10	—	—	8,757	10
7,560	—	7,920	2. Traitement de l'employé	—	—	7,920	—	—	—	7,920	—
6,803	90	7,000	3. Indemnités des membres	—	—	7,387	80	—	—	7,387	80
4,300	25	4,300	4. Frais de bureau et de déplacement	—	—	4,174	70	—	—	4,174	70
300	65	300	5. Bibliothèque	—	—	300	55	—	—	300	55
28,583	40	29,657		—	—	28,540	15	—	—	28,540	15
L. Administration des districts, ameublement											
—	—	50,000	1. Frais	335	—	52,469	90	—	—	52,134	90
—	—	50,000		335	—	52,469	90	—	—	52,134	90

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
II. Administration judiciaire												
256,544	40	272,344		A. Cour suprême	—	—	271,607	95	—	—	271,607	95
185,383	45	191,665		B. Greffe de la Cour	—	—	198,258	85	—	—	198,258	85
488,905	40	499,928		C. Tribunaux de district	148	70	505,533	50	—	—	505,384	80
663,336	60	695,422		D. Greffes des tribunaux de district	5,522	80	677,017	85	—	—	671,495	05
83,915	25	86,967		E. Ministère public	—	—	85,041	40	—	—	85,041	40
46,030	75	42,300		F. Cours d'assises	10	—	47,869	35	—	—	47,859	35
1,107,415	10	1,107,584		G. Offices des poursuites et des faillites	30,771	20	1,207,261	55	—	—	1,176,490	35
9,245	65	9,300		H. Conseils de prud'hommes	—	—	9,512	05	—	—	9,512	05
100,968	60	105,179		J. Tribunal administratif	—	—	107,686	10	—	—	107,686	10
28,583	40	29,657		K. Tribunal de commerce	—	—	28,540	15	—	—	28,540	15
—	—	50,000		L. Administration des districts, ameublement	335	—	52,469	90	—	—	52,134	90
2,970,328	60	3,090,346			36,787	70	3,190,798	65	—	—	3,154,010	95
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 63,664. 95												
III a. Justice												
A. Frais d'administration de la Direction												
13,711	20	14,322		1. Traitements des fonctionnaires	—	—	14,322	—	—	—	14,322	—
19,675	65	20,638		2. Traitements des employés	—	—	21,152	05	—	—	21,152	05
8,000	—	8,000		3. Frais de bureau	2,738	60	10,738	25	—	—	7,999	65
46,996	55	40,000		4. Frais de justice	2,072	30	62,068	95	—	—	59,996	65
3,000	—	3,000		5. Loyers	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
653	35	1,000		6. Chambre des notaires et examens de notaires	150	—	675	10	—	—	525	10
92,036	75	86,960			4,960	90	111,956	35	—	—	106,995	45
B. Commission de législation et revision des lois												
437	20	2,000		1. Frais de revision, de rédaction et d'impression	—	—	1,999	25	—	—	1,999	25
437	20	2,000			—	—	1,999	25	—	—	1,999	25
C. Inspectorat												
40,006	40	42,173		1. Traitements des fonctionnaires	—	—	42,173	10	—	—	42,173	10
3,700	—	3,900		2. Traitement de l'employé	3,502	30	7,402	30	—	—	3,900	—
10,000	—	10,000		3. Frais de bureau et de déplacement	—	—	9,961	—	—	—	9,961	—
53,706	40	56,073			3,502	30	59,536	40	—	—	56,034	10
D. Apprentissages												
3,000	—	3,000		1. Enseignement	10,500	—	13,500	—	—	—	3,000	—
3,507	05	3,700		2. Examens d'apprentis	230	75	4,084	15	—	—	3,853	40
6,507	05	6,700			10,730	75	17,584	15	—	—	6,853	40

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
III a. Justice											
E. Office cantonal des mineurs											
37,615	35	43,800	1. Traitements des fonctionnaires . . .	—	—	43,716	45	—	—	43,716	45
8,827	—	10,950	2. Traitements des employés	—	—	11,369	15	—	—	11,369	15
15,641	05	13,000	3. Frais de bureau et de déplacement . .	—	—	12,482	25	—	—	12,482	25
10,013	10	14,000	4. Frais de justice et divers	1,688	30	15,664	55	—	—	13,976	25
3,016	65	1,400	5. Loyers	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—
75,113	15	83,150		1,688	30	84,632	40	—	—	82,944	10
—————											
92,036	75	86,960	A. Frais d'administration de la Direction	4,960	90	111,956	35	—	—	106,995	45
437	20	2,000	B. Commission de législation et révision des lois	—	—	1,999	25	—	—	1,999	25
53,706	40	56,073	C. Inspectorat	3,502	30	59,536	40	—	—	56,034	10
6,507	05	6,700	D. Apprentissages	10,730	75	17,584	15	—	—	6,853	40
75,113	15	83,150	E. Office cantonal des mineurs	1,688	30	84,632	40	—	—	82,944	10
227,800	55	234,893		20,882	25	275,708	55	—	—	254,826	30
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 19,943.30											
=====											
III b. Police											
A. Frais d'administration de la Direction											
48,071	05	50,326	1. Traitements des fonctionnaires . . .	—	—	50,326	40	—	—	50,326	40
109,722	75	114,402	2. Traitements des employés	—	—	112,516	80	—	—	112,516	80
22,548	85	22,800	3. Frais de bureau	3,909	55	27,677	20	—	—	23,767	65
9,200	—	9,200	4. Loyers	—	—	9,200	—	—	—	9,200	—
189,542	65	196,728		3,909	55	199,720	40	—	—	195,810	85
B. Passeports, arrestations et conduites											
20,891	15	13,000	1. Police des passeports et des étrangers	35	20	19,028	50	—	—	18,993	30
24,500	55	25,000	2. Frais d'arrestations	—	—	23,400	10	—	—	23,400	10
22,247	35	24,000	3. Frais de conduites	14,129	70	37,551	35	—	—	23,421	65
67,639	05	62,000		14,164	90	79,979	95	—	—	65,815	05

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
III b. Police											
C. Corps de police											
29,133	15	30,915	1. Traitements des fonctionnaires	—	—	30,915	30	—	—	30,915	30
1,779,969	05	1,839,825	2. Solde des gendarmes	6,131	85	1,852,193	05	—	—	1,846,061	20
41,995	20	60,282	3. Habillement	—	—	54,764	05	—	—	54,764	05
2,000	—	2,000	4. Equipement et armement	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
2,996	60	3,000	5. Service d'identification	606	50	3,617	30	—	—	3,010	80
4,992	90	5,000	6. Frais de bureau	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
156,007	60	155,386	7. Loyers	200	—	159,597	55	—	—	159,397	55
54,624	90	55,157	8. Indemnités de logement, de mobilier, de vélo, etc.	—	—	57,314	80	—	—	57,314	80
8,011	65	8,000	9. Soins médicaux	—	—	8,003	65	—	—	8,003	65
9,975	75	9,000	10. Frais divers d'administration	3,660	80	12,651	35	—	—	8,990	55
12,499	90	12,500	11. Indemnités de déplacement et cours d'instruction	—	—	12,208	65	—	—	12,208	65
40,000	—	40,000	12. Quote-part du produit des amendes.	40,000	—	—	—	40,000	—	—	—
2,062,206	70	2,141,065		50,599	15	2,198,265	70	—	—	2,147,666	55
D. Prisons											
1. Prisons de la ville de Berne:											
28,266	85	25,000	a. Nourriture	7,080	45	37,914	75	—	—	30,834	30
25,951	20	25,000	b. Frais divers d'entretien	—	—	24,921	70	—	—	24,921	70
19,700	—	19,700	c. Loyers	—	—	19,700	—	—	—	19,700	—
2. Prisons des districts:											
71,528	17	88,000	a. Nourriture	10,409	80	80,395	51	—	—	69,985	71
31,399	85	28,500	b. Frais divers d'entretien	9	10	33,647	45	—	—	33,638	35
53,200	—	52,600	c. Loyers	—	—	53,200	—	—	—	53,200	—
230,046	07	238,800		17,499	35	249,779	41	—	—	232,280	06
E. Etablissements pénitentiaires											
1. Pénitencier de Thorberg:											
44,549	70	45,500	a. Administration	179	10	43,311	24	—	—	43,132	14
837	45	2,500	b. Enseignement et culte	—	—	2,430	51	—	—	2,430	51
81,385	44	78,000	c. Nourriture	2,605	80	78,293	91	—	—	75,688	11
46,664	45	38,000	d. Entretien	2,408	—	57,409	05	—	—	55,001	05
28,033	25	28,000	e. Loyer	850	10	28,000	—	—	—	27,149	90
128,854	35	112,000	f. Industries	253,782	95	149,514	55	104,268	40	—	—
26,618	02	40,000	g. Exploitation agricole	126,413	92	142,612	57	—	—	16,198	65
45,997	92	40,000	Roulement	386,239	87	501,571	83	—	—	115,331	96
4,412	70	—	h. Augmentations et dimnut. à l'inventaire	42,299	70	1,862	—	40,437	70	—	—
1,609	70	—	i. Pensions	1,468	95	582	20	886	75	—	—
39,975	52	40,000		430,008	52	504,016	03	—	—	74,007	51

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
III b. Police											
E. Etablissements pénitentiaires											
2. Maison de travail de St-Jean-Anet:											
48,291	10	50,460	a. Administration	851	90	50,947	80	—	—	50,095	90
2,130	90	2,500	b. Enseignement et culte	100	—	2,989	55	—	—	2,889	55
64,310	10	69,000	c. Nourriture	3,316	15	70,196	80	—	—	66,880	65
58,105	38	69,200	d. Entretien	12,543	75	85,651	05	—	—	73,107	30
21,340	—	21,340	e. Loyer	860	—	22,200	—	—	—	21,340	—
76,668	37	66,900	f. Industries	88,123	90	48,768	20	39,355	70	—	—
29,108	84	97,600	g. Exploitation agricole	242,779	92	205,311	19	37,468	73	—	—
88,400	27	48,000	Roulement	348,575	62	486,064	59	—	—	137,488	97
14,131	40	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	29,596	70	18,315	90	11,280	80	—	—
52,071	—	48,000	i. Pensions.	53,256	—	1,577	45	51,678	55	—	—
22,197	87	—		431,428	32	505,957	94	—	—	74,529	62
3. Pénitencier de Witzwil:											
83,812	71	81,562	a. Administration	1,489	25	81,482	16	—	—	79,992	91
13,070	79	12,000	b. Enseignement et culte	20	—	12,144	52	—	—	12,124	52
184,312	50	209,000	c. Nourriture	5,962	25	167,189	40	—	—	161,227	15
188,520	02	212,000	d. Entretien	30,350	20	182,054	12	—	—	151,703	92
40,333	—	41,000	e. Loyer	2,458	—	42,625	—	—	—	40,167	—
67,245	58	60,000	f. Industries	223,853	55	160,023	41	63,830	14	—	—
420,627	73	495,562	g. Exploitation agricole	975,003	38	592,206	56	382,796	82	—	—
22,175	71	—	Roulement	1,239,136	63	1,237,725	17	1,411	46	—	—
2,508	—	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	36,731	90	36,914	60	—	—	182	70
78,210	45	50,000	i. Pensions.	72,470	75	307	30	72,163	45	—	—
—	—	—	k. Constructions nouvelles	20,167	65	20,167	65	—	—	—	—
53,526	74	50,000		1,368,506	93	1,295,114	72	73,392	21	—	—
4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse:											
26,661	80	27,000	a. Administration	325	50	27,357	35	—	—	27,031	85
6,114	95	5,580	b. Enseignement et culte	80	—	6,338	80	—	—	6,258	80
51,123	76	52,000	c. Nourriture	1,194	65	48,827	95	—	—	47,633	30
48,965	85	41,720	d. Entretien	7,613	45	58,889	80	—	—	51,276	35
28,525	—	28,500	e. Loyer	700	—	29,200	—	—	—	28,500	—
11,461	25	13,200	f. Industries	69,195	85	60,722	70	8,473	15	—	—
3,827	05	22,600	g. Exploitation agricole	79,846	35	92,217	45	—	—	12,371	10
146,103	06	119,000	Roulement	158,955	80	323,554	05	—	—	164,598	25
13,768	90	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	21,158	75	1,986	40	19,172	35	—	—
28,981	90	29,000	i. Pensions.	31,648	35	30	40	31,617	95	—	—
7,180	25	—	k. Constructions nouvelles	8,467	25	20,722	35	—	—	12,255	10
110,532	81	90,000		220,230	15	346,293	20	—	—	126,063	05

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
III b. Police											
E. Etablissements pénitentiaires											
5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelsbank:											
30,401	21	33,900	a. Administration	4,576	55	36,607	13	—	—	32,030	58
1,287	23	1,500	b. Enseignement et culte	10	10	1,847	85	—	—	1,837	75
36,647	35	40,600	c. Nourriture	2,323	70	37,373	—	—	—	35,049	30
38,097	80	35,800	d. Entretien	7,295	—	51,402	25	—	—	44,107	25
16,000	—	16,200	e. Loyer	200	—	16,200	—	—	—	16,000	—
28,673	90	30,000	f. Industries	38,418	75	11,182	65	27,236	10	—	—
2,505	45	6,000	g. Exploitation agricole	43,906	55	50,361	95	—	—	6,455	40
91,254	24	92,000	Roulement	96,730	65	204,974	83	—	—	108,244	18
768	40	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	9,682	80	371	40	9,311	40	—	—
16,520	25	15,000	i. Pensions	20,957	60	223	30	20,734	30	—	—
2,000	—	2,000	k. Prélèvement sur la dîme de l'alcool	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
71,965	59	75,000		129,371	05	205,569	53	—	—	76,198	48
39,975	52	40,000	1. Pénitencier de Thorberg	430,008	52	504,016	03	—	—	74,007	51
22,197	87	—	2. Maison de travail de St-Jean-Anet. . .	431,428	32	505,957	94	—	—	74,529	62
53,526	74	50,000	3. Pénitencier de Witzwil	1,368,506	93	1,295,114	72	73,392	21	—	—
110,532	81	90,000	4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse	220,230	15	346,293	20	—	—	126,063	05
71,965	59	75,000	5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelsbank	129,371	05	205,569	53	—	—	76,198	48
191,145	05	155,000		2,579,544	97	2,856,951	42	—	—	277,406	45
F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme											
12,229	—	12,229	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool	10,626	05	—	—	10,626	05	—	—
12,229	—	12,229	2. Subvention à la société de patronage et à la commission des détenus libérés	2,402	88	13,028	93	—	—	10,626	05
—	—	—		13,028	93	13,028	93	—	—	—	—
G. Frais de justice et de police											
217,680	41	150,000	1. Frais de police criminelle	1,910	—	220,902	25	—	—	218,992	25
313,100	60	272,000	2. Emoluments et remboursements de frais	594,460	39	302,380	40	292,079	99	—	—
300	—	300	3. Indemnité pour parts aux émoluments	—	—	300	—	—	—	300	—
1,685	50	2,000	4. Emoluments de la Cour suprême	5,223	90	3,672	25	1,551	65	—	—
47,558	40	40,000	5. Frais de police	2,881	75	47,901	95	—	—	45,020	20
1,500	—	1,500	6. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
5,687	—	5,000	7. Chambres de conciliation	—	—	5,016	—	—	—	5,016	—
792	80	—	8. Frais de police extraordinaires	—	—	115	—	—	—	115	—
41,267	49	77,200		604,476	04	581,787	85	22,688	19	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
III b. Police											
H. Etat civil											
233,314	10	232,320	1. Traitements des officiers de l'état civil	—	—	214,534	90	—	—	214,534	90
2,884	60	3,000	2. Frais d'inspections et frais divers . .	16	50	3,182	70	—	—	3,166	20
—	—	—	3. Etat civil de Berne.	15,886	65	28,466	10	—	—	12,579	45
236,198	70	235,320		15,903	15	246,183	70	—	—	230,280	55
—————											
189,542	65	196,728	A. Frais d'administration de la Direction	3,909	55	199,720	40	—	—	195,810	85
67,639	05	62,000	B. Passeports, arrestations et conduites .	14,164	90	79,979	95	—	—	65,815	05
2,062,206	70	2,141,065	C. Corps de police	50,599	15	2,198,265	70	—	—	2,147,666	55
230,046	07	238,800	D. Prisons	17,499	35	249,779	41	—	—	232,280	06
191,145	05	155,000	E. Etablissements pénitentiaires	2,579,544	97	2,856,951	42	—	—	277,406	45
—	—	—	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	13,028	93	13,028	93	—	—	—	—
41,267	49	77,200	G. Frais de justice et de police	604,476	04	581,787	85	22,688	19	—	—
236,198	70	235,320	H. Etat civil	15,903	15	246,183	70	—	—	230,280	55
2,935,510	73	2,951,713		3,299,126	04	6,425,697	36	—	—	3,126,571	32
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 174,858.32											
—————											
IV. Affaires militaires											
A. Frais d'administration de la Direction											
22,376	80	24,055	1. Traitements des fonctionnaires	—	—	18,883	—	—	—	18,883	—
63,998	85	67,360	2. Traitements des employés	6,882	10	74,056	80	—	—	67,174	70
8,002	80	8,000	3. Frais de bureau	—	—	9,491	35	—	—	9,487	35
8,207	60	6,000	4. Frais d'impression	—	—	6,018	40	—	—	6,018	40
4,200	—	4,200	5. Loyers	—	—	4,200	—	—	—	4,200	—
1,439	65	3,000	6. Mobilisation, frais des préparatifs . .	—	—	3,664	65	—	—	3,664	65
108,225	70	112,615		6,886	10	116,314	20	—	—	109,428	10
—————											
B. Commissariat des guerres											
7,262	60	7,925	1. Traitement du commissaire des guerres	4,000	—	11,925	—	—	—	7,925	—
8,965	80	9,550	2. Traitement de son adjoint	—	—	9,546	—	—	—	9,546	—
85,527	15	89,685	3. Traitements des employés	35	85	82,407	70	—	—	82,371	85
8,130	55	9,000	4. Frais de bureau	386	65	9,385	25	—	—	8,998	60
6,100	—	6,100	5. Loyers	—	—	6,100	—	—	—	6,100	—
—	—	500	6. Frais d'équipement et d'organisation	—	—	—	—	—	—	—	—
2,167	60	2,650	7. Frais divers d'administration	150	—	1,288	20	—	—	1,138	20
9,876	50	10,520	8. Part de la confection des effets militaires dans les frais d'administration	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1/8 (voir IV. F. 6.)	9,703	75	—	—	9,703	75	—	—
29,630	—	63,105	9. Part des ateliers dans les frais d'administration	58,222	55	—	—	58,222	55	—	—
—	—	—	1/4 (voir IV. G. 6.)	317	80	683	25	—	—	365	45
364	60	800	10. Assurance contre les accidents . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
79,011	80	52,585		72,816	60	121,335	40	—	—	48,518	80

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IV. Affaires militaires											
C. Dépôt de Tavannes											
8,297	—	8,300	1. Loyers	5,063	—	13,360	—	—	—	8,297	—
8,297	—	8,300		5,063	—	13,360	—	—	—	8,297	—
D. Administration des casernes											
6,392	70	6,650	1. Traitement de l'intendant des casernes	—	—	6,545	90	—	—	6,545	90
7,424	80	7,750	2. Traitements des employés	159	60	7,750	—	—	—	7,590	40
58,008	85	58,000	3. Entretien	18,594	25	75,300	85	—	—	56,706	60
5,996	15	6,000	4. Achat de literie	—	—	5,993	35	—	—	5,993	35
110,026	45	110,220	5. Loyers	8,843	55	118,870	—	—	—	110,026	45
155,350	—	155,350	6. Indemnité de la Confédération.	166,092	45	—	—	166,092	45	—	—
380	25	500	7. Assurance contre les accidents.	27	60	395	80	—	—	368	20
32,879	20	33,770		193,717	45	214,855	90	—	—	21,138	45
E. Administration des arrondissements											
1. Traitements des commandants d'arrondissement:											
54,487	35	57,970	a. Traitements	—	—	57,970	65	—	—	57,970	65
6,501	55	6,500	b. Vacances	—	—	5,766	45	—	—	5,766	45
2. Frais de bureau des commandants d'arrondissement:											
43,263	55	45,475	a. Traitements des employés	—	—	45,954	30	—	—	45,954	30
7,440	—	7,440	b. Loyers	500	—	7,940	—	—	—	7,440	—
16,394	85	16,400	c. Frais divers	—	—	16,169	70	—	—	16,169	70
140,990	30	144,000	3. Traitements des chefs de section.	—	—	144,589	30	—	—	144,589	30
11,843	20	13,500	4. Recrutement	—	—	11,439	55	—	—	11,439	55
280,920	80	291,285		500	—	289,829	95	—	—	289,329	95
F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes											
1,546,259	—	500,000	1. Achats, salaires des ouvriers.	—	—	1,460,373	25	—	—	1,460,373	25
97	60	200	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	36	—	153	50	—	—	117	50
24,178	60	15,000	3. Intérêts du fonds de roulement	—	—	25,650	65	—	—	25,650	65
7,250	—	7,250	4. Loyer	—	—	7,250	—	—	—	7,250	—
1,635,855	70	532,970	5. Produit	1,550,681	25	—	—	1,550,681	25	—	—
9,876	50	10,520	6. Frais d'administration (IV. B. 8.)	—	—	9,703	75	—	—	9,703	75
48,194	—	—		1,550,717	25	1,503,131	15	47,586	10	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IV. Affaires militaires											
G. Conservation et entretien du matériel de guerre											
38,966	50	70,000	1. Habillement, armement personnel et équipement	550,403	55	589,751	—	—	—	—	39,347 45
3,307	60	4,000	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	50	50	3,149	—	—	—	—	3,098 50
3,717	30	8,000	3. Transports	7,094	40	9,261	40	—	—	—	2,167 —
1,775	80	2,250	4. Assurance contre l'incendie	—	—	1,647	30	—	—	—	1,647 30
55,290	—	55,380	5. Loyers	6,590	—	61,880	—	—	—	—	55,290 —
29,630	—	63,105	6. Frais d'administration (IV. B. 9.)	—	—	58,222	55	—	—	—	58,222 55
486	—	25,000	7. Service des automobiles	15,941	90	15,941	90	—	—	—	—
		25,000									
132,201	20	202,735		580,080	35	739,853	15	—	—	—	159,772 80
H. Vente de matériel de guerre cantonal											
575	70	500	1. Vente d'ancien matériel de guerre	620	—	—	—	620	—	—	—
575	70	500		620	—	—	—	620	—	—	—
J. Dépenses militaires diverses											
21,808	25	25,000	1. Sociétés de tir	—	—	20,419	50	—	—	—	20,419 50
26,534	70	14,000	2. Secours aux familles de militaires	63,346	10	84,490	30	—	—	—	21,144 20
48,342	95	39,000		63,346	10	104,909	80	—	—	—	41,563 70
A. Frais d'administration de la Direction											
108,225	70	112,615	B. Commissariat des guerres	6,886	10	116,314	20	—	—	—	109,428 10
79,011	80	52,585	C. Dépôt de Tavannes	72,816	60	121,335	40	—	—	—	48,518 80
8,297	—	8,300	D. Administration des casernes	5,063	—	13,360	—	—	—	—	8,297 —
32,879	20	33,770	E. Administration des arrondissements	193,717	45	214,855	90	—	—	—	21,138 45
280,920	80	291,285	F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes	500	—	289,829	95	—	—	—	289,329 95
48,194	—	—		1,550,717	25	1,503,131	15	47,586	10	—	—
132,201	20	202,735	G. Conservation et entretien du matériel de guerre	580,080	35	739,853	15	—	—	—	159,772 80
575	70	500	H. Vente de matériel de guerre cantonal	620	—	—	—	620	—	—	—
48,342	95	39,000	J. Dépenses militaires diverses	63,346	10	104,909	80	—	—	—	41,563 70
641,108	95	739,790		2,473,746	85	3,103,589	55	—	—	—	629,842 70
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 109,947.30											

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
V. Cultes											
A. Frais d'administration de la Direction											
1,281	30	1,000	1. Frais de bureau	—	—	901	10	—	—	901	10
800	—	800	2. Traitement du secrétaire	—	—	800	—	—	—	800	—
2,081	30	1,800		—	—	1,701	10	—	—	1,701	10
B. Culte protestant											
1,726,062	15	1,819,480	1. Traitements des pasteurs	8,762	50	1,807,424	55	—	—	1,798,662	05
8,893	75	9,500	2. Suppléments de traitement	—	—	9,362	50	—	—	9,362	50
44,146	80	44,880	3. Indemnités de logement	—	—	45,028	75	—	—	45,028	75
74,519	55	74,590	4. Indemnités de chauffage	—	—	74,190	—	—	—	74,190	—
20,600	—	20,600	5. Pensions de retraite	275	—	19,500	—	—	—	19,225	—
12,607	35	13,330	6. Subventions à des collatures et à des ecclésiastiques externes	—	—	13,327	65	—	—	13,327	65
580	—	580	7. Allocation en faveur du culte protestant de Soleure	—	—	580	—	—	—	580	—
801	35	801	8. Contributions de communes à la rétribution de pasteurs	801	35	—	—	801	35	—	—
2,562	20	2,000	9. Commission des examens de théologie	520	—	2,306	50	—	—	1,786	50
241,700	—	239,300	10. Loyers	—	—	239,300	—	—	—	239,300	—
3,300	—	3,300	11. Contribution aux frais du culte des sourds-muets	—	—	3,300	—	—	—	3,300	—
12,500	—	12,500	12. Sonceboz-Sombeval, indemnité de logement, rachat	—	—	12,500	—	—	—	12,500	—
—	—	9,000	13. Moutier, construction d'une église, subside	—	—	9,000	—	—	—	9,000	—
—	—	5,000	14. Bowil, construction d'une église, subside	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
—	—	—	15. Guggisberg, construction d'une église, subside	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
2,146,670	45	2,253,259		10,358	85	2,244,819	95	—	—	2,234,461	10
C. Culte catholique romain											
430,836	50	457,885	1. Traitements du clergé	1,317	35	448,430	85	—	—	447,113	50
1,300	—	1,300	2. Suppléments de traitement	—	—	1,258	20	—	—	1,258	20
4,500	—	4,500	3. Indemnités de logement	—	—	4,325	—	—	—	4,325	—
1,800	—	1,800	4. Indemnités de chauffage	—	—	1,800	—	—	—	1,800	—
29,530	80	30,725	5. Pensions de retraite	—	—	31,467	60	—	—	31,467	60
4,082	50	2,781	6. Part aux traitements de l'évêque, du doyen du chapitre et du secrétaire de la conférence diocésaine	—	—	4,082	40	—	—	4,082	40
8,800	—	8,800	7. Traitements des chanoines bernois	—	—	8,800	—	—	—	8,800	—
44	60	100	8. Commission des examens de théologie	520	—	301	65	218	35	—	—
480,805	20	507,891		1,837	35	500,465	70	—	—	498,628	35
D. Culte catholique chrétien											
35,355	65	39,210	1. Traitements des curés	400	—	38,007	30	—	—	37,607	30
400	—	400	2. Suppléments de traitement	—	—	400	—	—	—	400	—
1,300	—	1,950	3. Indemnités de logement	—	—	1,300	—	—	—	1,300	—
1,200	—	1,400	4. Indemnités de chauffage	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
2,750	—	2,750	5. Traitement de l'évêque	—	—	2,750	—	—	—	2,750	—
68	95	200	6. Commission des examens de théologie	80	—	156	95	—	—	76	95
41,074	60	45,910		480	—	43,814	25	—	—	43,334	25

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				V. Cultes								
2,081	30	1,800		A. Frais d'administration de la Direction	—	—	1,701	10	—	—	1,701	10
2,146,670	45	2,253,259		B. Culte protestant	10,358	85	2,244,819	95	—	—	2,234,461	10
480,805	20	507,891		C. Culte catholique romain	1,837	35	500,465	70	—	—	498,628	35
41,074	60	45,910		D. Culte catholique chrétien	480	—	43,814	25	—	—	43,334	25
2,670,631	55	2,808,860			12,676	20	2,790,801	—	—	—	2,778,124	80
				Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 30,735.20								
				VI. Instruction publique								
				A. Frais d'administration de la Direction et du Synode								
10,711	20	11,322		1. Traitement du secrétaire	—	—	11,322	—	—	—	11,322	—
38,914	80	40,724		2. Traitements des employés	1,200	—	42,164	70	—	—	40,964	70
14,859	70	9,000		3. Frais de bureau	—	—	9,149	60	—	—	9,149	60
2,000	—	2,000		4. Loyers	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
16,164	95	12,000		5. Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement	16,453	80	31,095	65	—	—	14,641	85
5,257	85	5,000		6. Frais du Synode	—	—	4,980	65	—	—	4,980	65
87,908	50	80,046			17,653	80	100,712	60	—	—	83,058	80
				B. Université								
898,484	15	954,030		1. Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université	93,590	30	1,013,598	35	—	—	920,008	05
6,302	50	5,000		2. Droits d'immatriculation	7,016	—	—	—	7,016	—	—	—
226,326	35	243,000		3. Traitements des assistants	940	—	242,773	45	—	—	241,833	45
189,257	55	195,240		4. Traitements des employés	11,058	30	208,883	90	—	—	197,825	60
135,043	45	160,000		5. Frais d'administration (mobilier, chauffage, etc.)	23,056	15	192,193	77	—	—	169,137	62
215,810	—	247,560		6. Loyers	15,100	—	262,660	—	—	—	247,560	—
51,000	—	54,000		7. Bibliothèque de la ville, subvention .	—	—	55,000	—	—	—	55,000	—
				8. Instituts et cliniques:								
15,936	65			1. Clinique chirurgicale	—	—	5,956	88	—	—	5,956	88
10,259	35			2. Clinique médicale	2,544	25	7,437	65	—	—	4,893	40
7,827	97			3. Cabinet d'anatomie	60	—	7,111	88	—	—	7,051	88
6,569	—			4. Cabinet de physiologie	784	50	6,806	90	—	—	6,022	40
4,292	55			5. Cabinet d'ophtalmologie	1,175	—	4,251	10	—	—	3,076	10
1,825	20			6. Institut d'otologie et de laryngologie	24	—	1,060	45	—	—	1,036	45
10,371	15			7. Institut pathologique	—	—	4,636	25	—	—	4,636	25
3,102	65			8. Laboratoire de chimie médicale . .	619	15	3,263	50	—	—	2,644	35
6,586	15			9. Institut d'hygiène et de bactériologie	95	—	7,192	80	—	—	7,097	80
2,700	—			10. Institut «Pasteur»	5,000	—	7,700	—	—	—	2,700	—
4,349	99			11. Laboratoire de chimie organique .	1,053	45	5,508	65	—	—	4,455	20
6,850	40			12. Laboratoire de chimie inorganique	5,520	70	12,990	15	—	—	7,469	45
1,790,290	06	1,848,830		A reporter	167,636	80	2,049,025	68	—	—	1,881,388	88

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				VI. Instruction publique											
				B. Université											
1,790,290	06	1,848,830		Report	167,636	80	2,049,025	68	—	—	1,881,388	88			
5,995	59			13. Cabinet de physique et Observatoire	—	—	7,344	66	—	—	7,344	66			
2,449	83			14. Institut d'astronomie	3	50	2,778	80	—	—	2,775	30			
7,967	15			15. Collections minéralogiques	3,770	—	7,881	94	—	—	4,111	94			
7,626	45			16. Institut de géologie	—	—	5,262	60	—	—	5,262	60			
6,890	20			17. Collections zoologiques	—	—	5,870	57	—	—	5,870	57			
13,118	09			18. Institut pharmaceutique	646	10	8,823	58	—	—	8,177	48			
3,460	45			19. Institut pharmacologique	—	—	4,304	55	—	—	4,304	55			
3,720	80			20. Institut de dermatologie	—	—	6,161	—	—	—	6,161	—			
2,171	55			21. Clinique des maladies infantiles . .	—	—	3,217	70	—	—	3,217	70			
2,551	10			22. Institut géographique	—	—	2,010	80	—	—	2,010	80			
1,034	90			23. Institut psychologique	250	—	2,233	85	—	—	1,983	85			
900	55			24. Collection d'objets d'art historiques	—	—	963	30	—	—	963	30			
435	75	126,000		25. Biologie physico-chimique	3	30	444	70	—	—	441	40			
7,072	11			26. Cabinet d'anatomie	800	—	6,446	95	—	—	5,646	95			
—	—			27. Cabinet de physiologie	—	—	—	—	—	—	—	—			
2,420	26			28. Cabinet d'anat. pathologique	5,697	10	8,530	79	—	—	2,833	69			
1,127	72			29. Cabinet de zootechnie	—	—	1,197	15	—	—	1,197	15			
1,100	75			30. Clinique chirurgicale	—	—	510	40	—	—	510	40			
1,389	25			31. Clinique médicale	154	70	1,482	50	—	—	1,327	80			
9,889	55			32. Clinique ambulatoire	14,434	25	11,691	20	2,743	05	—	—			
—	—			33. Pharmacie	—	—	—	—	—	—	—	—			
3,616	95			34. Bibliothèque	—	—	2,728	10	—	—	2,728	10			
—	—			35. Inspection des viandes	—	—	—	—	—	—	—	—			
785	40			36. Ecole normale supérieure	—	—	913	70	—	—	913	70			
11,717	—			37. Emoluments des laboratoires	14,703	—	—	—	14,703	—	—	—			
18,239	14			38. Bibliothèques des séminaires	501	50	21,792	59	—	—	21,291	09			
				9. Jardin botanique:											
				a. Entretien	3,509	90	76,387	03							
				b. Subvention pour le jardin alpestre de la Schynige Platte	—	—	520	—							
85,741	11	88,200		c. Loyer du jardin botanique	—	—	19,800	—	—	—	88,197	13			
				d. Subvention du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne	2,000	—	—	—							
				e. Subvention de la municipalité de Berne	3,000	—	—	—							
10,306	11	5,000		10. Hôpital vétérinaire	80,712	07	75,052	90	5,659	17	—	—			
				11. Polyclinique:											
				a. Traitements	3,000	—	50,514	30							
				b. Appareils, médicaments, etc.	—	—	56,443	40							
62,664	75	68,000		c. Subvention de la municipalité de Berne	25,000	—	—	—	—	—	70,116	25			
				d. Recettes	8,841	45	—	—							
				12. Institut dentaire:											
				a. Traitements	5,412	30	50,998	15							
				b. Matériel d'enseignement	—	—	20,070	—							
42,633	15	41,697		c. Loyer	—	—	19,700	—	—	—	42,415	85			
				d. Recettes	37,940	—	—	—							
				e. Subvention de la municipalité de Berne	5,000	—	—	—							
				13. Institut de médecine légale:											
				a. Traitements	—	—	20,927	80							
				b. Matériel d'enseignement	—	—	8,107	71							
27,286	85	37,618		c. Loyer	—	—	13,000	—	—	—	40,264	06			
				d. Recettes	1,771	45	—	—							
2,070,777	25	2,205,345		A reporter	384,787	42	2,573,138	40	—	—	2,188,350	98			

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
B. Université											
2,070,777	25	2,205,345	A reporter	384,787	42	2,573,138	40	—	—	2,188,350	98
			14. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile:								
423,000	—	420,000	<i>a.</i> Contribution aux frais des cliniques	—	—	420,000	—	—	—	420,000	—
35,257	—	30,000	<i>b.</i> Indemnité pour lits gratuits dans les cliniques	—	—	34,291	—	—	—	34,291	—
3,000	—	3,000	<i>c.</i> Contribution aux frais de l'institut de radiographie	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
10,750	—	10,750	<i>d.</i> Indemnité pour l'entretien des bâtiments	—	—	10,750	—	—	—	10,750	—
1,500	—	1,500	15. Subvention de l'Etat pour la polyclinique de l'hôpital « Jenner » . . .	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
2,544,284	25	2,670,595		384,787	42	3,042,679	40	—	—	2,657,891	98
C. Ecoles moyennes											
177,000	—	187,000	1. Ecole cantonale de Porrentruy, subvention de l'Etat	25,070	—	211,880	—	—	—	186,810	—
861,229	30	857,000	2. Subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures	158,100	—	1,021,795	80	—	—	863,695	80
2,099,256	45	2,123,000	3. Subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires	7,946	—	2,133,609	50	—	—	2,125,663	50
			4. Inspections:								
17,693	—	18,586	<i>a.</i> Traitements et frais de déplacement	—	—	18,585	20	—	—	18,585	20
998	—	1,000	<i>b.</i> Frais de bureau	—	—	1,095	30	—	—	1,095	30
180,533	85	180,000	5. Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes	1,458	35	168,385	45	—	—	166,927	10
14,648	80	14,200	6. Bourses	4,427	25	18,440	—	—	—	14,012	75
30,299	80	24,000	7. Remplacement de maîtres malades .	14,896	85	43,683	35	—	—	28,786	50
4,812	—	4,000	8. Remplacement de maîtres astreints au service militaire	—	—	2,331	—	—	—	2,331	—
362,823	50	368,000	9. Caisse d'assurance, subside	—	—	379,845	—	—	—	379,845	—
850	—	1,500	10. Subventions pour des voyages d'études de maîtres d'écoles moyennes	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
2,994	75	1,500	11. Cours de perfectionnement	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
3,753,139	45	3,779,786	A reporter	211,898	45	4,002,150	60	—	—	3,790,252	15

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VI. Instruction publique												
D. Ecoles primaires												
7,472,549	65	7,440,000		1. Contributions aux traitements des maîtres	54,300	—	7,545,294	55	—	—	7,490,994	55
19,927	—	20,000		2. Subventions extraordinaires	29,167	40	49,161	15	—	—	19,993	75
261,199	35	260,000		3. Pensions de retraite	62,997	50	306,229	15	—	—	243,231	65
704,510	35	717,000		4. Caisse d'assurance, subside	150,000	—	861,211	—	—	—	711,211	—
23,895	40	19,000		5. Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques	15,000	—	35,201	55	—	—	20,201	55
59,364	65	60,000		6. Subventions pour la construction de maisons d'école	40,400	—	185,805	—	—	—	145,405	—
				7. Ecoles de couture:								
814,180	70	806,170		a. Traitements	—	—	802,256	20	—	—	802,256	20
		13,830		b. Cours d'instruction	12	35	17,450	—	—	—	17,437	65
6,242	90	9,000		8. Gymnastique	19,170	85	28,169	45	—	—	8,998	60
				9. Inspecteurs d'écoles:								
130,601	55	139,268		a. Traitements et frais de déplacement	—	—	138,886	60	—	—	138,886	60
4,660	85	3,500		b. Frais de bureau	12	—	4,232	80	—	—	4,220	80
2,859	—	3,000		10. Enseignement par sections de classe	—	—	1,710	—	—	—	1,710	—
37,017	35	37,000		11. Enseignement des travaux manuels	2,050	—	44,417	15	—	—	42,367	15
57,753	05	55,000		12. Subventions pour fournitures scolaires	38,800	—	93,797	75	—	—	54,997	75
76,221	50	70,000		13. Ecoles complémentaires	28,353	90	99,864	45	—	—	71,510	55
102,133	80	82,000		14. Remplacement d'instituteurs malades	44,710	10	132,194	40	—	—	87,484	30
11,617	50	6,000		15. Remplacement des maîtresses de couture malades	—	—	7,875	50	—	—	7,875	50
39,100	35	39,500		16. Subventions aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc.	40,000	—	79,550	—	—	—	39,550	—
242,751	40	240,000		17. Enseignements de l'économie domestique								
				a. Ecoles complémentaires publiques et cours	216,736	—	484,291	20	—	—	267,555	20
12,800	—	13,000		b. Ecoles complémentaires privées et cours	27,860	—	42,610	—	—	—	14,750	—
810	—	1,500		c. Bourses	900	—	1,810	—	—	—	910	—
17,750	—	18,000		d. Prélèvement sur la dime de l'alcool	18,000	—	—	—	18,000	—	—	—
50,993	80	53,500		18. Maîtresses de couture, caisse de retraite, subvention	30,000	—	82,121	70	—	—	52,121	70
14,925	—	10,000		19. Remplacement de maîtres astreints au service militaire	—	—	7,238	—	—	—	7,238	—
—	—	1,500		20. Commission concernant les prestations en nature.	—	—	1,198	80	—	—	1,198	80
10,128,365	15	10,081,768			818,470	10	11,052,576	40	—	—	10,234,106	30
E. Ecoles normales												
1. Ecole normale allemande des instituteurs												
A. Section inférieure à Hofwil:												
21,451	—	22,263		a. Administration	724	15	22,034	95	—	—	21,310	80
90,171	52	94,980		b. Enseignement	10,775	85	103,260	28	—	—	92,484	43
27,469	55	32,000		c. Nourriture	1,598	65	26,115	06	—	—	24,516	41
32,698	75	31,000		d. Entretien	4,947	—	32,666	35	—	—	27,719	35
20,250	—	20,200		e. Loyer	2,200	—	22,400	—	—	—	20,200	—
1,135	25	1,000		f. Exploitation agricole	3,155	10	2,330	90	824	20	—	—
190,905	57	199,443			23,400	75	208,807	54	—	—	185,406	79
2,886	55	—		Roulement								
32,375	—	32,000		g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	7,744	15	—	—	7,744	15
				h. Pensions	32,360	—	—	—	32,360	—	—	—
161,417	12	167,443			55,760	75	216,551	69	—	—	160,790	94

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
E. Ecoles normales											
B. Section supérieure à Berne:											
a. Administration:											
753	40	500	1. Mobilier, achat et entretien . . .	17	20	818	10	—	—	800	90
4,797	40	5,500	2. Chauffage, éclairage, etc. . . .	2,027	90	6,930	80	—	—	4,902	90
4,320	—	4,500	3. Concierge	—	—	4,500	—	—	—	4,500	—
1,008	65	700	4. Frais de bureau	49	10	913	30	—	—	864	20
74	05	500	5. Bâtiments, entretien	14	60	427	40	—	—	412	80
b. Enseignement:											
94,810	—	99,723	1. Traitements	69,136	50	168,925	60	—	—	99,789	10
7,727	25	5,000	2. Matériel d'enseignement, biblio- thèque, etc.	1,161	15	10,928	50	—	—	9,767	35
16,100	—	16,100	c. Loyer	—	—	16,100	—	—	—	16,100	—
38,203	50	41,000	d. Bourses	105	—	35,571	—	—	—	35,466	—
1,852	45	2,800	e. Indemnités de déplacement . . .	—	—	1,742	20	—	—	1,742	20
169,646	70	176,323		72,511	45	246,856	90	—	—	174,345	45
2. Ecole normale de Porrentruy:											
15,547	20	16,360	a. Administration	6	40	15,229	20	—	—	15,222	80
61,322	56	62,500	b. Enseignement	—	—	66,864	13	—	—	66,864	13
15,855	33	18,190	c. Nourriture	221	90	15,560	66	—	—	15,338	76
13,299	14	11,830	d. Entretien	24	70	12,854	45	—	—	12,829	75
106,024	23	108,880	Roulement	253	—	110,508	44	—	—	110,255	44
3,125	—	—	e. Augmentations et diminut. à l'inventaire	4,387	—	115	—	4,272	—	—	—
8,430	—	8,850	f. Pensions	10,030	—	—	—	10,030	—	—	—
10,390	—	8,470	g. Bourses pour les élèves externes . .	—	—	8,170	—	—	—	8,170	—
104,859	23	108,500		14,670	—	118,793	44	—	—	104,123	44
3. Ecole normale de Thoune:											
17,254	20	18,060	a. Administration	252	10	18,530	50	—	—	18,278	40
63,325	66	68,340	b. Enseignement	1,120	—	65,710	63	—	—	64,590	63
177	23	—	c. Nourriture	—	—	138	30	—	—	138	30
7,372	85	5,100	d. Entretien	397	—	7,069	73	—	—	6,672	73
12,300	—	12,300	e. Loyer	—	—	12,300	—	—	—	12,300	—
100,429	94	103,800	Roulement	1,769	10	103,749	16	—	—	101,980	06
1,601	—	—	f. Augmentations et diminut. à l'inventaire	885	50	221	—	664	50	—	—
4,000	—	4,000	g. Subvention de la ville de Thoune .	4,000	—	—	—	4,000	—	—	—
20,180	90	22,200	h. Bourses	—	—	20,265	90	—	—	20,265	90
115,009	84	122,000		6,654	60	124,236	06	—	—	117,581	46

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
E. Ecoles normales											
4. Ecole normale de Delémont:											
13,717	90	13,985	a. Administration	—	—	14,098	15	—	—	14,098	15
56,076	68	49,855	b. Enseignement	90	50	50,504	48	—	—	50,413	98
17,846	—	18,000	c. Nourriture	496	75	17,729	87	—	—	17,233	12
13,803	60	14,440	d. Entretien	300	15	15,944	90	—	—	15,644	75
18,300	—	18,270	e. Loyer	—	—	18,300	—	—	—	18,300	—
1,494	50	1,900	f. Jardin et poulailler.	400	—	2,185	49	—	—	1,785	49
121,238	68	116,450	Roulement	1,287	40	118,762	89	—	—	117,475	49
1,488	95	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	3,267	40	431	20	2,836	20	—	—
15,040	—	14,450	h. Pensions.	14,060	—	—	—	14,060	—	—	—
104,709	73	102,000		18,614	80	119,194	09	—	—	100,579	29
5. Dépenses diverses:											
11,767	10	12,020	a. Pensions.	1,831	—	16,832	50	—	—	15,001	50
10,623	25	6,000	b. Cours de répétition et de perfectionnement	11,258	70	17,255	70	—	—	5,997	—
15,973	25	15,000	c. Caisse d'assurance, subside	—	—	10,775	75	—	—	10,775	75
38,363	60	33,020		13,089	70	44,863	95	—	—	31,774	25
6. Musée scolaire suisse, subvention . . .											
21,800	—	21,800		1,000	—	22,800	—	—	—	21,800	—
21,800	—	21,800		1,000	—	22,800	—	—	—	21,800	—
7. Allocation prélevée sur la subvention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.)											
72,000	—	100,000		100,000	—	11,572	90	88,427	10	—	—
72,000	—	100,000		100,000	—	11,572	90	88,427	10	—	—
1. Ecole normale allemande des instituteurs											
161,417	12	167,443	A. Section inférieure à Hofwil	55,760	75	216,551	69	—	—	160,790	94
169,646	70	176,323	B. Section supérieure à Berne	72,511	45	246,856	90	—	—	174,345	45
331,063	82	343,766		128,272	20	463,408	59	—	—	335,136	39
104,859	23	108,500	2. Ecole normale de Porrentruy	14,670	—	118,793	44	—	—	104,123	44
115,009	84	122,000	3. Ecole normale de Thoune	6,654	60	124,236	06	—	—	117,581	46
104,709	73	102,000	4. Ecole normale de Delémont	18,614	80	119,194	09	—	—	100,579	29
655,642	62	676,266		168,211	60	825,632	18	—	—	657,420	58
38,363	60	33,020	5. Cours de répétition et pensions	13,089	70	44,863	95	—	—	31,774	25
21,800	—	21,800	6. Musée scolaire, subvention	1,000	—	22,800	—	—	—	21,800	—
72,000	—	100,000	7. Allocation prélevée sur la subvention fédérale pour l'école primaire	100,000	—	11,572	90	88,427	10	—	—
643,806	22	631,086		282,301	30	904,869	03	—	—	622,567	73

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			VI. Instruction publique								
			F. Institutions de sourds-muets								
			1. Etablissement de Münchenbuchsee:								
15,067	60	14,600	a. Administration	314	50	18,435	55	—	—	18,121	05
31,803	09	33,000	b. Enseignement	300	—	33,155	96	—	—	32,855	96
37,611	66	35,000	c. Nourriture	1,156	70	26,299	53	—	—	25,142	83
39,923	50	33,000	d. Entretien	129	85	71,870	21	—	—	71,740	36
19,100	—	19,200	e. Loyer	—	—	20,267	—	—	—	20,267	—
89	85	1,000	f. Métiers	10,965	80	12,126	20	—	—	1,160	40
635	90	1,000	g. Exploitation agricole	5,124	15	6,546	35	—	—	1,422	20
1,521	80	2,200	h. Caisse d'assurance, subside	—	—	1,537	05	—	—	1,537	05
144,301	90	135,000	Roulement	17,991	—	190,237	85	—	—	172,246	85
27	85	—	i. Augmentations et diminit. à l'inventaire	23,637	90	4,013	—	19,624	90	—	—
52,385	70	50,000	k. Pensions	48,766	80	—	—	48,766	80	—	—
—	—	—	l. Allocation prélevée sur la subvent. fédérale	19,620	—	—	—	19,620	—	—	—
91,944	05	85,000		110,015	70	194,250	85	—	—	84,235	15
12,000	—	12,000	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern:								
			Subvention de l'Etat	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
12,000	—	12,000		—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
2,743	45	2,900	3. Intérêts du fonds de l'institution des								
			sourds-muets	2,508	25	—	—	2,508	25	—	—
2,743	45	2,900		2,508	25	—	—	2,508	25	—	—
91,944	05	85,000	1. Etablissement de Münchenbuchsee . .	110,015	70	194,250	85	—	—	84,235	15
12,000	—	12,000	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
2,743	45	2,900	3. Intérêts du fonds de l'institution des	2,508	25	—	—	2,508	25	—	—
101,200	60	94,100		112,523	95	206,250	85	—	—	93,726	90
			G. Encouragements aux beaux-arts								
			et aux sciences								
37,500	—	37,500	1. Musée historique, subvention	15,000	—	52,500	—	—	—	37,500	—
7,000	—	6,000	2. Musée des beaux-arts, subvention . .	—	—	14,000	—	—	—	14,000	—
4,500	—	3,000	3. Musée académique, subvention . . .	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
2,000	—	2,000	4. Conservatoire, subvention	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
1,214	—	1,214	5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subventions	—	—	1,214	—	—	—	1,214	—
5,000	—	5,000	6. Musée d'histoire naturelle, subside .	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
21,245	85	20,000	7. Conservation des monuments historiques	5,420	—	25,405	20	—	—	19,985	20
5,000	—	5,000	8. «Bärndütsch», subvention	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
25,000	—	25,000	9. Théâtre de la ville de Berne, subvention	—	—	25,000	—	—	—	25,000	—
6,000	—	6,000	10. Orchestre de la ville de Berne, subvention	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
600	—	1,000	11. Musée alpin, subvention	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
800	—	800	12. Musée jurassien de Delémont, subvention	—	—	800	—	—	—	800	—
2,750	—	2,750	13. Société cantonale de musique, subvention	—	—	2,750	—	—	—	2,750	—
5,000	—	5,000	14. Fondation «Château de Spiez», subvention	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
50,000	—	50,000	15. Musée d'histoire naturelle, nouveau	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
			bâtiment, subvention	—	—	—	—	—	—	—	—
50,000	—	50,000	16. Musée des beaux-arts, nouveau bâti-	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
			ment, subvention	—	—	—	—	—	—	—	—
10,000	—	10,000	17. Station scientifique du Jungfrauoch, subvent.	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
233,609	85	230,264		20,420	—	258,669	20	—	—	238,249	20

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
H. Librairie scolaire											
1. Matériel d'enseignement:											
595,170	55	590,865	a. Provisions en magasin au 1 ^{er} janvier	9,333	55	624,285	30	—	—	614,951	75
224,668	95	289,060	b. Frais de confection de matériel d'enseignement	—	—	151,937	85	—	—	151,937	85
288,646	55	294,039	c. Produit de la vente de matériel d'enseignement	273,841	40	—	—	273,841	40	—	—
5,100	90	2,500	d. Exemplaires gratuits	—	—	3,311	55	—	—	3,311	55
614,951	75	664,730	e. Provisions en magasin au 31 décembre	571,605	30	9,758	35	561,846	95	—	—
78,657	90	76,344		854,780	25	789,293	05	65,487	20	—	—
2. Frais:											
24,898	35	29,262	a. Traitements	—	—	29,538	80	—	—	29,538	80
1,571	—	1,000	b. Salaires	—	—	—	—	—	—	—	—
8,998	50	8,000	c. Frais de magasin et de bureau . .	383	90	11,089	35	—	—	10,705	45
4,100	—	7,200	d. Loyer	—	—	7,200	—	—	—	7,200	—
1,302	19	1,000	e. Frais de transport et affranchissement	1,574	35	2,728	20	—	—	1,153	85
16,830	70	19,000	f. Intérêts du fonds de roulement . .	—	—	14,339	80	—	—	14,339	80
57,700	74	65,462		1,958	25	64,896	15	—	—	62,937	90
3. Emploi du produit:											
6,338	55	4,800	a. Feuille officielle scolaire, frais d'édition	—	—	6,069	80	—	—	6,069	80
14,618	61	6,082	b. Versement au fonds de réserve . .	3,520	50	—	—	3,520	50	—	—
20,957	16	10,882		3,520	50	6,069	80	—	—	2,549	30
78,657	90	76,344	1. Matériel d'enseignement	854,780	25	789,293	05	65,487	20	—	—
57,700	74	65,462	2. Frais	1,958	25	64,896	15	—	—	62,937	90
20,957	16	10,882	Produit	856,738	50	854,189	20	2,549	30	—	—
20,957	16	10,882	3. Emploi du produit	3,520	50	6,069	80	—	—	2,549	30
—	—	—		860,259	—	860,259	—	—	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
J. Subvention fédérale pour l'école primaire											
958,531	60	688,774	1. Subvention de la Confédération	688,774	—	—	—	688,774	—	—	—
			2. Emploi de la subvention:								
100,000	—	100,000	a. Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs (VI. D. 4.)	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—
70,000	—	70,000	b. Suppléments de pensions à des instituteurs retraités	—	—	70,000	—	—	—	70,000	—
100,000	—	100,000	c. Allocation pour les frais des écoles normales de l'Etat (VI. E. 7.)	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—
40,000	—	40,000	d. Contribution ordinaire de l'Etat aux constructions scolaires	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
60,000	—	60,000	e. Subventions extraordinaires en faveur de l'école primaire selon l'art. 14 de la loi sur les traitements du corps enseignant	—	—	60,000	—	—	—	60,000	—
100,000	—	100,000	f. Subventions aux communes pour la délivrance de vêtements et d'aliments aux élèves primaires nécessiteux	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—
40,000	—	40,000	g. Subventions aux communes pour la gratuité du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
10,000	—	10,000	h. Subventions aux communes pour l'enseignement des travaux manuels à l'école primaire	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
15,000	—	15,000	i. Subsidés en faveur des institutions générales d'instruction au sens de l'art. 29 de la loi du 6 mai 1894	—	—	15,000	—	—	—	15,000	—
10,000	—	10,000	k. Subsidés en faveur des cours de perfectionnement du corps enseignant primaire (VI. E. 5b)	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
50,000	—	50,000	l. Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs pour la mise en compte d'années de service au profit des membres âgés du corps enseignant (VI. D. 4.)	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
30,000	—	30,000	m. Subside pour l'assurance des maîtresses de couture et de ménage (VI. D. 18.)	—	—	30,000	—	—	—	30,000	—
40,000	—	40,000	n. Subventions pour les mesures en faveur des anormaux (VI. D. 16.)	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
—	—	2,000	o. Subventions à des cours de gymnastique (VI. D. 8.)	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
293,531	60	21,774	p. A la disposition du Conseil-exécutif, pour être employé conformément à la loi fédérale	—	—	21,774	—	—	—	21,774	—
				688,774			688,774				

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme											
1,000	—	1,000	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .	1,000	—	—	—	1,000	—	—	—
1,000	—	1,000	2. Refuges pour enfants, subvention .	—	—	1,000	—	—	—	—	1,000
—	—	—		1,000	—	1,000	—	—	—	—	—
87,908	50	80,046	A. Frais d'administration de la Direction et du Synode	17,653	80	100,712	60	—	—	83,058	80
2,544,284	25	2,670,595	B. Université	384,787	42	3,042,679	40	—	—	2,657,891	98
3,753,139	45	3,779,786	C. Ecoles moyennes	211,898	45	4,002,150	60	—	—	3,790,252	15
10,128,365	15	10,081,768	D. Ecoles primaires	818,470	10	11,052,576	40	—	—	10,234,106	30
643,806	22	631,086	E. Ecoles normales	282,301	30	904,869	03	—	—	622,567	73
101,200	60	94,100	F. Institutions de sourds-muets	112,523	95	206,250	85	—	—	93,726	90
233,609	85	230,264	G. Encouragements aux beaux-arts	20,420	—	258,669	20	—	—	238,249	20
—	—	—	H. Librairie scolaire	860,259	—	860,259	—	—	—	—	—
—	—	—	J. Subvention fédérale pour l'école primaire	688,774	—	688,774	—	—	—	—	—
—	—	—	K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	1,000	—	1,000	—	—	—	—	—
17,492,314	02	17,567,645		3,398,088	02	21,117,941	08	—	—	17,719,853	06
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 152,208.06											
VII. Affaires communales											
A. Frais d'administration de la Direction											
26,736	20	27,337	1. Traitements des fonctionnaires	—	—	27,337	20	—	—	27,337	20
15,473	20	16,318	2. Traitements des employés	—	—	14,764	60	—	—	14,764	60
6,657	75	6,000	3. Frais de bureau et de déplacement	2,880	30	10,357	40	—	—	7,477	10
1,200	—	1,200	4. Loyers	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
50,067	15	50,855		2,880	30	53,659	20	—	—	50,778	90
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 76.10											

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
A. Frais d'administration de la Direction											
36,325	65	38,415	1. Traitements des fonctionnaires	—	—	44,407	65	—	—	44,407	65
93,797	45	101,250	2. Traitements des employés	800	—	98,151	70	—	—	97,351	70
11,976	50	15,000	3. Frais de bureau	2,007	80	22,003	85	—	—	19,996	05
4,900	—	4,900	4. Loyers	—	—	4,900	—	—	—	4,900	—
149,999	60	159,565		2,807	80	169,463	20	—	—	166,655	40
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique											
340	65	1,000	1. Commission cantonale	—	—	576	80	—	—	576	80
2. Inspecteur cantonal et adjoints:											
34,859	55	36,770	a. Traitements	—	—	36,766	20	—	—	36,766	20
18,003	95	19,000	b. Frais de bureau et de déplacement	—	—	19,001	90	—	—	19,001	90
1,200	—	1,200	c. Loyer	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
24,400	15	25,000	3. Inspecteurs d'arrondissement	—	—	24,361	80	—	—	24,361	80
78,804	30	82,970		—	—	81,906	70	—	—	81,906	70
C. Assistance des indigents											
1. Subventions aux communes:											
2,632,932	40	2,500,000	a. Subventions pour l'assistance permanente	516	80	2,707,581	60	—	—	2,707,064	80
1,423,789	82	1,300,000	b. Subventions pour l'assistance temporaire	617	—	1,613,561	85	—	—	1,612,944	85
2. Assistance extérieure:											
2,137,977	77	1,500,000	a. Assistance hors du canton	421,809	75	3,186,378	84	—	—	2,764,569	09
1,749,856	85	1,600,000	b. Subventions suivant les §§ 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique	259,220	24	2,059,215	61	—	—	1,799,995	37
200,000	—	200,000	3. Subventions extraordinaires aux communes	—	—	200,000	—	—	—	200,000	—
8,144,556	84	7,100,000		682,163	79	9,766,737	90	—	—	9,084,574	11

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions											
11,375	—	85,000	1. Hospice de l'Oberland à Utzigen . . .	—	—	11,950	—	—	—	11,950	—
11,075	—		2. Hospice du Seeland à Worben . . .	—	—	11,075	—	—	—	11,075	—
11,375	—		3. Hospice du Mittelland à Riggisberg	—	—	11,400	—	—	—	11,400	—
8,100	—		4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil	—	—	7,775	—	—	—	7,775	—
9,425	—		5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl	—	—	9,450	—	—	—	9,450	—
10,675	—		6. Hospice de l'Emmental à Frienisberg	—	—	10,750	—	—	—	10,750	—
8,600	—		7. Hospice du district de Signau à Langnau	—	—	8,975	—	—	—	8,975	—
14,825	—		8. Hospices communaux divers	—	—	14,675	—	—	—	14,675	—
85,450	—	85,000		—	—	86,050	—	—	—	86,050	
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions											
2,500	—	2,500	1. Orphelinat de Saignelégier	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
24,000	—	25,000	2. Maison d'éducation Victoria, Wabern	—	—	24,000	—	—	—	24,000	—
3,540	—	5,000	3. Orphelinat de Belfond	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
3,500	—	5,000	4. Orphelinat de Courtelary	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
6,000	—	6,000	5. Orphelinats de Delémont	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
2,500	—	2,500	6. Orphelinat de Reconvilier	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
5,000	—	5,000	7. Maison d'éducation d'Oberbipp . . .	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
5,000	—	5,000	8. Maison d'éducation d'Enggistein . .	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
2,500	—	2,500	9. Maison d'éducation du Steinhölzli . .	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
10,000	—	10,000	10. Maison pour enfants faibles d'esprit de Berthoud	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
10,000	—	10,000	11. Maison pour enfants faibles d'esprit de Steffisbourg	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
74,540	—	78,500		—	—	77,500	—	—	—	77,500	
F. Maisons cantonales d'éducation											
1. Landorf											
9,756	69	9,800	a. Administration	38	05	9,997	43	—	—	9,959	38
10,455	36	9,300	b. Enseignement	15	—	12,286	60	—	—	12,271	60
22,211	71	22,700	c. Nourriture	980	—	23,697	95	—	—	22,717	95
23,939	69	20,100	d. Entretien	2,743	35	24,953	94	—	—	22,210	59
8,980	—	8,980	e. Loyers	120	—	9,100	—	—	—	8,980	—
7,802	85	9,340	f. Exploitation agricole	42,074	—	42,400	06	—	—	326	06
67,540	60	61,540		45,970	40	122,435	98	—	—	76,465	58
2,893	—	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	2,464	50	1,985	—	479	50	—	—
21,608	50	17,500	h. Pensions	25,584	70	1,545	—	24,039	70	—	—
48,825	10	44,040		74,019	60	125,965	98	—	—	51,946	38

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
F. Maisons cantonales d'éducation											
2. Aarwangen:											
10,086	90	10,300	a. Administration	24	30	10,951	60	—	—	10,927	30
10,403	61	10,300	b. Enseignement	—	—	10,984	30	—	—	10,984	30
24,212	59	22,700	c. Nourriture	135	—	23,694	37	—	—	23,559	37
15,835	—	18,000	d. Entretien	908	65	20,081	05	—	—	19,172	40
7,310	—	7,400	e. Loyers	—	—	7,400	—	—	—	7,400	—
1,655	95	2,710	f. Exploitation agricole	22,645	29	21,692	81	952	48	—	—
66,192	15	65,990	Roulement	23,713	24	94,804	13	—	—	71,090	89
1,490	—	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	1,041	—	681	—	360	—	—	—
20,225	25	18,350	h. Pensions	24,224	50	1,867	50	22,357	—	—	—
47,456	90	47,640		48,978	74	97,352	63	—	—	48,373	89
3. Cerlier:											
9,770	87	9,900	a. Administration	46	10	9,841	45	—	—	9,795	35
7,395	40	8,430	b. Enseignement	648	10	8,682	90	—	—	8,034	80
27,667	48	27,000	c. Nourriture	107	40	23,716	15	—	—	23,608	75
28,047	30	21,000	d. Entretien	2,592	50	30,669	47	—	—	28,076	97
4,900	—	4,900	e. Loyers	—	—	4,900	—	—	—	4,900	—
6,543	74	5,000	f. Exploitation agricole	52,878	03	68,461	40	—	—	15,583	37
71,237	31	66,230	Roulement	56,272	13	146,271	37	—	—	89,999	24
994	50	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	19,414	50	28	—	19,386	50	—	—
22,815	—	17,000	h. Pensions	23,275	—	1,890	—	21,385	—	—	—
47,427	81	49,230		98,961	63	148,189	37	—	—	49,227	74
4. Kehrsatz:											
9,862	36	10,400	a. Administration	245	—	10,808	83	—	—	10,563	83
9,821	21	9,700	b. Enseignement	608	90	10,093	88	—	—	9,484	98
18,336	63	20,400	c. Nourriture	1,343	03	17,351	34	—	—	16,008	31
14,590	50	14,200	d. Entretien	3,356	45	17,176	—	—	—	13,819	55
6,400	—	6,400	e. Loyers	—	—	6,400	—	—	—	6,400	—
2,654	48	3,500	f. Exploitation agricole	46,420	94	49,906	28	—	—	3,485	34
56,356	22	57,600	Roulement	51,974	32	111,736	33	—	—	59,762	01
1,868	—	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	2,059	—	3,154	—	—	—	1,095	—
14,142	50	12,000	h. Pensions	16,618	65	1,360	—	15,258	65	—	—
44,081	72	45,600		70,651	97	116,250	33	—	—	45,598	36

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
F. Maisons cantonales d'éducation											
5. Bretièges:											
11,006	56	10,000	a. Administration	300	—	11,167	93	—	—	10,867	93
10,699	53	12,790	b. Enseignement	—	—	12,811	81	—	—	12,811	81
20,720	50	21,400	c. Nourriture	689	—	21,927	25	—	—	21,238	25
21,123	82	18,000	d. Entretien	4,467	10	25,290	75	—	—	20,823	65
6,310	—	23,260	e. Loyers	140	—	23,350	—	—	—	23,210	—
1,588	07	4,000	f. Exploitation agricole	27,332	35	30,804	60	—	—	3,472	25
68,272	34	81,450		32,928	45	125,352	34	—	—	92,423	89
24,960	—	—	g. Augmentations et dimnut. à l'inventaire	4,608	—	1,400	—	3,208	—	—	—
16,555	—	15,300	h. Pensions	21,600	—	1,830	—	19,770	—	—	—
—	—	4,000	i. Subvention de la Confédération . .	4,000	—	—	—	4,000	—	—	—
26,177	85		(Subvention pour achat de mobilier)								
50,499	49	62,150		63,136	45	128,582	34	—	—	65,445	89
(Sonvilier):											
8,196	90		a. Administration								
3,268	95		b. Enseignement								
12,731	39		c. Nourriture								
14,247	90		d. Entretien								
6,600	—		e. Loyer								
25,336	57		f. Exploitation agricole								
70,381	71										
86,611	71		g. Augmentations et dimnut. à l'inventaire								
3,051	50		h. Pensions								
19,245	49										
6. Loveresse:											
9,070	95	8,560	a. Administration	4	50	8,760	85	—	—	8,756	35
6,413	60	6,890	b. Enseignement	—	—	5,624	80	—	—	5,624	80
9,675	05	11,500	c. Nourriture	419	70	10,620	35	—	—	10,200	65
8,111	85	6,800	d. Entretien	2,707	50	10,568	65	—	—	7,861	15
3,300	—	3,300	e. Loyer	—	—	3,300	—	—	—	3,300	—
1,751	05	750	f. Exploitation agricole	7,231	35	8,963	30	—	—	1,731	95
34,820	40	36,300		10,363	05	47,837	95	—	—	37,474	90
3,511	—	—	g. Augmentations et dimnut. à l'inventaire	200	—	1,656	—	—	—	1,456	—
8,196	50	7,550	h. Pensions	9,625	—	687	50	8,937	50	—	—
30,134	90	28,750		20,188	05	50,181	45	—	—	29,993	40

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
F. Maisons cantonales d'éducation											
48,825	10	44,040	1. Landorf	74,019	60	125,965	98	—	—	51,946	38
47,456	90	47,640	2. Aarwangen	48,978	74	97,352	63	—	—	48,373	89
47,427	81	49,230	3. Cerlier	98,961	63	148,189	37	—	—	49,227	74
44,081	72	45,600	4. Kehrsatz	70,651	97	116,250	33	—	—	45,598	36
50,499	49	62,150	5. Bretièges	63,136	45	128,582	34	—	—	65,445	89
19,245	49		(Sonvilier)								
30,134	90	28,750	6. Loveresse	20,188	05	50,181	45	—	—	29,993	40
249,180	43	277,410		375,936	44	666,522	10	—	—	290,585	66
G. Subventions diverses											
35,875	05	40,000	1. Bourses pour apprentissages	100	—	33,066	15	—	—	32,966	15
30,015	15	15,000	2. Assistance de malades étrangers au canton	21,133	99	43,846	90	—	—	22,712	91
7,000	—	7,000	3. Subventions à des sociétés de secours à l'étranger	—	—	7,000	—	—	—	7,000	—
20,000	—	20,000	4. Secours en cas de dommages dus aux éléments	61,121	45	81,121	45	—	—	20,000	—
8,000	—	—	5. Société cantonale «Pour la vieillesse» et subsides en faveur de l'aide aux vieillards	248,000	—	248,000	—	—	—	—	—
3,000	—	3,000	6. Pouponnière cantonale	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
2,000	—	2,000	7. Etablissement de Balgrist	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
—	—	—	8. Assistance des anormaux	40,240	—	40,240	—	—	—	—	—
105,890	20	87,000		370,595	44	458,274	50	—	—	87,679	06
H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme											
150,588	35	130,000	1. Prélèvement sur la dime de l'alcool	138,872	95	—	—	138,872	95	—	—
150,588	35	130,000	2. Subventions	7,058	25	145,931	20	—	—	138,872	95
—	—	—		145,931	20	145,931	20	—	—	—	—
J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations											
99,010	—	—	1. Prélèvement sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité	96,440	—	—	—	96,440	—	—	—
99,010	—	—	2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité	—	—	96,440	—	—	—	96,440	—
—	—	—		96,440	—	96,440	—	—	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
149,999	60	159,565	A. Frais d'administration de la Direction	2,807	80	169,463	20	—	—	166,655	40
78,804	30	82,970	B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique	—	—	81,906	70	—	—	81,906	70
8,144,556	84	7,100,000	C. Assistance des indigents	682,163	79	9,766,737	90	—	—	9,084,574	11
85,450	—	85,000	D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions	—	—	86,050	—	—	—	86,050	—
74,540	—	78,500	E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions	—	—	77,500	—	—	—	77,500	—
249,180	43	277,410	F. Maisons cantonales d'éducation	375,936	44	666,522	10	—	—	290,585	66
105,890	20	87,000	G. Subventions diverses	370,595	44	458,274	50	—	—	87,679	06
—	—	—	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	145,931	20	145,931	20	—	—	—	—
—	—	—	J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations	96,440	—	96,440	—	—	—	—	—
8,888,421	37	7,870,445		1,673,874	67	11,548,825	60	—	—	9,874,950	93
			Les dépenses dépassent le budget de fr. 2,004,505. 93								
IX a. Economie publique											
A. Frais d'administration de la Direction											
17,311	20	18,522	1. Traitement du secrétaire	—	—	11,734	80	—	—	11,734	80
33,727	50	35,441	2. Traitements des employés	—	—	35,023	55	—	—	35,023	55
6,799	20	7,000	3. Frais de bureau	30	—	7,026	10	—	—	6,996	10
2,700	—	2,700	4. Loyers	—	—	2,700	—	—	—	2,700	—
60,537	90	63,663		30	—	56,484	45	—	—	56,454	45
B. Commerce et industrie											
13,565	90	15,000	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général	1,784	—	16,695	50	—	—	14,911	50
43,653	—	43,000	2. Bourses	6,546	—	51,859	—	—	—	45,313	—
38,400	—	38,400	3. Encouragement du tourisme:								
			a. Sociétés de développement, subventions	—	—	38,400	—	—	—	38,400	—
5,000	—	5,000	b. Office fédéral du tourisme, subvention	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
3,000	—	3,000	c. Association d'industrie hôtelière, subvention	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
1,213	50	2,500	4. Loi sur la protection des ouvrières, inspection	—	—	972	80	—	—	972	80
2,910	—	2,910	5. Maîtres d'écoles industrielles, pensions	—	—	2,910	—	—	—	2,910	—
107,742	40	109,810		8,330	—	118,837	30	—	—	110,507	30

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			IX a. Economie publique								
			C. Chambre du commerce et de l'industrie								
30,146	85	30,664	1. Traitements des fonctionnaires . . .	—	—	30,663	75	—	—	30,663	75
17,875	20	18,754	2. Traitements des employés	—	—	18,713	70	—	—	18,713	70
1,185	55	2,000	3. Indemnités de séance et de route . .	—	—	1,259	90	—	—	1,259	90
12,144	63	11,300	4. Frais de bureau et de déplacement, publicat.	1,050	—	12,379	50	—	—	11,329	50
5,500	—	5,510	5. Loyers	1,200	—	6,700	—	—	—	5,500	—
66,852	23	68,228		2,250	—	69,716	85	—	—	67,466	85
			D. Office cantonal des apprentissages								
			1. Administration:								
28,885	—	30,934	a. Traitements des fonctionnaires. . .	—	—	20,917	20	—	—	20,917	20
8,995	20	15,963	b. Traitements des employés.	—	—	23,554	60	—	—	23,554	60
10,971	90	11,000	c. Frais de bureau	18	65	10,890	03	—	—	10,871	38
1,800	—	1,800	d. Loyers	—	—	1,800	—	—	—	1,800	—
35,000	—	30,000	e. Emoluments:								
25,000	—	20,000	1. Produit	34,500	—	—	—	34,500	—	—	—
10,000	—	10,000	2. Versement au fonds cantonal des examens d'apprentis	—	—	24,500	—	—	—	24,500	—
92,870	41	100,000	3. Subside aux frais des examens d'apprentis	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
176,624	20	180,000	2. Apprentissages et examens d'apprentis	30,950	20	139,612	75	—	—	108,662	55
297,050	—	320,000	3. Ecoles professionnelles:								
27,100	—	27,500	a. Ecoles et cours spéciaux d'arts et métiers	186,927	—	367,108	—	—	—	180,181	—
114,095	—	120,000	b. Ecoles complémentaires d'arts et métiers	349,745	—	671,095	—	—	—	321,350	—
—	—	19,500	c. Ecoles de commerce	28,116	—	55,044	—	—	—	26,928	—
14,000	—	50,000	d. Ecoles complémentaires commerciales	11,270	—	128,990	—	—	—	117,720	—
			e. Constructions de bâtiments, subsides	—	—	19,500	—	—	—	19,500	—
			4. Orientation professionnelle et patronage des apprentis	477	—	33,440	—	—	—	32,963	—
772,391	71	876,697		642,003	85	1,506,451	58	—	—	864,447	73
			E. Musée des arts et métiers								
			a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique:								
59,049	30	68,774	1. Traitements	—	—	62,715	45	—	—	62,715	45
1,296	57	1,300	2. Matériel d'enseignement	—	—	1,233	78	—	—	1,233	78
7,522	68	7,500	3. Bibliothèque et collection	655	40	7,727	66	—	—	7,072	26
4,329	45	5,000	4. Expositions, cours, conférences . .	250	—	5,680	33	—	—	5,430	33
5,436	15	4,600	5. Frais d'administration	—	—	4,611	73	—	—	4,611	73
1,238	01	1,500	6. Matériaux	—	—	1,485	45	—	—	1,485	45
13,470	—	13,470	7. Loyer	—	—	13,470	—	—	—	13,470	—
6,311	20	3,000	8. Mobilier, outillage, four	—	—	3,084	15	—	—	3,084	15
8,350	35	8,000	9. Chauffage, éclairage et nettoyage .	—	—	8,261	43	—	—	8,261	40
265	05	500	10. Frais divers	—	—	200	10	—	—	200	10
970	—	1,000	11. Ecolages	970	—	—	—	970	—	—	—
2,667	25	4,000	12. Produit des travaux des élèves . .	2,982	11	—	—	2,982	11	—	—
25,735	10	23,320	13. Subvention de la ville de Berne . .	25,305	30	—	—	25,305	30	—	—
2,500	—	2,500	14. Subvention de la bourg. de Berne .	2,500	—	—	—	2,500	—	—	—
1,700	—	1,500	15. Subventions diverses	1,700	—	—	—	1,700	—	—	—
25,986	—	33,037	16. Subvention de la Confédération . .	29,600	—	1,705	25	27,894	75	—	—
47,710	41	48,287		63,962	81	110,175	30	—	—	46,212	49

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IX a. Economie publique											
E. Musée des arts et métiers											
b. Ecole de sculpture de Brienz:											
22,869	15	25,441	1. Traitements	—	—	24,165	60	—	—	24,165	60
2,032	75	1,500	2. Matériel d'enseignement	—	—	1,507	40	—	—	1,507	40
1,692	30	1,600	3. Frais d'administration	—	—	1,553	80	—	—	1,553	80
1,423	80	1,500	4. Moyens d'enseignement p. élèves	—	—	1,213	21	—	—	1,213	21
4,466	20	3,000	5. Matériaux, bois, etc.	—	—	5,473	45	—	—	5,473	45
1,500	—	1,500	6. Loyer	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
692	20	1,000	7. Mobilier, achat et entretien	—	—	545	90	—	—	545	90
1,647	40	1,600	8. Chauffage, force motrice, éclairage, nettoyage	—	—	1,891	85	—	—	1,891	85
802	75	600	9. Divers	—	—	627	85	—	—	627	85
82	—	100	10. Ecolages	61	—	—	—	61	—	—	—
6,228	65	4,500	11. Produit des travaux des élèves	6,622	45	—	—	6,622	45	—	—
4,000	—	4,000	12. Subvention de la commune de Brienz	4,000	—	—	—	4,000	—	—	—
9,575	—	11,280	13. Subvention de la Confédération	9,800	—	510	95	9,289	05	—	—
15,856	50	17,861		20,483	45	38,990	01	—	—	18,506	56
47,710	40	48,287	a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique	63,962	81	110,175	30	—	—	46,212	49
15,856	50	17,861	b. Ecole de sculpture de Brienz	20,483	45	38,990	01	—	—	18,506	56
63,566	91	66,148		84,446	26	149,165	31	—	—	64,719	05
F. Technicum de Berthoud											
1. Enseignement:											
200,270	35	221,113	a. Traitements des professeurs	—	—	225,495	85	—	—	225,495	85
99,698	21	27,000	b. Matériel d'enseignement:	1,024	25	91,733	58	—	—	90,709	33
		69,738	aa. Crédit ordinaire								
			bb. Crédit extraordinaire								
1,364	20	1,500	2. Administration:	—	—	1,921	90	—	—	1,921	90
8,584	05	9,800	a. Commission de surveillance et d'examen	333	75	10,317	15	—	—	9,983	40
22,130	20	24,300	b. Frais de bureau et de déplacement	209	10	24,189	40	—	—	23,980	30
7,660	20	8,225	c. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	—	7,368	—	—	—	7,368	—
44,400	—	44,000	d. Concierge	—	—	44,400	—	—	—	44,400	—
384,107	21	405,676	{ 3. Intérêt du capital de construction }	—	—	—	—	—	—	—	—
			{ 4. Loyer }	—	—	—	—	—	—	—	—
49,931	—	42,000	Roulement	1,567	10	405,425	88	—	—	403,858	78
58,825	40	64,315	5. Ecolages	57,470	—	2,050	—	55,420	—	—	—
113,300	—	123,892	6. Subvention de la ville de Berthoud	63,012	90	—	—	63,012	90	—	—
6,000	—	8,000	7. Subvention de la Confédération	115,000	—	—	—	115,000	—	—	—
			8. Bourses	—	—	7,025	—	—	—	7,025	—
168,050	81	183,469		237,050	—	414,500	88	—	—	177,450	88

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IX. a Economie publique											
G. Technicum de Bienne											
a. Technicum:											
1. Enseignement:											
288,325	95	311,943	a. Traitements des professeurs . . .	—	—	308,884	30	—	—	308,884	30
117,775	05	60,000	b. Matériel d'enseignement:	2,832	75	64,711	—	—	—	61,878	25
		88,568	aa. Crédit ordinaire	—	—	83,588	30	—	—	83,588	30
			bb. Crédit extraordinaire								
2. Administration:											
1,563	—	3,150	a. Commission de surveillance et d'examen	—	—	3,676	30	—	—	3,676	30
2,635	—	2,168	b. Traitements	—	—	1,767	20	—	—	1,767	20
13,566	75	14,325	c. Frais de bureau et de déplacement	330	—	14,778	40	—	—	14,448	40
21,578	90	21,727	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	—	20,669	10	—	—	20,669	10
8,820	—	9,485	c. Concierges	—	—	9,000	—	—	—	9,000	—
369	80	6,500	3. Bureau d'observation des montres .	11,229	15	3,569	40	7,659	75	—	—
50,400	—	53,500	4. Loyer	—	—	53,500	—	—	—	53,500	—
505,034	45	558,366	Roulement	14,391	90	564,144	—	—	—	549,752	10
31,519	10	27,000	5. Ecolages	30,855	—	75	—	30,780	—	—	—
22,576	15	21,000	6. Produit des travaux des élèves . .	19,103	40	—	—	19,103	40	—	—
1,289	60	1,000	7. Recettes diverses	1,390	45	—	—	1,390	45	—	—
1,585	90	1,800	8. Intérêts des capitaux	1,498	25	341	—	1,157	25	—	—
83,221	20	95,869	9. Subvention de la ville de Bienne .	92,757	—	—	—	92,757	—	—	—
148,000	—	170,540	10. Subvention de la Confédération . .	165,550	—	—	—	165,550	—	—	—
2,050	—	2,300	11. Bourses	—	—	1,950	—	—	—	1,950	—
218,892	50	243,457		325,546	—	566,510	—	—	—	240,964	—
b. Ecole des transports											
1. Enseignement:											
36,677	90	41,128	a. Traitements des professeurs . . .	—	—	39,274	50	—	—	39,274	50
478	90	850	b. Matériel d'enseignement	—	—	289	60	—	—	289	60
2. Administration:											
—	—	1,000	a. Commission spéciale et d'examen	—	—	—	—	—	—	—	—
1,088	90	2,161	b. Traitements	—	—	2,161	—	—	—	2,161	—
1,193	50	1,100	c. Frais généraux	—	—	1,100	—	—	—	1,100	—
1,130	—	1,130	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	—	1,130	—	—	—	1,130	—
600	—	600	e. Concierges	—	—	600	—	—	—	600	—
3,100	—	3,100	3. Loyer	—	—	3,100	—	—	—	3,100	—
44,269	20	51,069	Roulement	—	—	47,655	10	—	—	47,655	10
4,850	—	2,000	4. Ecolages	5,025	—	—	—	5,025	—	—	—
7,152	—	9,726	5. Subvention de la ville de Bienne .	8,783	35	—	—	8,783	35	—	—
12,400	—	16,791	6. Subvention de la Confédération . .	13,180	—	—	—	13,180	—	—	—
300	—	900	7. Bourses	—	—	400	—	—	—	400	—
20,167	20	23,452		26,988	35	48,055	10	—	—	21,066	75
218,892	50	243,457	a. Technicum	325,546	—	566,510	—	—	—	240,964	—
20,167	20	23,452	b. Ecole des transports	26,988	35	48,055	10	—	—	21,066	75
239,059	70	266,909		352,534	35	614,565	10	—	—	262,030	75

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IX a. Economie publique											
H. Office du travail											
19,956	45	21,275	1. Traitements des fonctionnaires	—	—	21,275	25	—	—	21,275	25
76,858	35	77,615	2. Traitements des employés	—	—	77,614	05	—	—	77,614	05
20,042	72	17,200	3. Frais de bureau et d'impression	2,031	10	33,180	98	—	—	31,149	88
3,400	—	3,400	4. Loyer	—	—	3,400	—	—	—	3,400	—
28,537	—	28,676	5. Subvention de la Confédération	77,550	65	47,399	55	30,151	10	—	—
			6. Mesures propres à combattre le chômage :								
			a. Encouragement de travaux de chô-	118,939	45	251,277	20	—	—	132,337	75
			mage								
			b. Subsidés aux caisses d'assurance	2,873,706	36	6,299,480	82	—	—	3,425,774	46
			contre le chômage								
			c. Introduction d'industries nouvelles .	—	—	20,333	—	—	—	20,333	—
										
			d. Secours d'attente et allocutions aux	47,158	25	93,846	45	—	—	46,688	20
			petits patrons								
			e. Secours de crise	1,260,388	05	2,439,908	45	—	—	1,179,520	40
			f. Aide volontaire aux chômeurs . . .	174,746	—	174,746	—	—	—	—	—
			g. Cours de perfection et de réadaptation	4,965	—	17,760	60	—	—	12,795	60
										
			h. Aide aux petits patrons	—	—	2,544	85	—	—	2,544	85
			i. Aide aux petits patrons de la sculp-	31,610	40	61,934	35	—	—	30,323	95
			ture sur bois								
			k. Office fiduciaire des petits patrons	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
			horlogers								
			l. Report du fonds des mesures de chô-	650,000	—	—	—	650,000	—	—	—
			mage								
			m. Report au compte d'avance	3,702,318	21	—	—	3,702,318	21	—	—
1,540,247	55	500,000		8,943,413	47	9,546,701	55	—	—	603,288	08
1,631,968	07	590,814									
J. Police des denrées alimentaires											
			1. Laboratoire du chimiste cantonal :								
11,262	—	13,021	a. Traitement du chimiste cantonal .	—	—	11,925	—	—	—	11,925	—
41,072	70	43,356	b. Traitements des assistants, du com-	—	—	41,526	85	—	—	41,526	85
			mis et du concierge								
7,500	—	12,000	c. Loyer	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
7,933	50	9,500	d. Articles chimiques, écrits, éclairage,	—	—	12,810	70	—	—	12,810	70
			etc.								
7,364	70	10,000	e. Recettes des analyses	9,732	—	884	60	8,847	40	—	—
			2. Inspections :								
38,035	20	43,674	a. Traitements des experts	—	—	40,068	—	—	—	40,068	—
15,629	10	16,000	b. Frais de bureau et de déplacement	—	—	16,972	35	—	—	16,972	35
		1,500								
—	—	700	c. Cours d'instruction	—	—	1,029	—	—	—	1,029	—
73	45	700	3. Frais de bureau et d'impression	—	—	223	65	—	—	223	65
51,055	51	58,975	4. Subvention de la Confédération	55,485	75	—	—	55,485	75	—	—
63,086	10	70,776		65,217	75	137,440	15	—	—	72,222	40

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IX a. Economie publique											
K. Poids et mesures											
2,100	—	2,200	1. Traitement de l'inspecteur	—	—	2,200	—	—	—	2,200	—
883	95	1,000	2. Frais de bureau et de déplacement . .	—	—	996	15	—	—	996	15
7,611	75	10,000	3. Frais d'inspection	—	—	9,780	75	—	—	9,780	75
2,697	05	2,700	4. Poids, mesures, appareils	118	50	2,438	30	—	—	2,319	80
1,200	—	1,250	5. Loyer	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
14,492	75	17,150		118	50	16,615	20	—	—	16,496	70
L. Police du feu											
2,389	70	2,500	1. Inspection du matériel d'incendie . .	—	—	1,568	50	—	—	1,568	50
11,658	35	15,000	2. Police du feu	220	—	12,694	15	—	—	12,474	15
14,048	05	17,500		220	—	14,262	65	—	—	14,042	65
M. Statistique											
12,339	60	13,179	1. Traitement du chef de bureau . . .	—	—	13,179	—	—	—	13,179	—
37,339	75	41,350	2. Traitements des employés	—	—	35,374	15	—	—	35,374	15
20,999	73	21,000	3. Frais de bureau et d'impression . . .	1,426	80	22,426	70	—	—	20,999	90
3,000	—	3,000	4. Loyers	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
73,679	08	78,529		1,426	80	73,979	85	—	—	72,553	05
60,537	90	63,663	A. Frais d'administration de la Direction	30	—	56,484	45	—	—	56,454	45
107,742	40	109,810	B. Commerce et industrie	8,330	—	118,837	30	—	—	110,507	30
66,852	23	68,228	C. Chambre du commerce et de l'industrie	2,250	—	69,716	85	—	—	67,466	85
772,391	71	876,697	D. Office cantonal des apprentissages . .	642,003	85	1,506,451	58	—	—	864,447	73
63,566	91	66,148	E. Musée des arts et métiers	84,446	26	149,165	31	—	—	64,719	05
168,050	81	183,469	F. Technicum de Berthoud	237,050	—	414,500	88	—	—	177,450	88
239,059	70	266,909	G. Technicum de Bienne	352,534	35	614,565	10	—	—	262,030	75
1,631,968	07	590,814	H. Office du travail	8,943,413	47	9,546,701	55	—	—	603,288	08
63,086	10	70,776	J. Police des denrées alimentaires . . .	65,217	75	137,440	15	—	—	72,222	40
14,492	75	17,150	K. Poids et mesures	118	50	16,615	20	—	—	16,496	70
14,048	05	17,500	L. Police du feu	220	—	14,262	65	—	—	14,042	65
73,679	08	78,529	M. Statistique	1,426	80	73,979	85	—	—	72,553	05
3,275,475	71	2,409,693		10,337,040	98	12,718,720	87	—	—	2,381,679	89
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 28,013.11											
IX b. Service sanitaire											
A. Frais d'administration											
3,628	20	4,000	1. Collège de santé, examens et inspections	4,398	50	7,832	70	—	—	3,434	20
15,511	05	16,122	2. Traitements des fonctionnaires . . .	—	—	16,722	10	—	—	16,722	10
7,580	20	7,920	3. Traitement de l'employé	500	—	8,500	80	—	—	8,000	80
3,993	20	4,000	4. Frais de bureau	230	40	4,229	55	—	—	3,999	15
1,200	—	1,200	5. Loyers	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
31,912	65	33,242		5,128	90	38,485	15	—	—	33,356	25

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				IX b. Service sanitaire								
				B. Service sanitaire en général								
22,979	70	6,000		1. Frais généraux	114,247	85	75,297	05	38,950	80	—	—
312	40	2,000		2. Vaccinations	249	05	1,846	35	—	—	1,597	30
245,366	50	307,188		3. Subventions aux hôpitaux de district	172,193	50	424,926	—	—	—	252,732	50
20,000	—	20,000		4. Subventions aux établissements sanitaires spéciaux	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
344,309	60	345,000		5. Subvention à l'hôpital de l'Ile	—	—	343,717	60	—	—	343,717	60
200,000	—	200,000		6. Extension du service public des aliénés	—	—	200,000	—	—	—	200,000	—
100,000	—	404,363		7. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose	177,182	—	581,544	80	—	—	404,362	80
142,750	—	138,250		8. Hôpital de l'Ile, aide financière	—	—	138,250	—	—	—	138,250	—
5,000	—	5,000		9. Union cantonale des samaritains, subside	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
1,034,758	80	1,427,801			463,872	40	1,790,581	80	—	—	1,326,709	40
				C. Maternité								
109,712	75	117,449		1. Administration	2	—	118,321	05	—	—	118,319	05
6,042	50	5,000		2. Enseignement	—	—	4,971	75	—	—	4,971	75
135,448	65	134,851		3. Nourriture	6,257	15	134,556	65	—	—	128,299	50
180,013	63	150,000		4. Entretien	20,074	35	201,993	85	—	—	181,919	50
4,023	85	3,800		5. Polyclinique gynécologique	3,621	20	7,552	45	—	—	3,931	25
85	05	100		6. Laboratoire de radiographie	3,121	75	3,238	85	—	—	117	10
90,000	—	90,000		7. Loyer	—	—	90,000	—	—	—	90,000	—
525,156	33	501,000		Roulement	33,076	45	560,634	60	—	—	527,558	15
124,606	50	119,000		8. Pensions des femmes en traitement	124,186	60	468	50	123,718	10	—	—
8,100	—	8,000		9. Pensions des élèves sages-femmes	8,500	—	—	—	8,500	—	—	—
11,020	—	9,500		10. Pensions des élèves garde-malades	9,700	—	—	—	9,700	—	—	—
24,430	70	—		11. Augmentation et diminutions à l'inventaire	22,377	25	1,236	30	21,140	95	—	—
356,999	13	364,500			197,840	30	562,339	40	—	—	364,499	10
				D. Cours d'instruction des sages-femmes								
1,899	—	3,400		1. Indemnités de subsistance et de déplacement	—	—	2,761	80	—	—	2,761	80
1,899	—	3,400			—	—	2,761	80	—	—	2,761	80
				E. Maison de santé de la Waldau								
486,975	72	511,600		1. Administration	16,375	25	524,116	10	—	—	507,740	85
4,498	46	4,500		2. Enseignement et culte	9,640	30	4,104	70	5,535	60	—	—
491,676	18	523,500		3. Nourriture	23,188	85	475,213	10	—	—	452,024	25
321,410	07	308,000		4. Entretien	30,915	55	354,447	16	—	—	323,531	61
60,246	50	60,000		5. Loyers	11,733	—	71,845	—	—	—	60,112	—
38,854	65	32,900		6. Industries	152,126	50	123,895	90	28,230	60	—	—
8,310	05	15,000		7. Exploitation agricole	293,387	45	364,889	78	—	—	71,502	33
1,334,262	33	1,359,700		Roulement	537,366	90	1,918,511	74	—	—	1,381,144	84
21,672	50	—		8. Augmentations et diminut. à l'inventaire	42,054	60	52,832	80	—	—	10,778	20
1,064,801	80	1,024,000		9. Pensions	1,118,983	20	47,435	65	1,071,547	55	—	—
72,701	07	73,400		10. Subvention du fonds de la Waldau	69,356	07	—	—	69,356	07	—	—
218,431	96	262,300			1,767,760	77	2,018,780	19	—	—	251,019	42

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IX b. Service sanitaire											
F. Maison de santé de Münsingen											
511,558	45	536,905	1. Administration	74,444	—	615,980	85	—	—	541,536	85
5,071	70	5,400	2. Enseignement et culte	98	75	6,074	40	—	—	5,975	65
408,105	40	464,157	3. Nourriture	59,508	95	426,976	20	—	—	367,467	25
357,369	70	376,225	4. Entretien	11,772	95	403,107	30	—	—	391,334	35
166,300	40	164,700	5. Loyer	6,000	—	173,723	50	—	—	167,723	50
30,502	40	26,747	6. Industries	239,192	90	225,180	10	14,012	80	—	—
4,793	17	25,500	7. Exploitation agricole	198,639	10	206,373	83	—	—	7,734	73
1,413,110	08	1,495,140	Roulement	589,656	65	2,057,416	18	—	—	1,467,759	53
28,966	35	—	8. Augmentations et diminut. à l'inventaire	60,641	45	17,372	10	43,269	35	—	—
1,024,167	70	1,240,000	9. Pensions des malades à Münsingen	1,089,333	60	66,220	85	1,023,112	75	—	—
137,404	30	—	10. Pensions des malades à Meiringen .	138,941	80	1,071	05	137,870	75	—	—
242,370	40	303,000	11. Indemnités à l'asile privé d'aliénés à Meiringen	—	—	237,375	—	—	—	237,375	—
522,874	83	558,140		1,878,573	50	2,379,455	18	—	—	500,881	68
G. Maison de santé de Bellelay											
182,097	90	193,985	1. Administration	1,763	50	195,365	10	—	—	193,601	60
2,816	29	2,920	2. Enseignement et culte	310	15	2,693	39	—	—	2,383	24
161,864	72	186,475	3. Nourriture	43,694	15	188,191	10	—	—	144,496	95
194,086	11	187,395	4. Entretien	10,663	50	238,136	35	—	—	227,472	85
44,140	—	59,000	5. Loyer	4,083	25	63,070	—	—	—	58,986	75
18,100	30	16,000	6. Industries	73,921	40	54,566	75	19,354	65	—	—
10,344	04	10,000	7. Exploitation agricole	168,548	55	181,210	73	—	—	12,662	18
556,560	68	603,775	Roulement	302,984	50	923,233	42	—	—	620,248	92
9,256	55	—	8. Augmentations et diminut. à l'inventaire	32,713	15	12,514	05	20,199	10	—	—
376,197	75	391,450	9. Pensions	399,759	20	11,863	60	387,895	60	—	—
171,106	38	212,325		735,456	85	947,611	07	—	—	212,154	22
A. Frais d'administration											
31,912	65	33,242	B. Service sanitaire en général	5,128	90	38,485	15	—	—	33,356	25
1,034,758	80	1,427,801	C. Maternité	463,872	40	1,790,581	80	—	—	1,326,709	40
356,999	13	364,500	D. Cours d'instruction des sages-femmes	197,840	30	562,339	40	—	—	364,499	10
1,899	—	3,400	E. Maison de santé de la Waldau . . .	—	—	2,761	80	—	—	2,761	80
218,431	96	262,300	F. Maison de santé de Münsingen . . .	1,767,760	77	2,018,780	19	—	—	251,019	42
522,874	83	558,140	G. Maison de santé de Bellelay	1,878,573	50	2,379,455	18	—	—	500,881	68
171,106	38	212,325		735,456	85	947,611	07	—	—	212,154	22
2,337,982	75	2,861,708		5,048,632	72	7,740,014	59	—	—	2,691,381	87
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 170,326.13											

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X. Travaux publics et chemins de fer											
A. Frais d'administration de la Direction et du service des bâtiments											
1. Administration centrale:											
51,477	80	55,872	a. Traitements des fonctionnaires . . .	59	10	54,867	80	—	—	54,808	70
58,855	35	62,315	b. Traitements des employés	—	—	62,314	95	—	—	62,314	95
19,768	—	19,500	c. Frais de bureau et de déplacement	2,702	70	22,211	40	—	—	19,508	70
5,500	—	5,500	d. Loyers	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
2. Service des bâtiments:											
42,447	65	44,990	a. Traitements du personnel	—	—	47,751	05	—	—	47,751	05
4,876	70	4,870	b. Frais de bureau et de déplacement	—	—	4,848	80	—	—	4,848	80
182,925	50	193,047		2,761	80	197,494	—	—	—	194,732	20
B. Service des arrondissements											
51,916	—	63,331	1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement	3,500	—	67,297	75	—	—	63,797	75
92,191	90	102,420	2. Traitements des employés	6,800	—	109,295	25	—	—	102,495	25
23,015	80	23,000	3. Frais de bureau et de déplacement .	37,083	35	60,063	25	—	—	22,979	90
7,208	30	8,050	4. Loyers	—	—	8,850	—	—	—	8,850	—
174,332	—	196,801		47,383	35	245,506	25	—	—	198,122	90
C. Entretien des bâtiments de l'Etat											
400,001	75	400,000	1. Bâtiments de l'administration	3,936	35	403,946	75	—	—	400,010	40
139,996	25	140,000	2. Bâtiments curiaux	5,283	—	145,358	50	—	—	140,075	50
797	55	5,000	3. Eglises	—	—	5,129	30	—	—	5,129	30
2,404	65	5,000	4. Places publiques	—	—	3,318	15	—	—	3,318	15
30,007	60	30,000	5. Bâtiments d'exploitation rurale	—	—	30,005	20	—	—	30,005	20
32,000	—		(Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux)								
605,207	80	580,000		9,219	35	587,757	90	—	—	578,538	55

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				X. Travaux publics et chemins de fer								
				D. Constructions nouvelles de bâtiments								
				1. Constructions diverses:								
				<i>A. Crédits approuvés:</i>								
756,000		1,019,100		1. Berne, clinique chirurgicale, nouvelles constructions et transformations	—	—	500,000	—	—	—	—	500,000
				2. Berne, instituts universitaires, constructions nouvelles	—	—	200,000	—	—	—	—	200,000
				3. Aarwangen, maison d'éducation, constructions nouvelles	—	—	79,100	—	—	—	—	79,100
				4. Bienne et Berthoud, technicums, transformations	—	—	30,000	—	—	—	—	30,000
				5. Gessenay, préfecture, construction nouvelle	—	—	100,000	—	—	—	—	100,000
				6. Wangen, préfecture, transformations de bureaux	—	—	30,000	—	—	—	—	30,000
				7. Montagne de Diesse, maison disciplinaire, maison du directeur	—	—	30,000	—	—	—	—	30,000
				8. Moutier, préfecture, transformations	—	—	50,000	—	—	—	—	50,000
					—	—	1,019,100	—	—	—	—	1,019,100
444,002 90		180,900		<i>B. Constructions nouvelles:</i>								
				1. Berne, canton, bâtiments de l'Etat, divers objets	7 70		10,580 45	—	—	—	—	10,572 75
				2. Bellelay, maison de santé, transformation des cours et des latrines	—	—	29,936 75	—	—	—	—	29,936 75
				3. Wangen, préfecture, transformations dans l'intérieur	—	—	383 90	—	—	—	—	383 90
				4. Kehrsatz, maison d'éducation, bâtiment de service	—	—	50,000	—	—	—	—	50,000
				5. Limpach, cure, chauffage central, transformation	1,000	—	8,007 70	—	—	—	—	7,007 70
				6. Belp, transformation du logement du gendarme	—	—	9,525 15	—	—	—	—	9,525 15
				7. Berne, instituts universitaires, travaux complémentaires	—	—	2,003 50	—	—	—	—	2,003 50
				8. Berne, institut de chimie, laboratoire, transformations	—	—	3,701 40	—	—	—	—	3,701 40
				9. Porrentruy, château, plans d'étude	—	—	5,000	—	—	—	—	5,000
				10. Zweisimmen, école d'économie alpestre, plans d'étude	—	—	20,000	—	—	—	—	20,000
				11. Berne, corps de garde de police, garage	—	—	38,000	—	—	—	—	38,000
				12. Laupen, château, travaux de consolidation, etc.	—	—	4,632 35	—	—	—	—	4,632 35
					1,007 70		1,200,871 20					1,199,863 50
				2. Maisons de santé:								
151,089 75		200,000		1. Bellelay et Münsingen, maisons de santé, agrandissement	156,341 15		156,341 15	—	—	—	—	—
151,089 75		200,000		2. Waldau, maison de santé, canalisation	225 50		225 50	—	—	—	—	—
1,200,002 90		1,200,000			157,574 35		1,357,437 85					1,199,863 50

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X. Travaux publics et chemins de fer											
E. Entretien des ponts et chaussées											
1,999,700	—	2,091,672	1. Traitements des cantonniers	110	10	2,091,829	90	—	—	2,091,719	80
1,049,998	72	1,050,000	2. Entretien des routes	69,181	70	1,119,182	12	—	—	1,050,000	42
1,164,622	40	350,000	3. Travaux de réfection et digues . . .	110,382	70	460,377	10	—	—	349,994	40
2,286	33	2,300	4. Assurance immobilière	—	—	2,154	40	—	—	2,154	40
35,475	95	50,000	5. Service des automobiles	—	—	36,334	—	—	—	36,334	—
27,552	42	—	6. Taxe des automobiles et des moto-	4,372,686	06	4,463,380	60	—	—	90,694	54
			cycles								
48,918	04	—	7. Part aux droits sur la benzine . . .	1,449,580	85	1,401,619	30	47,961	55	—	—
1,626,582	50	—	8. Travaux à compte du crédit extra-	30,636	05	1,947,985	75	—	—	1,917,249	70
			ordinaire de fr. 5,000,000.—								
1,626,582	50	—	9. Avance sur crédit extraordinaire de	1,917,349	70	—	—	1,917,349	70	—	—
			fr. 5,000,000.—								
27,552	42	—	10. Report des dépenses en plus du pro-	90,694	54	—	—	90,694	54	—	—
			duit de la taxe des automobiles et des								
48,918	04	—	motocycles	—	—	47,961	55	—	—	47,961	55
			11. Report des dépenses en moins de la								
			part aux droits sur la benzine								
4,252,083	40	3,543,972		8,040,621	70	11,570,824	72	—	—	3,530,203	02
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées											
249,999	90	250,000	1. Constructions diverses:								
			1. Schlosswil, correction de route . . .	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
			2. Oppligen, canalisation	—	—	3,981	35	—	—	3,981	35
			3. Ponts en fer du I ^{er} arrondissement,	—	—	1,089	65	—	—	1,089	65
			examen								
			4. Berne, aréal de la caserne, travaux de	—	—	6,024	45	—	—	6,024	45
			canalisation								
			5. Gorges du Pichoux, construct. d'un mur	—	—	1,024	50	—	—	1,024	50
			6. Route de Delémont à Moutier, correc-	—	—	1,636	75	—	—	1,636	75
			tion à Courrendlin								
			7. Route de Porrentruy à Damvant, ré-	—	—	1,048	85	—	—	1,048	85
			fection d'un pont								
			8. Ostermundigen, trottoir, subside . .	—	—	1,371	—	—	—	1,371	—
			9. Illiswil, correction d'une courbe . . .	—	—	4,948	95	—	—	4,948	95
			10. Courtételle, pont de la Sorne	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
			11. Transformation de ponts dans le IV ^e	250	—	22,562	90	—	—	22,312	90
			arrondissement								
			12. Ponts du III ^e arrondissement, examen	—	—	3,104	25	—	—	3,104	25
			13. Route du village à Hohfluh, correction	—	—	4,350	—	—	—	4,350	—
			14. Route de Glovelier à St-Brais, mur de	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
			protection								
			15. Grellingue, pont de la Birse	—	—	375	—	—	—	375	—
			16. Route de Hof à Susten, transformation	—	—	9,997	45	—	—	9,997	45
			de murs de soutènement								
			17. Route d'Interlaken à Brienz, trans-	—	—	883	90	—	—	883	90
			formation et drainage								
249,999	90	250,000	A reporter	250	—	93,399	—	—	—	93,149	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			X. Travaux publics et chemins de fer								
			F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées								
249,999	90	250,000	Report	250	—	93,399	—	—	—	93,149	—
			18. Route de Châtelet à Pillon, correction et drainage	—	—	5,000	15	—	—	5,000	15
			19. Route de Fregiécourt à Cornol, réfection	15,000	—	40,116	50	—	—	25,116	50
			20. Route de Thoun à Oberhofen, correction à Hofstetten	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
			21. Route de Bienne à Reuchenette, correction	—	—	5,004	70	—	—	5,004	70
			22. Route d'Unterseen à Brienz, correction à Brienz	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
			23. Route d'Asuel à Charmoille, correction à Fregiécourt	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
			24. Route de Hof à Grimsel, transformation de murs	—	—	5,050	80	—	—	5,050	80
			25. Route de St-Ursanne à Tariche, IV ^e classe	—	—	710	50	—	—	710	50
			26. Route de Diemtigen, IV ^e classe, correction	—	—	1,927	15	—	—	1,927	15
			27. Pont de Halen, entretien	—	—	7,880	—	—	—	7,880	—
			28. Route d'Unterseen à Habkern, consolidation	—	—	1,729	45	—	—	1,729	45
			29. Fahy, correction de route	—	—	1,997	20	—	—	1,997	20
			30. Route de St-Brais à La Roche, pont de soutènement	—	—	11,000	—	—	—	11,000	—
			31. Route de Delémont à Courrendlin, élargissement de pont	—	—	1,250	—	—	—	1,250	—
			32. Route de St-Ursanne à Courgenay, mur de soutènement	—	—	2,842	45	—	—	2,842	45
			33. Route de Delémont à Les Rangiers, élargissement	—	—	452	70	—	—	452	70
			34. Route de Delémont à La Roche, élargissement de pont	—	—	4,950	50	—	—	4,950	50
			35. Route de Porrentruy à Bure	—	—	588	—	—	—	588	—
			36. Route de Tavannes à Tramelan, élargissement	—	—	674	75	—	—	674	75
			37. Radelfingen, Rappenfluh et Mühlethal, consolidation	—	—	12,284	70	—	—	12,284	70
			38. Route d'Aarberg à Radelfingen, parachèvement	—	—	9,782	95	—	—	9,782	95
			39. Route de Scheuren à Gottstatt, réfection	900	—	7,217	35	—	—	6,317	35
			40. Réparations de pont dans le III ^e arrondissement, projets	—	—	6,706	60	—	—	6,706	60
			41. Nidau, pont de l'Aar, travaux de consolidation	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
			42. Route de Zweisimmen à Lenk, mur de soutènement	—	—	2,900	70	—	—	2,900	70
			43. Route de Berthoud à Gomerkinden, mur de soutènement	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
			44. Arch, pont de l'Aar, vernissage	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
			45. Pont de l'Aar Felsenau-Bremgarten, route d'accès	—	—	14,683	85	—	—	14,683	85
249,999	90	250,000		16,150	—	266,150	—	—	—	250,000	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			X. Travaux publics et chemins de fer								
			G. Travaux hydrauliques								
1,168,999	38	600,000	1. Travaux hydrauliques:								
			1. Ecluses de l'Aar à Thoune, entretien	—	—	15,567	85	—	—	15,567	85
			2. Frais divers.	4,706	30	9,247	38	—	—	4,541	08
			3. Engstligen et Allenbach à Adelboden, endiguement	102,186	—	127,121	65	—	—	24,935	65
			4. Fallbach à Blumenstein, endiguement dans la partie inférieure	64,441	—	66,753	50	—	—	2,312	50
			5. Emme, correction entre Kemmeriboden et la frontière cantonale	25,600	—	46,483	05	—	—	20,883	05
			6. Simme entre Oey et Diemtigen, correction	180,210	—	243,122	80	—	—	62,912	80
			7. Schwarzwasser, endiguement à Stössen	—	—	6,109	—	—	—	6,109	—
			8. Simme près Laubegg, consolidation	—	—	2,102	30	—	—	2,102	30
			9. Simme près Laubegg, consolidation près du pont de Garstatt	—	—	1,700	90	—	—	1,700	90
			10. Wetterbach près Kandersteg, endiguement	3,846	—	6,376	—	—	—	2,530	—
			11. Seitenbach inférieur à Lenk, endiguement, II ^e projet	176,080	—	241,005	90	—	—	64,925	90
			12. Engstligen à Frutigen, correction, IV ^e projet	24,000	—	30,947	50	—	—	6,947	50
			13. Kirrel à Oey-Diemtigen, correction	20,263	—	24,872	10	—	—	4,609	10
			14. Richtigraben à Kienthal, endiguement	2,589	35	7,768	05	—	—	5,178	70
			15. Winkel et Bähnligraben, endiguement dans la commune de Signau	10,200	—	10,200	—	—	—	—	—
			16. Fitzigraben à Beatenberg, endiguement	15,000	—	23,485	95	—	—	8,485	95
			17. Kander, correction entre Marchstein et Kien, III ^e projet	100,000	—	167,958	60	—	—	67,958	60
			18. Kander, correction entre Engstligen et Kien-Stegweid, II ^e projet	13,810	35	13,810	15	—	20	—	—
			19. Simme dans la commune d'Oberwil, travaux de consolidation	—	—	2,660	30	—	—	2,660	30
			20. Birse, correction à Reconvilier	22,666	—	32,666	—	—	—	10,000	—
			21. Allaine, correction à Porrentruy	3,000	—	3,000	—	—	—	—	—
			22. Reichenbach à Reichenbach, endiguement, II ^e projet	10,000	—	10,000	—	—	—	—	—
			23. Gutenbrünnen, ruisseau, endiguement	26,759	—	33,039	35	—	—	6,280	35
			24. Vendline, correction entre Vendlin-court et Bonfol	48,184	35	70,741	35	—	—	22,557	—
			25. Kander, correction à Oberaugand, III ^e projet	6,000	—	6,400	—	—	—	400	—
			26. Simme à Laubegg et Garstatt, endiguement	9,175	—	10,075	—	—	—	900	—
			27. Aar, correction entre Runtigen et Aarberg près du barrage de Niederried	9,886	45	6,797	—	3,089	45	—	—
			28. Hagneck-Hermrigen, drainage	—	—	66,500	—	—	—	66,500	—
1,168,999	38	600,000	A reporter	878,602	80	1,286,511	68	—	—	407,908	88

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			X. Travaux publics et chemins de fer								
			G. Travaux hydrauliques								
1,168,999	38	600,000	Report	878,602	80	1,286,511	68	—	—	407,908	88
			29. Riedgraben, endiguement à Därligen .	13,328	55	7,941	95	5,386	60	—	—
			30. Turbach, endiguement près Gstaad .	11,000	—	21,159	50	—	—	10,159	50
			31. Lütchine, endiguement entre Stechelberg et Lauterbrunnen	20,000	—	24,825	—	—	—	4,825	—
			32. Saxetenbach dans la commune de Wilderswil, endiguement à Syti	—	—	2,770	95	—	—	2,770	95
			33. Lütchine à Wilderswil, endiguement .	13,062	—	21,301	80	—	—	8,239	80
			34. Simme à Boltigen, correction de Lehn à Mattensäge	22,956	75	33,511	80	—	—	10,555	05
			35. Lütchine, endiguement à Sandweidli près Lauterbrunnen	13,498	—	18,024	85	—	—	4,526	85
			36. Ferrenbergbach, endiguement	7,000	—	7,711	10	—	—	711	10
			37. Limpach, correction, I ^{re} section . . .	9,800	—	14,566	20	—	—	4,766	20
			38. Hübeligraben et Ziegelhüttegrogen, commune de Langnau, endiguement .	3,200	—	3,200	—	—	—	—	—
			39. Langeten, correction à Huttwil	1,630	—	2,552	55	—	—	922	55
			40. Frittenbach, communes de Lauperswil et Rüderswil, endiguement	1,300	—	9,040	—	—	—	7,740	—
			41. Saxetenbach et Lütchine à Wilderswil, endiguement	17,825	—	21,812	45	—	—	3,987	45
			42. Walkringen, ruisseaux, endiguement .	—	—	8,394	50	—	—	8,394	50
			43. Simme, correction à Oey-Diemtigen .	—	—	18	60	—	—	18	60
			44. Suze, correction à Courtelary, I ^{er} lot	26,666	—	38,666	—	—	—	12,000	—
			45. Suze, correction à Sonvilier	4,665	—	13,915	—	—	—	9,250	—
			46. Aar, correction entre Runtigen et Aarberg	—	—	1,756	95	—	—	1,756	95
			47. Aar, correction entre Runtigen et Aarberg, III ^e projet	19,495	—	29,407	85	—	—	9,912	85
			48. Rothachen, correction dans les communes de Kiesen et Oppligen	—	—	4,051	50	—	—	4,051	50
			49. Aar à Wangen, endiguement	11,270	—	15,834	—	—	—	4,564	—
			50. Singine froide, endiguement	9,805	—	19,921	60	—	—	10,116	60
			51. Walkringen, ruisseaux, endiguement .	16,100	—	20,862	90	—	—	4,762	90
			52. Gürbe, correction dans la montagne, travaux complémentaires	30,294	—	46,127	95	—	—	15,833	95
			53. Gürbe, correction entre Pfandersmatt et Belp, travaux d'achèvement	815	—	1,305	60	—	—	490	60
			54. Diessbach et affluents, endiguement .	—	—	8,161	90	—	—	8,161	90
			55. Singine, correction entre Schwarzwasser et la Sarine, travaux complémentaires	10,993	—	19,240	70	—	—	8,247	70
			56. Aar à Schwäbis, entretien du barrage	—	—	2,058	90	—	—	2,058	90
			57. Emme, correction, III ^e section, travaux de l'Etat	1,805	40	493	—	1,312	40	—	—
			58. Gürbe, correction dans la montagne, supplément	—	—	6,384	74	—	—	6,384	74
			59. Tabeillon, à Glovelier, endiguement .	23,000	—	28,000	—	—	—	5,000	—
			60. Bé à Glovelier, endiguement	27,000	—	32,000	—	—	—	5,000	—
1,168,999	38	600,000	A reporter	1,195,111	50	1,771,531	52	—	—	576,420	02

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			X. Travaux publics et chemins de fer								
			G. Travaux hydrauliques								
1,168,999	38	600,000	Report	1,195,111	50	1,771,531	52	—	—	576,420	02
			61. Sarine entre Gstaad et Châtelet, construction de digues	—	—	1,500	30	—	—	1,500	30
			62. Kiene à Kienthal, endiguement . . .	9,191	—	15,391	—	—	—	6,200	—
			63. Mattenbach à St-Etienne, endiguement	—	—	227	10	—	—	227	10
			64. Birse, correction à Laufon	1,157	50	3,472	—	—	—	2,314	50
			65. Biglenbach près Leimern, endiguement	200	—	3,774	10	—	—	3,574	10
			66. Lütschine, endiguement entre Zwei-lütschinen et Gündlischwand	6,847	—	11,133	60	—	—	4,286	60
			67. Schützengraben à Langnau, endiguement et correction	8,000	—	13,200	—	—	—	5,200	—
			68. Guntenbach et affluents, endiguement	1,893	—	3,293	—	—	—	1,400	—
			69. Grännbach à Merligen, endiguement.	3,280	—	10,380	—	—	—	7,100	—
			70. Trub et affluents, endiguement . . .	3,200	—	5,337	—	—	—	2,137	—
			71. Lauenenbach à Hohfluh, endiguement, II ^e projet	20,000	—	21,172	—	—	—	1,172	—
			72. Feissibach à Niederstocken, endiguement	35,000	—	35,300	—	—	—	300	—
			73. Fallbach à Blumenstein, endiguement dans la partie supérieure	18,197	—	28,900	40	—	—	10,703	40
			74. Bachlibach à Kienthal, endiguement .	6,400	—	10,383	25	—	—	3,983	25
			75. Simme, correction entre Hofbrücke et Gwatt	—	—	42	25	—	—	42	25
			76. Mühlebach près Brienz, travaux complémentaires	10,000	—	16,250	—	—	—	6,250	—
			77. Simme dans la commune de Boltigen, travaux complémentaires	—	—	1,393	30	—	—	1,393	30
			78. Grüne, correction dans la commune de Sumiswald	1,100	—	1,612	20	—	—	512	20
			79. Kurzeneigraben, endiguement dans la commune de Sumiswald	2,800	—	6,196	50	—	—	3,396	50
			80. Kander près Kanderbrücke	—	—	594	45	—	—	594	45
			81. Hornbach, endiguement dans la commune de Sumiswald	—	—	35	85	—	—	35	85
			82. Reichenbach à Reichenbach, endiguement	6,000	—	7,492	30	—	—	1,492	30
			83. Sarine correction à Gümmenenau . .	3,500	—	7,798	95	—	—	4,298	95
			84. Simme entre le barrage des Usines motrices bernoises et la Kander, correction	—	—	4,912	35	—	—	4,912	35
			85. Emme et affluents, entretien des digues	—	—	7,025	35	—	—	7,025	35
			86. Röthenbach, endiguement entre Waldmatt et Schinddeggschwand	2,400	—	3,869	—	—	—	1,469	—
			87. Eistlenbach à Hofstetten, endiguement	—	—	7,951	60	—	—	7,951	60
			88. Sarine, correction, protection de la rive	743	80	12,641	15	—	—	11,897	35
1,168,999	38	600,000	A reporter	1,335,020	80	2,012,810	52	—	—	677,789	72

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			X. Travaux publics et chemins de fer								
			G. Travaux hydrauliques								
1,168,999	38	600,000	Report	1,335,020	80	2,012,810	52	—	—	677,789	72
			89. Kappelengraben, endiguement . . .	—	—	574	55	—	—	574	55
			90. Turbach près Gstaad, endiguement, III ^e projet	—	—	4,214	70	—	—	4,214	70
			91. Rive du lac de Biene entre Fénil et Locraz, consolidation	2,274	45	—	—	2,274	45	—	—
			92. Fritzenbach, construction d'un mur . .	—	—	5,401	90	—	—	5,401	90
			93. Ilfis, correction près Langnau, travaux de l'Etat	1,582	25	—	—	1,582	25	—	—
			94. Gerstengraben, endiguement dans la commune de Trub	9,800	—	13,871	10	—	—	4,071	10
			95. Simme à Enge près Oberwil, correction	3,269	—	5,315	10	—	—	2,046	10
			96. Simme, correction entre Wallbach et Niederdorf	10,800	—	17,550	—	—	—	6,750	—
			97. Birse, correction dans les gorges de Court	3,330	—	9,026	70	—	—	5,696	70
			98. Röthenbach, endiguement dans les communes de Röthenbach et Eggwil.	18,000	—	28,630	—	—	—	10,630	—
			99. Goldbach, correction en amont de Schwanden	4,386	70	9,700	65	—	—	5,313	95
			100. Sarine à Gstaad, endiguement . . .	—	—	147	65	—	—	147	65
			101. Bütschelbach, endiguement dans la commune de Rüeggisberg	20,000	—	30,000	—	—	—	10,000	—
			102. Engstligen, affluents entre Frutigen et Adelboden	5,369	—	—	—	5,369	—	—	—
			103. Ruisseau de Champoz à Court, correction	19,800	—	31,680	—	—	—	11,880	—
			104. Zulg et affluents à Eriz, endiguement	—	—	7,661	35	—	—	7,661	35
			105. Seitenbach extérieur à Lenk, endiguement	—	—	2,594	—	—	—	2,594	—
			106. Habbach à Habkern, endiguement . .	—	—	198	95	—	—	198	95
			107. Zwärenbach, endiguement dans la commune de Trub	2,600	—	5,433	—	—	—	2,833	—
			108. Simme près du pont de Laubegg, protection de la rive	—	—	1,399	75	—	—	1,399	75
			109. Suze, correction à Cormoret	16,900	—	22,900	—	—	—	6,000	—
			110. Oeschinenbach près Kandersteg, endiguement	—	—	151	—	—	—	151	—
			111. Sorne dans les gorges du Pichoux, endiguement	—	—	5,443	60	—	—	5,443	60
			112. Suze, correction à Sonvilier	—	—	5,860	—	—	—	5,860	—
			113. Ilfis, correction entre Emmenmatt et Kröschenbrunnen	9,800	—	20,600	—	—	—	10,800	—
			114. Emme et affluents, travaux de l'Etat	—	—	3,704	—	—	—	3,704	—
			115. Krautbach près Sundlauenen, mur le long de la rive	—	—	4,178	80	—	—	4,178	80
1,168,999	38	600,000	A reporter	1,462,932	20	2,249,047	32	—	—	786,115	12

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X. Travaux publics et chemins de fer											
G. Travaux hydrauliques											
1,168,999	38	600,000	Report	1,462,932	20	2,249,047	32	—	—	786,115	12
			116. Biberzen, correction dans la commune de Rüti	10,747	29	17,435	54	—	—	6,688	25
			117. Marchgraben près Adelboden, III ^e projet	—	—	4,916	90	—	—	4,916	90
			118. Lombach, endiguement dans la partie supérieure, XIV ^e projet	—	—	4,272	30	—	—	4,272	30
			119. Tschertzisbach près Châtelet, endiguement	—	—	106	95	—	—	106	95
			120. Ruhrgraben près Garstatt, endiguement	—	—	840	—	—	—	840	—
			121. Filderichbach, correction près Pochtenstutz	—	—	2,921	70	—	—	2,921	70
			122. Kapfbach près St-Etienne, endiguement, II ^e projet	—	—	3,698	60	—	—	3,698	60
			123. Sonderwasser, endiguement dans la commune de Walkringen	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
			124. Mühlebachgraben, endiguement dans la commune de Langnau	—	—	200	—	—	—	200	—
			125. Emme, correction, IV ^e section, nouveau projet	—	—	100	—	—	—	100	—
			126. Birse, correction à Moutier	—	—	9,000	—	—	—	9,000	—
			127. Trame, correction à Saicourt	8,600	—	8,600	—	—	—	—	—
			128. Report du fonds des mesures de chômage	85,859	82	—	—	85,859	82	—	—
1,168,999	38	600,000		1,568,139	31	2,303,139	31	—	—	735,000	—
8,198	80	8,200	2. Traitements des barragistes et des digueurs	4,376	90	12,576	90	—	—	8,200	—
72,581	90	75,000	3. Correction des eaux du Jura, entretien des canaux	5,030	50	67,984	34	—	—	62,953	84
72,581	90	75,000									
40,000	—	40,000	4. Correction des eaux du Jura, fonds d'endiguement, versement	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
1,217,198	18	648,200		1,577,546	71	2,423,700	55	—	—	846,153	84

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X. Travaux publics et chemins de fer											
H. Concessions hydrauliques											
10,819	50	10,120	1. Traitements des fonctionnaires	3,500	—	13,620	—	—	—	10,120	—
23,905	80	22,880	2. Traitements des employés	—	—	22,878	90	—	—	22,878	90
7,958	—	8,000	3. Frais de bureau et de déplacement	5,246	80	11,680	85	—	—	6,434	05
2,250	—	2,250	4. Loyer	—	—	2,250	—	—	—	2,250	—
420	—	500	5. Emoluments de concessions	850	—	—	—	850	—	—	—
42	—	50	6. Versement au fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments	—	—	85	—	—	—	85	—
44,555	30	42,800		9,596	80	50,514	75	—	—	40,917	95
J. Service topographique et cadastral											
11,262	60	11,925	1. Traitement du géomètre cantonal	—	—	11,925	—	—	—	11,925	—
55,121	20	58,200	2. Traitements des employés	—	—	58,055	40	—	—	58,055	40
9,390	15	9,400	3. Frais de bureau et de cadastre	8,528	40	17,920	90	—	—	9,392	50
1,530	—	1,530	4. Loyers	—	—	1,530	—	—	—	1,530	—
50,000	—	50,000	5. Frais de triangulation et mensurations cadastrales	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
1,000	—	1,000	6. Assurance des documents cadastraux	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
5,065	60	—	7. Cartes et registre des domaines de l'Etat	—	—	432	—	—	—	432	—
133,369	55	132,055		8,528	40	140,863	30	—	—	132,334	90
K. Chemins de fer, navigation et aviation											
12,460	20	12,920	1. Traitement du chef de service	—	—	12,920	80	—	—	12,920	80
5,439	—	5,805	2. Traitement de l'employée	—	—	5,805	20	—	—	5,805	20
3,003	70	3,000	3. Frais de bureau et de déplacement	—	6	3,011	65	—	—	3,005	65
500	—	500	4. Loyer	—	—	500	—	—	—	500	—
6,927	05	6,500	5. Frais de la police de la navigation	—	—	6,920	65	—	—	6,920	65
12,031	25	8,600	6. Emoluments de concessions	10,803	45	—	—	10,803	45	—	—
5,200	—	5,200	7. Subventions à des entreprises de navigation	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
42,000	—	42,000	8. Société d'aviation de Berne, subvention	—	—	41,864	—	—	—	41,864	—
1,900	—	3,000	9. Subventions à d'autres entreprises de transport et frais d'études de projets	—	—	300	—	—	—	300	—
65,398	70	70,325		10,809	45	76,322	30	—	—	65,512	85

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X. Travaux publics et chemins de fer											
182,925	50	193,047	A. Frais d'administration de la Direction	2,761	80	197,494	—	—	—	194,732	20
174,332	—	196,801	B. Service des arrondissements	47,383	35	245,506	25	—	—	198,122	90
605,207	80	580,000	C. Entretien des bâtiments de l'Etat . .	9,219	35	587,757	90	—	—	578,538	55
1,200,002	90	1,200,000	D. Constructions nouvelles de bâtiments	157,574	35	1,357,437	85	—	—	1,199,863	50
4,252,083	40	3,543,972	E. Entretien des ponts et chaussées . . .	8,040,621	70	11,570,824	72	—	—	3,530,203	02
249,999	90	250,000	F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées	16,150	—	266,150	—	—	—	250,000	—
1,217,198	18	648,200	G. Travaux hydrauliques	1,577,546	71	2,423,700	55	—	—	846,153	84
44,555	30	42,800	H. Concessions hydrauliques	9,596	80	50,514	75	—	—	40,917	95
133,369	55	132,055	J. Service topographique et cadastral . .	8,528	40	140,863	30	—	—	132,334	90
65,398	70	70,325	K. Chemins de fer, navigation et aviation .	10,809	45	76,322	30	—	—	65,512	85
8,125,073	23	6,857,200		9,880,191	91	16,916,571	62	—	—	7,036,379	71
			Les dépenses excèdent le budget de fr. 179,179.71								
XI. Emprunts											
A. Remboursements et intérêts											
1. Remboursement du capital:											
1,048,000	—	1,079,500	a. Emprunt de 1895, fr. 27,110,000, 3 %	—	—	1,079,500	—	—	—	1,079,500	—
304,000	—	314,000	b. Emprunt de 1900, fr. 15,378,000, 3 ½ %	—	—	314,000	—	—	—	314,000	—
247,000	—	256,000	c. Emprunt de 1906, fr. 17,054,000, 3 ½ %	—	—	256,000	—	—	—	256,000	—
279,500	—	291,000	d. Emprunt de 1911, fr. 27,641,000, 4 %	—	—	291,000	—	—	—	291,000	—
122,000	—	127,000	e. Emprunt de 1914, fr. 14,154,000, 4 ¼ %	—	—	127,000	—	—	—	127,000	—
108,000	—		(Emprunt de 1915, fr. 14,108,000, 4 ¾ %)								
2. Intérêts:											
844,740	—	813,300	a. Emprunt de 1895, fr. 27,110,000, 3 %	—	—	813,300	—	—	—	813,300	—
548,870	—	538,230	b. Emprunt de 1900, fr. 15,378,000, 3 ½ %	—	—	538,230	—	—	—	538,230	—
601,212	50	592,410	c. Emprunt de 1906, fr. 17,054,000, 3 ½ %	—	—	592,410	—	—	—	592,410	—
1,116,820	—	1,105,640	d. Emprunt de 1911, fr. 27,641,000, 4 %	—	—	1,105,640	—	—	—	1,105,640	—
606,730	—	601,545	e. Emprunt de 1914, fr. 14,154,000, 4 ¼ %	—	—	601,545	—	—	—	601,545	—
504,282	30		(Emprunt de 1915, fr. 14,108,000, 4 ¾ %)								
396,475	—		(Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 ½ %)								
1,111,534	95		(Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5 %)								
1,125,000	—	1,125,000	f. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 ½ %	—	—	1,125,000	—	—	—	1,125,000	—
600,000	—	600,000	g. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 %	—	—	600,000	—	—	—	600,000	—
712,500	—	712,500	h. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 4 ¾ %	—	—	712,500	—	—	—	712,500	—
450,000	—	450,000	i. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4 ½ %	—	—	450,000	—	—	—	450,000	—
1,000,000	—	1,000,000	k. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 %	—	—	1,000,000	—	—	—	1,000,000	—
780,000	—	1,560,000	l. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 %	—	—	1,560,000	—	—	—	1,560,000	—
12,506,664	75	11,166,125		—	—	11,166,125	—	—	—	11,166,125	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932											
Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XI. Emprunts											
B. Frais des emprunts											
83,307	15	45,000	1. Provisions et frais de transport . . .	—	—	45,333	45	—	—	45,333	45
7,077	65	7,500	2. Frais d'annonces et d'impression . .	—	—	6,279	90	—	—	6,279	90
150,000	—	150,000	3. Frais des emprunts de 1930 et 1931, amortissement	—	—	150,000	—	—	—	150,000	—
240,384	80	202,500		—	—	201,613	35	—	—	201,613	35
—————											
12,506,664	75	11,166,125	A. Remboursements et intérêts	—	—	11,166,125	—	—	—	11,166,125	—
240,384	80	202,500	B. Frais des emprunts	—	—	201,613	35	—	—	201,613	35
12,747,049	55	11,368,625		—	—	11,367,738	35	—	—	11,367,738	35
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 886.65											
=====											
XII. Finances											
A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines											
10,611	—	11,122	1. Traitement du secrétaire	—	—	11,122	20	—	—	11,122	20
13,211	—	13,909	2. Traitements des employés	—	—	13,908	90	—	—	13,908	90
5,179	01	5,500	3. Frais de bureau et de déplacement .	29	10	5,178	25	—	—	5,149	15
3,500	—	3,500	4. Loyers	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
579	05	1,000	5. Frais judiciaires	—	—	70	—	—	—	70	—
39,212	—	40,000	6. Service des maisons n° 12 de la place de la Cathédrale	40	10	38,208	10	—	—	38,168	—
72,292	06	75,031		69	20	71,987	45	—	—	71,918	25
B. Contrôle cantonal des finances											
51,234	30	53,568	1. Traitements des fonctionnaires . . .	—	—	53,568	60	—	—	53,568	60
77,550	45	82,658	2. Traitements des employés	—	—	81,378	20	—	—	81,378	20
3,178	15	6,000	3. Frais de bureau et de déplacement .	27	—	2,815	35	—	—	2,788	35
9,678	25	7,000	4. Frais d'impression et de reliure . . .	61	—	9,879	75	—	—	9,818	75
23,121	55	25,000	5. Frais du service des chèques postaux	—	—	23,667	50	—	—	23,667	50
2,500	—	2,500	6. Loyers	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
167,262	70	176,726		88	—	173,809	40	—	—	173,721	40

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XII. Finances											
C. Recettes de district											
106,488	70	110,621	1. Traitements des receveurs	—	—	106,513	25	—	—	106,513	25
88,569	10	89,463	2. Traitements des employés à Berne, Biene, Thoune et Interlaken	—	—	91,402	95	—	—	91,402	95
25,170	02	17,000	3. Frais de bureau	10	80	25,264	71	—	—	25,253	91
6,175	—	6,175	4. Loyers	—	—	6,175	—	—	—	6,175	—
158,015	37	150,000	5. Provisions	158,107	59	—	—	158,107	59	—	—
68,387	45	73,259		158,118	39	229,355	91	—	—	71,237	52
D. Caisse de prévoyance											
1,520,133	95	1,627,000	1. Subvention de l'Etat	92,440	45	1,775,771	45	—	—	1,683,331	—
1,520,133	95	1,627,000		92,440	45	1,775,771	45	—	—	1,683,331	—
E. Assurance mobilière											
1,498	30	1,600	1. Primes	—	—	1,491	60	—	—	1,491	60
1,498	30	1,600		—	—	1,491	60	—	—	1,491	60
A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines											
72,292	06	75,031		69	20	71,987	45	—	—	71,918	25
167,262	70	176,726	B. Contrôle cantonal des finances	88	—	173,809	40	—	—	173,721	40
68,387	45	73,259	C. Recettes de district	158,118	39	229,355	91	—	—	71,237	52
1,520,133	95	1,627,000	D. Caisse de prévoyance	92,440	45	1,775,771	45	—	—	1,683,331	—
1,498	30	1,600	E. Assurance mobilière	—	—	1,491	60	—	—	1,491	60
1,829,574	46	1,953,616		250,716	04	2,252,415	81	—	—	2,001,699	77
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 48,083.77											

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
A. Frais d'administration de la Direction											
7,170	—	7,732	1. Traitement du secrétaire	3,000	80	10,732	80	—	—	7,732	—
71,867	15	75,334	2. Traitements des employés	—	—	75,369	80	—	—	75,369	80
5,292	70	5,500	3. Frais de bureau et de déplacement .	—	—	5,512	55	—	—	5,512	55
4. Vétérinaire cantonal:											
5,631	30	5,965	a. Traitement	5,962	50	11,925	20	—	—	5,962	70
4,499	30	4,500	b. Frais de bureau et de déplacement	—	—	4,380	50	—	—	4,380	50
4,100	—	4,100	5. Loyer	—	—	4,100	—	—	—	4,100	—
98,560	45	103,131		8,963	30	112,020	85	—	—	103,057	55
B. Economie rurale											
1. Encouragements à l'agriculture:											
53,442	40	54,000	a. Encouragements en général	73,399	05	127,306	30	—	—	53,907	25
b. Encouragements à la viticulture:											
43,976	55	40,000	aa. Subvention pour essai de plants américains	11,500	—	26,000	—	—	—	14,500	—
bb. Mesures contre le phylloxéra											
cc. Encouragements en général											
7,993	60	10,000	c. Mesures contre les ennemis de l'agriculture	4,823	65	14,627	20	—	—	9,803	55
2. Amendement des terres:											
5,631	30	5,662	a. Traitement de l'ingénieur agricole .	5,293	20	10,586	40	—	—	5,293	20
21,934	80	16,927	b. Traitements des aides	8,838	40	25,026	70	—	—	16,188	30
5,179	25	5,200	c. Frais de bureau et de déplacement	6,500	—	11,671	20	—	—	5,171	20
2,000	—	2,000	d. Loyer	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
400,000	—	500,000	e. Subventions pour l'amendement de terres et la construction de chemins de montagne	710,340	75	1,316,340	75	—	—	606,000	—
62,956	60	63,000	3. Elève de l'espèce chevaline	59,988	—	122,847	—	—	—	62,859	—
249,995	75	250,000	4. Elève de l'espèce bovine	138,304	35	388,313	40	—	—	250,009	05
61,983	65	62,000	5. Elève du petit bétail	31,853	30	93,844	90	—	—	61,991	60
—	—	—	6. Restitutions de primes	6,001	50	6,001	50	—	—	—	—
111,780	—	110,000	7. Assurance contre la grêle, subventions	121,044	70	247,710	80	—	—	126,666	10
8. Assurance du bétail:											
807,648	—	—	a. Subventions de l'Etat	—	—	882,247	50	—	—	882,247	50
22,777	10	—	b. Contribution du fonds d'assurance du bétail	20,955	30	—	—	20,955	30	—	—
402,771	—	180,421	c. Subventions de la Confédération . .	440,007	45	—	—	440,007	45	—	—
231,489	—	—	d. Patentes de marchands de bétail .	228,435	—	317	—	228,118	—	—	—
19,794	—	—	e. Traitements des employés	—	—	20,844	40	—	—	20,844	40
6,096	55	—	f. Frais de bureau et de déplacement	—	—	4,132	70	—	—	4,132	70
9. Ecole de maréchalerie:											
7,070	35	8,000	a. Cours	4,795	90	12,485	20	—	—	7,689	30
2,500	—	2,500	b. Loyer	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
1,212,945	70	1,309,010		1,904,023	85	3,369,549	50	—	—	1,465,525	65

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
C. Ecole d'agriculture de la Rütli											
1. Ecole:											
58,314	05	59,700	a. Enseignement	2,291	40	61,601	35	—	—	59,309	95
1,956	—	2,000	b. Expérimentations	—	—	1,500	35	—	—	1,500	35
22,866	80	25,500	c. Administration	18,680	95	38,454	35	—	—	19,773	40
20,177	15	21,000	d. Nourriture	55,476	80	70,477	85	—	—	15,001	05
32,414	20	22,000	e. Entretien	28,635	35	54,511	80	—	—	25,876	45
12,300	—	12,300	f. Loyer	—	—	12,300	—	—	—	12,300	—
5,840	—	5,000	g. Travaux des élèves	4,900	—	—	—	4,900	—	—	—
142,188	20	137,500	Roulement	109,984	50	238,845	70	—	—	128,861	20
8,393	—	—	h. Augmentations et dimnut. à l'inventaire	22,736	—	3,938	—	18,798	—	—	—
8,557	—	9,300	i. Pensions des élèves	9,125	—	225	—	8,900	—	—	—
700	—	600	k. Bourses	—	—	—	—	—	—	—	—
27,215	40	29,850	l. Subvention de la Confédération . .	29,691	—	4,224	60	25,466	40	—	—
98,722	80	98,950		171,536	50	247,233	30	—	—	75,696	80
3,422	60	6,000	2. Exploitation du domaine	158,508	65	173,457	37	—	—	14,948	72
3,422	60	6,000		158,508	65	173,457	37	—	—	14,948	72
98,722	80	98,950	1. Ecole	171,536	50	247,233	30	—	—	75,696	80
3,422	60	6,000	2. Exploitation du domaine	158,508	65	173,457	37	—	—	14,948	72
2,308	45	2,500	3. Cidrerie	17,275	—	16,832	15	442	85	—	—
92,991	75	90,450		347,320	15	437,522	82	—	—	90,202	67
D. Ecole de laiterie de la Rütli											
1. Ecole:											
75,810	30	75,600	a. Enseignement	67,616	39	147,407	22	—	—	79,790	83
120	—	—	b. Expérimentations	8,000	—	8,307	80	—	—	307	80
21,444	64	17,200	c. Administration	64	55	20,978	69	—	—	20,914	14
26,244	02	29,300	d. Nourriture	7,207	61	28,360	02	—	—	21,152	41
22,172	50	15,000	e. Entretien	14,414	15	31,262	35	—	—	16,848	20
13,000	—	13,000	f. Loyer	—	—	13,000	—	—	—	13,000	—
158,791	46	150,100	Roulement	97,302	70	249,316	08	—	—	152,013	38
2,022	—	—	g. Augmentations et dimnut. à l'inventaire	1,840	—	250	—	1,590	—	—	—
36,000	—	33,500	h. Pensions des élèves	36,350	—	—	—	36,350	—	—	—
350	—	1,500	i. Bourses	—	—	500	—	—	—	500	—
38,694	90	35,000	k. Subvention de la Confédération . .	37,935	60	—	—	37,935	60	—	—
82,424	56	83,100		173,428	30	250,066	08	—	—	76,637	78

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
D. Ecole de laiterie de la Rütli											
2. Laiterie:											
13,252	80	13,150	a. Loyers et impôts	3,859	25	16,947	20	—	—	13,087	95
4,209	70	2,500	b. Entretien des bâtiments	—	—	3,720	20	—	—	3,720	20
8,474	50	6,500	c. Ustensiles et machines	39	—	5,186	61	—	—	5,147	61
9,158	70	12,000	d. Combustible et éclairage	9,662	90	16,719	95	—	—	7,057	05
2,221	50	2,500	e. Traitements et salaires	—	—	1,500	50	—	—	1,500	50
10,308	55	10,500	f. Frais divers	5,208	20	16,284	58	—	—	11,076	38
333,219	80	370,000	g. Achat de lait	34	—	333,619	40	—	—	333,585	40
381,650	45	414,150	h. Produits	403,701	76	32,627	38	371,074	38	—	—
8,192	72	5,000	i. Porcherie	92,389	20	85,557	15	6,832	05	—	—
1,763	—	—	k. Augmentations et diminut. à l'inventaire	4,618	—	—	—	4,618	—	—	—
5,903	50	6,000	l. Service d'automobile	944	—	8,624	02	—	—	7,680	02
8,000	—	8,000	m. Subvention de l'école	8,000	—	—	—	8,000	—	—	—
12,857	12	4,000		528,456	31	520,786	99	7,669	32	—	—
82,424	56	83,100	1. Ecole	173,428	30	250,066	08	—	—	76,637	78
12,857	12	4,000	2. Laiterie	528,456	31	520,786	99	7,669	32	—	—
69,567	44	79,100		701,884	61	770,853	07	—	—	68,968	46
E. Ecoles agricoles d'hiver											
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli:											
52,424	—	54,000	a. Enseignement	4,188	65	59,846	15	—	—	55,657	50
15,600	—	13,200	b. Administration	—	—	17,800	—	—	—	17,800	—
28,781	—	33,000	c. Nourriture	—	—	28,800	—	—	—	28,800	—
24,430	—	18,000	d. Entretien	—	—	23,500	—	—	—	23,500	—
12,000	—	12,000	e. Loyer	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
133,235	—	130,200		4,188	65	141,946	15	—	—	137,757	50
38,420	—	36,000	f. Pensions	41,460	—	125	—	41,335	—	—	—
1,100	—	2,800	g. Bourses	—	—	2,400	—	—	—	2,400	—
26,923	75	26,500	h. Subvention de la Confédération . . .	28,345	95	—	—	28,345	95	—	—
68,991	25	70,500		73,994	60	144,471	15	—	—	70,476	55

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XIII. Agriculture												
E. Ecoles agricoles d'hiver												
2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen:												
103,226	51	104,000		a. Enseignement	12,412	10	111,665	35	—	—	99,253	25
1,340	10	1,200		b. Expérimentations.	40	—	370	85	—	—	330	85
36,794	18	35,500		c. Administration	4,149	20	46,028	05	—	—	41,878	85
19,305	76	26,000		d. Nourriture	50,103	50	62,399	87	—	—	12,296	37
26,302	07	23,700		e. Entretien	21,691	70	49,522	55	—	—	27,830	85
18,450	—	18,450		f. Loyer	—	—	18,450	—	—	—	18,450	—
1,794	—	1,800		g. Travaux des élèves	3,367	—	—	—	3,367	—	—	—
203,624	62	207,050		Roulement	91,763	50	288,436	67	—	—	196,673	17
15,166	65	—		h. Augmentations et dimnut. à l'inventaire	18,374	15	8,022	80	10,351	35	—	—
40,450	—	41,000		i. Pensions.	43,450	—	687	05	42,762	95	—	—
600	—	1,950		k. Bourses	—	—	600	—	—	—	600	—
48,548	—	48,000		l. Subvention de la Confédération . .	50,607	75	3,897	50	46,710	25	—	—
100,059	97	120,000			204,195	40	301,644	02	—	—	97,448	62
—	—	10,000		m. Exploitation du domaine	102,420	86	114,168	68	—	—	11,747	82
100,059	97	110,000			306,616	26	415,812	70	—	—	109,196	44
3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:												
59,167	07	66,000		a. Enseignement	10,374	48	72,220	14	—	—	61,845	66
2,670	70	1,500		b. Expérimentations.	—	—	1,447	25	—	—	1,447	25
24,488	05	24,890		c. Administration	5,883	90	31,188	25	—	—	25,304	35
22,546	52	20,770		d. Nourriture	25,813	93	44,978	88	—	—	19,164	95
21,485	32	14,040		e. Entretien	12,906	80	37,634	96	—	—	24,728	16
20,400	—	20,400		f. Loyer	—	—	20,400	—	—	—	20,400	—
—	—	—		g. Travaux des élèves	—	—	—	—	—	—	—	—
150,757	66	143,600		Roulement	54,979	11	207,869	48	—	—	152,890	37
10,955	05	—		h. Augmentations et dimnut. à l'inventaire	13,934	05	2,015	18	11,918	87	—	—
23,604	—	24,000		i. Pensions.	25,200	—	—	—	25,200	—	—	—
1,050	—	1,500		k. Bourses	—	—	1,350	—	—	—	1,350	—
24,580	95	33,000		l. Subvention de la Confédération . .	31,114	50	4,696	85	26,417	65	—	—
92,667	66	92,100			125,227	66	215,931	51	—	—	90,703	85
1,050	72	1,900		m. Exploitation du domaine	70,261	44	69,696	73	564	71	—	—
91,616	94	90,200			195,489	10	285,628	24	—	—	90,139	14

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
E. Ecoles agricoles d'hiver											
4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon:											
44,163	43	45,900	a. Enseignement	3,442	25	38,136	36	—	—	34,694	11
128	25	1,800	b. Expérimentations	2,415	60	3,155	75	—	—	740	15
25,453	90	26,300	c. Administration	751	—	22,145	15	—	—	21,394	15
3,850	51	19,500	d. Nourriture	19,341	09	28,769	16	—	—	9,428	07
8,742	55	9,000	e. Entretien	8,657	55	20,398	20	—	—	11,740	65
11,600	—	14,200	f. Loyer	2,000	—	16,200	—	—	—	14,200	—
—	—	500	g. Travaux des élèves	—	—	—	—	—	—	—	—
93,938	64	116,200	Roulement	36,607	49	128,804	62	—	—	92,197	13
18,684	25	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	9,805	10	14,713	05	—	—	4,907	95
16,355	—	20,100	i. Pensions	13,650	—	783	60	12,866	40	—	—
1,450	—	1,880	k. Bourses	—	—	900	—	—	—	900	—
20,887	40	22,380	l. Subvention de la Confédération . .	20,295	—	1,264	05	19,030	95	—	—
39,461	99	75,600		80,357	59	146,465	32	—	—	66,107	73
39,987	17	2,100	m. Exploitation du domaine	60,536	47	70,998	95	—	—	10,462	48
79,449	16	73,500		140,894	06	217,464	27	—	—	76,570	21
68,991	25	70,500	1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli . .	73,994	60	144,471	15	—	—	70,476	55
100,059	97	110,000	2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen	306,616	26	415,812	70	—	—	109,196	44
91,616	94	90,200	3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal .	195,489	10	285,628	24	—	—	90,139	14
79,449	16	73,500	4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon	140,894	06	217,464	27	—	—	76,570	21
340,117	32	344,200		716,994	02	1,063,376	36	—	—	346,382	34
F. Ecole d'économie alpestre de Brienz											
24,197	90	26,890	a. Enseignement	927	55	25,043	30	—	—	24,115	75
263	60	350	b. Expérimentations	—	—	338	95	—	—	338	95
10,814	50	9,650	c. Administration	5,070	20	14,990	80	—	—	9,920	60
4,882	05	7,523	d. Nourriture	12,966	50	18,300	55	—	—	5,334	05
2,913	25	3,727	e. Entretien	7,213	80	9,624	75	—	—	2,410	95
4,000	—	4,000	f. Loyer	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
180	30	250	g. Cours de vacher	555	—	696	—	—	—	141	—
47,251	60	52,390	Roulement	26,733	05	72,994	35	—	—	46,261	30
2,202	90	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	1,536	40	372	—	1,164	40	—	—
7,300	—	6,600	i. Pensions	7,700	—	100	—	7,600	—	—	—
1,050	—	1,000	k. Bourses	—	—	700	—	—	—	700	—
10,836	90	12,220	l. Subvention de la Confédération . . .	12,163	30	587	60	11,575	70	—	—
629	75	1,410	m. Laiterie	26,533	30	27,638	05	—	—	1,104	75
28,591	55	35,980		74,666	05	102,392	—	—	—	27,725	95

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeseberg											
60,222	05	63,476	a. Enseignement	3,155	55	65,037	40	—	—	61,881	85
459	75	1,000	b. Expérimentations	—	—	240	65	—	—	240	65
19,509	70	21,119	c. Administration	621	90	20,400	40	—	—	19,778	50
18,180	20	15,700	d. Nourriture	13,539	35	27,322	90	—	—	13,783	55
21,118	70	17,500	e. Entretien	1,999	85	27,757	70	—	—	25,757	85
17,300	—	17,300	f. Loyer	1,300	—	18,600	—	—	—	17,300	—
10,000	—	—	g. Travaux des élèves	10,000	—	—	—	10,000	—	—	—
126,790	40	136,095	Roulement	30,616	65	159,359	05	—	—	128,742	40
6,802	20	—	h. Augment. et diminutions à l'inventaire	7,818	40	2,098	40	5,720	—	—	—
29,000	—	19,000	i. Pensions	28,200	—	25	—	28,175	—	—	—
2,050	—	1,000	k. Bourses	—	—	400	—	—	—	400	—
28,524	20	31,795	l. Subvention de la Confédération . . .	33,187	80	2,439	10	30,748	70	—	—
21,102	60	7,200	m. Jardin d'école	9,064	50	28,502	50	—	—	19,438	—
6,456	05	13,500	n. Office central de l'arboriculture . . .	11,808	05	24,360	85	—	—	12,552	80
105,677	05	107,000		120,695	40	217,184	90	—	—	96,489	50
1,381	85	2,000	o. Exploitation du domaine	46,377	—	44,725	95	1,651	05	—	—
107,058	90	105,000		167,072	40	261,910	85	—	—	94,838	45
H. Ecoles ménagères											
1. Schwand-Münsingen:											
31,184	99	29,600	a. Enseignement	1,365	70	34,537	55	—	—	33,171	85
1,983	80	1,700	b. Administration	—	—	2,145	55	—	—	2,145	55
18,695	25	17,500	c. Nourriture	—	—	17,438	75	—	—	17,438	75
5,700	—	5,300	d. Entretien	—	—	5,940	—	—	—	5,940	—
7,350	—	7,350	e. Loyer	—	—	7,350	—	—	—	7,350	—
500	—	500	f. Travaux des élèves	500	—	—	—	500	—	—	—
64,414	04	60,950	Roulement	1,865	70	67,411	85	—	—	65,546	15
28,400	—	27,600	g. Pensions	28,400	—	150	—	28,250	—	—	—
650	—	1,400	h. Bourses	—	—	300	—	—	—	300	—
8,855	80	8,500	i. Subvention de la Confédération . . .	11,800	—	446	35	11,353	65	—	—
27,808	24	26,250		42,065	70	68,308	20	—	—	26,242	50
2. Brienz:											
16,292	05	16,190	a. Enseignement	520	10	15,951	25	—	—	15,431	15
4,692	30	4,800	b. Administration	—	—	4,533	15	—	—	4,533	15
6,256	—	5,900	c. Nourriture	—	—	5,219	—	—	—	5,219	—
3,080	—	3,450	d. Entretien	—	—	2,870	—	—	—	2,870	—
4,000	—	4,000	e. Loyer	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
350	—	350	f. Travaux des élèves	350	—	—	—	350	—	—	—
33,970	35	33,990	Roulement	870	10	32,573	40	—	—	31,703	30
9,200	—	8,000	g. Pensions	7,800	—	200	—	7,600	—	—	—
1,600	—	800	h. Bourses	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
5,917	30	6,190	i. Subvention de la Confédération . . .	5,880	—	195	85	5,684	15	—	—
20,453	05	20,600		14,550	10	34,169	25	—	—	19,619	15

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XIII. Agriculture												
H. Ecoles ménagères												
3. Langenthal:												
19,533	55	22,303		a. Enseignement	3,233	80	21,217	14	—	—	17,983	34
6,146	40	4,960		b. Administration	—	—	6,152	95	—	—	6,152	95
8,768	—	7,688		c. Nourriture	3,000	—	10,616	—	—	—	7,616	—
4,950	—	5,550		d. Entretien	—	—	4,120	—	—	—	4,120	—
6,000	—	6,000		e. Loyer	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
300	—	300		f. Travaux des élèves	300	—	—	—	300	—	—	—
45,097	95	46,201			6,533	80	48,106	09	—	—	41,572	29
14,465	—	14,400		Roulement	12,300	—	—	—	12,300	—	—	—
200	—	1,008		g. Pensions	—	—	1,600	—	—	—	1,600	—
5,835	85	7,809		h. Bourses	6,360	—	475	85	5,884	15	—	—
				i. Subvention de la Confédération . .								
24,997	10	25,000			25,193	80	50,181	94	—	—	24,988	14
4. Courtemelon:												
6,014	15	12,200		a. Enseignement	172	65	9,491	48	—	—	9,318	83
2,355	05	2,800		b. Administration	—	—	2,114	65	—	—	2,114	65
9,970	—	7,240		c. Nourriture	—	—	5,918	75	—	—	5,918	75
4,860	—	2,800		d. Entretien	—	—	4,012	50	—	—	4,012	50
2,000	—	2,000		e. Loyer	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
—	—	100		f. Travaux des élèves	—	—	—	—	—	—	—	—
25,199	20	26,940			172	65	23,537	38	—	—	23,364	73
7,025	—	9,600		Roulement	9,400	—	900	—	8,500	—	—	—
—	—	800		g. Pensions	—	—	1,300	—	—	—	1,300	—
3,450	—	4,140		h. Bourses	2,920	—	—	—	2,920	—	—	—
				i. Subvention de la Confédération . .								
14,724	20	14,000			12,492	65	25,737	38	—	—	13,244	73
1. Schwand-Münsingen												
27,808	24	26,250		2. Brienz	42,065	70	68,308	20	—	—	26,242	50
20,453	05	20,600		3. Langenthal	14,550	10	34,169	25	—	—	19,619	15
24,997	10	25,000		4. Courtemelon	25,193	80	50,181	94	—	—	24,988	14
14,724	20	14,000			12,492	65	25,737	38	—	—	13,244	73
87,982	59	85,850			94,302	25	178,396	77	—	—	84,094	52
J. Inspection des viandes												
1,164	45	4,000		1. Cours d'instruction	2,300	90	4,937	80	—	—	2,636	90
3,693	85	4,000		2. Frais divers	25	—	3,481	85	—	—	3,456	85
4,858	30	8,000			2,325	90	8,419	65	—	—	6,093	75

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
98,560	45	103,131	A. Frais d'administration de la Direction	8,963	30	112,020	85	—	—	103,057	55
1,212,945	70	1,309,710	B. Economie rurale	1,904,023	85	3,369,549	50	—	—	1,465,525	65
92,991	75	90,450	C. Ecole d'agriculture de la Rütli	347,320	15	437,522	82	—	—	90,202	67
69,567	44	79,100	D. Ecole de laiterie de la Rütli	701,884	61	770,853	07	—	—	68,968	46
340,117	32	344,200	E. Ecoles agricoles d'hiver	716,994	02	1,063,376	36	—	—	346,382	34
28,591	55	35,980	F. Ecole d'économie alpestre à Brienz	74,666	05	102,392	—	—	—	27,725	95
107,058	90	105,000	G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg	167,072	40	261,910	85	—	—	94,838	45
87,982	59	85,850	H. Ecoles ménagères	94,302	25	178,396	77	—	—	84,094	52
4,858	30	8,000	J. Inspection des viandes	2,325	90	8,419	65	—	—	6,093	75
2,042,674	—	2,161,421		4,017,552	53	6,304,441	87	—	—	2,286,889	34
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 125,468.34											
XIV. Economie forestière											
A. Frais de l'administration centrale des forêts											
13,148	30	13,793	1. Traitements des fonctionnaires	5,910	90	19,702	80	—	—	13,791	90
21,338	80	21,098	2. Traitements des employés	—	—	21,097	80	—	—	21,097	80
9,537	15	11,000	3. Frais de bureau et de déplacement	6,224	40	17,202	90	—	—	10,978	50
2,500	—	2,500	4. Loyers	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
46,524	25	48,391		12,135	30	60,503	50	—	—	48,368	20
B. Police forestière											
2. Inspecteurs forestiers:											
23,079	50	24,798	a. Traitements des conservateurs des forêts	10,627	53	35,425	20	—	—	24,797	67
3,795	95	2,500	b. Frais de bureau	—	—	2,549	70	—	—	2,549	70
8,516	—	7,700	c. Frais de déplacement	1,032	30	12,060	15	—	—	11,027	85
2,980	—	2,500	d. Loyers	—	—	2,320	—	—	—	2,320	—
117,997	55	127,882	a. Traitements des inspecteurs forestiers	54,642	15	180,277	60	—	—	125,635	45
15,049	56	12,000	b. Frais de bureau	460	—	12,031	99	—	—	11,571	99
37,917	10	38,000	c. Frais de déplacement	8,840	76	61,127	25	—	—	52,286	49
9,300	—	9,330	d. Loyers	—	—	9,420	—	—	—	9,420	—
75,097	14	75,000	3. Gardes-forestiers	12,141	50	86,911	05	—	—	74,769	55
60,088	07	61,000	4. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers	66,141	11	—	—	66,141	11	—	—
3,561	20	4,000	5. Assurance contre les accidents	—	—	3,406	55	—	—	3,406	55
237,205	93	242,710		153,885	35	405,529	49	—	—	251,644	14

Canton de Berne — Compte général pour 1932											
Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIV. Economie forestière											
C. Encouragements à l'économie forestière											
9,964	95	10,000	1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragement à la sylviculture	95,544	05	105,545	20	—	—	10,001	15
40,000	—	40,000	2. Endiguements de torrents et reboisements	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
16,333	22	25,000	3. Subsidés du canton aux chemins subventionnés par la Confédération . . .	—	—	38,625	90	—	—	38,625	90
66,298	17	75,000		95,544	05	184,171	10	—	—	88,627	05
D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages											
560	—	1,000	1. Subventions	—	—	400	—	—	—	400	—
560	—	1,000		—	—	400	—	—	—	400	—
A. Frais de l'administration centrale des forêts											
46,524	25	48,391		12,135	30	60,503	50	—	—	48,368	20
237,205	93	242,710	B. Police forestière	153,885	35	405,529	49	—	—	251,644	14
66,298	17	75,000	C. Encouragements à l'économie forestière	95,544	05	184,171	10	—	—	88,627	05
560	—	1,000	D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages	—	—	400	—	—	—	400	—
350,588	35	367,101		261,564	70	650,604	09	—	—	389,039	39
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 21,938.39											
XV. Forêts domaniales											
A. Produits principaux et produits intermédiaires											
1,687,302	60	1,706,600	1. Produits principaux	1,684,076	40	—	—	1,684,076	40	—	—
196,479	80	197,900	2. Produits intermédiaires	192,314	40	—	—	192,314	40	—	—
1,883,782	40	1,904,500		1,876,390	80	—	—	1,876,390	80	—	—
B. Produits accessoires											
282	65	100	1. Vente de souches	356	40	—	—	356	40	—	—
3,436	40	1,500	2. Vente de tourbe, etc.	938	95	—	—	938	95	—	—
58,061	15	60,000	3. Droits de pacage et fermages, vente d'herbe et de laiche	59,262	40	688	05	58,574	35	—	—
61,780	20	61,600		60,557	75	688	05	59,869	70	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XV. Forêts domaniales											
C. Frais d'exploitation											
57,618	20	60,000	1. Cultures forestières	70,719	80	139,939	—	—	—	69,219	20
175,000	—	175,000	2. Chemins	—	—	175,000	—	—	—	175,000	—
79,141	20	80,000	3. Frais de garde	9,567	85	89,287	65	—	—	79,719	80
441,733	50	441,500	4. Frais de façonnage	—	—	438,773	30	—	—	438,773	30
722	40	3,000	5. Frais d'abornement et de plans . . .	5	65	2,124	55	—	—	2,118	90
11,652	20	10,000	6. Frais des mises	—	—	13,032	59	—	—	13,032	59
3,112	30	500	7. Frais judiciaires	—	—	339	85	—	—	339	85
14,251	43	20,000	8. Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains éboulés	—	—	19,454	30	—	—	19,454	30
20,000	—	20,000	9. Entretien des bâtiments	11,038	10	31,038	10	—	—	20,000	—
803,231	29	810,000		91,331	40	908,989	34	—	—	817,657	94
D. Charges											
78,051	77	79,000	1. Impôts de l'Etat	—	—	84,033	91	—	—	84,033	91
141,413	61	161,000	2. Impositions communales	1,508	45	151,579	30	—	—	150,070	85
219,465	38	240,000		1,508	45	235,613	21	—	—	234,104	76
E. Frais d'administration											
60,088	07	61,000	1. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers	—	—	66,141	11	—	—	66,141	11
8,289	95	8,000	2. Assurance contre les accidents	—	—	7,486	80	—	—	7,486	80
68,378	02	69,000		—	—	73,627	91	—	—	73,627	91
A. Produits principaux et produits intermédiaires											
1,883,782	40	1,904,500		1,876,390	80	—	—	1,876,390	80	—	—
61,780	20	61,600	B. Produits accessoires	60,557	75	688	05	59,869	70	—	—
803,231	29	810,000	C. Frais d'exploitation	91,331	40	908,989	34	—	—	817,657	94
219,465	38	240,000	D. Charges	1,508	45	235,613	21	—	—	234,104	76
68,378	02	69,000	E. Frais d'administration	—	—	73,627	91	—	—	73,627	91
854,487	91	847,100		2,029,788	40	1,218,918	51	810,869	89	—	—
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 36,230.11											

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XVI. Domaines de l'Etat											
A. Produit											
537,117	15	520,000	1. Fermages des domaines civils	552,515	55	15,332	05	537,183	50	—	—
19,492	95	19,000	2. Fermages des domaines curiaux	19,293	90	—	—	19,293	90	—	—
14,000	—	12,800	3. Loyers des églises	12,800	—	—	—	12,800	—	—	—
1,791,696	35	1,881,620	4. Loyers des bâtiments de l'administration	1,886,297	55	8,744	25	1,877,553	30	—	—
217,300	—	217,300	5. Loyers des bâtiments militaires	217,300	—	—	—	217,300	—	—	—
511	40	300	6. Vente de produits	3,482	25	1,176	05	2,306	20	—	—
3,059	15	2,500	7. Recettes diverses	4,262	20	—	—	4,262	20	—	—
2,583,177	—	2,653,520		2,695,951	45	25,252	35	2,670,699	10	—	—
B. Frais d'exploitation											
10,073	20	10,000	1. Frais de culture et d'améliorations	943	95	10,943	95	—	—	10,000	—
820	15	300	2. Frais d'abornement et de plans	—	—	295	—	—	—	295	—
322	45	300	3. Frais de surveillance	—	—	148	95	—	—	148	95
8,775	20	3,500	4. Frais des ventes et amodiations	324	—	3,786	90	—	—	3,462	90
64,895	08	70,000	5. Assurance contre l'incendie	155	80	70,113	25	—	—	69,957	45
84,886	08	84,100		1,423	75	85,288	05	—	—	83,864	30
C. Charges											
54,562	03	60,000	1. Impôts de l'Etat	352	23	56,262	59	—	—	55,910	36
77,613	13	75,000	2. Impositions communales	11,517	61	86,552	66	—	—	75,035	05
5,319	45	6,000	3. Frais pour le service des eaux	15,575	25	19,592	80	—	—	4,017	55
137,494	61	141,000		27,445	09	162,408	05	—	—	134,962	96
2,583,177	—	2,653,520	A. Produit	2,695,951	45	25,252	35	2,670,699	10	—	—
84,886	08	84,100	B. Frais d'exploitation	1,423	75	85,288	05	—	—	83,864	30
137,494	61	141,000	C. Charges	27,445	09	162,408	05	—	—	134,962	96
2,360,796	31	2,428,420		2,724,820	29	272,948	45	2,451,871	84	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 23,451. 84											

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			XVII. Caisse des domaines								
50,056	90	49,000	A. Intérêts des créances	5,109	50	—	—	5,109	50	—	—
301,845	60	281,000	B. Intérêts des dettes	—	—	283,812	—	—	—	283,812	—
251,778	70	232,000		5,109	50	283,812	—	—	—	278,702	50
			Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 46,702. 50								
			XVIII. Caisse hypothécaire								
			A. Produit								
25,495,646	50	24,200,000	1. Intérêts des prêts hypothécaires . .	24,426,151	40	—	—	24,426,151	40	—	—
509,756	75	495,000	2. Intérêts des prêts aux communes . .	507,735	40	—	—	507,735	40	—	—
13,652	60		3. Intérêts des prêts à des syndicats d'améliorations foncières	15,180	60	—	—	15,180	60	—	—
947,907	60	850,000	4. Intérêts des valeurs	697,237	35	—	—	697,237	35	—	—
749,663	04	205,000	5. Intérêts des correspondants	541,850	48	47,157	68	494,692	80	—	—
9,982	20	65,000	6. Commissions	36,314	30	—	—	36,314	30	—	—
21,007	60	20,000	7 a Loyer du bâtiment de l'établissement	15,431	70	—	—	15,431	70	—	—
1,062,966	25	1,036,500	7 b Intérêt de 3 % de l'emprunt de 1897	—	—	1,036,553	70	—	—	1,036,553	70
878,420	55	864,500	7 c Intérêt de 3 ½ % de l'emprunt de 1905 (Intérêt de 4 ½ % de l'emprunt de 1913) (Intérêt de 4 ¾ % de l'emprunt de 1915)	—	—	864,391	20	—	—	864,391	20
201,016	15		7 d Intérêt de 4 ½ % de l'emprunt de 1923	—	—	900,000	—	—	—	900,000	—
422,632	95		7 e Intérêt de 3 ½ % de l'emprunt de 1923	—	—	70,000	—	—	—	70,000	—
900,000	—	900,000	7 f Intérêt de 5 ½ % de l'emprunt de 1924	—	—	458,333	35	—	—	458,333	35
70,000	—	70,000	7 g Intérêt de 4 ¾ % de l'emprunt de 1929	—	—	1,187,500	—	—	—	1,187,500	—
1,100,000	—	458,500	7 h Intérêt de 4 % de l'emprunt de 1931	—	—	1,200,000	—	—	—	1,200,000	—
1,187,500	—	1,187,500	7 i Intérêts des prêts sur lettres de gages à 4 %	—	—	193,333	35	—	—	193,333	35
896,666	65	1,200,000	8. Frais de paiement des coupons et des obligations	—	—	57,049	23	—	—	57,049	23
60,000	—	180,000	9. Provisions pour nouveaux placements et conversions	—	—	44,855	—	—	—	44,855	—
39,514	17	31,250	10. Intérêts des dépôts contre bons de caisse et obligations	—	—	8,054,497	65	—	—	8,054,497	65
—	—	35,000	11. Intérêts des fonds spéciaux	214,688	85	4,694,304	43	—	—	4,479,615	58
8,688,773	15	8,083,750	12. Intérêts des dépôts d'épargne . . .	—	—	2,759,467	70	—	—	2,759,467	70
4,655,592	09	4,420,000	13. Intérêts des dépôts en compte courant	—	—	648,095	05	—	—	648,095	05
2,463,431	15	2,380,000	14. Intérêt du fonds capital	—	—	1,350,000	—	—	—	1,350,000	—
931,413	80	870,000	15. Impôt de fortune à payer à l'Etat .	—	—	1,815,842	10	—	—	1,815,842	10
1,350,000	—	1,350,000	16. Versement au fonds de réserve . . .	—	—	240,000	—	—	—	240,000	—
1,793,433	15	1,804,000	17. Frais d'ameublement, amortissement	—	—	9,164	50	—	—	9,164	50
260,000	—	250,000	18. Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs, subvention	—	—	150,000	—	—	—	150,000	—
9,888	90	10,000	19. Valeurs, bénéfice de cours	226,005	35	—	—	226,005	35	—	—
—	—	—	20. Impôt fédéral sur les coupons	—	—	15,913	10	—	—	15,913	10
237,113	10	—	21. Amortissement de frais d'emprunt et réserve pour frais d'emprunt	—	—	160,000	—	—	—	160,000	—
23,833	05	17,000									
225,753	80	—									
763,893	58	687,000		26,680,595	43	25,956,458	04	724,137	39	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XVIII. Caisse hypothécaire											
B. Frais d'administration											
29,509	80	30,000	1. Indemnités des organes administratifs	—	—	29,397	40	—	—	29,397	40
415,504	—	410,000	2. Traitements des fonctionnaires et des employés	—	—	424,890	50	—	—	424,890	50
31,395	30	33,000	3. Caisse de secours, subside	—	—	32,686	85	—	—	32,686	85
20,000	—	20,000	4. Loyers	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
50,816	25	52,000	5. Frais de bureau	47,684	36	90,372	99	—	—	42,688	63
8,974	—	8,000	6. Frais judiciaires et de poursuites . .	24,490	75	17,321	30	7,169	45	—	—
538,251	35	537,000		72,175	11	614,669	04	—	—	542,493	93
C. Intérêts du fonds capital											
1,350,000	—	1,350,000		1,350,000	—	—	—	1,350,000	—	—	—
1,350,000	—	1,350,000		1,350,000	—	—	—	1,350,000	—	—	—
763,893	58	687,000	A. Produit	26,680,595	43	25,956,458	04	724,137	39	—	—
538,251	35	537,000	B. Frais d'administration	72,175	11	614,669	04	—	—	542,493	93
1,350,000	—	1,350,000	C. Intérêts du fonds capital	1,350,000	—	—	—	1,350,000	—	—	—
1,575,642	23	1,500,000		28,102,770	54	26,571,127	08	1,531,643	46	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 31,643.46											
XIX. Banque cantonale											
A. Produit de l'exercice											
2,096,237	22	3,000,000	1. Produit du compte d'effets de change	1,694,299	66	—	—	1,694,299	66	—	—
4,785,137	07		2. Intérêts	21,850,903	87	15,966,823	28	5,884,080	59	—	—
2,666,773	61		3. Commissions et droits de garde . .	2,113,552	62	2,198	95	2,111,353	67	—	—
375,840	86		4. Impôts cantonaux et municipaux . .	—	—	412,949	35	—	—	412,949	35
358,063	96		5. Pertes	11,689	04	489,337	41	—	—	477,648	37
94,506	26		6. Amortissements	—	—	243,817	85	—	—	243,817	85
267,179	02		7. Bénéfice sur fonds publics	257,421	—	—	—	257,421	—	—	—
466,540	80		8. Versement au fonds de réserve pour risques spéciaux.	—	—	395,569	65	—	—	395,569	65
5,339,032	25		9. Frais d'administration	—	—	5,374,455	06	—	—	5,374,455	06
3,181,342	79	3,000,000		25,927,866	19	22,885,151	55	3,042,714	64	—	—
B. Emploi du produit											
500,000	—	600,000	1. Versement au fonds de réserve ordinaire	—	—	300,000	—	—	—	300,000	—
281,342	79		2. Versement au fonds de réserve pour créances	—	—	542,714	64	—	—	542,714	64
781,342	79	600,000		—	—	842,714	64	—	—	842,714	64
A. Produit de l'exercice											
3,181,342	79	3,000,000		25,927,866	19	22,885,151	55	3,042,714	64	—	—
B. Emploi du produit											
781,342	79	600,000		—	—	842,714	64	—	—	842,714	64
2,400,000	—	2,400,000		25,927,866	19	23,727,866	19	2,200,000	—	—	—
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 200,000.—											

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				XX. Caisse de l'Etat								
				A. Intérêts des créances								
				1. Intérêts des placements:								
1,648,128	25	1,568,350		a. Obligations	1,420,524	28	—	—	1,420,524	28	—	—
2,979,211	20	2,907,550		b. Actions	2,905,366	25	—	—	2,905,366	25	—	—
				2. Intérêts d'avances:								
82,842	75	61,800		a. Administrations spéciales	176,742	05	—	—	176,742	05	—	—
24,350	40	20,000		b. Oeuvres d'utilité publique	24,115	90	—	—	24,115	90	—	—
111,973	85	233,000		3. Intérêts de prêts pour constructions	288,421	70	142,688	05	145,733	65	—	—
9,107	11	5,000		4. Intérêts de créances diverses et intérêts moratoires	6,707	29	—	—	6,707	29	—	—
202,086	23	120,000		5. Intérêts moratoires pour impôts	202,828	18	218	—	202,610	18	—	—
1,913	68	—		6. Recettes diverses	3,430	06	151	85	3,278	21	—	—
24,598	10	25,000		7. Emoluments de dépôt	—	—	24,507	05	—	—	24,507	05
132,869	40	130,000		8. Impôt fédéral sur les coupons	—	—	100,757	88	—	—	100,757	88
83,200	—	—		9. Bénéfice sur cours	97,660	—	6,000	—	91,660	—	—	—
4,985,345	97	4,760,700			5,125,795	71	274,322	83	4,851,472	88	—	—
				B. Intérêts des dettes								
				1. Intérêts des dépôts:								
1,049,509	52	1,350,000		a. Administrations spéciales	—	—	1,999,062	99	—	—	1,999,062	99
35,889	08	20,000		b. Consignations judiciaires	20	30	36,131	66	—	—	36,111	36
—	—	500		c. Consignations administratives	—	—	—	—	—	—	—	—
4,858	35	7,000		d. Fonds spéciaux	8,816	85	14,285	45	—	—	5,468	60
230,639	78	7,000		e. Dépôts divers	7	—	100,139	97	—	—	100,132	97
18,006	22	20,000		2. Escomptes pour paiements au comptant	—	—	13,204	82	—	—	13,204	82
320,655	80	241,500		3. Intérêts de papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale.	41,348	55	1,270,074	75	—	—	1,228,726	20
1,649,842	05	1,646,000			50,192	70	3,432,899	64	—	—	3,382,706	94
				—————								
4,985,345	97	4,760,700		A. Intérêts des créances	5,125,795	71	274,322	83	4,851,472	88	—	—
1,649,842	05	1,646,000		B. Intérêts des dettes	50,192	70	3,432,899	64	—	—	3,382,706	94
3,335,503	92	3,114,700			5,175,988	41	3,707,222	47	1,468,765	94	—	—
				Les recettes sont inférieures au budget de fr. 1,645,934. 06								
				—————								

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXI. Amendes et confiscations											
A. Amendes											
362,422	65	303,000	1. Amendes prononcées	398,099	55	6,473	—	391,626	55	—	—
38,082	65	25,000	2. Amendes commuées	—	—	36,452	55	—	—	36,452	55
9,044	—	10,000	3. Amendes prescrites	—	—	6,270	50	—	—	6,270	50
4,388	65	8,000	4. Amendes administratives	5,996	70	95	—	5,901	70	—	—
2,253	20	2,000	5. Part des amendes fédérales	1,601	07	—	—	1,601	07	—	—
321,937	85	278,000		405,697	32	49,291	05	356,406	27	—	—
B. Emploi du produit des amendes											
13,816	90	16,000	1. Frais de perception	—	—	13,952	63	—	—	13,952	63
12,875	40	14,000	2. Récompenses à des agents de police communaux et à des particuliers . .	—	—	10,985	80	—	—	10,985	80
40,000	—	40,000	3. Contribution aux traitements du corps de la police	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
172,193	50	102,000	4. Part des communes	—	—	172,193	50	—	—	172,193	50
172,193	50	102,000	5. Part du service sanitaire	—	—	172,193	50	—	—	172,193	50
2,253	—	4,000	6. Parts diverses d'amendes	—	—	1,600	—	—	—	1,600	—
91,394	45	—	7. Report à compte nouveau	299,748	17	245,229	01	54,519	16	—	—
321,937	85	278,000		299,748	17	656,154	44	—	—	356,406	27
C. Indemnités et confiscations											
7,354	95	8,000	1. Indemnités	12,933	20	3,927	40	9,005	80	—	—
854	65	100	2. Confiscations	103	—	—	—	103	—	—	—
8,209	60	8,100		13,036	20	3,927	40	9,108	80	—	—
A. Amendes											
321,937	85	278,000	A. Amendes	405,697	32	49,291	05	356,406	27	—	—
321,937	85	278,000	B. Emploi du produit des amendes . . .	299,748	17	656,154	44	—	—	356,406	27
8,209	60	8,100	C. Indemnités et confiscations	13,036	20	3,927	40	9,108	80	—	—
8,209	60	8,100		718,481	69	709,372	89	9,108	80	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 1,008.80											

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines											
A. Chasse											
151,978 85		155,000	1. Patentes de chasse	163,739 75		18,605 75		145,134		—	
3,117 90		3,500	2. Vente de gibier, taxes pour chiens, émoluments pour demandes tardives de patentes	3,712 55		36 20		3,676 35		—	
22,025 —		22,000	3. Taxes pour permis de chasse d'hiver	16,955 50		55 50		16,900		—	
15,248 —		15,500	4. Suppléments pour surveillance de la chasse, 10 %	14,308 —		—		14,308		—	
			5. Frais de surveillance et de garde et relèvement de la chasse:								
57,323 75		59,800	a. Refuges des hautes régions	2,164 75		62,034 25		—		59,869 50	
25,659 60		26,000	b. Régions ouvertes	370 —		26,353 60		—		25,983 60	
2,588 40		2,800	c. Frais d'administration	1,225 —		4,024 —		—		2,799 —	
4,000 —		4,000	d. Indemnités p. dommages dus au gibier	350 —		3,999 —		—		3,649 —	
2,236 50		2,500	e. Protection des oiseaux	—		2,549 70		—		2,549 70	
400 —		500	f. Subsidés pour lâchers de gibier . .	—		400 —		—		400 —	
2,997 72		3,000	g. Affouragement du gibier, primes d'abattage et mesures extraordin. .	—		3,197 70		—		3,197 70	
45,702 —		46,500	6. Part des communes, 30 %	—		42,654 —		—		42,654 —	
31,486 60		35,200	7. Indemnité de la Confédération. . . .	34,175 95		1,718 75		32,457 20		—	
82,948 38		86,100		237,001 50		165,628 45		71,373 05			
B. Pêche											
32,305 50		32,000	1. Ferme de la pêche et patentes . . .	31,917 —		759 —		31,158 —		—	
27,922 25		28,700	2. Frais de surveillance et de perception	7,438 80		35,459 —		—		28,020 20	
		1,000	3. Frais d'administration	—		1,016 65		—		1,016 65	
580 45		2,000	4. Encouragements à la pisciculture . .	11,190 —		13,365 10		—		2,175 10	
14,376 50		16,000	5. Indemnité de la Confédération. . . .	16,449 40		1,177 30		15,272 10		—	
153 30		1,500	6. Etablissement de pisciculture	1,238 —		903 15		334 85		—	
—		500	7. Frais de justice	—		—		—		—	
18,332 60		17,300		68,233 20		52,680 20		15,553			
C. Mines											
1,200 05		1,200	1. Traitement de l'inspecteur des mines	—		1,200 —		—		1,200 —	
2,500 —		2,500	2. Droits d'exploitation du minerai de fer	—		—		—		—	
6,208 20		5,000	3. Droits de concession pour carrières et pour exploitation de la houille et de l'ardoise	2,934 05		461 35		2,472 70		—	
—		500	4. Recherche de gisements miniers . . .	—		—		—		—	
7,508 15		5,800		2,934 05		1,661 35		1,272 70			
82,948 38		86,100	A. Chasse	237,001 50		165,628 45		71,373 05		—	
18,332 60		17,300	B. Pêche	68,233 20		52,680 20		15,553 —		—	
7,508 15		5,800	C. Mines	2,934 05		1,661 35		1,272 70		—	
108,789 13		109,200		308,168 75		219,970		88,198 75			
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 21,001.25											

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXIII. Régie des sels											
A. Commerce des sels											
53,031	80	—	1. Valeur des sels en magasin au 1 ^{er} janv.	—	—	58,724	50	—	—	58,724	50
1,649,260	65	1,583,400	2. Sel de cuisine	2,261,125	—	669,354	90	1,591,770	10	—	—
9,941	—	7,000	3. Sel de table ordinaire	31,482	50	19,635	—	11,847	50	—	—
3,994	—	1,400	4. Sel marin	7,787	—	3,305	60	4,481	40	—	—
50,753	40	48,000	5. Sel dénaturé	105,236	45	57,353	55	47,882	90	—	—
213	25	—	6. Sel nitrité pour saumures	7,419	75	3,137	70	4,282	05	—	—
8,880	45	5,250	7. Sel pour doreurs	18,339	20	6,151	90	12,187	30	—	—
606	85	450	8. Sel de table «Grésil»	1,625	55	1,105	—	520	55	—	—
492	30	360	9. Tartre moulu	1,572	75	1,109	10	463	65	—	—
95,962	30	89,600	10. Sel iodé	184,817	65	84,952	50	99,865	15	—	—
58,724	50	—	11. Valeur des sels en magasin au 31 déc.	66,221	50	—	—	66,221	50	—	—
1,825,796	90	1,735,460		2,685,627	35	904,829	75	1,780,797	60	—	—
B. Frais d'exploitation											
24,000	—	24,000	1. Intérêts du fonds de roulement . . .	—	—	24,000	—	—	—	24,000	—
116,767	90	124,000	2. Frais de transport	—	—	118,623	70	—	—	118,623	70
243,599	—	255,000	3. Commissions des débiteurs	—	—	237,735	35	—	—	237,735	35
24,018	85	25,000	4. Frais de magasinage	—	—	22,760	65	—	—	22,760	65
3,011	05	3,000	5. Frais divers d'exploitation	23	80	2,897	05	—	—	2,873	25
320	90	100	6. Recettes diverses	279	25	—	—	279	25	—	—
411,075	90	430,900		303	05	406,016	75	—	—	405,713	70
C. Frais d'administration											
16,238	10	18,500	1. Traitements des fonctionnaires . . .	—	—	21,253	10	—	—	21,253	10
3,320	95	5,000	2. Frais de bureau	—	—	3,187	85	—	—	3,187	85
11,340	—	12,000	3. Loyers	1,000	—	12,300	—	—	—	11,300	—
463	90	500	4. Assurance contre les accidents . . .	113	—	526	40	—	—	413	40
31,362	95	36,000		1,113	—	37,267	35	—	—	36,154	35
D. Emploi du produit											
200,000	—	200,000	1. Versement au fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité	—	—	200,000	—	—	—	200,000	—
100,000	—	100,000	2. Subvention à la Société cant. «Pour la vieillesse»	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—
300,000	—	300,000		—	—	300,000	—	—	—	300,000	—
1,825,796	90	1,735,460	A. Commerce des sels	2,685,627	35	904,829	75	1,780,797	60	—	—
411,075	90	430,900	B. Frais d'exploitation	303	05	406,016	75	—	—	405,713	70
31,362	95	36,000	C. Frais d'administration	1,113	—	37,267	35	—	—	36,154	35
300,000	—	300,000	D. Emploi du produit	—	—	300,000	—	—	—	300,000	—
1,083,358	05	968,560		2,687,043	40	1,648,113	85	1,038,929	55	—	—
			Les recettes sont supérieures au budget de fr. 70,369.55								

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXIV. Timbre											
A. Droits de timbre											
89,636	50	80,000	1. Papier timbré	85,670	60	—	—	85,670	60	—	—
668,484	—	630,000	2. Timbres mobiles	626,000	35	280	90	625,719	45	—	—
65,603	60	65,000	3. Timbre des cartes à jouer	62,590	10	—	—	62,590	10	—	—
2,455,944	25	2,600,000	4. Part au produit du timbre fédéral	1,871,767	95	—	—	1,871,767	95	—	—
3,279,668	35	3,375,000		2,646,029	—	280	90	2,645,748	10	—	—
B. Frais d'exploitation											
44,980	10	45,000	1. Matière et entretien des appareils	75	—	32,149	70	—	—	32,074	70
37,856	55	38,000	2. Commissions des débiteurs	—	—	35,101	90	—	—	35,101	90
82,836	65	83,000		75	—	67,251	60	—	—	67,176	60
C. Frais d'administration											
500	—	500	1. Traitement du chef de bureau	—	—	500	—	—	—	500	—
20,611	20	21,651	2. Traitements des employés	—	—	21,679	20	—	—	21,679	20
4,253	95	4,430	3. Frais de bureau	—	—	4,322	—	—	—	4,322	—
1,500	—	1,500	4. Loyer	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
26,865	15	28,081		—	—	28,001	20	—	—	28,001	20
3,279,668	35	3,375,000	A. Droits de timbre	2,646,029	—	280	90	2,645,748	10	—	—
82,836	65	83,000	B. Frais d'exploitation	75	—	67,251	60	—	—	67,176	60
26,865	15	28,081	C. Frais d'administration	—	—	28,001	20	—	—	28,001	20
3,169,966	55	3,263,919		2,646,104	—	95,533	70	2,550,570	30	—	—
			Les recettes sont inférieures au budget de fr. 713,348. 70								
XXV. Emoluments											
A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites											
1,909,094	09	1,800,000	1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture	1,793,676	70	—	—	1,793,676	70	—	—
602,853	30	600,000	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture	670,857	90	59,012	55	611,845	35	—	—
1,171,471	65	1,150,000	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites	1,292,612	40	41,242	—	1,251,370	40	—	—
2,412	90	3,000	4. Frais de perception	—	—	2,964	30	—	—	2,964	30
3,681,006	14	3,547,000		3,757,147	—	103,218	85	3,653,928	15	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXV. Emoluments											
B. Chancellerie d'Etat											
110,129	90	100,000	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation	156,500	—	537	95	155,962	05	—	—
110,129	90	100,000		156,500		537	95	155,962	05		
C. Greffes des tribunaux											
30,100	—	30,000	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente	30,100	—	—	—	30,100	—	—	—
30,000	—	30,000	2. Emoluments du Tribunal administratif	23,220	—	—	—	23,220	—	—	—
13,100	—	10,000	3. Emoluments du Tribunal de commerce	19,500	—	—	—	19,500	—	—	—
3,400	—	4,000	4. Emoluments de la Chambre des avocats	812	—	—	—	812	—	—	—
1,250	—	1,000	5. Emoluments du Tribunal des assurances (Emoluments en matière pénale, voir IIIb, G. 2.)	1,330	—	—	—	1,330	—	—	—
77,850	—	75,000		74,962	—	—	—	74,962	—	—	—
D. Direction de police											
224,145	15	190,000	1. Emoluments de la direction de la police	181,490	—	—	—	181,490	—	—	—
156,407	60	130,000	2. Patentes des colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés	149,366	—	—	—	149,366	—	—	—
205,307	—	165,000	3. Patentes des commis-voyageurs . . .	275,900	—	1,581	—	274,319	—	—	—
717,470	25	600,000	4. Permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles	797,809	—	42,770	—	755,039	—	—	—
22,435	—	15,000	5. Emoluments du contrôle des cinématogr.	16,487	50	511	—	15,976	50	—	—
1,325,765	—	1,100,000		1,421,052	50	44,862	—	1,376,190	50	—	—
E. Direction de l'intérieur											
2,445	08	2,500	1. Droits de concession	2,365	17	—	—	2,365	17	—	—
21,064	75	18,000	2. Emoluments et droits de patente . .	27,850	55	—	—	27,850	55	—	—
5,550	—	6,000	3. Emoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie	5,470	—	—	—	5,470	—	—	—
24,433	95	10,000	3. Emoluments de liquidations	18,283	20	—	—	18,283	20	—	—
53,493	78	36,500		53,968	92	—	—	53,968	92	—	—
F. Direction des finances											
250	—	200	1. Emoluments et patentes des débitants de sel	200	—	—	—	200	—	—	—
133,709	92	140,000	2. Emoluments de la commission cantonale des recours	142,164	75	—	—	142,164	75	—	—
133,959	92	140,200		142,364	75	—	—	142,364	75	—	—
G. Direction des affaires sanitaires											
5,000	—	5,000	1. Emoluments	7,400	—	—	—	7,400	—	—	—
5,000	—	5,000		7,400	—	—	—	7,400	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXV. Emoluments											
3,681,006	14	3,547,000	A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites	3,757,147	—	103,218	85	3,653,928	15	—	—
110,129	90	100,000	B. Chancellerie d'Etat	156,500	—	537	95	155,962	05	—	—
77,850	—	75,000	C. Greffes des tribunaux	74,962	—	—	—	74,962	—	—	—
4,325,765	—	1,100,000	D. Police	1,421,052	50	44,862	—	1,376,190	50	—	—
53,493	78	36,500	E. Direction de l'intérieur	53,968	92	—	—	53,968	92	—	—
133,959	92	140,200	F. Direction des finances	142,364	75	—	—	142,364	75	—	—
5,000	—	5,000	G. Direction des affaires sanitaires	7,400	—	—	—	7,400	—	—	—
5,387,204	74	5,003,700		5,613,395	17	148,618	80	5,464,776	37	—	—
			Les recettes excèdent le budget de fr. 461,076.37								
XXVI. Taxe des successions et donations											
A. Produit											
3,710,546	46	2,827,000	1. Taxe ordinaire	3,352,298	66	71,083	79	3,281,214	87	—	—
742,049	91	565,400	2. Part des communes, 20 %	13,916	75	670,052	22	—	—	656,135	47
290	—	—	3. Amendes	110	—	—	—	110	—	—	—
2,968,786	55	2,261,600		3,366,325	41	741,136	01	2,625,189	40	—	—
B. Frais de perception											
50,344	35	56,540	1. Commissions des percepteurs	329	09	48,732	14	—	—	48,403	05
4,560	60	5,060	2. Frais divers de perception	—	—	3,257	90	—	—	3,257	90
54,904	95	61,600		329	09	51,990	04	—	—	51,660	95
2,968,786	55	2,261,600	A. Produit	3,366,325	41	741,136	01	2,625,189	40	—	—
54,904	95	61,600	B. Frais de perception	329	09	51,990	04	—	—	51,660	95
2,913,881	60	2,200,000		3,366,654	50	793,126	05	2,573,528	45	—	—
			Les recettes sont supérieures au budget de fr. 373,528.45								

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques											
A. Produit											
259,808	—	270,000	1. Redevances	259,498	—	—	259,498	—	—	—	—
25,980	80	27,000	2. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 %	—	—	25,949 80	—	—	—	25,949	80
233,827	20	243,000		259,498	—	25,949 80	233,548	20	—	—	—
B. Frais de perception											
—	—	500	1. Frais d'impression et autres	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	500		—	—	—	—	—	—	—	—
233,827	20	243,000	A. Produit	259,498	—	25,949 80	233,548	20	—	—	—
—	—	500	B. Frais de perception	—	—	—	—	—	—	—	—
233,827	20	242,500		259,498	—	25,949 80	233,548	20	—	—	—
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 8,951. 80											
XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse											
A. Patentes d'auberge											
1,176,600	30	1,165,000	1. Patentes d'auberge	1,210,219	10	36,021 90	1,174,197	20	—	—	—
114,646	98	115,000	2. Part des communes, 10 %	—	—	117,091 58	—	—	117,091	58	—
1,061,953	32	1,050,000		1,210,219	10	153,113 48	1,057,105	62	—	—	—
B. Permis de vente des spiritueux											
65,508	90	60,000	1. Permis de vente	65,677	80	100 60	65,577	20	—	—	—
27,518	75	30,000	2. Part des communes, 50 %	—	—	27,731 25	—	—	27,731	25	—
37,990	15	30,000		65,677	80	27,831 85	37,845	95	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux											
C. Etablissements de danse											
718	40	2,000	1. Taxes de patente	781	80	60	—	721	80	—	—
342	90	300	2. Permis d'écoles de danse	142	10	—	—	142	10	—	—
13,330	75	25,000	3. Autorisations spéciales pour établissements de danse	31,892	—	—	—	31,892	—	—	—
14,392	05	27,300		32,815	90	60	—	32,755	90	—	—
D. Frais de perception											
5,377	—	7,000	1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression	—	—	2,929	55	—	—	2,929	55
5,377	—	7,000		—	—	2,929	55	—	—	2,929	55
XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool											
1,061,953	32	1,050,000	A. Patentes d'auberge	1,210,219	10	153,113	48	1,057,105	62	—	—
37,990	15	30,000	B. Permis de vente des spiritueux	65,677	80	27,831	85	37,845	95	—	—
14,392	05	27,300	C. Etablissements de danse	32,815	90	60	—	32,755	90	—	—
5,377	—	7,000	D. Frais de perception	—	—	2,929	55	—	—	2,929	55
1,108,958	52	1,100,300		1,308,712	80	183,934	88	1,124,777	92	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 24,477. 92											
1,173,423	30	1,242,448	1. Versement de la Confédération	1,242,448	20	—	—	1,242,448	20	—	—
2. Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme:											
14,229	—	14,229	a. Direction de la police	—	—	12,626	05	—	—	12,626	05
19,000	—	19,000	b. Direction de l'instruction publique	—	—	19,000	—	—	—	19,000	—
150,588	35	130,000	c. Direction de l'assistance publique	—	—	138,872	95	—	—	138,872	95
989,605	95	1,079,219		1,242,448	20	170,499	—	1,071,949	20	—	—
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 7,269. 80											

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse											
551,019	20	551,019	1. Indemnité de 80 cts. par tête de la population domiciliée	551,019	20	—	—	551,019	20	—	—
232,338	15	230,000	2. Part au bénéfice selon art. 27 de la loi sur la Banque nationale suisse . . .	50,905	15	—	—	50,905	15	—	—
783,357	35	781,019		601,924	35	—	—	601,924	35	—	—
			Les recettes sont inférieures au budget de fr. 179,094.65								
XXXI. Taxe militaire											
A. Taxe militaire											
1,772,423	55	1,700,000	1. Contribuables présents	1,709,007	75	5,224	35	1,703,783	40	—	—
276,707	49	300,000	2. Contribuables absents du pays	261,624	53	—	—	261,624	53	—	—
11,348	15	—	3. Militaires astreints au paiement de la taxe	36,329	—	49,350	90	—	—	13,021	90
43,050	85	30,000	4. Arriéré	53,291	80	102,195	25	—	—	48,903	45
997,365	99	985,000	5. Part de la Confédération, 50 %	—	—	951,741	30	—	—	951,741	30
997,366	—	985,000		2,060,253	08	1,108,511	80	951,741	28	—	—
B. Frais de taxation et de perception											
42,992	10	45,340	1. Traitements des fonctionnaires	—	—	45,337	95	—	—	45,337	95
7,024	80	21,700	2. Traitements des employés	—	—	21,829	35	—	—	21,829	35
10,424	55	11,000	3. Frais de taxation	—	—	9,994	85	—	—	9,994	85
111,190	45	101,000	4. Frais de perception, d'impression et de poursuites	1,054	—	92,548	95	—	—	91,494	95
4,000	—	4,000	5. Contribution au traitement du commissaire des guerres	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
79,789	27	78,800	6. Part de la Confédération aux frais de perception	76,139	30	—	—	76,139	30	—	—
2,300	—	2,300	7. Loyer	—	—	2,300	—	—	—	2,300	—
98,142	63	106,540		77,193	30	176,011	10	—	—	98,817	80
A. Taxe militaire											
997,366	—	985,000		2,060,253	08	1,108,511	80	951,741	28	—	—
98,142	63	106,540	B. Frais de taxation et de perception . .	77,193	30	176,011	10	—	—	98,817	80
899,223	37	878,460		2,137,446	38	1,284,522	90	852,923	48	—	—
			Les recettes sont inférieures au budget de fr. 25,536.52								

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXXII. Impôts directs												
A. Impôt sur la fortune												
7,843,515	56	7,920,000		1. Impôt foncier, 3 ‰	7,963,226	59	61,221	62	7,902,004	97	—	—
5,385,765	94	5,250,000		2. Impôt des capitaux garantis par hypothèques, 3 ‰	5,617,466	84	14,816	70	5,602,650	14	—	—
90,254	03	60,000		3. Recouvrement complémentaire	58,087	27	479	25	57,608	02	—	—
13,319,535	53	13,230,000			13,638,780	70	76,517	57	13,562,263	13	—	—
B. Impôt du revenu												
16,668,848	50	16,700,000		1. Impôt du revenu de I ^{re} classe, 4,5 %	17,934,327	—	1,200,000	—	16,734,327	—	—	—
4,254,212	50	3,800,000		2. Impôt du revenu de II ^e classe, 7,5 %	4,369,350	—	300,000	—	4,069,350	—	—	—
955,336	34	600,000		3. Recouvrement complémentaire	1,023,500	83	82,224	26	941,276	57	—	—
21,878,397	34	21,100,000			23,327,177	83	1,582,224	26	21,744,953	57	—	—
C. Impôt additionnel												
5,360,093	17	4,700,000		1. Produit	5,523,528	44	269,604	22	5,253,924	22	—	—
5,360,093	17	4,700,000			5,523,528	44	269,604	22	5,253,924	22	—	—
D. Frais de taxation et de perception												
1. Commissions de l'impôt du revenu:												
219,737	50	234,000		a. Traitements des employés	1,314	60	231,514	55	—	—	230,199	95
78,009	75	85,000		b. Indemnités des membres	40	—	77,549	20	—	—	77,509	20
87,894	21	90,000		c. Frais divers	109	65	88,500	28	—	—	88,390	63
2. Commission cantonale des recours:												
299,519	45	301,422		a. Traitements	—	—	329,889	70	—	—	329,889	70
13,668	25	17,000		b. Indemnités des membres	—	—	16,995	80	—	—	16,995	80
87,925	15	86,000		c. Frais divers	2,365	—	85,990	30	—	—	83,625	30
3. Provisions de perception:												
266,229	96	265,000		a. pour l'impôt sur la fortune	—	—	271,613	22	—	—	271,613	22
702,690	91	633,000		b. pour l'impôt du revenu	—	—	669,109	55	—	—	669,109	55
174,554	51	141,000		c. pour l'impôt additionnel	—	—	165,705	17	—	—	165,705	17
29,159	90	30,000		4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt	—	—	16,927	40	—	—	16,927	40
23,571	20	23,800		5. Indemnités aux communes	—	—	23,728	40	—	—	23,728	40
77,710	56	80,000		6. Frais divers de perception	604	50	69,362	80	—	—	68,758	30
10,716	50	15,000		7. Frais de l'inventaire officiel	—	—	11,812	65	—	—	11,812	65
63,878	60	100,000		8. Frais de recours	—	—	80,800	60	—	—	80,800	60
2,135,266	45	2,101,222			4,433	75	2,139,499	62	—	—	2,135,065	87

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXXII. Impôts directs											
E. Frais d'administration											
102,516	15	106,300	1. Traitements des fonctionnaires	—	—	104,899	55	—	—	104,899	55
207,903	—	218,000	2. Traitements des employés	—	—	218,204	25	—	—	218,204	25
40,019	10	35,000	3. Frais de bureau et de déplacement	5,596	05	39,088	95	—	—	33,492	90
6,600	—	7,600	4. Loyers	—	—	7,600	—	—	—	7,600	—
357,038	25	366,900		5,596	05	369,792	75	—	—	364,196	70
—————											
13,319,535	53	13,230,000	A. Impôt sur la fortune	13,638,780	70	76,517	57	13,562,263	13	—	—
21,878,397	34	21,100,000	B. Impôt du revenu	23,327,177	83	1,582,224	26	21,744,953	57	—	—
5,360,093	17	4,700,000	C. Impôt additionnel	5,523,528	44	269,604	22	5,253,924	22	—	—
2,135,266	45	2,101,222	D. Frais de taxation et de perception	4,433	75	2,139,499	62	—	—	2,135,065	87
357,038	25	366,900	E. Frais d'administration	5,596	05	369,792	75	—	—	364,196	70
38,065,721	34	36,561,878		42,499,516	77	4,437,638	42	38,061,878	35	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 1,500,000. 35											
=====											
XXXIII. Imprévu											
21,149	56	—	1. Successions en déshérence	21,009	44	7,670	30	13,339	14	—	—
500,000	—	500,000	2. Part au produit de l'impôt fédéral de guerre	500,000	—	—	—	500,000	—	—	—
—	—	—	3. Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs	446,192	74	500,000	—	—	—	53,807	26
35,070	70	—	4. Divers	34,138	20	620,254	90	—	—	586,116	70
375,392	30	—	5. Instituts universitaires, ameublement	9,085	30	209,164	74	—	—	200,079	44
110,686	56	500,000		1,010,425	68	1,337,089	94	—	—	326,664	26
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 826,664. 26											

SECONDE PARTIE

COMPTE

DES

ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT

(ACTIF ET PASSIF)

I. Compte du fonds capital

II. Compte du fonds d'administration

1932



Canton de Berne — Compte général pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
A. Forêts							
26,130,405	—	—	—	Estimation cadastrale fr. 26,130,405.—	Achats de forêts	43,656	15
					Plus-values d. ventes de forêts	29,918	50
					Infériorités de prix d'achat	4,473	85
					Augmentation de l'évaluation des forêts	6,550	—
26,130,405	—	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	84,598	50
					Diminution nette	17,130	—
B. Domaines							
75,794,220	—	—	—	Estimation cadastrale fr. 75,794,220.—*)	Achats de domaines . . .	257,503	—
				*) Domaines civils . . . fr. 68,783,497.—	Château de Porrentruy .	641,030	—
				Domaines curiaux . . » 7,010,813.—	Plus-value des ventes de domaines	129,621	50
				fr. 75,794,220.—	Infériorités de prix d'achat	254	—
					Augmentation de l'évaluation des domaines . . .	3,306,430	—
75,794,220	—	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	4,334,838	50
C. Caisse des domaines							
1,109,116	50	—	—	1. Créances pour ventes	Créances nouvelles:		
				Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000.—	Ventes de forêts . . .	85,562	50
					Ventes de domaines . .	339,371	50
—	—	1,595,001	16	2. Dettes pour achats	Paiements pour des acquisitions	107,159	15
—	—	4,683,795	24	3. Caisse hypothécaire, compte courant.	Créances rentrées	430,043	80
1,109,116	50	6,278,796	40	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations .	962,136	95
5,169,679	90			Passif net			

Canton de Berne — Compte général pour 1932

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
		I. Fonds capital					
		A. Forêts					
85,562	50	Ventes de forêts	Estimation cadastrale fr. 26,113,275.—	26,113,275	—	—	
3,660	—	Excédents de prix d'achat					
12,506	—	Achat de droits					
101,728	50	Total des diminutions	Total de l'actif	26,113,275	—	—	
		B. Domaines					
339,371	50	Ventes de domaines	Estimation cadastrale fr. 79,628,527.—*)	79,628,527	—	—	
87,640	—	Excédents de prix d'achat	*) Domaines civils . . . fr. 72,616,434.—				
73,290	—	Diminution de l'évaluation	Domaines curiaux . . » 7,012,093.—				
230	—	des domaines	fr. 79 628 527.—				
	—	Infériorités de prix de vente					
500,531	50	Total des diminutions	Total de l'actif	79,628,527	—	—	
3,834,307	—	Augmentation nette					
		C. Caisse des domaines					
430,043	80	Créances rentrées	1. Créances pour ventes	1,104,006	70	—	
			Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,060.—				
43,656	15	Dettes nouvelles: Achats de forêts	2. Dettes pour achats	—	—	1,789,001	
257,503	—	Achats de domaines					
107,159	15	Dépenses: Paiement de dettes	3. Caisse hypothécaire, compte courant	—	—	4,360,910	
838,362	10	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	1,104,006	70	6,149,911	
123,774	85	Augmentation nette (diminution de la dette nette)	Passif net	5,045,905	05	75	

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Mouvement				
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.		
				I. Fonds capital				
				D. Caisse hypothécaire*)				
30,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat	—	—	—	—
30,000,000	—	—	—	Total de l'actif	—	—	—	—
				*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse				
—	—	6,760,000	—	Fonds de réserve		—	—	—
—	—	161,038,000	—	Emprunts		21,312,000	—	—
—	—	188,421,200	—	Dépôts contre obligations et bons de caisse		20,993,700	—	—
—	—	78,124,044	37	Dépôts d'épargne		26,557,614	03	—
4,474,082	04	117,011,759	60	Fonds spéciaux (y compris Caisse des domaines)		6,025,414	54	—
—	—	16,821,360	20	Dépôts en compte courant		7,979,398	80	—
—	—	886,520	10	Coupons et obligations d'emprunts		27,944,314	28	—
558,760	05	—	—	Caisse		48,042,617	05	—
531,465,989	10	—	—	Prêts hypothécaires	Nouvelles créances et remboursements de dettes .	53,942,471	84	—
11,292,254	60	—	—	Prêts aux communes		1,359,482	54	—
322,839	05	—	—	Prêts à des syndicats d'améliorations foncières		—	—	—
29,626,056	50	—	—	Valeurs		4,791,949	80	—
11,511,389	93	3,504,213	20	Correspondants		151,506,833	38	—
—	—	46,000	—	Frais des emprunts		—	—	—
500,000	—	—	—	Immeubles		35,060	—	—
1	—	—	—	Mobilier		10,199	—	—
16,743,491	70	4,181,766	50	Intérêts arriérés et prorata d'intérêts		21,409,307	95	—
—	—	—	—	Profits et pertes		99,849,148	14	—
606,794,863	97	576,794,863	97	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations . .	491,759,511	35	—
		30,000,000	—	Actif net (fonds capital)				

Canton de Berne — Compte général pour 1932

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
		I. Fonds capital					
		D. Caisse hypothécaire*)					
—	—	1. Fonds capital de l'Etat	30,000,000	—	—	—	
—	—	Total de l'actif	30,000,000	—	—	—	
		*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse					
240,000	—	Fonds de réserve	—	—	7,000,000	—	
500,000	—	Emprunts	—	—	140,226,000	—	
24,609,000	—	Dépôts contre obligations et bons de caisse	—	—	192,036,500	—	
37,301,027	03	Dépôts d'épargne	—	—	88,867,457	37	
12,694,153	64	Fonds spéciaux (y compris Caisse des domaines)	4,470,697	99	123,377,114	65	
1,177,636	25	Dépôts en compte courant	—	—	10,019,597	65	
27,706,220	68	Coupons et obligations d'emprunts	—	—	648,426	50	
47,934,119	85	Caisse	667,257	25	—	—	
39,650,209	14	Prêts hypothécaires	545,758,251	80	—	—	
1,478,070	34	Prêts aux communes	11,173,666	80	—	—	
5,347	55	Prêts à des syndicats d'améliorations foncières	317,491	50	—	—	
23,704,235	30	Valeurs	10,713,771	—	—	—	
154,123,539	13	Correspondants	9,296,616	96	3,906,145	98	
160,000	—	Frais des emprunts	—	—	206,000	—	
35,060	—	Immeubles	500,000	—	—	—	
10,199	—	Mobilier	—	1	—	—	
20,581,545	30	Intérêts arriérés et prorata d'intérêts	17,227,541	45	3,838,053	60	
99,849,148	14	Profits et pertes	—	—	—	—	
491,759,511	35	Total de l'actif et du passif	600,125,295	75	570,125,295	75	
		Actif net (fonds capital)			30,000,000	—	

Nouvelles dettes et remboursements de créances

Total des diminutions

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte	Doit		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	
I. Fonds capital							
E. Banque cantonale*)							
40,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat	—	—	—
40,000,000	—	—	—	Total de l'actif	—	—	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque							
—	—	6,000,000	—	Fonds de réserve	—	—	—
—	—	421,072	61	Réserve spéciale pour créances	500,000	—	—
—	—	2,550,000	—	Emprunts	821,000	—	—
—	—	112,448,500	—	Bons de caisse	34,635,000	—	—
—	—	245,405,385	10	Carnets d'épargne	113,889,674	42	—
—	—	2,554,469	15	Acceptations	6,441,530	95	—
—	—	74,810,136	01	Comptes de dépôts	655,841,893	70	—
94,731,265	86	23,819,020	30	Correspondants	2,046,358,810	30	—
62,252,100	18	62,252,100	18	Siège central et succursales	977,982,351	90	—
5,932,680	89	—	—	Caisse	655,337,885	49	—
37,167,331	92	—	—	Effets sur la Suisse	557,034,018	21	—
1,822,541	08	—	—	Effets sur l'étranger	95,240,648	42	—
1,340,253	95	—	—	Effets avec nantissement	8,374,252	69	—
30,991,757	30	—	—	Fonds publics	81,246,155	20	—
1,613,403	26	—	—	Coupons	78,591,908	41	—
12,492,918	51	—	—	Comptes lombards	56,559,724	01	—
204,695,963	36	10,338,757	55	Accrédités	533,575,617	60	—
43,173,777	28	—	—	Prêts	14,368,659	80	—
74,783,767	02	—	—	Créances hypothécaires	21,860,184	17	—
11,545,578	71	—	—	Immeubles (incl. bâtiments de la banque)	1,637,572	90	—
—	1	—	—	Mobilier	42,114	10	—
—	—	161,917	10	Dettes hypothécaires	46,519	60	—
—	—	—	—	Cautions	6,742,592	18	—
3,139,457	70	1,740,097	23	Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et rées-compte des portefeuilles	5,642,081	98	—
—	—	3,181,342	79	Compte de profits et pertes	82,671,806	29	—
585,682,798	02	545,682,798	02	Total de l'actif et du passif	6,035,442,002	32	—
—	—	40,000,000	—	Actif net (fonds capital)	—	—	—
				Total des augmentations . .			

Canton de Berne — Compte général pour 1932

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
		I. Fonds capital					
		E. Banque cantonale*)					
—	—	1. Fonds capital de l'Etat	40,000,000	—	—	—	
—	—	Total de l'actif	40,000,000	—	—	—	
		*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque					
500,000	—	Fonds de réserve	—	—	6,500,000	—	
281,342	79	Réserve spéciale pour créances	—	—	202,415	40	
—	—	Emprunts	—	—	1,729,000	—	
31,112,000	—	Bons de caisse	—	—	108,925,500	—	
121,099,171	55	Carnets d'épargne	—	—	252,614,882	23	
5,946,282	20	Acceptations	—	—	2,059,220	40	
655,148,795	36	Comptes de dépôts	—	—	74,117,037	67	
2,064,358,396	83	Correspondants	79,888,647	55	26,975,988	52	
977,982,351	90	Siège central et succursales	65,328,796	87	65,328,796	87	
654,710,463	29	Caisse	6,560,103	09	—	—	
573,855,430	67	Effets sur la Suisse	20,345,919	46	—	—	
96,055,244	76	Effets sur l'étranger	1,007,944	74	—	—	
6,241,516	69	Effets avec nantissement	3,472,989	95	—	—	
84,948,130	—	Fonds publics	27,289,782	50	—	—	
79,336,694	07	Coupons	868,617	60	—	—	
56,978,616	02	Comptes lombards	12,074,026	50	—	—	
510,156,180	18	Accrédités	227,295,166	38	9,518,523	15	
10,622,096	91	Prêts	46,920,340	17	—	—	
10,802,332	44	Créances hypothécaires	85,841,618	75	—	—	
958,071	76	Immeubles (incl. bâtiments de la banque)	12,225,079	85	—	—	
42,114	10	Mobilier	1	—	—	—	
756	—	Dettes hypothécaires	—	—	116,153	50	
6,742,592	18	Cautions	—	—	—	—	
5,030,244	48	Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et rées-compte des portefeuilles	3,546,594	85	1,553,396	88	
82,533,178	14	Compte de profits et pertes	—	—	3,042,714	64	
6,035,442,002	32	Total de l'actif et du passif	592,683,629	26	552,683,629	26	
		Actif net (fonds capital)			40,000,000	—	
		Total des diminutions					

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Mouvement							
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.					
				I. Fonds capital							
				F. Emprunts							
—		27,110,000		1. Emprunt de 1895, fr. 27,110,000, 3 %	Remboursement		1,079,500				
				2. Emprunt de 1897, fr. 34,739,500, 3 % (Caisse hypothécaire)							
				3. Emprunt de 1899, fr. 2,550,000, 3 ½ % (Banque cantonale)							
—		15,378,000		4. Emprunt de 1900, fr. 15,378,000, 3 ½ %	Remboursement		314,000				
				5. Emprunt de 1905, fr. 24,798,500, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)							
—		17,054,000		6. Emprunt de 1906, fr. 17,054,000, 3 ½ %	Remboursement		256,000				
—		27,641,000		7. Emprunt de 1911, fr. 27,641,000, 4 %	Remboursement		291,000				
—		6,993,350	35	8. Emprunt de 1914, fr. 14,154,000, 4 ¼ %	Remboursement et report à la Caisse de l'Etat .		138,631	55			
				Part du fonds capital fr. 6,993,350.35							
				Part de la Caisse de l'Etat (Voir H. Caisse de l'Etat) » 7,160,€49.65							
				<u>fr. 14,154,000.—</u>							
				9. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 ½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)							
				10. Emprunt de 1923, fr. 20,000,000, 4 ½ % (Caisse hypothécaire)							
				11. Emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)							
				12. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat)							
				13. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 4 ¾ % (voir H, Caisse de l'Etat)							
				14. Emprunt de 1929, fr. 25,000,000, 4 ¾ % (Caisse hypothécaire)							
—		10,000,000		15. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4 ½ %							
				16. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)							
				17. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)							
				18. Emprunt de 1931, fr. 30,000,000, 4 % (Caisse hypothécaire)							
—		104,176,350	35	Total du passif	Diminution de la dette .		2,079,131	55			

Canton de Berne — Compte général pour 1932

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1932				
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		I. Fonds capital				
		F. Emprunts				
—	—	1. Emprunt de 1895, fr. 26,030,500, 3 %	—	—	26,030,500	—
		2. Emprunt de 1897, fr. 33,838,500, 3 % (Caisse hypothécaire)				
		3. Emprunt de 1899, fr. 1,729,000, 3 ½ % (Banque cantonale)				
—	—	4. Emprunt de 1900, fr. 15,064,000, 3 ½ %	—	—	15,064,000	—
		5. Emprunt de 1905, fr. 24,387,500, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)				
—	—	6. Emprunt de 1906, fr. 16,798,000, 3 ½ %	—	—	16,798,000	—
—	—	7. Emprunt de 1911, fr. 27,350,000, 4 %	—	—	27,350,000	—
—	—	8. Emprunt de 1914, fr. 14,027,000, 4 ¼ %	—	—	6,854,718	80
		Part du fonds capital fr. 6,854,788				
		Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) » 7,172,281.20				
		fr. 14,027,000.—				
		9. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 ½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)				
		10. Emprunt de 1923, fr. 20,000,000, 4 ½ % (Caisse hypothécaire)				
		11. Emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)				
		12. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat)				
		13. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 4 ¾ % (Voir H, Caisse de l'Etat)				
		14. Emprunt de 1929, fr. 25,000,000, 3 ¾ % (Caisse hypothécaire)				
—	—	15. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4 ½ %	—	—	10,000,000	—
		16. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)				
		17. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)				
		18. Emprunt de 1931, fr. 30,000,000, 4 % (Caisse hypothécaire)				
—	—	Total du passif	—	—	102,097,218	80
2,079,131	55	Augmentation de la dette				
		Diminution nette de la dette				

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Mouvement								
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit					
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				
				I. Fonds capital								
				G a. Capitaux de chemins de fer								
				<i>Actions</i>								
160,000	—	—	—	1. Huttwil-Wolhusen	—	—	—	—	—	—	—	
2,151,500	—	—	—	2. Hasle-Konolfingen-Thoune	—	—	—	—	—	—	—	
480,000	—	—	—	3. Spiez-Erlenbach	—	—	—	—	—	—	—	
1,262,000	—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe)	—	—	—	—	—	—	—	
1,238,560	—	—	—	5. Chemins de fer réunis Berne-Worb	—	—	—	—	—	—	—	
350,000	—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	—	—	—	—	—	—	—	
171,800	—	—	—	7. Porrentruy-Bonfol-frontière	—	—	—	—	—	—	—	
1,724,500	—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	—	—	—	—	—	—	—	
64,500	—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet	—	—	—	—	—	—	—	
2,184,000	—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen	—	—	—	—	—	—	—	
500,000	—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie	—	—	—	—	—	—	—	
484,320	—	—	—	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	—	—	—	—	—	—	—	
1,230,000	—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois	—	—	—	—	—	—	—	
980,000	—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg	—	—	—	—	—	—	—	
10,334,000	—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises	—	—	—	—	—	—	—	
474,000	—	—	—	16. Soleure-Moutier	—	—	—	—	—	—	—	
463,500	—	—	—	17. Langenthal-Jura	—	—	—	—	—	—	—	
795,825	—	—	—	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil	—	—	—	—	—	—	—	
270,000	—	—	—	19. Zweisimmen-Lenk	—	—	—	—	—	—	—	
303,680	—	—	—	20. Mâche-Montménéil	—	—	—	—	—	—	—	
2,094,000	—	—	—	21. Soleure-Berne	—	—	—	—	—	—	—	
958,000	—	—	—	22. Tavannes-Tramelan-Breuleux-Noirmont	—	—	—	—	—	—	—	
1,037,200	—	—	—	23. Bienna-Tœuffelen-Anet	—	—	—	—	—	—	—	
567,500	—	—	—	24. Langenthal-Melchnau	—	—	—	—	—	—	—	
402,500	—	—	—	25. Soleure-Niederbipp	—	—	—	—	—	—	—	
160,000	—	—	—	26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken	—	—	—	—	—	—	—	
30,841,385	—	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .		—	—	—	—	—	
				<i>Obligations</i>								
216,000	—	—	—	1. Frutigen-Brigue I ^{re} hyp.	—	—	—	—	—	—	—	
12,553,000	—	—	—	2. Frutigen-Brigue II ^e hyp.	—	—	—	—	—	—	—	
789,000	—	—	—	3. Moutier-Longeau I ^{re} hyp.	—	—	—	—	—	—	—	
13,558,000	—	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .		—	—	—	—	—	
				<i>Prêts pour l'électrification</i>								
2,066,802	85	—	—	1. Chemin de fer des Alpes bernoises	—	—	—	—	—	—	—	
762,642	—	—	—	2. Spiez-Erlenbach	—	—	—	—	—	—	—	
988,891	85	—	—	3. Erlenbach-Zweisimmen	Extourne	—	—	59,740	65	—	—	
2,176,834	95	—	—	4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	Extourne	—	—	21,496	95	—	—	
768,120	40	—	—	5. Berne-Schwarzenbourg	—	—	—	—	—	—	—	
1,465,382	10	—	—	6. Berne-Neuchâtel (Directe)	—	—	—	—	—	—	—	
8,228,674	15	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .		81,237	60	—	—	—	
								Diminution nette		11,631	55	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Avoir		Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
G a. Capitaux de chemins de fer							
<i>Actions</i>							
—	—	—	1. Huttwil-Wolhusen	160,000	—	—	—
—	—	—	2. Hasle-Konolfingen-Thoune	2,151,500	—	—	—
—	—	—	3. Spiez-Erlenbach	480,000	—	—	—
—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe)	1,262,000	—	—	—
—	—	—	5. Chemins de fer réunis Berne-Worb	1,238,560	—	—	—
—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds . .	350,000	—	—	—
—	—	—	7. Porrentruy-Bonfol-frontière	171,800	—	—	—
—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	1,724,500	—	—	—
—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet	64,500	—	—	—
—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen	2,184,000	—	—	—
—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle com-				
			pagnie	500,000	—	—	—
—	—	—	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	484,320	—	—	—
—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois	1,230,000	—	—	—
—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg	980,000	—	—	—
—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises	10,334,000	—	—	—
—	—	—	16. Soleure-Moutier	474,000	—	—	—
—	—	—	17. Langenthal-Jura	463,500	—	—	—
—	—	—	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil	795,825	—	—	—
—	—	—	19. Zweisimmen-Lenk	270,000	—	—	—
—	—	—	20. Mâche-Montménil	303,680	—	—	—
—	—	—	21. Soleure-Berne	2,094,000	—	—	—
—	—	—	22. Tavannes-Tramelan-Breuleux-				
			Noirmont	958,000	—	—	—
—	—	—	23. Biemme-Täuffelen-Anet	1,037,200	—	—	—
—	—	—	24. Langenthal-Melchnau	567,500	—	—	—
—	—	—	25. Soleure-Niederbipp	402,500	—	—	—
—	—	—	26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken . . .	160,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Total de l'actif	30,841,385	—	—	—
<i>Obligations</i>							
—	—	—	1. Frutigen-Brigue I ^{re} hyp.	216,000	—	—	—
—	—	—	2. Frutigen-Brigue II ^e hyp.	12,553,000	—	—	—
—	—	—	3. Moutier-Longeau I ^{re} hyp.	789,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Total de l'actif	13,558,000	—	—	—
<i>Prêts pour l'électrification</i>							
33,759	85	} Remboursements	1. Chemin de fer des Alpes bernoises	2,033,043	—	—	—
—	—		2. Spiez-Erlenbach	762,642	—	—	—
10,712	75		3. Erlenbach-Zweisimmen	1,037,919	75	—	—
36,966	45		4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	2,139,868	50	—	—
11,430	10		5. Berne-Schwarzenbourg	778,187	25	—	—
—	—		6. Berne-Neuchâtel (Directe)	1,465,382	10	—	—
92,869	15	Total des diminutions	Total de l'actif	8,217,042	60	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1932

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1932				
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I. Fonds capital						
G a. Capitaux de chemins de fer						
<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>						
—	—	Divers	36,293,663	70	—	—
—	—	Total de l'actif	36,293,663	70	—	—
<i>Banque cantonale</i>						
—	—	Compte courant	—	—	36,293,663	70
—	—	Total du passif	—	—	36,293,663	70
<i>Banque cantonale</i>						
—	—	<i>Actions</i>	30,841,385	—	—	—
—	—	<i>Obligations</i>	13,558,000	—	—	—
92,869	15	<i>Prêts pour l'électrification</i>	8,217,042	60	—	—
—	—	<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>	36,293,663	70	—	—
—	—	<i>Banque cantonale</i>	—	—	36,293,663	70
92,869	15	Total de l'actif et de passif	88,910,091	30	36,293,663	70
—	—	Actif net	—	—	52,616,427	60
G b. Fonds d'amortissement des chemins de fer						
1,440,000	—	1. Compte courant	—	—	19,481,023	69
1,440,000	—	Total du passif	—	—	19,481,023	69

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Mouvement				
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.		
				II. Fonds d'administration				
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat				
				<i>A. Administrations spéciales</i>				
				(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse)				
72,351	30	—	—	a. Administration générale		149,500	—	
45,000	—	—	—	b. Administration judiciaire		1,400	—	
8,624	95	—	—	c. Justice		75,465	18	
103,801	97	1,850,841	27	d. Police		2,114,446	32	
512,764	75	213,160	20	e. Administration militaire		92,681	70	
1,059,696	48	576,775	08	f. Instruction publique		1,834,746	46	
2,852	29	8,555	13	g. Assistance publique		407,191	30	
201,848	50	209,035	74	h. 1. Economie publique		1,169,105	—	
57,532	02	87,796	60	h. 2. Service sanitaire	Nouvelles avances et remboursements de dépôts	2,294,408	88	
3,643,408	16	515,038	29	i. Travaux publics		4,719,687	39	
1,411,119	54	—	—	k. Chemins de fer		947,495	90	
47,548,654	15	41,959,923	80	l. Finances		237,379,418	84	
2,513,125	78	2,677,192	13	m. Agriculture		1,892,339	27	
787,570	22	1,914,654	84	n. Administration des forêts		3,305,146	96	
—	—	429	25	o. Intendance du timbre		171,178	70	
655	—	—	—	p. Affaires communales		—	—	
—	—	3,630,135	60	q. Intendance de l'impôt de guerre		2,664,779	20	
—	—	4,656,964	87	r. Intendance des impôts		1,646,067	11	
—	—	—	—	s. Office cantonal du travail		298,212	60	
57,969,005	11	58,300,502	80	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations	251,163,270	81	
331,497	69	—	—	Actif net	Diminution nette	4,388,444	90	
				<i>B. Placements</i>				
70,285,693	75	—	—	Valeurs	Acquisit. et bénéfice sur cours	107,660	—	
70,285,693	75	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	107,660	—	
				<i>C. Administration courante</i>				
15,476,045	19	—	—	1. Compte courant	Nouvelles avances:			
				(Voir pages 10 et 104)				
					Excédent des dépenses de l'administration courante	6,131,623	79	
15,476,045	19	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	6,131,623	79	

Canton de Berne — Compte général pour 1932

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1932						
Avoir			Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
			II. Fonds d'administration					
			H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat					
			A. Administrations spéciales					
			(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse)					
149,280	90	} Nouveaux dépôts et remboursements d'avances	a. Administration générale	73,050	—	479	60	
—	—		b. Administration judiciaire	46,400	—	—	—	
68,188	78		c. Justice	22,401	35	6,500	—	
1,672,198	87		d. Police	66,401	03	1,371,192	88	
144,406	35		e. Administration militaire	472,665	75	224,785	85	
2,017,979	65		f. Instruction publique	1,020,283	96	720,595	75	
407,034	86		g. Assistance publique	416	30	5,962	70	
1,005,521	96		h. 1. Economie publique	226,595	80	70,200	—	
2,454,016	34		h. 2. Service sanitaire	69,334	65	259,206	69	
2,270,379	25		i. Travaux publics	6,190,454	55	612,776	54	
10,707	75		k. Chemins de fer	2,347,907	69	—	—	
238,813,025	85		l. Finances	51,338,281	52	57,183,158	18	
1,694,159	89		m. Agriculture	2,547,801	35	2,513,688	32	
2,756,523	11		n. Administration des forêts	667,490	82	1,245,951	59	
171,031	65		o. Intendance du timbre	—	—	282	20	
89	10		p. Affaires communales	565	90	—	—	
118,958	80		q. Intendance de l'impôt de guerre	—	—	1,084,315	20	
1,500,000	—		r. Intendance des impôts	—	—	4,510,897	76	
298,212	60		s. Office cantonal du travail	—	—	—	—	
255,551,715	71	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	65,090,050	67	69,809,993	26	
			Passif net	4,719,942	59	—	—	
			B. Placements					
425,500	—	Remboursements et amortissement	Valeurs	69,967,853	75	—	—	
425,500	—	Total des diminutions	Total de l'actif	69,967,853	75	—	—	
			C. Administration courante					
—	—	Remboursements d'avances; Excédent des recettes de l'administration courante	1. Compte courant	20,980,168	98	—	—	
627,500	—	Amortissement	(Voir pages 10 et 105)					
627,500	—	Total des diminutions	Total de l'actif	20,980,168	98	—	—	
5,504,123	79	Augmentation nette						

Canton de Berne — Compte général pour 1932							
Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
<i>D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts</i>							
747,323	95	—	—	1. Avances cadastrales		449,231	70
—	—	3,099,606	58	2. Etablissement d'assurance immobilière	Nouvelles avances et remboursements de dépôts	5,392,793	91
298,255	71	—	—	3. Avances diverses		9,490	—
311,366	90	47,579	85	4. Reboisements		461,182	97
1,356,946	56	3,147,186	43	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations .	6,312,698	58
1,790,239	87			Passif net			
<i>E. Dépôts à la Caisse de l'Etat</i>							
—	—	303,524	25	1. Consignations judiciaires		354,309	55
—	—	2,167	20	2. Consignations administratives		—	—
—	—	1,009,519	24	3. Dépôts des offices de poursuites	Remboursements de dépôts	1,504,663	98
—	—	—	—	4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts		12,188,433	85
—	—	—	—	5. Fonds spéciaux, compte courant		10,057,914	72
—	—	68,299	60	6. Dépôts divers		1,223,250	80
—	—	1,383,510	29	Total du passif	Total des diminutions des dépôts	25,328,572	90
<i>F. Emprunts</i>							
—	—	7,160,649	65	1. Emprunt de 1914, 4 ¼ %		—	—
—	—	25,000,000	—	2. Emprunt de 1923, 4 ½ %		—	—
—	—	12,000,000	—	3. Emprunt de 1925, 5 %		—	—
—	—	15,000,000	—	4. Emprunt de 1927, 4 ¾ %		—	—
—	—	25,000,000	—	5. Emprunt de 1930, 4 %		—	—
—	—	39,000,000	—	6. Emprunt de 1931, 4 %		—	—
—	—	123,160,649	65	Total du passif	Total des diminutions . .	—	—
Augmentation nette . . .							
						76,197	52
						11,631	55

Canton de Berne — Compte général pour 1932

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Avoir		Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
<i>D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts</i>							
518,323	75	} Remboursements d'avances et nouveaux dépôts	1. Avances cadastrales	678,231	90	—	—
5,306,155	05		2. Etablissement d'assurance immobilière	—	—	3,012,967	72
17,637	05		3. Avances diverses	290,108	66	—	—
343,939	88		4. Reboisements	427,012	84	45,982	70
6,186,055	73	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	1,395,353	40	3,058,950	42
126,642	85	Diminution nette	Passif net	1,663,597	02		
<i>E. Dépôts à la Caisse de l'Etat</i>							
358,016	15	} Nouveaux dépôts	1. Consignations judiciaires	—	—	307,230	85
—	—		2. Consignations administratives	—	—	2,167	20
1,592,561	77		3. Dépôts des offices de poursuites	—	—	1,097,417	03
12,188,433	85		4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts	—	—	—	—
10,057,914	72		5. Fonds spéciaux, compte courant	—	—	—	—
1,207,843	93		6. Dépôts divers	—	—	52,892	73
25,404,770	42	Total des augmentations des dépôts	Total du passif	—	—	1,459,707	81
<i>F. Emprunts</i>							
11,631	55	Report du fonds capital	1. Emprunt de 1914, 4 ¼ %	—	—	7,172,281	20
—	—	—	2. Emprunt de 1923, 4 ½ %	—	—	25,000,000	—
—	—	—	3. Emprunt de 1925, 5 %	—	—	12,000,000	—
—	—	—	4. Emprunt de 1927, 4 ¾ %	—	—	15,000,000	—
—	—	—	5. Emprunt de 1930, 4 %	—	—	25,000,000	—
—	—	—	6. Emprunt de 1931, 4 %	—	—	39,000,000	—
11,631	55	Total des augmentations	Total du passif	—	—	123,172,281	20

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Mouvement				
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.		
				II. Fonds d'administration				
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat				
				<i>G. Caisse</i>				
557,284	15	207,551	23	1. Recettes de district	Recettes de caisse . . .	55,893,800	53	
—	—	—	—	2. Caisse des décomptes	Recettes par décompte. .	417,988,257	23	
557,284	15	207,551	23	Total de l'actif et du passif	Total des recettes	473,882,057	76	
		349,732	92	Actif net	Diminution nette	85,213	07	
				<i>H. Restes</i> (Créances et dettes échues)				
12,764,849	93	215,262	58	a. Restes actifs (créances échues)	Nouveaux restes actifs (mandats de perception)	473,674,783	10	
188,219	54	384,958	22	b. Restes passifs (dettes échues)	Paiements de restes passifs (dépenses)	473,967,270	83	
12,953,069	47	600,220	80	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations .	947,642,053	93	
		12,352,848	67	Actif net	Diminution nette	1,389,059	65	
				<i>A. Administrations spéciales</i>				
57,969,005	11	58,300,502	80	<i>B. Placements</i>	Nouvelles créances et rem- boursements de dépôts	251,163,270	81	
70,285,693	75	—	—	<i>C. Administration courante, compte courant</i>		107,660	—	
15,476,045	19	—	—	<i>D. Avances à des œuvres d'utilité publique</i>		6,131,623	79	
1,356,946	56	3,147,186	43	<i>E. Dépôts à la Caisse de l'Etat</i>		6,312,698	58	
—	—	1,383,510	29	<i>F. Emprunts</i>		25,328,572	90	
—	—	123,160,649	65			—	—	
145,087,690	61	185,991,849	17			289,043,826	08	
557,284	15	207,551	23	<i>G. Caisse</i>	Recettes	473,882,057	76	
12,764,849	93	215,262	58	<i>H. a. Restes actifs</i>	Nouvelles créances. . . .	473,674,783	10	
188,219	54	384,958	22	<i>b. Restes passifs</i>	Dépenses	473,967,270	83	
158,598,044	23	186,799,621	20	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations .	1,710,567,937	77	
28,201,576	97			Passif net	Augmentation nette . . .	637,620	05	

Canton de Berne — Compte général pour 1932

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1932						
Avoir			Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
		II. Fonds d'administration						
		H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat						
		<i>G. Caisse</i>						
55,979,013	60	Dépenses de caisse	1. Recettes de district	555,483	53	290,963	68	
417,988,257	23	Dépenses par décompte	2. Caisse des décomptes	—	—	—	—	
473,967,270	83	Total des dépenses	Total de l'actif et du passif	555,483	53	290,963	68	
			Actif net			264,519	85	
		<i>H. Restes</i> (Créances et dettes échues)						
473,882,057	76	Rentrée de restes actifs (recettes)	a. Restes actifs (créances échues) . . .	12,392,488	54	50,175	85	
475,149,055	82	Nouveaux restes passifs (mandats de paiement)	b. Restes passifs (dettes échues) . . .	48,759	61	1,427,283	28	
949,031,113	58	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	12,441,248	15	1,477,459	13	
			Actif net			10,963,789	02	
255,551,715	71	} Nouveaux dépôts et remboursements de créances	A. Administrations spéciales	65,090,050	67	69,809,993	26	
425,500	—		B. Placements	69,967,853	75	—	—	
627,500	—		C. Administration courante, compte courant	20,980,168	98	—	—	
6,186,055	73		D. Avances à des œuvres d'utilité publique	1,395,353	40	3,058,950	42	
25,404,770	42		E. Dépôts à la Caisse de l'Etat	—	—	1,459,707	81	
11,631	55		F. Emprunts	—	—	123,172,281	20	
288,207,173	41			157,433,426	80	197,500,932	69	
473,967,270	83	Dépenses	G. Caisse	555,483	53	290,963	68	
473,882,057	76	Recettes	H. a. Restes actifs	12,392,488	54	50,175	85	
475,149,055	82	Nouvelles dettes	b. Restes passifs	48,759	61	1,427,283	28	
1,711,205,557	82	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	170,430,158	48	199,269,355	50	
			Passif net	28,839,197	02			

Canton de Berne — Compte général pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Mouvement					
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.			
				II. Fonds d'administration					
				J. Compte de l'administration courante					
—	—	15,476,045	19	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 98)	Excédent des recettes de l'administration courante	—	—		
					Amortissement	627,500	—		
—	—	15,476,045	19	Total du passif	Total des diminutions . .	627,500	—		
					Augmentation nette . . .	5,504,123	79		
				<hr/>					
				K. Inventaire du mobilier					
3,408,343	99	—	—	1. Inventaire de l'administration générale	} Augmentations à l'in- ventaire {	—	—		
6,355,490	—	—	—	2. Inventaire des établissements de l'Etat		79,323	80		
9,763,833	99	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	79,323	80		
					Diminution nette	189,751	37		
				<hr/>					

Canton de Berne — Compte général pour 1932

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
J. Compte de l'administration courante							
6,131,623	79	Excédent des dépenses de l'administration courante	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 99)	—	—	20,980,168	98
6,131,623	79	Total des augmentations .	Total du passif	—	—	20,980,168	98
<hr/>							
K. Inventaire du mobilier							
—	—	} Diminutions à l'inventaire	1. Inventaire de l'administration générale	3,408,343	99	—	—
269,075	17		2. Inventaire des établissements de l'Etat	6,165,738	63	—	—
269,075	17	Total des diminutions . .	Total de l'actif	9,574,082	62	—	—
<hr/>							

APPENDICE

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

CANTON DE BERNE

POUR

1932



Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 21 juillet 1872, art. 33.)

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications					
Actif		Passif		Fonds spéciaux			Recettes		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
4,261,851	50	—	—	1. Caisse des épizooties Caisse hypothécaire fr. 4,261,851.50	Intérêts	166,993	45		
					Taxes d'importation . . .	3,256	—		
					Produit des certificats . .	241,200	—		
					Amendes	1,600	—		
					Utilisation	15,074	05		
					Subsides de la Confédération	166,995	15		
					Recettes diverses	1,630	—		
					Total des augmentations .	596,748	65		
79,325	50	—	—	2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire fr. 79,325.50	Intérêts	3,131	30		
					Subsides de la Confédération	950	—		
					Total des augmentations .	4,081	30		
440,707	74	976	43	3a. Institution Victoria Domaine fr. 290,100.— Mobiliier » 76,920.— Caisse hypothécaire » 73,181.74 Extances actives » 506.— Actif fr. 440,707.74 Dépôts des élèves fr. 251,94 Caisse, solde passif » 724.49 Passif fr. 976.43 fr. 439,731.31	Pensions	43,797	40		
					Subsides de l'Etat	43,700	—		
					Autres subsides	4,732	—		
					Dons	1,087	—		
					Intérêts	3,374	55		
					Total des augmentations .	96,687	95		
18,874	—	—	—	3b. Fonds d'éducation de l'Institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 18,874.—	Intérêts	840	—		
					Finances d'entrée	320	—		
					Quote-part des pensions . .	1,790	—		
					Total des augmentations .	2,950	—		
—	—	—	—	3c. Fonds M. de Schiferli	Legs	92,500	—		
					Total des augmentations .	92,500	—		
4,800,758	74	976	43	A reporter		792,967	90		

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
221,921	—	Police sanitaire du bétail	1. Caisse des épizooties	4,336,633	15	—	—
254,667	30	Indemnités pour pertes de bétail	Caisse hypothécaire fr. 4,336,633.15				
19,600	90	Frais des certificats					
24,820	60	Frais d'administration					
957	20	Subsides à des communes					
521,967	—	Total des diminutions					
74,781	65	Augmentation nette					
2,852	—	Bourses et subsides	2. Fonds pour bourses agricoles	80,554	80	—	—
			Caisse hypothécaire fr. 80,554.80				
2,852	—	Total des diminutions					
1,229	30	Augmentation nette					
90,538	55	Frais de l'institution	3a. Institution Victoria	439,880	71	—	—
6,000	—	Allocations à divers fonds spéciaux	Domaine fr. 290,100.—				
			Mobilier » 68,690.—				
			Caisse hypothécaire » 18,591.39				
			Valeurs » 51,775.60				
			Extances actives » 10,447.35				
96,538	55	Total des diminutions	Caisse, solde actif » 276.37				
149	40	Augmentation nette	<u>fr. 439,880.71</u>				
—	—	Subventions pour trousseaux et apprentissages	3b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria	21,824	—	—	—
			Caisse hypothécaire fr. 21,824.—				
—	—	Total des diminutions					
2,950	—	Augmentation nette					
—	—	—	3c. Fonds M. de Schiferli	92,500	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 92,500.—				
92,500	—	Augmentation nette					
621,357	55		A reporter	4,971,392	66	—	—

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
4,800,758	74	976	43		Report	792,967	90
9,412	90	—	—	3d. Fonds Saffa		Intérêts	376
				Caisse hypothécaire	fr. 9,412.90	Total des augmentations .	376
14,875	85	—	—	3e. Fonds de secours de l'institution Victoria		Intérêts	584
				Caisse hypothécaire	fr. 14,875.85	Dons	—
						Total des augmentations .	584
5,006	56	—	—	3f. Fonds du jubilé de l'institution Victoria		Intérêts	200
				Caisse hypothécaire	fr. 5,006.56	Dons	—
						Total des augmentations .	200
						Diminution nette	59
40,659	60	—	—	3g. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria		Intérêts	1,600
				Caisse hypothécaire	fr. 40,659.60	Subventions	—
						Total des augmentations .	1,600
1,424	—	—	—	3h. Fonds de garantie de l'institution Victoria		Intérêts	50
				Caisse hypothécaire	fr. 1,424.—	Suppléments de pensions .	59
						Total des augmentations .	109
973	60	—	—	3i. Fonds de construction et de renouvellement du mobilier de l'institution Victoria		Allocation du fonds de l'institution	1,000
				Caisse hypothécaire	fr. 973.60	Intérêts	24
						Total des augmentations .	1,024
358	65	—	—	3k. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria		Allocation du fonds de l'institution	1,000
				Caisse hypothécaire	fr. 358.65	Intérêts	14
						Total des augmentations .	1,014
2,057	25	—	—	3l. Fonds de construction		Subsides	5,100
				Caisse hypothécaire	fr. 2,057.25	Total des augmentations .	5,100
4,875,527	15	976	43		A reporter	802,974	90

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
621,357	55			Report		4,971,392	66	—	—
—	—	—		3d. Fonds Saffa		9,788	90	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 9,788.90					
376	—	Augmentation nette							
346	10	Secours à des élèves		3e. Fonds de secours de l'Institution Victoria		15,113	75	—	—
346	10	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 15,113.75					
237	90	Augmentation nette							
259	—	Dépenses diverses		3f. Fonds du jubilé de l'Institution Victoria		4,947	56	—	—
259	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 4,947.56					
1,371	—	Frais d'instruction d'une élève		3g. Fonds Elise Ebersold de l'Institution Victoria		40,888	60	—	—
1,371	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 40,888.60					
229	—	Augmentation nette							
—	—	Remboursement de parts de garantie		3h. Fonds de garantie de l'Institution Victoria		1,533	—	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 1,533.—					
109	—	Augmentation nette							
581	30	Achats		3i. Fonds de construction et de renouvellement du mobilier de l'Institution Victoria		1,416	30	—	—
581	30	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 1,416.30					
442	70	Augmentation nette							
—	—	—		3k. Fonds d'harmonium de l'Institution Victoria		1,372	65	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 1,372.65					
1,014	—	Augmentation nette							
—	—	—		3l. Fonds de construction		7,157	25	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 7,157.25					
5,100	—	Augmentation nette							
623,914	95			A reporter		5,053,610	67	—	—

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux			Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
4,875,527	15	976	43	Report		802,974	90
24,451	—	1,173	39	4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 24,451.— Solde passif » 1,173,39 <u>fr. 23,277.61</u>	Intérêts 978 Quote-part des pensions. 1,545 Total des augmentations 2,523		
31,702	92	—	—	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 31,677.75 Solde actif » 25.17 <u>fr. 31,702.92</u>	Intérêts 1,266 Quote-part des pensions. 1,867 Subventions 250 Total des augmentations 3,383	15	50
40,602	06	—	—	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 40,596.40 Solde actif » 5.66 <u>fr. 40,602.06</u>	Intérêts 1,623 Quote-part des pensions. 1,890 Total des augmentations 3,513	80	80
25,834	30	—	—	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges Caisse hypothécaire fr. 25,806.30 Solde actif » 28.— <u>fr. 25,834.30</u>	Intérêts 1,032 Quote-part des pensions. 1,830 Total des augmentations 2,862	20	20
77,054	25	615	12	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 77,054.25 Solde passif » 615.12 <u>fr. 76,439.13</u>	Intérêts 3,063 Quote-part des pensions. 1,335 Subventions 150 Total des augmentations 4,548	05	05
5,075,171	68	2,764	94	A reporter		819,805	60

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932						
Dépenses			Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
623,914	95			Report	5,053,610	67	—	—
150	—	Bourses d'apprentissage		4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf	25,429	—	1,696	74
1,918	35	Secours divers		Caisse hypothécaire	fr. 25,429.—			
2,068	35	Total des diminutions		Solde passif	» 1,696.74			
454	65	Augmentation nette			fr. 23,732.26			
500	—	Bourses d'apprentissage		5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen	31,945	57	—	—
2,641	—	Secours divers		Caisse hypothécaire	fr. 31,943.90			
3,141	—	Total des diminutions		Solde actif	» 1,67			
242	65	Augmentation nette			fr. 31,945.57			
—	—	Bourses d'apprentissage		6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier	42,226	31	—	—
1,889	55	Secours divers		Caisse hypothécaire	fr. 42,420.20			
1,889	55	Total des diminutions		Solde actif	» 6.11			
1,624	25	Augmentation nette			fr. 42,226.31			
—	—	Bourses d'apprentissage		7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretières	26,866	50	—	—
1,830	—	Secours divers		Caisse hypothécaire	fr. 26,838.50			
1,830	—	Total des diminutions		Solde actif	» 28.—			
1,032	20	Augmentation nette			fr. 26,866.50			
320	60	Bourses d'apprentissage		8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz	76,817	30	278	61
4,127	89	Secours divers		Caisse hypothécaire	fr. 76,817.30			
4,448	49	Total des diminutions		Solde passif	» 278.61			
99	56	Augmentation nette			fr. 76,538.69			
637,292	34			A reporter	5,256,895	35	1,975	35

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
5,075,171	68	2,764	94	Report		819,805	60
14,750	50	427	02	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvillier		Intérêts	571 22
				Caisse hypothécaire	fr. 14,750.50	Total des augmentations	571 22
				Solde passif	» 427.02		
					fr. 14,323.48		
13,305	70	—	—	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse		Quote-part des pensions	687 50
				Caisse hypothécaire	fr. 13,305.70	Intérêts	532 35
						Total des augmentations	1,219 85
917,102	—	—	—	11. Fonds du Mushafen		Intérêts	36,239 40
				Caisse hypothécaire	fr. 917,102.—		
						Total des augmentations	36,239 40
						Diminution nette	2,560 60
154,550	90	—	—	12. Fonds du Schulseekel (fonds d'école)		Intérêts	5,897 50
				Caisse hypothécaire	fr. 154,550.90	Subvention du fonds du Mushafen	8,300 —
						Total des augmentations	14,197 50
						Diminution nette	862 50
169,863	60	—	—	13. Fonds de l'école cantonale		Intérêts	6,794 50
				Caisse hypothécaire	fr. 169,863.60	Total des augmentations	6,794 50
6,344,744	38	3,191	96	A reporter		878,828	07

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
637,292	34			Report		5,256,895	35	1,975	35
74	80	Secours divers		9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonviller		14,819	90	—	—
74	80	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 14,819.90					
496	42	Augmentation nette							
				10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse		14,242	05	—	—
283	50	Secours divers		Caisse hypothécaire fr. 14,242.05					
283	50	Total des diminutions							
936	35	Augmentation nette							
				11. Fonds du Mushafen		914,541	40	—	—
27,460	—	Bourses		Caisse hypothécaire fr. 914,541.40					
2,640	—	Subventions pour écolages							
8,300	—	Subvention au fonds du Schulseckel							
400	—	Frais d'administration							
33,800	—	Total des diminutions							
				12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école)		153,688	40	—	—
11,300	—	Bourses de voyage		Caisse hypothécaire fr. 153,688.40					
2,500	—	Subventions pour voyages							
1,260	—	Prix							
15,060	—	Total des diminutions							
				13. Fonds de l'école cantonale		173,260	85	—	—
3,397	25	Contribution aux bourses des écoles moyennes		Caisse hypothécaire fr. 173,260.85					
3,397	25	Total des diminutions							
3,397	25	Augmentation nette							
				A reporter		6,527,447	95	1,975	35
694,907	89								

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
6,344,744	38	3,191	96		Report	878,828	07
7,966	—	—	—	14. Fonds d'orgue de l'Université			
				Caisse hypothécaire fr. 7,966.—	Intérêts	318	60
					Total des augmentations .	318	60
166,001	81	—	—	15. Caisse des amendes militaires	Amendes militaires	12,526	60
				Caisse hypothécaire fr. 166,001.81	Intérêts	6,719	79
					Restitutions	1,350	40
					Total des augmentations .	20,596	79
62,707	25	—	—	16. Fonds de l'institution des sourds-muets	Intérêts	2,508	25
				Caisse hypothécaire fr. 62,707.25	Total des augmentations .	2,508	25
83,180	42	—	—	17. Fonds de secours de l'institution des sourds-muets de Münchenbuchsee	Intérêts	3,284	50
				Caisse hypothécaire fr. 82,666.30	Finances d'admission . . .	200	—
				Solde actif » 514.12	Total des augmentations .	3,484	50
				fr. 83,180.42			
86,740	80	—	—	18. Legs Müslin	Intérêts	3,436	40
				Caisse hypothécaire fr. 86,740.80	Total des augmentations .	3,436	40
6,751,340	66	3,191	96	A reporter		909,172	61

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses		Fonds spéciaux				Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
694,907	89					6,527,447	95	1,975	35
		Report							
		14. Fonds d'orgue de l'Université				8,284	60		
		Caisse hypothécaire fr. 8,284.60							
		Total des diminutions							
318	60	Augmentation nette							
		15. Caisse des amendes militaires				176,045	60		
		Caisse hypothécaire fr. 176,045.60							
		Total des diminutions							
10,553	—	Augmentation nette							
10,043	79								
		16. Fonds de l'institution des sourds-muets				62,707	25		
		Caisse hypothécaire fr. 62,707.25							
		Total des diminutions							
2,508	25	Augmentation nette							
2,508	25								
		17. Fonds de secours de l'institution des sourds-muets de Münchenbuchsee				83,539	04		
		Caisse hypothécaire fr. 84,650.80							
		Solde passif » 1,111.76							
		fr. 83,539.04							
		18. Legs Müsli				88,090	10		
		Caisse hypothécaire fr. 88,090.10							
		Total des diminutions							
2,087	10	Augmentation nette							
2,087	10								
1,349	30								
		A reporter				6,946,114	54	1,975	35
713,182	12								

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
6,751,340	66	3,191	96		Report	909,172	61
32,476	40	979	30	19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité			
				Caisse hypothécaire	fr. 32,476.40	Intérêts	1,299 —
				Solde passif	» 979.30	Dons	970 —
					fr. 31,497.10	Total des augmentations .	2,269 —
27,128	—	—	—	20. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité			
				Caisse hypothécaire	fr. 26,310.35	Intérêts	1,052 40
				Solde actif	» 817.65	Subvention de la Maternité	500 —
					fr. 27,128.—	Total des augmentations .	1,552 40
9,303	30	—	—	21. Médaille Haller			
				Caisse hypothécaire	fr. 9,303.30	Intérêts	370 35
						Total des augmentations .	370 35
						Diminution nette	154 65
18,355	20	—	—	22. Bourse Lücke			
				Caisse hypothécaire	fr. 18,355.20	Intérêts	722 85
						Total des augmentations .	722 85
15,523	45	—	—	23. Prix Lazarus			
				Caisse hypothécaire	fr. 15,523.45	Intérêts	620 90
						Total des augmentations .	620 90
6,854,127	01	4,171	26		A reporter	914,708	11

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932								
Dépenses		Fonds spéciaux				Actif		Passif		
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
713,182	12					Report	6,946,114	54	1,975	35
1,203	45	Secours à des accouchées	19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité			33,775	40	1,212	75	
1,203	45	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 33,775.40						
1,065	55	Augmentation nette	Solde passif	» 1,212.75						
				<u>fr. 32,562.65</u>						
—	—	—	20. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité			28,680	40	—	—	
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 27,362.75						
1,552	40	Augmentation nette	Solde actif	» 1,317.65						
				<u>fr. 28,680.40</u>						
525	—	Médaille	21. Médaille Haller			9,148	65	—	—	
525	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 9,148.65						
600	—	Bourses	22. Bourse Lütke			18,478	05	—	—	
600	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 18,478.05						
122	85	Augmentation nette								
—	—	—	23. Prix Lazarus			16,144	35	—	—	
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 16,144.35						
620	90	Augmentation nette								
715,510	57		A reporter			7,052,341	39	3,188	10	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
6,854,127	01	4,171	26		Report	914,708	11
4,347	09	—	—	24. Fonds Guthniek		Intérêts	184 20
				Caisse hypothécaire	fr. 4,000.—	Total des augmentations .	184 20
				Solde de compte	» 347.09	Diminution nette	4 40
					<u>fr. 4,347.09</u>		
44,243	55	—	—	25. Fonds Træchsel		Intérêts	1,769 70
				Caisse hypothécaire	fr. 44,243,55	Total des augmentations .	1,769 70
32,533	90	—	—	26. Fonds Haller		Intérêts	1,290 70
				Caisse hypothécaire	fr. 32,533.90	Total des augmentations .	1,290 70
82,019	90	—	—	27. Fonds pour l'extension du service public des aliénés		Versement de l'administration courante	302,000 —
				Caisse de l'Etat	fr. 82,019.90	Restitutions	225 50
						Total des augmentations .	302,225 50
3,201,930	47	21,718	95	28. Fonds de la Waldau		Fermages	34,865 —
				Immeubles	fr. 927,737.92	Intérêts des capitaux . . .	36,671 07
				Inventaire	» 1,277,144.95	Augmentation d'inventaire.	10,778 20
				Caisse hypothécaire	» 917,346.43	Total des augmentations .	82,314 27
				Caisse de l'Etat	» 5,129.50		
				Créances courantes	» 50,399.80		
				Avances à des malades	» 3,600.85		
				Caisse, solde actif	» 20,571.02		
					<u>Actif fr. 3,201,930.47</u>		
				Dettes courantes	fr. 21,718.95		
					<u>Passif fr. 21,718.95</u>		
					fr. 3,180,211.52		
10,219,201	92	25,890	21		A reporter	1,302,492	48

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
715,510	57			Report		7,052,341	39	3,188	10
188	60	Entretien des herbiers	24. Fonds Guthnick			4,342	69	—	—
			Caisse hypothécaire	fr. 4,000.—					
188	60	Total des diminutions	Solde de compte	» 342.69					
				fr. 4,342.69					
—	—	Subsides	25. Fonds Trœchsel			46,013	25	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 46,013.25					
1,769	70	Augmentation nette							
800	—	Bourse	26. Fonds Haller			33,024	60	—	—
800	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 33,024.60					
490	70	Augmentation nette							
125,841	10	Maisons de santé de Bellelay et Münsingen, frais de construction	27. Fonds pour l'extension du service public des aliénés			258,404	30	—	—
			Caisse de l'Etat	fr. 258,404.30					
125,841	10	Total des diminutions							
176,384	40	Augmentation nette							
69,356	07	Contribution aux frais de la maison de santé	28. Fonds de la Waldau			3,215,563	47	24,643	75
2,250	—	Rentes	Immeubles	fr. 927,737.92					
71,606	07	Total des diminutions	Inventaire	» 1,287,923.15					
10,708	20	Augmentation nette	Caisse hypothécaire	» 915,096.43					
			Caisse de l'Etat	» 802.39					
			Créances courantes	» 59,486.91					
			Avances à des malades	» 2,422.14					
			Caisse, solde actif	» 22,094.53					
			Actif	fr. 3,215,563.47					
			Dettes courantes	fr. 24,643.75					
			Passif	fr. 24,643.75					
				fr. 3,190,919.72					
913,946	34		A reporter			10,609,689	70	27,831	85

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	
10,219,201	92	25,890	21		Report	1,302,492	48	
64,615	80	—	—	29. Legs Mühlemann		Intérêts	2,568	—
				Caisse hypothécaire	fr. 64,615.80	Total des augmentations .	2,568	—
945,873	70	—	—	30. Fondation Moser		Intérêts	37,521	25
				Caisse hypothécaire	fr. 945,873.70	Total des augmentations .	37,521	25
5,652	70	—	—	31. Legs Flügel		Intérêts	226	05
				Caisse hypothécaire	fr. 5,652.70	Total des augmentations .	226	05
39,525	81	—	—	32. Fonds des aliénés de la maison de		Intérêts	1,583	55
				santé de la Waldau		Total des augmentations .	1,583	55
				Caisse hypothécaire	fr. 37,351.90			
				Valeurs	» 2,173.91			
					fr. 39,525.81			
178,943	80	—	—	33. Fonds de secours en cas d'accident		Subvention de la caisse de		
				des employés de la Waldau		l'établissement	2,000	—
				Caisse hypothécaire	fr. 178,943.80	Intérêts	7,225	40
						Total des augmentations .	9,225	40
167,770	—	—	—	34. Fonds de secours en cas d'accident		Subvention de la caisse de		
				des employés de la maison de santé		l'établissement	2,000	—
				de Münsingen		Intérêts	6,711	35
				Caisse hypothécaire	fr. 167,770.—	Total des augmentations .	8,711	35
11,621,583	73	25,890	21		A reporter	1,362,328	08	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif		Passif		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
913,946	34		Report	10,609,689	70	27,831	85
2,257	50	Subsides	29. Legs Mühlemann	64,926	30	—	—
2,257	50	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 64,926.30				
310	50	Augmentation nette					
33,110	—	Subsides	30. Fondation Moser	950,284	95	—	—
33,110	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 950,284.95				
4,411	25	Augmentation nette					
—	—	—	31. Legs Flügel	5,878	75	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 5,878.75				
226	05	Augmentation nette					
13	65	Impôts	32. Fonds des aliénés de la maison de	41,095	71	—	—
13	65	Total des diminutions	santé de la Waldau				
1,569	90	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 38,921.80				
			Valeurs » 2,173.91				
			fr. 41,095.71				
74	40	Indemnité	33. Fonds de secours en cas d'accident	188,094	80	—	—
74	40	Total des diminutions	des employés de la Waldau				
9,151	—	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 188,094.80				
2,075	—	Indemnités	34. Fonds de secours en cas d'accident des	174,406	35	—	—
2,075	—	Total des diminutions	employés de la maison de santé de				
6,636	25	Augmentation nette	Münsingen				
			Caisse hypothécaire fr. 174,406.35				
951,476	89		A reporter	12,034,376	56	27,831	85

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
11,621,583	73	25,890	21	Report		1,362,328	08
130,324	50	—	—	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 130,324.50	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts Total des augmentations .	2,000 5,276 7,276	— 75 75
23,800	—	—	—	36. Fonds des aliénés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 23,800.—	Intérêts Total des augmentations .	912 912	— —
9,370	45	—	—	37. Fonds des aliénés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 9,370.45	Dons Intérêts Total des augmentations .	345 374 719	— 15 15
1,232	95	—	—	38. Fonds des cadeaux de Noël de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 1,232.95	Intérêts Total des augmentations .	49 49	20 20
65,579	40	—	—	39. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 65,579.40	Intérêts Total des augmentations .	2,568 2,568	15 15
142,147	20	—	—	40. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 142,147.20	Intérêts Total des augmentations .	5,685 5,685	85 85
11,994,038	23	25,890	21	A reporter		1,379,539	18

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
951,476	89			Report	12,034,376 56	27,831	85
384	50	Indemnité	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Bellelay		137,216 75	—	—
384	50	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 137,216.75				
6,892	25	Augmentation nette					
912	—	Cadeaux pour les malades pauvres	36. Fonds des aliénés de la maison de santé de Münsingen		23,800 —	—	—
912	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 23,800.—				
719	15	Primes à des malades qui font des travaux	37. Fonds des aliénés de la maison de santé de Bellelay		9,370 45	—	—
719	15	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 9,370.45				
49	20	Cadeaux de Noël	38. Fonds des cadeaux de Noël de la maison de santé de Bellelay		1,232 95	—	—
49	20	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 1,232.95				
2,550	—	Bourses	39. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne		65,597 55	—	—
2,550	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 65,597.55				
18	15	Augmentation nette					
5,680	—	Contribution aux frais de la Faculté de théologie catholique	40. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne		142,153 05	—	—
5,680	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 142,153.05				
5	85	Augmentation nette					
961,771	74		A reporter		12,413,747 31	27,831	85

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
11,994,038	23	25,890	21		Report	1,379,539	18
140,255	70	—	—	41. Fonds de bourses Lenz-Heymann	Intérêts	5,629	70
				<i>a. Fonds principal</i>			
				Caisse hypothécaire fr. 125,255.70	Total des augmentations .	5,629	70
				Valeurs » 15,000.—			
				fr. 140,255.70			
35,816	95	—	—	<i>b. Fonds de réserve</i>	Intérêts	1,264	10
				Caisse hypothécaire fr. 35,816.95	Versement du fonds principal	5,600	—
					Total des augmentations .	6,864	10
					Diminution nette	1,206	30
6,500,000	—	—	—	42. Fonds de réserve de la Banque cantonale	Versement nouveau . . .	300,000	—
				Banque cantonale fr. 6,500,000.—	Total des augmentations .	300,000	—
1,911,837	48	—	—	43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale	Versement nouveau . . .	1,902,493	75
				Banque cantonale fr. 1,911,837.48	Total des augmentations .	1,902,493	75
6,760,000	—	—	—	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve	Versement nouveau . . .	240,000	—
				Caisse hypothécaire fr. 6,760,000.—	Total des augmentations .	240,000	—
1,279	20	—	—	45. Fonds de secours et de patronage	Intérêts	51	15
				Caisse hypothécaire fr. 1,279.20	Total des augmentations .	51	15
—	—	—	—	46. Dime de l'alcool, réserve		—	—
				Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000.—	Total des augmentations .	—	—
27,343,227	56	25,890	21	A reporter		3,834,577	88

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932								
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif		
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
961,771	74					Report	12,413,747	31	27,831	85
5,600	—	Versement au fonds de réserve	41. Fonds de bourses Lenz-Heymann				140,285	40	—	—
5,600	—	Total des diminutions	<i>a. Fonds principal</i>							
29	70	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 125,285.40							
			Valeurs » 15,000.—							
			fr. 140,285.40							
7,850	—	Bourses	<i>b. Fonds de réserve</i>				34,610	65	—	—
220	40	Frais d'administration	Caisse hypothécaire fr. 34,610.65							
8,070	40	Total des diminutions								
—	—	—	42. Fonds de réserve de la Banque cantonale				6,800,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Banque cantonale fr. 6,800,000.—							
300,000	—	Augmentation nette								
500,000	—	Prélèvement	43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale				3,314,331	23	—	—
500,000	—	Total des diminutions	Banque cantonale fr. 3,314,331.23							
1,402,493	75	Augmentation nette								
—	—	—	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve				7,000,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 7,000,000.—							
240,000	—	Augmentation nette								
—	—	—	45. Fonds de secours et de patronage				1,330	35	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 1,330.35							
51	15	Augmentation nette								
—	—	—	46. Dime de l'alcool, réserve				—	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000.—							
1,475,442	14					A reporter	29,704,304	94	27,831	85

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
27,343,227	56	25,890	21		Report	3,834,577	88
936,251	—	—	—	47. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura	Caisse hypothécaire fr. 936,251.—	Versement nouveau	40,000
						Intérêts	38,050
						Total des augmentations	78,050
14,067	05	—	—	48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura	Caisse hypothécaire fr. 11,758.60	Contributions des ouvriers	439
					Caisse d'épargne de Nidau » 2,216.20	Intérêts	543
					Caisse » 92.25	Total des augmentations	982
					fr. 14,067.05		30
10,158,908	01	752,716	64	49. Fonds de l'hôpital de l'île		Produit de l'hôpital	199,213
				<i>a. Fonds de l'hôpital</i>	Valeurs fr. 3,214,559.88	Intérêts des capitaux	252,402
					Caisse hypothécaire » 1,587,441.50	Fermages et loyers	5,372
					Immeubles » 3,948,886.92	Legs et dons	1,650
					Inventaire » 300,588.50	Pharmacie de l'hôpital	2,227
					Pharmacie de l'hôpital » 50,879.46	Total des augmentations	460,864
					Etat de Berne » 900,000.—		74
					Créances courantes » 152,068.02		
					Caisse, solde actif » 4,483.73		
					Actif fr. 10,158,908.01		
					Dépôts des malades fr. 4,103.—		
					Dettes courantes » 113,681.65		
					Réserve p. travaux de construction urgents, etc. » 634,931.99		
					Passif fr. 752,716.64		
					fr. 9,406,191.37		
64,030	—	—	—	<i>b. Fonds des cures de bains</i>		Intérêts	2,561
				Caisse hypothécaire fr. 64,030.—		Subventions	4,914
						Total des augmentations	7,475
							70
38,516,483	62	778,606	85	A reporter		4,381,950	62

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,475,442	14		Report	29,704,304	94	27,831	85
62,953	87	Entretien des canaux	47. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura	951,347	13	—	—
62,953	87	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 951,347.13				
15,096	13	Augmentation nette					
394	70	Secours et frais médicaux	48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura	14,654	65	—	—
394	70	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 12,228.90				
587	60	Augmentations nette	Caisse d'épargne de Nidau » 2,401.75				
			Caisse » 24.—				
			fr. 14,654.65				
3,100	—	Charges	49. Fonds de l'hôpital de l'île	10,544,733	92	1,128,118	11
22,306	90	Impôts	<i>a. Fonds de l'hôpital</i>				
6,324	10	Frais d'administration	Valeurs fr. 3,954,186.38				
418,709	30	Réserve pour travaux de construction urgents	Caisse hypothécaire » 1,332,627.50				
450,440	30	Total des diminutions	Immeubles » 3,941,790.32				
10,424	44	Augmentation nette	Inventaire » 290,588.50				
			Pharmacie de l'hôpital » 47,208.49				
			Etat de Berne » 800,000.—				
			Créances courantes » 174,977.95				
			Caisse, solde actif » 3,354.78				
			Actif fr. 10,544,733.92				
			Dépôts des malades fr. 3,656.25				
			Dettes courantes » 112,093.80				
			Réserve pour travaux de construction urgents, etc. » 1,012,368.06				
			Passif fr. 1,128,118.11				
			fr. 9,416,615.81				
7,475	70	Subventions pour des cures et autres subventions	<i>b. Fonds des cures de bains</i>	64,030	—	—	—
7,475	70	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 64,030.—				
1,996,706	71		A reporter	41,279,070	64	1,155,949	96

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
38,516,483	62	778,606	85	Report		4,381,950	62
				49. Fonds de l'hôpital de l'Île			
15,000	—	—	—	<i>c. Fonds Bitzius</i>	Intérêts	600	—
				Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	Subventions	777	10
					Total des augmentations .	1,377	10
				<i>d. Fonds des cadeaux de Noël</i>	Legs et dons	808	97
24,592	80	—	—	Caisse hypothécaire fr. 24,592.80	Intérêts	983	63
					Subventions	414	—
					Total des augmentations .	2,206	60
				<i>e. Fonds Zeerleder</i>	Intérêts	2,283	65
57,094	10	—	—	Caisse hypothécaire fr. 57,094.10	Total des augmentations .	2,283	65
				<i>f. Fonds des viatiques</i>	Intérêts	4,032	65
100,820	—	—	—	Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	Subventions	915	15
					Total des augmentations .	4,947	80
				<i>g. Fonds Isenschmid</i>	Intérêts	478	—
11,950	40	—	—	Caisse hypothécaire fr. 11,950.40	Total des augmentations .	478	—
				<i>h. Fonds Gibollet et Imhoof</i>	Intérêts	3,317	25
82,934	20	—	—	Caisse hypothécaire fr. 82,934.20	Subventions	1,993	—
					Total des augmentations .	5,310	25
				<i>i. Fonds Sara</i>	Dons	—	—
42,139	70	—	—	Caisse hypothécaire fr. 42,139.70	Intérêts	1,685	50
					Subventions	137	30
					Total des augmentations .	1,822	80
38,851,014	82	778,606	85	A reporter		4,400,376	82

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,996,706	71			Report		41,279,070	64	1,155,949	96
1,377	10	Subventions pour des cures					15,000	—	—
1,377	10	Total des diminutions							
1,620	10	Cadeaux de Noël aux malades de l'hôpital					25,179	30	—
1,620	10	Total des diminutions							
586	50	Augmentation nette							
1,917	65	Secours					57,460	10	—
1,917	65	Total des diminutions							
366	—	Augmentation nette							
4,947	80	Secours aux malades de l'hôpital, subventions					100,820	—	—
4,947	80	Total des diminutions							
453	10	Récompenses aux gardes-malades					11,975	30	—
453	10	Total des diminutions							
24	90	Augmentation nette							
2,898	35	Appareils pour des malades indigents					85,346	10	—
2,898	35	Total des diminutions							
2,411	90	Augmentation nette							
1,518	70	Secours aux malades					42,443	80	—
1,518	70	Total des diminutions							
304	10	Augmentation nette							
2,011,439	51			A reporter		41,617,295	24	1,155,949	96

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
38,851,014	82	778,606	85		Report	4,400,376	82
				49. Fonds de l'hôpital de l'île			
				<i>k. Fonds Charles Girard-Gibollet</i>	Legs et dons	1,000	—
3,928	70	—	—	Caisse hypothécaire fr. 3,928.70	Intérêts	157	10
					Total des augmentations .	1,157	10
				<i>l. Fonds de roulement du Legs Lory</i>	Intérêts	13,505	50
337,652	—	—	—	Caisse hypothécaire fr. 337,652.—	Total des augmentations .	13,505	50
				<i>m. Caisse de retraite</i>	Legs et dons	79	20
15,849	10	—	—	Caisse hypothécaire fr. 15,849.10	Intérêts	633	95
					Cotisations	5,336	05
					Total des augmentations .	6,049	20
					Diminution nette	12,393	20
				<i>n. Fonds d'achat d'une ambulance</i>	Intérêts	510	15
12,754	60	—	—	Caisse hypothécaire fr. 12,754.60	Total des augmentations .	510	15
				<i>o. Fonds Scherb</i>	Intérêts	28,684	25
722,853	40	—	—	Caisse hypothécaire fr. 724,974.40			
				Valeurs » 1.—			
				fr. 724,975.40	Total des augmentations .	28,684	25
				Créditeurs » 2,122.—	Diminution nette	333	90
				fr. 722,853.40			
				<i>p. Fonds de radio</i>	Subsides	20	85
6,194	50	—	—	Caisse hypothécaire fr. 6,194.50	Intérêts	247	70
					Total des augmentations .	268	55
					Diminution nette	1,552	30
				<i>q. Fondation Hans Stettler</i>	Intérêts	2,058	60
51,467	80	—	—	Caisse hypothécaire fr. 51,467.80	Total des augmentations .	2,058	60
40,001,714	92	778,606	85		A reporter	4,452,610	17

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,011,439	51			Report		41,617,295	24	1,155,949	96
				49. Fonds de l'hôpital de l'Île					
				<i>k. Fonds Charles Girard-Gibollet</i>					
108	25	Instruments et appareils		Caisse hypothécaire	fr. 4,977.55	4,977	55	—	—
108	25	Total des diminutions							
1,048	85	Augmentation nette							
				<i>l. Fonds de roulement du Legs Lory</i>					
2,719	40	Prélèvement		Caisse hypothécaire	fr. 348,438.10	348,438	10	—	—
2,719	40	Total des diminutions							
10,786	10	Augmentation nette							
				<i>m. Caisse de retraite</i>					
18,442	40	Pensions		Caisse hypothécaire	fr. 3,455.90	3,455	90	—	—
18,442	40	Total des diminutions							
				<i>n. Fonds d'achat d'une ambulance</i>					
53	15	Frais		Caisse hypothécaire	fr. 13,211.60	13,211	60	—	—
53	15	Total des diminutions							
457	—	Augmentation nette							
				<i>o. Fonds Scherb</i>					
19,122	—	Rentes		Caisse hypothécaire	fr. 722,518.50	722,519	50	—	—
1,447	65	Impôts et frais d'administration		Valeurs	» 1.—				
8,448	50	Secours		fr. 722,519.50					
29,018	15	Total des diminutions							
				<i>p. Fonds de radio</i>					
1,820	85	Frais		Caisse hypothécaire	fr. 4,642.20	4,642	20	—	—
1,820	85	Total des diminutions							
				<i>q. Fondation Hans Stettler</i>					
2,005	20	Frais		Caisse hypothécaire	fr. 51,521.20	51,521	20	—	—
2,005	20	Total des diminutions							
53	40	Augmentation nette							
2,065,606	91			A reporter		42,766,061	29	1,155,949	96

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
40,001,714	92	778,606	85	Report		4,452,610	17
189,973	95	—	—	50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière Caisse hypothécaire fr. 189,973.95	Intérêts	7,571	15
					Total des augmentations .	7,571	15
20,784	20	—	—	51. Fonds de bibliothèque Ruppenar Caisse hypothécaire fr. 20,784.20	Intérêts	831	35
					Total des augmentations .	831	35
17,989	75	—	—	52. Fonds de secours de la maison disciplinaire de Trachselwald Caisse hypothécaire fr. 17,989.75	Intérêts	719	55
					Total des augmentations .	719	55
4,253	10	111	10	53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 4,253.10 Solde de compte » 111.10 fr. 4,142.—	Intérêts	170	10
					Total des augmentations .	170	10
175,693	80	—	—	54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 175,693.80	Intérêts	6,987	35
					Subvention de l'établissement	3,000	—
					Total des augmentations .	9,987	35
40,410,409	72	778,717	95	A reporter		4,471,889	67

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,065,606	91			Report		42,766,061	29	1,155,949	96
1,901	75	Indemnités		50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière		195,643	35	—	
1,901	75	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 195,643.35					
5,669	40	Augmentation nette							
830	—	Entretien de la bibliothèque		51. Fonds de bibliothèque Ruppenner		20,785	55	—	
830	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 20,785.55					
1	35	Augmentation nette							
—	—								
—	—	Total des diminutions		52. Fonds de secours de la maison disciplinaire de Trachselwald		18,709	30	—	
719	55	Augmentation nette		Caisse hypothécaire fr. 18,709.30					
—	—								
—	—	Total des diminutions		53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf		4,423	20	111	10
170	10	Augmentation nette		Caisse hypothécaire fr. 4,423.20					
				Solde de compte » 111.10					
				fr. 4,312.10					
4,486	25	Frais d'assurance		54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil		180,944	90	—	
250	—	Indemnité		Caisse hypothécaire fr. 180,944.90					
4,736	25	Total des diminutions							
5,251	10	Augmentation nette							
2,073,074	91			A reporter		43,186,567	59	1,156,061	06

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
40,410,409	72	778,717	95	Report		4,471,889	67
733,783	65	—	—	55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 733,783.65 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance publique Intérêts	87,089	95
						29,100	05
					Total des augmentations .	116,190	—
38,230	70	—	—	56. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 38,230.70	Intérêts	1,529	20
					Total des augmentations .	1,529	20
520,620	80	—	—	57. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 520,620.80	Versements de caisses d'assurance dissoutes Intérêts	3,528	40
					Total des augmentations .	20,995	30
						24,523	70
22,577,004	40	—	—	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois <i>a. III^e section</i> Caisse hypothécaire fr. 22,577,004.40	Subvention de l'Etat pour pensions Subvention de l'Etat pour les assurés Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires Intérêts	102,900	55
					Total des augmentations .	865,166	—
						1,057,849	70
						896,463	40
						2,922,379	65
64,280,049	27	778,717	95	A reporter		7,536,512	22

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932						
Dépenses			Fonds spéciaux	Actif		Passif		
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
2,073,074	91		Report	43,186,567	59	1,156,061	06	
5,000	—	Hôpital de district de Belp	55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 753,533.65 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	753,533	65	—	—	
1,730	—	Hôpital de distr. de Moutier						
5,000	—	Société de secours aux aveugles						
1,600	—	Maison d'éducation Bächtelen						
3,000	—	Asile d'alcoolisés Wysshölzli						
16,000	—	Hospice d'Utzingen						
7,000	—	» de la Bärau						
9,000	—	» » Dettenbühl						
7,000	—	» » Frienisberg						
5,700	—	» » Riggisberg						
4,000	—	» » Worben						
8,000	—	Etablissement de sourdes-muettes à Wabern						
3,810	—	Hospice « Gottesgnad » à St-Nicolas						
11,600	—	Hospice « Gottesgnad » à Ittigen						
8,000	—	Maison d'éducation « Victoria » à Wabern						
96,440	—	Total des diminutions						
19,750	—	Augmentation nette						
1,510	—	Entretien de la bibliothèque	56. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 38,249.90	38,249	90	—	—	
1,510	—	Total des diminutions						
19	20	Augmentation nette						
20,995	30	Contribution à l'assurance du bétail	57. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 524,149.20	524,149	20	—	—	
20,995	30	Total des diminutions						
3,528	40	Augmentation nette						
181,973	—	Remboursements	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois <i>a. III^e section</i> Caisse hypothécaire fr. 23,041,584.20	23,041,584	20	—	—	
2,147,356	10	Pensions						
91,673	80	Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse						
36,796	95	Frais d'administration						
2,457,799	85	Total des diminutions						
464,579	80	Augmentation nette						
4,649,820	06		A reporter	67,544,084	54	1,156,061	06	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
64,280,049	27	778,717	95	Report		7,536,512	22
				58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois			
				<i>b. II^e section</i>			
35,865	70	—	—	Caisse hypothécaire fr. 35,865.70	Intérêts	1,434	60
					Total des augmentations .	1,434	60
				<i>c. Fonds de secours</i>			
				Caisse hypothécaire fr. 311,185.05	Dons	1,387	25
311,185	05	—	—		Intérêts	12,447	40
					Total des augmentations .	13,834	65
				59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes	Subvention de l'Etat . . .	375,929	75
				Caisse hypothécaire fr. 8,805,516.35	Cotisations des sociétaires, finances d'entrée	434,614	80
8,805,516	35	—	—		Intérêts	359,432	35
					Total des augmentations .	1,169,976	90
				60. Fonds Edouard-Adolphe Stein	Intérêts	1,059	15
				Caisse hypothécaire fr. 26,479.60	Total des augmentations .	1,059	15
26,479	60	—	—				
				61. Fonds Jean Aebi	Intérêts	12,244	60
				Caisse hypothécaire fr. 306,115.65	Total des augmentations .	12,244	60
306,115	65	—	—				
				62. Legs Volz	Intérêts	126	—
				Caisse hypothécaire fr. 3,151.30	Total des augmentations .	126	—
3,151	30	—	—				
73,768,362	92	778,717	95	A reporter		8,735,188	12

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
4,649,820	06			Report		67,544,084	54	1,156,061	06
740	20	Suppléments de primes		58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois					
740	20	Total des diminutions		<i>b. II^e section</i>		36,560	10	—	
694	40	Augmentation nette		Caisse hypothécaire fr. 36,560.10					
12,434	—	Secours		<i>c. Fonds de secours</i>		312,585	70	—	
12,434	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 312,585.70					
1,400	65	Augmentation nette							
395,853	05	Pensions		59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes		9,531,550	45	—	
36,563	90	Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse		Caisse hypothécaire fr. 9,531,550.45					
11,525	85	Frais d'administration							
443,942	80	Total des diminutions							
726,034	10	Augmentation nette							
—	—	—		60. Fonds Edouard-Adolphe Stein		27,538	75	—	
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 27,538.75					
1,059	15	Augmentation nette							
—	—	—		61. Fonds Jean Aebi		318,360	25	—	
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 318,360.25					
12,244	60	Augmentation nette							
—	—	—		62. Legs Volz		3,277	30	—	
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 3,277.30					
126	—	Augmentation nette							
5,106,937	06			A reporter		77,773,957	09	1,156,061	06

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
73,768,362	92	778,717	95	Report		8,735,188	12
815,538	80	—	—	63. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 815,538.80	Quote-part des redevances pour forces hydrauliques et émoluments de concessions Intérêts Total des augmentations .	26,034 32,621 58,656	80 55 35
135,720	65	—	—	64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr. 135,720.65	Contribut. des communes . Versement Intérêts Total des augmentations .	20,715 127,873 5,506 154,095	65 60 70 95
66,670	90	—	—	65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 66,670.90	Intérêts Total des augmentations .	2,666 2,666	80 80
122,186	47	—	—	66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 122,186.47	Subvention de la Confédération Subvention de l'Etat . . . Contributions des propriétaires de vignes Intérêts Total des augmentations . Diminution nette	51,758 30,000 5,841 3,335 90,935 12,581	30 — 56 73 59 01
37,597	20	—	—	67. Fonds du Technicum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597.20	Intérêts Total des augmentations .	1,498 1,498	25 25
61,887	75	—	—	68. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire fr. 61,841.40 Solde actif » 46,35 fr. 61,887.75	Intérêts Prélèvement sur la dime de l'alcool Remboursements Total des augmentations . Diminution nette	2,221 8,729 320 11,270 580	40 — 25 65 55
75,007,964	69	778,717	95	A reporter		9,054,311	71

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932								
Dépenses		Fonds spéciaux				Actif		Passif		
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
5,106,937	06					Report	77,773,957	09	1,156,061	06
23,659	45	Subsides					850,535	70	—	—
						63. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments				
						Caisse hypothécaire fr. 850,535.70				
23,659	45	Total des diminutions								
34,996	90	Augmentation nette								
—	—	—								
						64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose	289,816	60	—	—
						Caisse hypothécaire fr. 289,816.60				
—	—	Total des diminutions								
154,095	95	Augmentation nette								
—	—	—								
						65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau	69,337	70	—	—
						Caisse hypothécaire fr. 69,337.70				
—	—	Total des diminutions								
2,666	80	Augmentation nette								
103,516	60	Subsides pour la reconstruction des vignes					109,605	46	—	—
						66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra				
						Caisse hypothécaire fr. 109,605.46				
103,516	60	Total des diminutions								
1,498	25	Versement au Technicum de Bienne					37,597	20	—	—
						67. Fonds du Technicum de Bienne				
						Caisse hypothécaire fr. 37,597.20				
1,498	25	Total des diminutions								
9,401	20	Secours					61,307	20	—	—
2,450	—	Loyer et concierge								
						68. Fonds bernois de patronage				
						Caisse hypothécaire fr. 60,792.—				
						Solde actif » 515.20				
						fr. 61,307.20				
11,851	20	Total des diminutions								
5,247,462	56					A reporter	79,192,156	95	1,156,061	06

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
72,007,964	69	778,717	95	Report		9,054,311	71
17,422	20	—	—	69. Fondation du Lœtsehberg	Intérêts	536	85
				Caisse hypothécaire fr. 13,422.20	Total des augmentations .	536	85
				Valeurs » 4,000.—			
				fr. 17,422.20			
116,679	90	—	—	70. Fondation Walther Munzinger	Dons	—	—
				Valeurs fr. 11,500.—	Intérêts	4,747	55
				Caisse hypothécaire » 105,179.90	Total des augmentations .	4,747	55
				fr. 116,679.90	Diminution nette	172	45
17,741,510	95	—	—	71. Caisse de prévoyance des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat	Cotisations des fonctionnaires, employés et ouvriers	1,303,078	50
				<i>a. Caisse d'invalidité</i>	Contributions de l'Etat . .	1,706,647	60
				Caisse hypothécaire fr. 17,741,510.95	Intérêts	723,335	75
					Total des augmentations .	3,733,061	85
879,305	65	—	—	<i>b. Caisse d'épargne</i>	Dépôts des sociétaires . .	66,827	55
				Caisse hypothécaire fr. 879,305.65	Dépôts de l'Etat	85,259	85
					Intérêts	37,164	80
					Total des augmentations .	189,252	20
62,988	70	—	—	<i>c. Fonds de secours</i>	Contributions diverses . .	45	—
				Caisse hypothécaire fr. 62,988.70	Intérêts	2,487	25
					Total des augmentations .	2,532	25
93,825,872	09	778,717	75	A reporter		12,984,442	41

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932						
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif		
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
5,247,462	56			Report	79,192,156	95	1,156,061	06
—	—							
—	—	Total des diminutions	69. Fondation du Lœtschberg		17,959	05	—	—
563	85	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 13,959.05					
			Valeurs » 4,000.—					
			fr. 17,959.05					
4,920	—	Contribution aux frais de la	70. Fondation Walther Munzinger		116,507	45	—	—
		Faculté de théologie ca-	Valeurs fr. 10,000.—					
		tholique	Caisse hypothécaire » 106,507.45					
4,920	—	Total des diminutions	fr. 116,507.45					
2,335,501	75	Rentes	71. Caisse de prévoyance des fonction-		18,976,858	05	—	—
115,819	65	Indemnités aux sociétaires	naires, employés et ouvriers de l'Etat					
		sortis de la caisse	a. Caisse d'invalidité					
4,894	50	Secours	Caisse hypothécaire fr. 18,976,858.05					
41,498	85	Frais d'administration						
2,497,714	75	Total des diminutions						
1,235,347	10	Augmentation nette						
70,107	80	Remboursements	b. Caisse d'épargne		998,450	05	—	—
			Caisse hypothécaire fr. 998,450.05					
70,107	80	Total des diminutions						
119,144	40	Augmentation nette						
2,053	50	Secours	c. Fonds de secours		63,467	45	—	—
			Caisse hypothécaire fr. 63,467.45					
2,053	50	Total des diminutions						
478	75	Augmentation nette						
7,822,258	61		A reporter		99,365,399	—	1,156,061	06

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux			Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
93,825,872	09	778,717	95	Report		12,984,442	41
421,612	—	—	—	72. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques	Intérêts	17,937	25
				Valeurs fr. 235,000.—	Total des augmentations .	17,937	25
				Caisse hypothécaire » 186,612.—			
				fr. 421,612.—			
33,453	20	—	—	73. Fonds D^r Spirig	Intérêts	1,291	50
				Caisse hypothécaire fr. 33,453.20	Total des augmentations .	1,291	50
					Diminution nette	108	50
1,373,012	10	—	—	74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne	Subvention de l'Etat pour pensions	3,869	80
				Caisse hypothécaire fr. 1,373,012.10	Subvention de l'Etat pour les assurés	93,294	75
					Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires .	124,825	80
					Intérêts	56,896	70
					Total des augmentations .	278,887	05
7,635	80	—	—	75. Legs D^r K. A. Lingner	Intérêts	305	40
				Caisse hypothécaire fr. 7,635.80	Total des augmentations .	305	40
				Valeurs M. 2,500.—			
14,098	20	—	—	76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat	Intérêts	563	90
				Caisse hypothécaire fr. 14,098.20	Total des augmentations .	563	90
440,403	40	—	—	77. Fonds cantonal de solidarité	Intérêts	15,608	15
				Caisse hypothécaire fr. 440,403.40	Subsides de la Confédération	74,849	70
					Total des augmentations .	90,457	85
					Diminution nette	205,746	80
96,116,086	79	778,717	95	A reporter		13,373,885	36

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
7,822,258	61			Report		99,365,399	—	1,156,061	06
—	—	—		72. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques		439,549	25	—	—
—	—	Total des diminutions		Valeurs fr. 225,000.—					
17,937	25	Augmentation nette		Caisse hypothécaire » 214,549.25					
				fr. 439,549.25					
1,400	—	Subside		73. Fonds D^r Spirig		33,344	70	—	—
1,400	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 33,344.70					
189,583	30	Pensions		74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne		1,442,108	60	—	—
10,959	40	Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la Caisse		Caisse hypothécaire fr. 1,442,108.60					
9,247	85	Frais d'administration							
209,790	55	Total des diminutions							
69,096	50	Augmentation nette							
—	—	—		75. Legs D^r K. A. Lingner		7,941	20	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 7,941.20					
305	40	Augmentation nette		Valeurs M. 2,500.—					
—	—	—		76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat		14,662	10	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 14,662.10					
563	90	Augmentation nette							
296,204	65	Subsides à des caisses d'assurance contre le chômage		77. Fonds cantonal de solidarité		234,656	60	—	—
296,204	65	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 234,656.60					
8,329,653	81			A reporter		101,537,661	45	1,156,061	06

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
96,116,086	79	778,717	95	Report		13,373,885	36
7,356	30	—	—	78. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 7,356.30	Intérêts	294	20
					Total des augmentations .	294	20
10,851	68	—	—	79. Fonds D^r Joachim de Giacomo Valeurs fr. 10,360.60 Solde actif » 491.08 fr. 10,851.68	Intérêts	330	—
					Total des augmentations .	330	—
					Diminution nette	313	84
121,010	65	—	—	80. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds capital Caisse hypothécaire fr. 121,010.65	Intérêts	4,840	40
					Total des augmentations .	4,840	40
32,183	85	—	—	81. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 32,183.85	Versement du fonds capital	4,800	40
					Intérêts	1,284	45
					Total des augmentations .	6,084	85
					Diminution nette	501	25
30,763	—	—	—	82. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 30,763.—	Intérêts	1,230	50
					Total des augmentations .	1,230	50
13,144	25	—	—	83. Fonds Fädmingen pour bourses Caisse hypothécaire fr. 4,644.25 Valeurs » 8,500.— fr. 13,144.25	Intérêts	616	05
					Total des augmentations .	616	05
96,331,396	52	778,717	95	A reporter		13,387,281	36

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
8,329,653	81			Report	101,537,661	45	1,156,061	06	
—	—			78. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 7,650.50	7,650	50	—	—	
294	20	Total des diminutions Augmentation nette							
643	84	Achats de livres		79. Fonds D^r Joachim de Giacomo Valeurs fr. 10,360.60 Solde actif » 177.24 fr. 10,537.84	10,537	84	—	—	
643	84	Total des diminutions							
4,800	40	Versement au fonds de disposition		80. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds capital Caisse hypothécaire fr. 121,050.65	121,050	65	—	—	
4,800	40	Total des diminutions Augmentation nette							
6,400	—	Allocations		81. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 31,682.60	31,682	60	—	—	
186	10	Frais d'administration							
6,586	10	Total des diminutions							
—	—			82. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 31,993.50	31,993	50	—	—	
1,230	50	Total des diminutions Augmentation nette							
420	—	Bourses		83. Fonds Fädmingen pour bourses Caisse hypothécaire fr. 13,340.30	13,340	30	—	—	
420	—	Total des diminutions							
196	05	Augmentation nette							
8,342,104	15			A reporter	101,753,916	84	1,156,061	06	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
96,331,396	52	778,717	95		Report	13,387,281	36
22,364	45	—	—	84. Fonds K. A. Guillebeau			
				Caisse hypothécaire	fr. 12,864.45	Intérêts	933 70
				Valeurs	» 9,500.—	Total des augmentations .	933 70
					fr. 22,364.45	Diminution nette	1,032 30
148,710	10	—	—	85. Fondation Eduard Herzog			
				Caisse hypothécaire	fr. 108,710.10	Intérêts	6,372 20
				Valeurs	» 40,000.—	Dons	5,317 50
					fr. 148,710.10	Total des augmentations .	11,689 70
17,113	70	—	—	86. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne			
				Caisse hypothécaire	fr. 17,113.70	Intérêts	684 50
						Total des augmentations	684 50
84,113	75	—	—	87. Fonds pour secours extraordinaires			
				Caisse hypothécaire	fr. 84,113.75	Intérêts	3,364 50
						Total des augmentations .	3,364 50
438,350	—	—	—	88. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne			
				<i>a. Fonds de fortune</i>		Dons	11,000 —
				Caisse hypothécaire	fr. 438,350.—	Intérêts	17,815 75
						Total des augmentations .	28,815 75
8,205	50	—	—	<i>b. Fonds de roulement</i>			
				Caisse hypothécaire	fr. 8,205.50	Dons	600 —
						Intérêts	15 50
						Versement du fonds de fortune	25,815 75
						Total des augmentations .	26,431 25
						Diminution nette	4,468 15
97,050,254	02	778,717	95		A reporter	13,459,200	76

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
8,342,104	15				Report	101,753,916	84	1,156,061	06
2,066	—	Achat d'un appareil		84. Fonds K. A. Guillebeau		21,232	15	—	—
2,066	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 19,732.15					
				Valeurs » 1,500.—					
				fr. 21,232.15					
1,700	—	Contribution aux frais de la Faculté de théologie cathol.		85. Fondation Eduard Herzog		158,699	80	—	—
1,700	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 118,699.80					
9,989	70	Augmentation nette		Valeurs » 40,000.—					
				fr. 158,699.80					
—	—			86. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne		17,798	20	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 17,798.20					
684	50	Augmentation nette							
3,050	—	Secours		87. Fonds pour secours extraordinaires		84,428	25	—	—
3,050	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 84,428.25					
314	50	Augmentation nette							
25,815	75	Versement au fonds d'exploitation		88. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne		441,350	—	—	—
25,815	75	Total des diminutions		<i>a. Fonds de fortune</i>					
3,000	—	Augmentation nette		Caisse hypothécaire fr. 441,350.—					
30,050	—	Allocations		<i>b. Fonds de roulement</i>		3,737	35	—	—
849	40	Frais d'administration		Caisse hypothécaire fr. 3,737.35					
30,899	40	Total des diminutions							
8,405,635	30			A reporter		102,481,162	59	1,156,061	06

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
97,050,254	02	778,717	95		Report	13,459,200	76
5,474	50	—	—	89. Legs Kindler pour la recherche du cancer	Intérêts	218	95
				Caisse hypothécaire fr. 5,474.50	Total des augmentations .	218	95
23,159	70	—	—	90. Fondation Alfred Kindler	Intérêts	1,128	30
				Caisse hypothécaire fr. 3,159.70	Total des augmentations .	1,128	30
				Valeurs » 20,000.—			
				fr. 23,159.70			
23,907	20	—	—	91. Fondation lieutenant-colonel-vétérinaire Græub	Intérêts	956	25
				Caisse hypothécaire fr. 23,907.20	Total des augmentations .	956	25
3,516,415	—	—	—	92. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité	Versement de l'Etat . . .	200,000	—
				Caisse hypothécaire fr. 3,516,415.—	Intérêts	139,789	90
					Total des augmentations .	339,789	90
174,011	30	—	—	93. Fonds cantonal d'assurance-chômage de l'industrie horlogère	Intérêts	7,149	35
				Caisse hypothécaire fr. 132,011.30	Total des augmentations .	7,149	35
				Valeurs » 42,000.—			
				fr. 174,011.30			
2,021	65	—	—	94. Legs N. Spring	Intérêts	64	40
				Caisse hypothécaire fr. 1,610.80	Total des augmentations .	64	40
				Solde de compte » 410.85			
				fr. 2,021.65			
100,795,243	37	778,717	95	A reporter		13,808,507	91

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
8,405,635	30				Report	102,481,162	59	1,156,061	06
—	—	—		89. Legs Kindler pour la recherche du cancer		5,693	45	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 5,693.45				
218	95	Augmentation nette							
—	—	—		90. Fondation Alfred Kindler		24,288	—	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 4,288.—				
1,128	30	Augmentation nette		Valeurs	» 20,000.—				
					fr. 24,288.—				
—	—	—		91. Fondation lieutenant-colonel-vétérinaire Græub		24,863	45	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 24,863.45				
956	25	Augmentation nette							
148,000	—	Subsides à la Société cantonale «Pour la vieillesse» et pour l'assistance des vieillards		92. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité		3,708,204	90	—	—
148,000	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 3,708,204.90				
191,789	90	Augmentation nette							
—	—	—		93. Fonds cantonal d'assurance-chômage de l'industrie horlogère		181,160	65	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 139,160.65				
7,149	35	Augmentation nette		Valeurs	» 42,000.—				
					fr. 181,160.65				
—	—	—		94. Legs N. Spring		2,086	05	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 1,675.20				
64	40	Augmentation nette		Solde de compte	» 410.85				
					fr. 2,086.05				
8,553,635	30			A reporter		106,427,459	09	1,156,061	06

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

Situation de la fortune au 31 décembre 1931				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
100,795,243	37	778,717	95	Report		13,808,507	91
20,008	—	—	—	95. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires Caisse hypothécaire fr. 20,008.—	Intérêts	800	30
					Total des augmentations .	800	30
53,603	10	—	—	96. Fonds cantonal des examens d'apprentissage Caisse hypothécaire fr. 53,603.10	Intérêts	2,131	65
					Versement	24,500	—
					Total des augmentations .	26,631	65
9,260	70	—	—	97. Fonds Ed. Fischer Caisse hypothécaire fr. 9,000.— Solde actif » 260.70 fr. 9,260.70	Intérêts	283	40
					Total des augmentations .	283	40
10,007	10	—	—	98. Fonds Bürgi Caisse hypothécaire fr. 10,007.10	Intérêts	400	25
					Total des augmentations .	400	25
435	30	—	—	99. Fonds d'excursion de l'Université Caisse hypothécaire fr. 435.30	Dons	2,500	—
					Intérêts	84	85
					Total des augmentations .	2,584	85
100,888,557	57	778,717	95	Somme totale de l'actif et du passif	Somme totale des augmentations	13,839,208	36
		100,109,839	62	Actif net			

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1932							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
8,553,635	30			Report		106,427,459	09	1,156,061	06
—	—	—		95. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires		20,808	30	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 20,808.30					
800	30	Augmentation nette							
475	65	Prélèvements		96. Fonds cantonal des examens d'apprentissage		79,759	10	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 79,759.10					
475	65	Augmentation nette							
26,156	—								
—	—	—		97. Fonds Ed. Fischer		9,544	10	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 9,544.10					
283	40	Augmentation nette							
—	—	—		98. Fonds Bürgi		10,407	35	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 10,407.35					
400	25	Augmentation nette							
—	—	—		99. Fonds d'excursion de l'Université		3,020	15	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 3,020.15					
2,584	85	Augmentation nette							
8,554,110	95	Somme totale des diminutions		Somme totale de l'actif et du passif .		106,550,998	09	1,156,061	06
5,285,097	41	Augmentation nette		Actif net				105,394,937	03

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1932 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

Berne, le 5 mai 1933.

Le contrôleur des finances,

E. Jung.

RAPPORT

CONCERNANT

LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE

PENDANT L'EXERCICE 1932.

Monsieur le Directeur des finances,

Le Contrôle cantonal des finances vous remet ci-joint, à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, le compte d'Etat de l'exercice 1932, tel qu'il ressort des registres des assignations des administrations centrales et des registres des visa du Contrôle cantonal des finances, avec lesquels ils concordent, ainsi que des comptes des caisses et administrations spéciales approuvés par les autorités compétentes.

A l'exception de la Banque cantonale et de la Caisse hypothécaire, qui présentent des comptes annuels ou extraits de comptes plus ou moins sommaires, la comptabilité de l'Etat de Berne est organisée d'une manière uniforme. Le type appliqué est celui de la comptabilité constante, avec accomplissement conséquent des trois fonctions de l'administration: gestion, caisse et contrôle. Ce système offre l'avantage que la comptabilité du Contrôle cantonal marche de pair avec celle des Directions du Conseil-exécutif et leur est conforme relativement aux sommes. En outre, aussi bien dans les diverses administrations que dans le service central de comptabilité, la situation de chaque compte particulier est toujours visible. Enfin, dans un lieu comme dans l'autre, les bilans ou les bouclements de compte exigent peu de temps et se contrôlent réciproquement. Dans le compte ou le bilan, d'une part, figurent les indications détaillées des états des administrations spéciales comptabilisés sommairement par l'administration centrale et, d'autre part, sont condensés les comptes portant sur des actifs et des passifs de même nature. Usuelle depuis l'année 1872, cette forme de comptabilité a fait ses preuves jus-

qu'à ce jour, de sorte qu'il n'existe aucun motif de la remplacer par une autre. Il convient d'ajouter que la plus grande des entreprises suisses, les Chemins de fer fédéraux, ont de même introduit la comptabilité constante, reconnaissant ainsi sa valeur et sa faculté d'adaptation.

D'après le compte présenté aujourd'hui, la fortune nette de l'Etat de Berne, qui s'élevait à fr. **63,241,721.99** au commencement de l'exercice, a *diminué* de fr. **6,131,623.79** en raison de l'*excédent des dépenses de l'administration courante*. Par contre, elle a *augmenté* de fr. **4,378,700.48** par suite de *remboursements d'emprunts* et de diverses *rectifications d'estimations* dans la valeur nominale d'un certain nombre d'éléments de la fortune, en particulier des *domaines*. Il en résulte une *diminution nette* de fr. **1,752,923.31**, de sorte que la *fortune nette de l'Etat* s'élevait à la somme de fr. **61,488,798.68** à la fin de l'exercice. Elle correspondait à:

<i>Actif</i>	fr. 445,760,141.10
<i>Passif</i>	» 384,271,342.42
Fortune nette , comme ci-dessus	<u>fr. 61,488,798.68</u>

L'*actif* a *augmenté* de fr. **15,442,798.53** et le *passif* de fr. **17,195,721.84**. Pour le premier, l'accroissement concerne principalement les *domaines* et le *fonds de roulement de la Caisse de l'Etat*, pour le second le *fonds de roulement de la Caisse de l'Etat* et le *solde du compte de l'administration courante*.

I. Compte de la fortune nette.

Pages 7 à 84.

A. Compte de profits et pertes.

La diminution nette de la fortune de fr. **1,752,923.31** provient des modifications suivantes:

<i>Augmentations:</i>	
<i>Administration courante:</i>	
Recettes	fr. 169,200,817.83
<i>Forêts:</i>	
Plus-values de ventes	» 29,918.50
Infériorités de prix d'achat	» 4,473.85
Relèvements de la valeur estimative	» 6,550.—
<i>Domaines:</i>	
Plus-values de ventes	» 129,621.50
Infériorités de prix d'achat	» 254.—
Relèvements de la valeur estimative	» 3,947,460.—
<i>Amortissement d'emprunts</i>	» 2,067,500.—
<i>Solde du compte de l'administration courante:</i>	
Amortissement	» 627,500.—
<i>Inventaire de l'administration:</i>	
Augmentations	» 79,323.80
Total des augmentations	fr. 176,093,419.48
<i>Diminutions:</i>	
<i>Administration courante:</i>	
Dépenses	fr. 175,332,441.62
<i>Forêts:</i>	
Moins-values de ventes	» 12,506.—
Excédents de prix d'achat	» 3,660.—
<i>Domaines:</i>	
Moins-values de ventes	» 230.—
Excédents de prix d'achat	» 87,640.—
Réductions de la valeur estimative	» 73,290.—
<i>Fonds d'amortissement des chemins de fer:</i>	
Versement	» 1,440,000.—
<i>Avance à l'administration courante:</i>	
Amortissement	» 627,500.—
<i>Inventaire de l'administration:</i>	
Diminutions	» 269,075.17
Total des diminutions	fr. 177,846,342.79
Diminution nette, comme ci-dessus	fr. 1,752,923.31

Les relèvements de la valeur estimative des domaines de l'Etat concernant les nouveaux *instituts universitaires*, les nouvelles *constructions* dans les établissements de *Bretières* et *Aarwangen* et le *château de Porrentruy*, rétro-cédé à l'Etat.

B. Administration courante.

Les résultats de l'administration courante sont les suivants:

<i>Dépenses brutes</i>	fr. 175,332,441.62
<i>Recettes brutes</i>	» 169,200,817.83
Excédent des dépenses	fr. 6,131,623.79

ou si l'on ne considère que les chiffres nets des différents services de l'administration:

<i>Dépenses</i>	fr. 68,266,888.64
<i>Recettes</i>	» 62,135,264.85
Excédent des dépenses	fr. 6,131,623.79

Le budget prévoyait:	
<i>Dépenses</i>	fr. 65,425,447.—
<i>Recettes</i>	» 62,987,075.—
soit un <i>excédent des dépenses</i> de	fr. 2,438,372.—

Le compte accuse:	
<i>Dépenses en plus</i>	fr. 2,841,441.64
<i>Recettes en moins</i>	» 851,810.15
ce qui donne un <i>résultat moins favorable</i> que les prévisions de . . .	fr. 3,693,251.79

Pour les différents services de l'administration, les divergences entre le compte et le budget sont les suivantes:

<i>Dépenses en plus:</i>	
VIII. <i>Assistance publique</i>	fr. 2,004,505.93
X. <i>Travaux publics et chemins de fer</i>	» 179,179.71
IIIb. <i>Police</i>	» 174,858.32
VI. <i>Instruction publique</i>	» 152,208.06
XIII. <i>Agriculture</i>	» 125,468.34
II. <i>Administration judiciaire</i>	» 63,664.95
XII. <i>Finances</i>	» 48,083.77
XVII. <i>Caisse des domaines</i>	» 46,702.50
XIV. <i>Economie forestière</i>	» 21,938.39
IIIa. <i>Justice</i>	» 19,943.30
I. <i>Administration générale</i>	» 18,208.60
Total des dépenses en plus	fr. 2,854,761.87

<i>Dépenses en moins:</i>	
IXb. <i>Service sanitaire</i>	fr. 170,326.13
IV. <i>Affaires militaires</i>	» 109,947.30
V. <i>Cultes</i>	» 30,735.20
IXa. <i>Economie publique</i>	» 28,103.11
XI. <i>Emprunts</i>	» 886.65
VII. <i>Affaires communales</i>	» 76.10
Total des dépenses en moins	fr. 339,984.49

<i>Recettes en moins:</i>	
XX. <i>Caisse de l'Etat</i>	fr. 1,645,934.06
XXXIII. <i>Imprévu</i>	» 826,664.26
XXIV. <i>Timbre</i>	» 713,348.70
XIX. <i>Banque cantonale</i>	» 200,000.—
XXX. <i>Part au bénéfice de la Banque nationale suisse</i>	» 179,094.65
XV. <i>Forêts domaniales</i>	» 36,230.11
XXXI. <i>Taxe militaire</i>	» 25,536.52
XXII. <i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	» 21,001.25
XXVII. <i>Redevances pour forces hydrauliques</i>	» 8,951.80
XXIX. <i>Part du produit du monopole de l'alcool</i>	» 7,269.80
Total des recettes en moins	fr. 3,664,031.15

Recettes en plus:

XXXII. <i>Impôts directs</i>	fr. 1,500,000.35
XXV. <i>Emoluments</i>	» 461,076.37
XXVI. <i>Taxe des successions et donations</i>	» 373,528.45
XXIII. <i>Régie des sels</i>	» 70,369.55
XVIII. <i>Caisse hypothécaire</i>	» 31,643.46
XXVIII. <i>Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse</i>	» 24,477.92
XVI. <i>Domaines de l'Etat</i>	» 23,451.84
XXI. <i>Amendes et confiscations</i>	» 1,008.80
Total des recettes en plus	fr. 2,485,556.74

<i>Dépenses en plus</i>	fr. 2,854,761.87
<i>Dépenses en moins</i> » 339,984.49	fr. 2,514,777.38
<i>Recettes en moins</i>	fr. 3,664,031.15
<i>Recettes en plus</i> » 2,485,556.74	» 1,178,474.41
Résultat moins bon comparativement au budget	fr. 3,693,251.79

Comme on le voit, le résultat du compte a été influencé défavorablement de deux côtés. Non seulement les dépenses dépassent sensiblement les chiffres du budget, mais encore certaines recettes sont restées considérablement en-dessous des prévisions. Les dépenses en plus étaient en partie imprévues. Entrent en considération, des dépenses pour fr. 248,625.90 à valoir sur le compte des crédits, d'un montant total de fr. 377,000.—, accordés par le Grand Conseil le 19 mai 1932 dans le but d'atténuer le chômage; en outre, fr. 200,079.41 en fait d'achats de mobilier, d'appareils et d'instruments pour les nouveaux Instituts universitaires et fr. 502,120.— pour le paiement de l'intérêt des obligations de 1^{re} hypothèque de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises, qui se trouvent en la possession de la Confédération — vu l'impossibilité de payer de la compagnie — conformément à l'engagement pris en son temps envers la créancière. Des autres dépenses en plus, celles de l'assistance ont été prépondérantes pour le résultat défavorable du compte. Celui-ci subi un allègement en ce sens que des fr. 4,202,318.31 de dépenses pour le chômage il n'a été porté en écritures dans l'administration courante que les fr. 500,000.— prévus au budget, le reste, soit fr. 3,702,318.31 ayant été mis à la charge du compte capital comme avance à amortir. Si cette dernière somme avait été prise en considération, le déficit aurait augmenté d'autant. Des recettes en moins, celles de la Caisse de l'Etat et du timbre sont particulièrement sensibles. Le premier de ces déchets se rapporte au non-paiement d'un intérêt pour les obligations de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises; et, quant au second, il s'agit de la diminution du produit du timbre fédéral. Les impôts directs dépassèrent les prévisions budgétaires de fr. 1,500,000.—, mais il est fait observer qu'on a versé un million de moins que les années précédentes dans la réserve pour impôts incouvrables. Si le versement avait été effectué comme jusqu'ici, le résultat moins bon du compte se trouverait encore augmenté d'un million de plus.

Les rapports de gestion des Directions, ainsi que le rapport concernant les crédits supplémentaires, donnent de plus amples renseignements sur les différences comparativement au budget.

Le compte de 1932 diverge de celui de l'exercice précédent comme suit:

Dépenses en moins:

XI. <i>Emprunts</i>	fr. 1,379,311.20
X. <i>Travaux publics et chemins de fer</i>	» 1,088,693.52
IX a. <i>Economie publique</i>	» 893,795.82
I. <i>Administration générale</i>	» 69,793.55
IV. <i>Affaires militaires</i>	» 11,266.25
Total des dépenses en moins	fr. 3,442,860.34

Dépenses en plus:

VIII. <i>Assistance publique</i>	fr. 986,529.56
IX b. <i>Service sanitaire</i>	» 353,399.12
XXXIII. <i>Imprévu</i>	» 326,664.26
XIII. <i>Agriculture</i>	» 244,215.34
VI. <i>Instruction publique</i>	» 227,539.04
III b. <i>Police</i>	» 191,060.59
II. <i>Administration judiciaire</i>	» 183,682.35
XII. <i>Finances</i>	» 172,125.31
V. <i>Cultes</i>	» 107,493.25
XIV. <i>Economie forestière</i>	» 38,451.04
III a. <i>Justice</i>	» 27,025.75
XVII. <i>Caisse des domaines</i>	» 26,923.80
VII. <i>Affaires communales</i>	» 711.75
Total des dépenses en plus	fr. 2,885,821.16

Recettes en moins:

XX. <i>Caisse de l'Etat</i>	fr. 1,866,737.98
XXIV. <i>Timbre</i>	» 619,396.25
XXVI. <i>Taxe des successions et donations</i>	» 340,353.15
XIX. <i>Banque cantonale</i>	» 200,000.—
XXX. <i>Part au bénéfice de la Banque nationale suisse</i>	» 181,433.—
XXXIII. <i>Imprévu</i>	» 110,686.56
XXXI. <i>Taxe militaire</i>	» 46,299.89
XXIII. <i>Régie des sels</i>	» 44,428.50
XVIII. <i>Caisse hypothécaire</i>	» 43,998.77
XV. <i>Forêts domaniales</i>	» 43,618.02
XXII. <i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	» 20,590.38
XXXII. <i>Impôts directs</i>	» 3,842.99
XXVII. <i>Redevances pour forces hydrauliques</i>	» 279.—
Total des recettes en moins	fr. 3,521,664.49

Recettes en plus:

XVI. <i>Domaines de l'Etat</i>	fr. 91,075.53
XXIX. <i>Part au produit du monopole de l'alcool</i>	» 82,343.25
XXV. <i>Emoluments</i>	» 77,571.63
XXVIII. <i>Patentes d'auberges, etc.</i>	» 15,819.40
XXI. <i>Amendes et confiscations</i>	» 899.20
Total des recettes en plus	fr. 267,709.01

<i>Dépenses en moins</i>	fr. 3,442,860.34
<i>Dépenses en plus</i> » 2,885,821.16	fr. 557,039.18
<i>Recettes en moins</i>	fr. 3,521,664.49
<i>Recettes en plus</i> » 267,709.01	» 3,253,955.48
Résultat moins bon du compte de 1932	fr. 2,696,916.30

Malgré des allègements considérables par rapport à 1931 dans le service des emprunts (réductions d'intérêt par suite de conversions), quant aux travaux publics et chemins de fer (diminution des dépenses pour travaux de réfection ensuite de dommages causés par les éléments) et au chapitre de l'économie publique (dégrèvement des frais de chômage) le compte de l'exercice 1932 présente un résultat plus défavorable que celui de 1931. Aux économies réalisées s'opposent en effet de beaucoup plus grosses dépenses et une diminution des recettes. Il s'agit ici essentiellement de l'assistance publique et du rendement de la Caisse de l'Etat et des droits de timbre. Pour ce qui concerne les impôts directs, les recettes en moins s'élèvent en réalité à 1 million de plus qu'il n'apparaît, si l'on considère que le versement dans la réserve a été réduit de ce même montant par rapport à 1931.

I. Administration générale.

Les dépenses de l'administration générale dépassent les prévisions budgétaires de fr. 18,208.60. Exigèrent plus qu'il n'était prévu: le *Grand Conseil* fr. 24,039.80, les dépenses à la charge du *Conseil-exécutif* fr. 4,480.60, les *préfets* fr. 4,626.60. Nécessitèrent moins qu'il n'était supputé: les dépenses pour la *députation au Conseil des Etats et commissaires* fr. 1,368.—, la *chancellerie d'Etat* fr. 7,098.85 et les *secrétariats de préfecture* fr. 6,752.80. Des crédits spéciaux, les suivants ont été dépassés: *frais de bureau des préfets et des secrétariats de préfecture*, de fr. 4,765.— et fr. 3,352.85. Par rapport à 1931, les dépenses totales de l'administration générale ont subi une diminution de fr. 69,793.55. En 1932, les dépenses des rubriques *Grand Conseil*, *crédit du Conseil-exécutif* et *Chancellerie d'Etat* furent moindres, par contre, les rubriques *Conseil-exécutif* et *secrétariats de préfecture* exigèrent plus qu'en 1931.

II. Administration judiciaire.

Dans leur ensemble, les dépenses de l'administration judiciaire s'élèvent à fr. 63,664.95 de plus qu'il n'était prévu. Les excédents de frais concernent les chapitres: *greffe de la Cour suprême* fr. 6,593.85, *tribunaux de district* fr. 5,456.80, *cours d'assises* fr. 5,559.35, *offices des poursuites et des faillites* fr. 68,906.35, *conseils de prud'hommes* fr. 212.05, *Tribunal administratif* fr. 2,507.10 et *administration des districts, ameublement* fr. 2,134.90. Dans les autres chapitres du compte, il a été réalisé des économies de fr. 23,926.95 pour les *secrétariats de préfecture*, de fr. 1,925.60 pour le *ministère public* et de fr. 1,116.85 pour le *Tribunal de commerce*. Les dépenses en moins des greffes des tribunaux de district comme les dépenses en plus des offices des poursuites et des faillites concernent les traitements. A part une petite exception, les dépenses de l'administration judiciaire ont augmenté plus ou moins dans tous les chapitres comparativement à 1931.

IIIa. Justice.

Les *frais d'administration de la Direction* ont dépassé les prévisions budgétaires de fr. 20,035.45 et les dépenses pour *apprentissages* de fr. 153.40. Dans les frais d'administration, les *frais de justice* en particulier ont exigé fr. 19,996.65 de plus. Comparativement à 1931, ce service de l'administration accuse une augmentation des besoins de fr. 27,025.75, qui se répartit sur tous les chapitres dans une mesure plus ou moins forte.

IIIb. Police.

Les dépenses en plus de fr. 174,858.32 ont été occasionnées, avant tout, par les résultats défavorables des établissements de *Thorberg*, *St-Jean-Anet*, *Montagne de Diesse* et *Hindelbank* qui ont dépassé leurs crédits pour une somme totale de fr. 145,798.66. Des dépenses en plus ont été causées, en outre, par la *police des étrangers* et *frais d'arrestations* fr. 3,815.05 et le *Corps de police* fr. 6,601.55. A ces dépenses s'ajoute le rendement en moins des *frais de justice et de police* fr. 54,511.81. En face de cette augmentation de dépenses, le compte n'accuse que le rendement en plus du pénitencier de *Witzwil* fr. 23,392.21 et le besoin en moins pour *frais d'administration de la Direction* fr. 917.15, *prisons* fr. 6,519.94 et *état civil* fr. 5,039.45. En comparaison de 1931, les frais de la police ont augmenté de fr. 191,060.59. L'augmentation concerne principalement le Corps de police et les établissements pénitentiaires et aussi, mais dans une plus faible mesure, les frais de justice et de police.

IV. Affaires militaires.

A l'exception des *dépenses militaires diverses* qui dépassent les prévisions budgétaires de fr. 2,563.70, les autres dépenses de ce chapitre se sont maintenues bien en dessous des chiffres prévus, à savoir: *conservation et entretien du matériel de guerre* de fr. 42,962.20 et *administration des casernes* de fr. 12,631.55, pour celle-ci en partie ensuite de l'augmentation de l'*indemnité de la Confédération* de fr. 10,742.45. La *confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes* a produit un rendement imprévu de fr. 47,586.10. En comparaison de 1931, les dépenses pour les affaires militaires accusent une diminution de fr. 11,266.25.

V. Cultes.

Sur le crédit total de ce chapitre, il a été dépensé fr. 30,735.20 de moins qu'il n'était prévu. Ce montant se répartit comme suit: *frais d'administration* fr. 98.90, *culte protestant* fr. 18,797.90, *culte catholique romain* fr. 9,262.65 et *culte catholique chrétien* fr. 2,575.75. Le poste *Guggisberg, construction d'une église, subside*, de fr. 4,000.—, n'était pas prévu au budget. En comparaison du budget, les dépenses des cultes ont augmenté de fr. 107,493.25. L'augmentation concerne presque exclusivement les traitements.

VI. Instruction publique.

Les postes suivants exigèrent moins qu'il n'était prévu: *Université* fr. 12,703.02, *écoles normales* fr. 8,518.27 et *institutions de sourds-muets* fr. 373.10. Pour l'Université, le crédit a été dépassé dans quelques rubriques. Les *frais d'administration de la Direction et du Synode* ont dépassé les prévisions budgétaires de fr. 3,012.80, les dépenses des *écoles moyennes* de fr. 10,466.15, celles des *écoles primaires* de fr. 152,338.30 et celles des *encouragements aux beaux-arts et aux sciences* de fr. 7,985.20. Dans ces chapitres, les dépenses en plus se rapportent aux rubriques: *caisse d'assurance des écoles moyennes, subside* fr. 11,845.—, *contributions aux traitements des maîtres d'écoles primaires* fr. 50,994.55, *subventions pour la construction de maisons d'école* fr. 85,405.—, *enseignement de l'économie domestique* fr. 28,715.20 et *subvention au Musée des beaux-arts* fr. 8,000.—. La *Librairie scolaire* accuse un rendement en moins de fr. 8,332.70.

Comparativement au budget, les dépenses de l'instruction publique ont augmenté de fr. 227,539.04. Ces dépenses se répartissent sur les rubriques Université, écoles moyennes et écoles primaires, alors que dans les autres rubriques les dépenses restèrent en dessous des prévisions.

VII. Affaires communales.

Les dépenses totales restèrent de fr. 76.10 en dessous des prévisions budgétaires malgré un dépassement de crédit de fr. 1,477.10 pour *frais de bureau et de déplacement*.

VIII. Assistance publique.

En 1931, les dépenses de l'assistance publique avaient augmenté de fr. 598,427.30 par rapport à l'année précédente. Il en est de même en 1932, où le compte accuse un nouvel accroissement des dépenses de fr. 986,529.56 comparativement à l'année 1931. Cet accroissement concerne presque exclusivement l'*assistance des indigents*, dont fr. 626,591.32 l'assistance hors du canton. Les dépenses totales en 1932 dépassent les prévisions budgétaires de fr. 2,004,505.93. L'*assistance des indigents* participe à ce dépassement par fr. 1,984,574.11. En outre, exigèrent plus qu'il n'était prévu: les *frais d'administration de la Direction* fr. 7,090.40, les *subventions aux hospices régionaux et communaux* fr. 1,050.—, les *subventions diverses* fr. 679.06 et les *maisons cantonales d'éducation* — parmi lesquelles les établissements de *Cerlier* et de *Kehrsatz* purent seuls observer leurs crédits — fr. 13,175.66. Pour les *mesures propres à combattre l'alcoolisme* il a été dépensé fr. 8,872.95 de plus qu'il n'était prévu. 15 établissements obtinrent des subventions du *fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité* d'un montant total de fr. 96,440.—.

IXa. Economie publique.

Tandis que dans les autres rubriques, le compte boucle par des dépenses en moins d'un montant total de fr. 42,630.89, les *frais du commerce et de l'industrie* dépassent les prévisions budgétaires de fr. 697.30, l'*office du travail* de fr. 12,474.08 et la *police des denrées alimentaires* de fr. 1,446.40. Pour les *mesures tendant à remédier au chômage* il était prévu un crédit net de fr. 500,000.—. Les dépenses brutes, réparties dans 12 rubriques afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble, s'élevèrent à fr. 9,363,831.72, dont il y a lieu de déduire les subventions de la Confédération et des tiers se montant à fr. 4,511,513.51, de sorte qu'il reste à la charge du canton une somme de fr. 4,852,318.21. Ce montant a été couvert par le crédit ordinaire du budget de fr. 500,000.—, par un prélèvement de fr. 650,000.— sur le fonds pour la lutte contre le chômage et le solde de fr. 3,702,318.21 a été avancé par le compte capital. Dans l'exercice précédent, les dépenses du chapitre Economie publique avaient augmenté de fr. 893,795.82, ce qui en grande partie provient de ce qu'en 1931, les *frais pour la lutte contre le chômage* ont été mis entièrement à la charge de l'administration courante.

IXb. Service sanitaire.

Les *frais d'administration* exigèrent fr. 114.25 de plus. Les besoins pour le *service sanitaire en général* ont nécessité fr. 101,091.60 de moins qu'il n'était prévu, parce que les *frais généraux*, où étaient prévues des dépenses pour un montant de fr. 6,000.—, ont produit fr. 38,950.80 de recettes, et la *part au produit des amendes* s'éleva à fr. 70,193.50 de plus qu'il n'était prévu. Au lieu de 559

lils il en a été subventionné 580 ½. Les 4 *maisons de santé* du canton se maintinrent dans les limites du budget, la *Waldau* avec fr. 11,280.58 de dépenses en moins et *Münsingen* fr. 57,258.32. Au total, le service sanitaire exigea fr. 170,326.13 de moins qu'il n'était prévu, mais cependant fr. 353,399.12 de plus qu'en 1931. Dans ce montant fr. 304,362.80 affèrent aux *mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose*.

X. Travaux publics et chemins de fer.

A l'exception des *frais de l'administration centrale et du service des bâtiments, du service des arrondissements, des travaux hydrauliques et du service topographique et cadastral*, pour lesquels les crédits furent dépassés, ou bien les dépenses correspondent exactement aux prévisions budgétaires, ou bien elles restèrent en dessous. L'excédent de dépenses de fr. 135,000.— pour des *travaux hydrauliques* est couvert par un crédit extraordinaire accordé par le Grand Conseil le 19 mai 1932 dans le but de remédier au chômage. Les dépenses en plus pour la *correction des eaux du Jura* d'un montant de fr. 62,953.84 seront remboursées en 1933 par le fonds d'endiguement. La *taxe des automobiles et des motocycles* a produit fr. 4,004,006.16 et la part aux droits sur la benzine fr. 1,398,167.75. Par rapport à 1931, les dépenses totales pour travaux publics ont diminué de fr. 1,088,693.52. En 1931, les dommages causés par les éléments ont grevé le compte d'une manière particulièrement forte.

XI. Emprunts.

Le *service des emprunts* nécessita un montant net de fr. 886.65 de moins qu'il n'était prévu, malgré une dépense en plus de fr. 333.45 pour *provisions et frais de transport*. Les besoins pour le service des emprunts ont diminué de fr. 1,379,311.20 comparativement à 1931. Les amortissements s'élevèrent à fr. 41,000.— de moins et les intérêts de même à fr. 1,299,539.75. Cette dernière économie a été réalisée par les conversions d'emprunts.

XII. Finances.

La *subvention de l'Etat à la Caisse de prévoyance* dépasse les prévisions budgétaires de fr. 56,331.—. En face de cette dépense en plus, il y a lieu de signaler des économies dans les autres rubriques du compte pour fr. 8,247.73. En 1932, les dépenses totales augmentèrent de fr. 172,125.31, dont fr. 163,197.05 concernent la subvention à la Caisse de prévoyance.

XIII. Agriculture.

Les crédits suivants ont été dépassés: *subventions pour l'aménagement de terre et la construction de chemins de montagne* fr. 106,000.— (conformément au crédit extraordinaire de fr. 100,000.— accordé par le Grand Conseil le 19 mai 1932 dans le but de remédier au chômage), *assurance contre la grêle, subventions*, fr. 16,666.10 et *assurance du bétail* fr. 37,722.85. Excepté l'école agricole d'hiver de *Courtemelon*, qui accuse un excédent de dépenses de fr. 3,070.21, les écoles d'agriculture bouclent avec des économies plus ou moins grandes sur les crédits accordés. Pour l'agriculture, il a été dépensé une somme nette de fr. 125,468.34 de plus que les prévisions budgétaires et de fr. 244,215.34 de plus qu'en 1931.

XIV. Economie forestière.

Ensuite du versement d'indemnités pour usage d'automobile, de fr. 2,400.— chacune, à 2 conservateurs

des forêts et à 5 inspecteurs forestiers, les crédits *frais de déplacement* de ces fonctionnaires ont été dépassés de fr. 3,327.85, respectivement fr. 14,286.49. Les *subsidés du canton aux chemins subventionnés par la Confédération* ont exigé fr. 13,625.90 de plus. Cet excédent de dépenses est motivé par le crédit extraordinaire de fr. 78,000.— accordé par le Grand Conseil le 19 mai 1932.

XXV. Forêts domaniales.

Ensuite de la baisse des prix du bois, le rendement des *produits principaux et produits intermédiaires* s'est élevé à fr. 28,109.20 de moins qu'il n'était prévu. En outre, les *produits accessoires* ont diminué de fr. 1,730.30. Les *frais d'exploitation* exigèrent fr. 7,657.94 de plus et les *frais d'administration* fr. 4,627.91, par contre les *changes* nécessitèrent fr. 5,895.24 de moins. Le rendement net des forêts domaniales est resté à fr. 36,230.11 de moins que les prévisions et à fr. 43,618.02 de moins que l'année précédente.

XXVI. Domaines de l'Etat.

Vu l'augmentation du rendement brut de fr. 17,179.10 et la diminution des *frais d'exploitation* et des *charges* de fr. 6,272.74, le résultat du compte est amélioré de fr. 23,451.84 par rapport au budget.

XXVII. Caisse des domaines.

Les *intérêts des créances* ont rapporté fr. 43,890.50 de moins qu'il n'était prévu, chose dû au fait qu'il n'a pas été touché d'intérêts pour la créance de 1 million sur la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises. Les *intérêts des dettes* nécessitèrent fr. 2,812.— de plus qu'il n'était prévu.

XXVIII. Caisse hypothécaire.

Malgré la subvention à la *Caisse d'aide aux agriculteurs*, de fr. 150,000.—, portée à la charge du compte, et une *mise en réserve* de fr. 160,000.— pour *frais d'emprunts et d'un nouvel emprunt*, le *produit brut* dépasse les prévisions budgétaires de fr. 37,137.39. Après déduction de l'augmentation des *frais d'administration*, de fr. 5,493.93, le rendement net excède les prévisions de fr. 31,643.46.

XIX. Banque cantonale.

Après versement d'une somme de fr. 95,000.— à titre de *subvention à la Caisse d'aide aux agriculteurs*, et d'une *mise en réserve* de fr. 395,569.65 pour *risques spéciaux*, le *produit d'exploitation* est supérieur aux prévisions de fr. 42,714.64. Les *versements dans les réserves* nécessitèrent fr. 242,714.64 de plus. L'intérêt à 5 ½ % du capital de fondation de la banque, revenant à la Caisse de l'Etat, a été réduit de ½ %.

XX. Caisse de l'Etat.

Malgré le fait que les obligations de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises ne produisent pas d'intérêts, les *intérêts des créances* ont rapporté en tout fr. 90,772.88 de plus qu'il n'était prévu, ceci grâce au rendement en plus des intérêts d'*avances aux administrations spéciales*, fr. 114,942.05 et des *intérêts moratoires pour impôts*, fr. 82,610.18, ainsi qu'aux *bénéfices sur cours* réalisés lors de remboursements de papiers-valeurs, fr. 91,660.—. Une partie des *intérêts de prêts pour construction*, surtout ceux des sociétés coopératives de construction, ne sont pas rentrés et restent en arrérage. Pour les *intérêts des dettes*, il a été bonifié à la *Banque cantonale*

et à la *Caisse hypothécaire* fr. 649,062.99 de plus et pour *dépôts divers* fr. 93,132.97. Le fait que les obligations de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises ne produisent pas d'intérêts occasionna une perte de fr. 987,226.20 sur les *papiers-valeurs repris de la Banque cantonale*. Le rendement net de la Caisse de l'Etat reste inférieur aux prévisions de fr. 1,645,934.06 et inférieur à celui de l'année 1931 de fr. 1,866,737.98.

XXI. Amendes et confiscations.

Le *produit des amendes* et l'*emploi du produit des amendes* excèdent le budget de fr. 78,406.27. La part des *communes* et du *service sanitaire* a pu être augmentée, dans chaque cas, de fr. 70,193.50.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Les recettes totales s'élèvent à fr. 261,713.20, au lieu de fr. 288,200.— comme il était prévu, soit à fr. 26,486.80 de moins. Les *droits d'exploitation du minerai de fer* ont été nuls. Les dépenses prévues de fr. 179,000.— nécessitèrent fr. 5,485.55 de moins. Le rendement net total des trois régales est inférieur aux prévisions budgétaires de fr. 21,001.25 et a diminué de fr. 20,590.38 par rapport à 1931.

XXIII. Régie des sels.

Le rendement net dépasse le budget de fr. 70,369.55. Il a cependant diminué de fr. 44,428.50 par rapport à 1931.

XXIV. Timbre.

Le *timbre cantonal*, budgété à fr. 775,000.—, a produit fr. 773,980.15, soit fr. 49,743.95 de moins qu'en 1931. La *part au produit du timbre fédéral* a été inférieure aux prévisions budgétaires de fr. 728,232.05 et a diminué de fr. 584,176.30 par rapport à 1931. En comparaison du budget, le produit du timbre accuse un déchet de fr. 713,348.70, malgré une diminution des *frais d'exploitation*, et de fr. 619,396.25 en comparaison de l'exercice précédent.

XXV. Emoluments.

Ont produit moins qu'il n'était prévu: les *émoluments proportionnels des secrétariats de préfecture*, les *émoluments du Tribunal administratif*, de la *Chambre des avocats*, de la *Direction de la police* (D. 1), les *droits de concession* et les *émoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie*. Par contre, les autres émoluments dépassèrent les chiffres du budget, en partie de sommes importantes.

Le rendement total est supérieur de fr. 461,076.37 au budget et de fr. 77,571.63 au produit de l'exercice 1931.

XXVI. Taxe des successions et donations.

Le rendement de cette taxe dépasse les prévisions budgétaires de fr. 373,528.45 mais accuse une diminution de fr. 340,353.15 comparativement à l'exercice précédent.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Le rendement se rapproche sensiblement de celui de l'exercice précédent, cependant il est inférieur aux prévisions de fr. 8,951.80.

XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse.

Les *patentes d'auberge* et les *permis de vente des spiritueux* dépassent les chiffres du budget, mais n'arrivent pas tout à fait aux rendements de 1931. Aussi bien par rapport au budget que par rapport à l'exercice précédent, les *établissements de danse* produisirent davantage.

XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool.

Vu le fait qu'il a été dépensé fr. 7,270.— de plus pour les *mesures propres à combattre l'alcoolisme*, la recette nette de ce chapitre se réduit d'autant.

XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

La part au bénéfice selon l'art. 27 de la loi sur la Banque nationale suisse s'est révélée inférieure au montant escompté. Elle s'élève à fr. 50,905.15 au lieu de fr. 230,000.— comme cela était prévu.

XXXI. Taxe militaire.

Par rapport au budget, ce chapitre accuse un rendement en moins de fr. 25,536.52 et par rapport à l'exercice précédent une nouvelle diminution de fr. 46,299.89.

XXXII. Impôts directs.

Ont produit plus que les supputations: l'*impôt sur la fortune* fr. 332,263.13, l'*impôt du revenu* fr. 644,953.57 et l'*impôt additionnel* fr. 553,924.22. Dans la réserve pour impôts irrecouvrables, il a été versé fr. 1,500,000.—, soit un million de moins qu'en 1931. Les *traitements de la Commission cantonale des recours* augmentèrent de fr. 28,467.70 et les *provisions de perception* de fr. 67,427.94 ensuite du plus grand rendement des impôts. Par contre, les autres *frais de taxation et de perception* exigèrent fr. 62,051.77 de moins. Par rapport à 1931, le rendement de l'impôt du revenu a augmenté de fr. 242,727.60, mais il a diminué de fr. 133,443.77, soit fr. 1,133,443.77, si l'on prend en considération le versement en moins de 1 million dans la réserve. De même l'impôt additionnel a augmenté de fr. 106,168.95. Le produit net des impôts directs dépasse les supputations de fr. 1,500,000.35 et n'est inférieur que de fr. 3,842.99 à celui porté en compte l'exercice précédent, mais en réalité de fr. 1,003,842.99 vu le versement moindre effectué dans la réserve.

L'administration courante a été grevée d'un montant de fr. 428,346.05 pour éliminations et restitutions. En ajoutant les éliminations et restitutions prélevées sur la réserve fr. 1,646,067.11 il a été éliminé en tout fr. 2,074,413.16. A fin 1932 la réserve s'élève à fr. 4,510,897.76. Par rapport à 1931 elle a diminué de fr. 146,067.11.

XXXIII. Imprévu.

En fait de *successions en déshérence*, l'Etat a encaissé un montant net de fr. 13,339.14. Les dépenses imprévues suivantes ont grevé d'autre part le compte:

Subvention à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs après utilisation de la réserve du pénitencier de Witzwil pour le renouvellement du cheptel .	fr. 53,807.26
Achat de 3 tableaux, propriété de la paroisse catholique chrétienne de Berne, pour le Musée des beaux-ats de cette ville	» 23,000.—
Achat d'œuvres d'art à l'Exposition de la section de Berne de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et artistes	» 1,960.—
Achat d'œuvres d'art à l'exposition de Noël des artistes bernois	» 5,000.—
Subvention en faveur du réseau d'alimentation en eau potable de Bremgarten	» 22,722.40
Frais de l'Office fiduciaire pour les agriculteurs du Haut-Simmental obérés par la crise économique	» 1,940.40
Subvention à la commune de Delémont pour l'assurance-maladie d'écoliers dont les parents sont dans le besoin . . .	» 1,191.—
Intérêt versé à la Confédération pour avances d'exploitation à court terme à des agriculteurs dans la gène	» 52,493.70
Quote-part de la perte sur prêts sans intérêt consentis à des agriculteurs dans la gène	» 9,827.40
Intérêt de 1932 versé à la Confédération pour les obligations B.L.S. Frutigen-Brigue, 1 ^{re} hypothèque, 4 %, se trouvant en sa possession	» 502,120.—
Achat de mobilier, d'appareils et d'instruments pour les nouveaux Instituts de l'Université (décision du Grand Conseil du 24 février 1931)	» 200,079.44

Un montant de fr. 31,400.— a été remboursé sur la subvention accordée à l'Hyspa et porté en compte comme recette imprévue.

II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et pages 85 à 105.

La fortune nette de l'Etat au 31 décembre 1932, de fr. **61,488,798.68**, se décompose comme suit:

<i>Actif:</i>	
Forêts	fr. 26,113,275.—
Domaines	» 79,628,527.—
Caisse des domaines	» 1,104,006.70
Caisse hypothécaire	» 30,000,000.—
Banque cantonale	» 40,000,000.—
<i>Capitaux de chemins de fer:</i>	
Fonds capital	» 88,910,091.30
Caisse de l'Etat	» 32,069,667.66
Papiers-valeurs (sans ceux de chemins de fer)	» 58,384,214.95
Caisse de l'Etat	» 79,976,275.87
Inventaire du mobilier	» 9,574,082.62
Total de l'actif	fr. 445,760,141.10

<i>Passif:</i>	
Caisse des domaines	fr. 6,149,911.75
<i>Emprunts:</i>	
Fonds capital	» 102,097,218.80
Caisse de l'Etat	» 123,172,281.20
Banque cantonale (capitaux de chemins de fer)	» 36,293,663.70
Fonds d'amortissement des chemins de fer	» 19,481,023.69
Caisse de l'Etat	» 76,097,074.30
Administration courante, solde de compte	» 20,980,168.98
Total du passif	fr. 384,271,342.42
Fortune nette, comme ci-dessus	fr. 61,488,798.68

Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:

<i>Doit:</i>	
Augmentations de l'actif et diminutions du passif	fr. 1,718,826,824.72

<i>Avoir:</i>	
Diminutions de l'actif et augmentations du passif	» 1,720,579,748.03
Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9)	fr. 1,752,923.31

I. Fonds capital.

Ce fonds accuse les changements ci-après:

Augmentations	fr. 7,552,063.15
Diminutions	» 2,973,491.25
Augmentation nette	fr. 4,578,571.90
Fortune nette au 1 ^{er} janvier	» 97,155,510.16
Fortune nette au 31 décembre	fr. 101,734,082.06

L'augmentation nette résulte de:

<i>Augmentations:</i>	
Plus-value de forêts vendues	fr. 29,918.50
Frais en moins d'acquisitions de forêts	» 4,473.85
Relèvement de l'estimation de forêts	» 6,550.—
Plus-value de domaines vendus	» 129,621.50
Frais en moins d'acquisitions de domaines	» 254.—
Relèvement de l'estimation de domaines	» 3,947,460.—
Remboursement d'emprunts	» 2,067,500.—
Prélèvement dans le Fonds d'amortissement des chemins de fer	» 10,120.05
Total des augmentations	fr. 6,195,897.90

<i>Diminutions:</i>	
Moins-value de forêts vendues	fr. 12,506.—
Excédents de prix d'achat de forêts	» 3,660.—
Moins-value de domaines vendus	» 230.—
Excédents de prix d'achat de domaines	» 87,640.—
Réduction de l'estimation de domaines	» 73,290.—
Versement au Fonds d'amortissement des chemins de fer	» 1,440,000.—
Total des diminutions	fr. 1,617,326.—
Augmentation nette, comme ci-haut	fr. 4,578,571.90

A. Forêts domaniales.

L'estimation des forêts accuse les changements suivants:

<i>Augmentations:</i>	
Estimation cadastrale de forêts achevées pour le prix de fr. 43,656.15	fr. 44,470.—
Relèvements d'estimation	» 6,550.—
Total des augmentations	fr. 51,020.—

<i>Diminutions:</i>	
Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 85,562.50	fr. 68,150.—
Diminution nette	fr. 17,130.—
Etat au 1 ^{er} janvier	» 26,130,405.—
Valeur au 31 décembre	fr. 26,113,275.—

B. Domaines.

Il s'est produit ici les changements ci-après:

<i>Augmentations:</i>	
Estimation cadastrale de domaines acquis pour le prix de fr. 257,503.—	fr. 170,117.—
Château de Porrentruy	» 641,030.—
Relèvements d'estimation	» 3,306,430.—
Total des augmentations	fr. 4,117,577.—

Diminutions:

Estimation cadastrale d'objets vendus pour le prix de fr. 339,371.50 . . . fr.	209,980.—
Réductions d'estimation »	73,290.—
Total des diminutions fr.	283,270.—

<i>Augmentation nette</i> fr.	3,834,307.—
Etat au 1 ^{er} janvier »	75,794,220.—
Valeur au 31 décembre fr.	79,628,527.—

C. Caisse des domaines.

La dette nette de cette caisse a *diminué* de francs **123,774.85**, savoir:

Diminutions:

Ventes de forêts fr.	85,562.50
Ventes de domaines »	339,371.50
Total des diminutions fr.	424,934.—

Augmentations:

Achats de forêts fr.	43,656.15
Achats de domaines »	257,503.—
Total des augmentations fr.	301,159.15

<i>Diminution nette</i> , comme ci-haut . . . fr.	123,774.85
Dette au 1 ^{er} janvier »	5,169,679.90

Dette nette au 31 décembre fr. 5,045,905.05

D. Caisse hypothécaire.

Le fonds de dotation de l'établissement, de 30 millions, n'a pas changé. L'actif et le passif ont *diminué* chacun de fr. 6,669,568.22 et le mouvement des capitaux a été de fr. 491,759,511.35.

E. Banque cantonale.

Le capital de dotation, de 40 millions, n'a pas changé ici non plus. Le mouvement des capitaux de cet établissement a été de fr. 6,035,442,002.32. L'actif et le passif ont *augmenté* chacun de fr. 7,000,831.24.

F. Emprunts.

La dette-emprunts du Fonds capital a *diminué* de fr. **2,079,131.55**, dont fr. 2,067,500.— par suite de remboursements et fr. 11,631,55 par report à la dette-emprunts de la Caisse de l'Etat. A la fin de l'exercice, le compte de la dette-emprunts accuse un montant de fr. **225,269,500.—** se décomposant comme suit:

Emprunt 3 % de 1895 fr.	26,030,500.—
» 3 ½ % de 1900 »	15,064,000.—
» 3 ½ % de 1906 »	16,798,000.—
» 4 % de 1911 »	27,350,000.—
» 4 ¼ % de 1914 »	14,027,000.—
» 4 ½ % de 1923 »	25,000,000.—
» 5 % de 1925 »	12,000,000.—
» 4 ¾ % de 1927 »	15,000,000.—
» 4 ½ % de 1930 »	10,000,000.—
» 4 % de 1930 »	25,000,000.—
» 4 % de 1931 »	39,000,000.—
Ensemble fr.	225,269,500.—

Dont:

<i>Fonds capital</i> fr.	102,097,218.80
<i>Caisse de l'Etat</i> »	123,172,281.20

G a. Capitaux de chemins de fer.

Il y a ici une *augmentation nette* de fr. **2,511,831.35**, se décomposant comme suit:

Augmentations:

Berthoud-Thoune, électrification . . fr.	360,000.—
Ligne de l'Emmental, électrification »	451,200.—
Bienne-Täuffelen-Anet, nouv. avance »	19,142.05
Langenthal-Melchnau, nouv. avance »	3,599.40
Saignelégier-Glovelier, nouv. avance »	7,500.—
Électrification des chemins de fer subventionnés »	2,264.70
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts, paiement. . . »	1,680,000.—
Total des augmentations fr.	2,523,706.15

Diminutions:

Prêts d'électrification, remboursements fr.	11,631.55
Ramsei-Sumiswald-Huttwil, remboursement »	243.25
Total des diminutions fr.	11,874.80

<i>Augmentation nette</i> , comme ci-haut . fr.	2,511,831.35
Valeur au commencement de l'année »	118,467,927.61

Valeur à la fin de l'année fr. 120,979,758.96

savoir:

*Capitaux du fonds capital:**Actions:*

Huttwil-Wolhusen fr.	160,000.—
Hasle-Konolfingen-Thoune »	2,151,500.—
Spiez-Erlenbach »	480,000.—
Berne-Neuchâtel (Directe) »	1,262,000.—
Chemins de fer Berne-Worb réunis »	1,238,560.—
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds . . . »	350,000.—
Porrentruy-Bonfol-frontière »	171,800.—
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe »	1,724,500.—
Fribourg-Morat-Anet »	64,500.—
Erlenbach-Zweisimmen »	2,184,000.—
Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie) »	500,000.—
Chemin de fer de la vallée de la Singine »	484,320.—
Montreux-Oberland bernois »	1,230,000.—
Berne-Schwarzenbourg »	980,000.—
Chemin de fer des Alpes bernoises . . »	10,334,000.—
Soleure-Moutier »	474,000.—
Langenthal-Jura »	463,500.—
Ramsei-Sumiswald-Huttwil »	795,825.—
Zweisimmen-Lenk »	270,000.—
Mâche-Montménil »	303,680.—
Soleure-Berne »	2,094,000.—
Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont »	958,000.—
Bienne-Täuffelen-Anet »	1,037,200.—
Langenthal-Melchnau »	567,500.—
Soleure-Niederbipp »	402,500.—
Steffisbourg-Thoune-Interlaken . . . »	160,000.—

Obligations:

Frutigen-Brigue I ^{re} hypothèque . . . »	216,000.—
Frutigen-Brigue II ^e hypothèque . . . »	12,553,000.—
Moutier-Longeau I ^{re} hypothèque . . . »	789,000.—

Prêts d'électrification:

Chemin de fer des Alpes bernoises . . »	2,033,043.—
Spiez-Erlenbach »	762,642.—

A reporter fr. 47,195,070.—

	Report	fr. 47,195,070.—
Erlenbach-Zweisimmen	»	1,037,919.75
Ligne de la vallée de la Gürbe	»	2,139,868.50
Berne-Schwarzenbourg	»	778,187.25
Berne-Neuchâtel	»	1,465,382.10

Papiers-valeurs repris de la Banque cantonale » 36,293,663.70

Capitaux appartenant à la Caisse de l'Etat:

<i>Avances:</i>	fr.	
Porrentruy-Bonfol	166,000.—	
Chemin de fer de la vallée de la Singine	125,456.44	
Gléresse-Prêles	65,000.—	
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts	15,870,860.12	
Ramsei-Sumiswald-Huttwil	34,582.80	
Bienne-Täuffelen-Anet	401,983.40	
Electrification des chemins de fer subventionnés	2,461,105.85	
Saignelégier-Glovelier	173,657.05	
Porrentruy-Bonfol	25,350.—	
Langenthal-Melchnau	66,154.90	
Huttwil-Eriswil	8,951.05	
Caisse de retraite et de secours des chemins de fer subventionnés	5,327.25	
Berthoud-Thoune, électrification	480,000.—	
Ligne de l'Emmental, électrification	601,600.—	» 20,486,028.86

Valeurs:

Chemins de fer de l'Oberland bernois	fr. 51,400.—	
Chemin de fer des Alpes bernoises, actions privilégiées	3,648,481.30	
Spiez-Erlenbach	350,540.—	
Ligne de l'Emmental	790,000.—	
Langenthal-Huttwil	419,500.—	
Tramelan-Tavannes	50,000.—	
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	200.—	
Berthoud-Thoune	3,250.—	
Chemin de fer électrique Louèche-les Bains	5,000.—	
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	261.—	
Steffisbourg-Thoune-Interlaken	2,825.—	
Chemin de fer de la Jungfrau, actions privilégiées	63,000.—	
Berne-Neuchâtel	1,000,000.—	
Chemin de fer des Alpes bernoises	200,000.—	
B. L. S. Frutigen-Brigue, I ^{re} hyp.	1,872,454.70	
B. L. S. Frutigen-Brigue, II ^e hyp.	601,381.90	
B. L. S. Moutier-Longeau, I ^{re} hyp.	2,525,344.90	» 11,583,638.80

Total, comme ci-haut fr. 120,979,758.96

Les capitaux de chemins de fer ont rapporté francs **1,059,191.20**, ce qui représente un intérêt du 0,88 % (1,88 % en 1931).

II. Fonds d'administration.

L'*excédent du passif*, de fr. 33,913,788.17
au commencement de l'année, a *augmenté* de » 6,331,495.21
et était donc à fin 1932 de fr. 40,245,283.38

L'augmentation provient de:

Déficit de l'administration courante	fr. 6,131,623.79
Diminution de l'inventaire du mobilier	» 189,751.37
Radiation de l'avance au service d'automobiles Worb-Biglen-Grosshöchstetten	» 10,120.05
Total, comme ci-haut	<u>fr. 6,331,495.21</u>

L'*excédent du passif* se décompose comme suit:

Actif:

Avoir de la Caisse de l'Etat	fr. 170,430,158.48
Inventaire du mobilier	» 9,574,082.62
Total de l'actif	<u>fr. 180,004,241.10</u>

Passif:

Dettes de la Caisse de l'Etat	fr. 199,269,355.50
Solde du compte de l'administration courante	» 20,980,168.98
Total du passif	<u>fr. 220,249,524.48</u>

H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat.

L'*excédent passif* de la Caisse de l'Etat a *augmenté* de fr. **637,620.05**, et s'élevait à la fin de l'année à fr. **28,839,197.02**.

L'augmentation résulte des mutations suivantes:

Augmentations:

Nouvelles dettes et créances rentrées	fr. 288,207,173.41
Dépenses et compensations	» 473,967,270.83
Restes actifs encaissés	» 473,882,057.76
Nouveaux restes passifs	» 475,149,055.82
Augmentation totale	<u>fr. 1,711,205,557.82</u>

Diminutions:

Nouvelles créances et dettes payées	fr. 289,043,826.08
Recettes et compensations	» 473,882,057.76
Nouveaux restes actifs	» 473,674,783.10
Restes passifs payés	» 473,967,270.83
Diminution totale	<u>fr. 1,710,567,937.77</u>

Augmentation nette, comme ci-haut fr. 637,620.05

L'*excédent passif* se décomposait à la fin de l'année ainsi que suit:

<i>Passif:</i>	
<i>Dépôts:</i>	
Administrations spéciales	fr. 69,809,993.26
Oeuvres d'utilité publique	» 3,058,950.42
Consignations	» 1,459,707.81
<i>Emprunts</i>	» 123,172,281.20
<i>Caisses, soldes passifs</i>	» 290,963.68
<i>Recettes au compte de 1933</i>	» 50,175.85
<i>Restes passifs, mandats de paiement non réglés</i>	» 1,427,283.28
Total	fr. 199,269,355.50

<i>Actif:</i>	
<i>Avances:</i>	
Administrations spéciales	fr. 65,090,050.67
Administration courante	» 20,980,168.98
Oeuvres d'utilité publique	» 1,395,353.40
<i>Caisses, soldes actifs</i>	» 555,483.53
<i>Placements</i>	» 69,967,853.75
<i>Restes actifs, mandats de perception non encaissés</i>	» 12,392,488.54
<i>Paiements au compte de 1933</i>	» 48,759.61
Total	fr. 170,430,158.48

Excédent passif, comme ci-dessus fr. **28,839,197.02**

A. Administrations spéciales.

Les nouvelles avances et les remboursements de dépôts se sont élevés à fr. **251,163,270.81**, les nouveaux dépôts et remboursements d'avances à fr. **255,551,715.71**. Les avances et les dépôts ont *augmenté* de respectivement fr. **7,121,045.56** et fr. **11,509,490.46**. Quant aux premières, la différence concerne essentiellement le crédit pour travaux routiers extraordinaires, par fr. 1,917,349.70, et l'avance d'intérêts au Chemin de fer des Alpes bernoises, par fr. 1,680,000.—. Est nouvelle une avance de fr. 3,702,318.21 pour l'excédent de frais des mesures de chômage en 1932. Quant aux dépôts, la dette en compte courant auprès de la Banque cantonale et de la Caisse hypothécaire s'est accrue de fr. 14,546,854.79. Ensuite de rentrées, le compte « Administration de l'impôt de guerre » a baissé de fr. 2,545,820.40. Sur la somme de fr. 79,480.70 détournée par l'ex-intendant de l'impôt de guerre, Fr. Schürch, fr. 9,843.78 ont été couverts au moyen de l'avoir du prénommé à la Caisse de prévoyance du personnel cantonal et de créances pour frais de déplacement lui revenant. Le reste a été radié par l'affectation d'obligations et intérêts périmés d'emprunts de l'Etat.

A la fin de l'exercice les avances et dépôts accusaient les chiffres suivants:

Avances (Doit):

Administration générale:

Secrétariats de préfecture, timbres-émolument	fr. 72,850.—
Archiviste cantonal, avance pour menus frais	» 200.—

Administration judiciaire:

Greffiers, timbres-émolument	» 22,000.—
Préposés aux poursuites et aux faillites, timbres-émolument	» 24,400.—

Justice:

Contestations en matière de responsabilité civile	» 7,121.30
---	------------

A reporter fr. 126,571.80

Report fr.	126,571.80
Répertoires des notaires, provision »	3,315.05
Succession Clark-Joller, Sidney . . »	1,244.85
Détournements Steck »	10,720.15
<i>Police:</i>	
Pénitenciers, comptes courants . . »	54,850.65
Affaires litigieuses, avances »	3,196.55
Bureau des patentes, avance »	100.—
Commission de patronage, avance »	4,095.38
Contrôle des spectacles cinématographiques, timbres »	3,000.—
Maison d'éducation pour adolescentes, Münsingen »	1,158.45
<i>Affaires militaires:</i>	
Commissariat cantonal des guerres, avance de caisse »	35,000.—
Confection d'habillements militaires, avance de roulement »	403,963.65
Administration de l'arsenal, avance de roulement »	24,642.10
Assurance contre les accidents, primes »	9,060.—
<i>Instruction publique:</i>	
Etablissements d'instruction, comptes courants »	32,169.79
Hôpital vétérinaire, compte courant »	29,272.07
Librairie de l'Etat, compte courant »	240,068.10
Atlas scolaire suisse »	30,000.—
Subvention fédérale en faveur de l'école primaire, 1932 »	688,774.—
<i>Assistance publique:</i>	
Maisons d'éducation, comptes courants »	116.30
Avance pour débours »	300.—
<i>Economie publique:</i>	
Ecoles techniques, compte courant »	1,850.80
Ecoles professionnelles et industrielles, avances »	83,100.—
Crise de l'industrie horlogère, avances »	10,620.—
Industries domestiques de l'Oberland, participation »	67,525.—
Ouvroir oberlandais, prêts »	10,000.—
Ouvroir oberlandais, subsides à fonds perdus (à amortir en 1932-36) . . »	3,500.—
Travail rural à domicile, prêt. . . »	50,000.—
<i>Service sanitaire:</i>	
Etablissements hospitaliers cantonaux, comptes courants »	68,330.95
Avance de timbres-émolument à la Direction des affaires sanitaires »	1,003.70
<i>Travaux publics:</i>	
Assurance contre les accidents, primes »	46,548.99
Clinique chirurgicale, constructions et transformations »	776,486.—
Divers bâtiments »	1,505,240.40
Amélioration de routes: sur taxe des automobiles »	118,246.96
sur crédit spécial de fr. 5,000,000.— »	3,543,932.20
Pont de la Lorraine, Berne, subside »	200,000.—
<i>Chemins de fer:</i>	
Avances à 12 compagnies »	2,337,262.89
Services d'automobiles, avances . . »	10,644.80
<i>Finances:</i>	
Avances pour dépenses »	25,540.—
Frais d'emprunts »	1,692,316.40
A reporter	fr. 12,253,767.48

	Report fr. 12,253,767.48
Chemin de fer des Alpes bernoises, avance au compte de la garantie d'intérêts	» 15,870,860.12
Fondation Bourquin	» 2,309.26
Régie des sels, fonds de roulement	» 400,000.—
Avances pour timbres-émolument	» 28,465.80
Banque nationale suisse, part au produit de 1932	» 551,019.20
Monopole de l'alcool, part au produit de 1932	» 1,242,448.20
Dépôt pour une obligation remboursée de l'emprunt de l'Etat 1906 et pour coupons bloqués	» 535.—
Commune de Berne, prêt pour la lutte contre la pénurie des logements	» 3,780,000.—
Impôt fédéral des coupons	» 19,518.70
Commune de Berne, arrérages d'impôt de l'Etat	» 8,250,309.12
Compte pour le paiement de coupons à Paris	» 1,807.55
Musée historique, Berne, avance .	» 30,450.—
Intérêts de titres	» 2,686,110.—
Electrification des lignes subventionnées	» 2,461,105.85
Prêts pour des constructions . . .	» 7,422,759.45
Administration fédérale des contributions, part au produit du timbre fédéral en 1932	» 1,871,767.95
Mobilier, réserve	» 1,350.—
Avances à diverses communes pour l'assistance-chômage	» 485,781.06
Impôt de guerre de sociétés anonymes, sociétés coopératives, etc.	» 781,509.65
Aérodrome de Berne	» 30,000.—
Assistance-chômage	» 3,702,318.21
<i>Agriculture:</i>	
Etablissements agricoles	» 90,026.68
Prêts aux communes	» 2,457,774.67
<i>Forêts:</i>	
Forêts domaniales, compte courant	» 177,839.24
Nouveau compte d'exploitation (1933)	» 360,975.41
Assurance contre les accidents, primes	» 34,948.21
Plans d'aménagement	» 21,687.59
Bois de feu pour bureaux de l'Etat	» 5,773.30
Provision d'enveloppes affranchies	» 1,115.20
Route St-Ursanne-Soubey	» 53,482.—
Pont sur la Singine froide	» 11,133.92
Timbres-émolument	» 535.95
<i>Affaires communales:</i>	
Dispositions sur l'assistance et l'établissement, recueil	» 565.90
Total des avances	<u>fr. 65,090,050.67</u>
<i>Dépôts (Avoir):</i>	
<i>Administration générale:</i>	
Chancellerie d'Etat, compte courant	fr. 479.60
<i>Police:</i>	
Pénitenciers, comptes courants . .	» 1,123,718.32
Part d'amendes	» 245,229.01
Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées . .	» 1,500.—
Etat civil de Berne	» 745.55
A reporter	fr. 1,371,672.48

	Report fr. 1,371,672.48
<i>Affaires militaires:</i>	
Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers	» 224,785.85
<i>Instruction publique:</i>	
Diverses communes	» 100,636.40
Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues	» 15,000.—
Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique	» 132.40
Ecoles complémentaires agricoles .	» 1,016.70
Institut de pharmacie, don du Dr Wander	» 3,986.55
Institut de chimie inorganique, Fonds Dr Wander	» 5,291.10
Oeuvres de Jérémias Gotthelf . . .	» 955.—
Subvention fédérale de 1930	» 370,010.60
Asile jurassien pour enfants faibles d'esprit	» 3,567.—
Musées des sciences naturelles et des beaux-arts, Berne, constructions	» 200,000.—
Centenaire de l'Université	» 15,000.—
Fonds de construction de l'Ecole vétérinaire	» 5,000.—
<i>Justice:</i>	
Dépôts divers	» 6,500.—
<i>Assistance publique:</i>	
Maisons d'éducation, comptes courants	» 2,524.68
Assistance de Suisses revenus de l'étranger	» 3,438.02
<i>Economie publique:</i>	
Exposition de Berthoud 1924, remboursement de la subvention . .	» 6,400.—
Travail domestique à la campagne, aide de la Confédération	» 55,000.—
Technicum de Berthoud, compte courant	» 8,800.—
<i>Service sanitaire:</i>	
Hôpitaux cantonaux, comptes courants	» 802.39
Extension du service des aliénés . .	» 258,404.30
<i>Travaux publics:</i>	
Cautionnements	» 18,327.—
Plans cadastraux, assurance contre l'incendie	» 14,000.—
Parts aux droits sur la benzine, solde	» 96,879.50
Divers travaux	» 483,570.04
<i>Finances:</i>	
Emprunts de l'Etat, amortissements	» 1,117,299.50
Emprunts de l'Etat, intérêts	» 1,721,947.88
Régie des sels, compte courant . . .	» 322,066.62
Vente de mobilier	» 6,350.—
Chèques postaux	» 60,961.85
Réserve pour l'amortissement des avances au chemin de fer des Alpes bernoises	» 94,865.—
Banque cantonale, compte spécial	» 2,612,848.65
Caisse hypothécaire, dépôt	» 8,710,158.18
Confédération, prêts pour des constructions	» 3,529,081.10
Diverses communes, prêts pour des constructions	» 2,238,235.40
Banque cantonale, clinique chirurgicale	» 2,028,003.55
A reporter	fr. 25,713,517.74

	Report	fr.
Achats de livres, réserve »		174.70
Service des automobiles, compte courant »	2,617,942.30	
Fonds des mesures de chômage . . . »	664,140.18	
Confédération suisse, prêt à la commune municipale de Berne »	1,550,000.—	
Archives de Hallwil »	386.11	
Dépôts divers »	556,417.95	
Réserves diverses »	306,892.50	
Réserve sur la part à l'impôt de guerre (III ^e période) pour constructions »	317,700.45	
Domaine de Hofwil, améliorations, réserve »	2,056.05	
Banque cantonale, compte courant »	25,181,698.01	
Banque cantonale, crédit pour travaux routiers extraordinaires . . . »	3,543,932.20	
Agriculture:		
Ecoles agricoles, comptes courants »	19,442.27	
Restitutions de primes »	5,714.95	
Ecole de laiterie de la Rütli »	1,625.15	
Confédération, prêts sans intérêts »	2,483,405.95	
Culture fruitière »	3,500.—	
Forêts:		
Forêts domaniales, compte courant »	854,705.32	
Nouveau compte d'exploitation (1933) »	386,796.49	
Réserve pour réparations de bâtiments »	4,449.78	
Intendance du timbre:		
Timbres-fisc et timbres-émolument »	282.20	
Intendance de l'impôt de guerre:		
Impôt de guerre, produit. »	1,084,315.20	
Intendance de l'impôt:		
Réserve pour impôts à éliminer . . . »	4,510,897.76	
Total des dépôts	fr. 69,809,993.26	

B. Placements.

Les *papiers-valeurs* ont augmenté par des achats de fr. 10,000.— et diminué de fr. 321,840.— par suite des remboursements effectués et de fr. 6,000.— par amortissement sur les parts de la Société coopérative suisse de remorquage, à Bâle. Au 31 décembre 1932 ils accusaient un montant de fr. **69,967,853.75**, et étaient constitués comme suit:

Obligations	Intérêt %	Valeur nominale		Estimation fr.
		fr.	%	
Rente fédérale, 1900	4	30,000	80	24,000.—
Chemins de fer fédéraux, 1900	3 ½	20,000	80	16,000.—
Chemins de fer fédéraux, 1902	3 ½	437,000	80	349,600.—
Canton de Berne, 1895	3	2,743,500	77	2,112,495.—
Canton de Berne, 1897 (Caisse hypothécaire)	3	4,953,500	73	3,616,055.—
Canton de Berne, 1899	3 ½	90,000	90	81,000.—
Canton de Berne, 1900	3 ½	1,161,500	77	894,355.—
Canton de Berne, 1905 (Caisse hypothécaire)	3 ½	1,461,000	77	1,124,970.—
Canton de Berne, 1906	3 ½	1,397,000	76	1,061,720.—
Canton de Berne, 1923	4 ½	750,000	97,75	734,625.—
Canton de Berne, 1927	4 ¾	100,000	99,90	99,900.—
Canton de Fribourg, 1892	3	139,000	70	97,300.—
Commune de Cernier, 1894	3 ¾	15,500	80	12,400.—
A reporter		fr. 10,224,420.—		

Obligations	Intérêt %	Valeur nominale		Estimation fr.
		fr.	%	
B. L. S.-Frutigen-Brigue 1906, I ^{re} hyp.	4	1,984,500	94,35	1,872,454.70
B. L. S.-Frutigen-Brigue 1912, II ^e hyp.	4	951,500	63,20	601,381.90
B. L. S.-Moutier-Longeau 1911, I ^{re} hyp.	4	3,017,500	83,69	2,525,344.90
B. L. S., cédule		200,000	100	200,000.—
Chemins de fer de l'Oberland bernois 1895	3 ½	73,000	60	43,800.—
Société du crématoire de Berne	4	7,500	90	6,750.—
Fabrique des Longines	5	40,000	100	40,000.—
Chemin de fer Spiez-Erlenbach	4	39,000	80	31,000.—
Actions et parts				
Chemin de fer des Alpes bernoises		4,713,000	387.06	3,648,481.30
Chemin de fer Berne-Neuchâtel, act. priv.		1,000,000	500.—	1,000,000.—
Chemin de fer Spiez-Erlenbach		369,500	432.39	319,540.—
Chemins de fer de l'Oberland bernois, ord.		7,600	200.—	7,600.—
Chemins de fer de l'Oberland bernois, privilégiées		20,600		(pro memoria)
Chemin de fer de l'Emmental, actions privilégiées		390,000	500.—	390,000.—
Chemin de fer de l'Emmental, subvention		400,000	500.—	400,000.—
Chemin de fer Langenthal-Huttwil		419,500	500.—	419,500.—
Chemin de fer Tramelan-Tavannes		150,000	66.66	50,000.—
Chemin de fer Saignelégier-La Chaux-de-Fonds		2,000	20.—	200.—
Chemin de fer Berthoud-Thoune		5,000	325.—	3,250.—
Forces motrices bernoises		45,305,000	500.—	45,305,000.—
Banque nationale suisse		3,555,500	500.—	1,777,750.—
Chemin de fer électrique Louèche-les-Bains		5,000	250.—	5,000.—
Sucrerie d'Aarberg		500,000	500.—	500,000.—
Salines suisses du Rhin		428,000	1,093.45	468,000.—
Chemin de fer de la Vallée de la Gürbe		500	261.—	261.—
Chemin de fer Steffisbourg-Thoune-Interlaken		3,000	470.83	2,825.—
Société suisse de transport par remorqueurs		4,000		4,000.—
A reporter		fr. 69,846,558.80		

		Report fr. 69,846,558.80		
Actions et parts	Valeur nom. fr.	Par titre fr.	Estimation fr.	
Valeurs diverses . .			13,294.95	
Chemin de fer de la Jungfrau, actions privilégiées . . .	63,000	200.—	63,000.—	
Station radiophonique de Berne, parts .	25,000		25,000.—	
Halles de Berthoud, parts sociales . .	20,000		20,000.—	
S. A. Palace Thunerhof et Bellevue, à Thoun	17,000		(pro memoria)	
Fabr. de machines Winkler, Fallert & Cie. A.-G., Berne.	4,400	50.—	(pro memoria)	
			Total	69,967,853.75

C. Administration courante.

L'avance à cette administration a *augmenté* du déficit de fr. **6,131,623.79**, et *diminué* de fr. **627,500.**— par suite de remboursement d'emprunts. A fin 1932, la dette de l'administration courante s'élevait à fr. **20,980,168.98.**

D. Oeuvres d'utilité publique.

Les *avances cadastrales* et les *avances diverses* ont diminué de fr. 69,092.05 et fr. 8,147.05, tandis que les *avances pour reboisements* se sont accrues de fr. 115,645.94. L'avoir en compte courant de l'*Etablissement d'assurance immobilière* a diminué de fr. 86,638.86 et celui des *reboisements*, de même, de fr. 1,597.15.

E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Les *nouveaux versements* ont été de fr. **25,404,770.42** et les *retraits* de fr. **25,328,572.90.** Il en résulte une *augmentation* des dépôts de fr. 76,197.52 et une valeur au 31 décembre de fr. **1,459,707.81.**

F. Emprunts.

La dette-emprunts de la Caisse de l'Etat a augmenté de fr. **11,631.55** par report de celle du Fonds capital. Elle s'élevait à la fin de l'année à fr. **123,172,281.20.**

G Caisses.

Les *encaissements des recettes de district* comportent fr. **55,893,800.53** et les *dépenses* fr. **55,979,013.60.** Avec les recettes et dépenses par compensation, de fr. **417,988,257.23,** le mouvement total accuse fr. 473,882,057.76 aux recettes et fr. 473,967,270.83 aux dépenses.

H. Restes.

a. Restes actifs.

Les mandats de perception établis pendant l'année par les administrations se décomposent comme suit:

	Page	
A. Forêts	87	fr. 101,728.50
B. Domaines	87	» 500,531.50
C. Caisse des domaines . . .	87	» 838,362.10
Ga. Capitaux de chemins de fer	97	» 92,869.15
Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer	97	» 1,440,000.—
H. Caisse de l'Etat (A—F) . .	103	» 288,207,173.41
J. Solde de compte de l'administration courante	105	» 6,131,623.79

A reporter fr. 297,312,288.45

	Page	Report fr. 297,312,288.45
K. Inventaire du mobilier . . .	105	» 269,075.17
L. Profits et pertes	9	» 176,093,419.48
Total		fr. 473,674,783.10

La liquidation des restes actifs se présente comme suit:

Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1 ^{er} janvier . .	fr. 12,764,849.93
Nouveaux mandats de perception, comme ci-dessus	» 473,674,783.10
Recettes en 1932 pour 1933	» 50,175.85
Total	fr. 486,489,808.88

Recettes en 1931 pour 1932	fr. 215,262.58
Recettes en 1932	» 473,882,057.76
Restes actifs (mandats de perception non réglés) au 31 décembre . . .	» 12,392,488.54
Total comme ci-dessus	fr. 486,489,808.88

b. Restes passifs.

Les administrations ont émis en 1932 des mandats de paiement pour les sommes suivantes:

	Page	
A. Forêts	86	fr. 84,598.50
B. Domaines	86	» 4,334,838.50
C. Caisse des domaines	86	» 962,136.95
F. Emprunts	92	» 2,079,131.55
Ga. Capitaux de chemins de fer	96	» 81,237.60
Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer	96	» 10,120.05
H. Caisse de l'Etat (A—F) . . .	102	» 289,043,826.08
J. Solde de compte de l'administration courante	104	» 627,500.—
K. Inventaire du mobilier . . .	104	» 79,323.80
L. Profits et pertes	9	» 177,846,342.79
Total		fr. 475,149,055.82

La liquidation se présente comme suit:

Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1 ^{er} janvier	fr. 384,958.22
Nouveaux mandats de paiement en 1932	» 475,149,055.82
Paiements en 1932 pour 1933 . . .	» 48,759.61
Total	fr. 475,582,773.65

Dépenses en 1931 pour le compte de 1932	fr. 188,219.54
Dépenses en 1932	» 473,967,270.83
Restes passifs (mandats de paiement non payés) au 31 décembre . . .	» 1,427,283.28
Total comme ci-dessus	fr. 475,582,773.65

J. Solde de compte de l'administration courante.

Ainsi qu'il est dit sous H, C, l'avance à l'administration courante a augmenté de fr. 6,131,628.79, ce qui a fait croître d'autant le solde de compte de cette administration.

K. Inventaire du mobilier.

L'inventaire de l'*administration générale* a diminué de fr. **189,751.37** quant aux inventaires des *établissements de l'Etat*, essentiellement du fait de la baisse des prix du bétail.

III. Bilan.

Pages 4 et 5.

Le bilan contient une récapitulation du compte des éléments de la fortune et du compte de la fortune nette. Il établit la concordance de ces comptes ainsi qu'il suit:

	Report fr. 1,720,579,748.03
Augmentation de la fortune nette	» 176,093,419.48
Total comme ci-dessus	<u>fr. 1,896,673,167.51</u>

a. Balance des opérations.

<i>Doit:</i>	
Augmentation des éléments de la fortune	fr. 1,718,826,824.72
Diminution de la fortune nette	» 177,846,342.79
Total	<u>fr. 1,896,673,167.51</u>

<i>Avoir:</i>	
Diminution des éléments de la fortune	fr. 1,720,579,748.03
A reporter	fr. 1,720,579,748.03

b. Balance de sortie.

<i>Doit:</i>	
Total de l'actif	<u>fr. 445,760,141.10</u>

<i>Avoir:</i>	
Total du passif	fr. 384,271,342.42
Fortune nette	» 61,488,798.68
Total comme ci-dessus	<u>fr. 445,760,141.10</u>

IV. Fonds spéciaux.

Pages 107 à 153.

La fortune des fonds spéciaux, de fr. 100,109,839.62 au 1^{er} janvier 1932, a augmenté pendant l'année de » 5,285,097.41 et s'élevait donc à fin 1932 à fr. 105,394,937.03

savoir:	
<i>Actif</i>	fr. 106,550,998.09
<i>Passif</i>	» 1,156,061.06
<i>Fortune nette</i> , comme ci-haut	<u>fr. 105,394,937.03</u>

Il a été constitué pendant l'année un nouveau fonds spécial, le *Fonds M. v. Schiferli* de la Fondation Victoria à Wabern, au montant de fr. 92,500.—. L'avoir de 103 fonds a augmenté et celui de 17 fonds diminué, tandis que 9 fonds n'accusent aucun changement.

Les principales augmentations survenues sont les suivantes:

Banque cantonale, réserves spéciales	fr. 1,402,493.75
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat:	
Caisse d'invalidité	» 1,235,347.10
Caisse des dépôts d'épargne	» 119,144.40

Caisse d'assurance des instituteurs, 3 ^e section	fr. 464,579.80
Caisse des maîtres aux écoles moyennes	» 726,034.10
Banque cantonale, fonds de réserve	» 300,000.—
Caisse hypothécaire, fonds de réserve	» 240,000.—
Fonds d'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité	» 191,789.90
Extension du service des aliénés	» 176,384.40
Fonds de la tuberculose	» 154,095.95
Caisse des épizooties	» 74,781.65
Caisse de retraite des maîtresses de couture	» 69,096.50

Accusent en particulier une diminution:

Fonds cantonal de solidarité	fr. 205,746.80
Fonds cantonal du phylloxéra	» 12,581.01
Caisse de retraite de l'Hôpital de l'Ile	» 12,393.20
Y compris fr. 74,849.70 de subsides fédéraux il a été versé aux caisses d'assurance-chômage, par imputation sur le <i>Fonds de solidarité</i> , fr. 296,204.65.	

Quant au *Fonds du phylloxéra*, les subventions pour reconstitution de vignes ont été supérieures aux recettes.

Monsieur le directeur des finances,

Le soussigné vous propose de recommander au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, l'approbation du présent compte d'Etat pour l'exercice 1932, sous réserve de l'allocation des crédits supplémentaires nécessaires et de l'approbation particulière du compte de l'Hôpital de l'Ile.

Berne, le 17 juillet 1933.

Le contrôleur cantonal des finances,
E. Jung.

Annexe.

A. Recettes et dépenses de l'administration courante durant la période 1900—1932.

	Recettes brutes		Dépenses brutes		Index proportionnels			
	totales		totales		1900 = 100		1913 = 100	
	Fr.	Fr.	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1890	18,423,906	18,364,139	75	75	45	45		
1900	24,270,396	24,245,055	100	100	60	60		
1910	34,795,403	35,297,350	143	145	85	87		
1913	40,589,971	40,664,712	167	168	100	100		
1920	93,906,171	97,234,505	387	401	231	239		
1921	101,489,142	104,007,685	418	429	250	256		
1922	102,599,549	106,902,317	423	441	253	263		
1923	101,035,812	103,473,460	416	427	249	254		
1924	96,129,209	97,314,241	396	401	237	240		
1925	97,287,823	99,124,531	401	409	240	244		
1926	98,459,222	100,068,089	406	412	242	246		
1927	100,000,814	100,195,615	412	413	246	246,4		
1928	103,688,817	103,783,392	427,2	428	255,4	255,2		
1929	106,874,432	106,064,643	440	437	263	260		
1930	108,325,857	108,171,731	446	445	266,8	266		
1931	113,937,068	117,371,775	469	484	281	289		
1932	115,170,181	121,301,804	475	500	284	298		

Recettes nettes, en milliers de francs.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
I. Produit de la fortune de l'Etat.													
a. Forêts	539	647	701	1,007	954	1,134	1,226	1,051	1,040	933	899	854	811
b. Domaines	821	1,230	1,232	1,429	1,471	2,092	2,288	2,313	2,331	2,354	2,392	2,361	2,452
c. Caisse hypothécaire. . .	1,342	1,503	1,764	1,716	1,876	1,888	1,871	1,886	1,870	1,865	1,792	1,575	1,531
d. Banque cantonale . . .	710	1,100	1,300	1,950	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,200
e. Caisse de l'Etat	643	448	872	1,266	2,919	2,264	2,140	2,372	3,415	3,409	3,168	3,336	1,468
Total	4,055	4,928	5,869	7,368	9,620	9,778	9,925	10,022	11,056	10,961	10,651	10,526	8,462
II. Emoluments (sans les droits de mutation) . .	659	913	1,154	1,493	2,329	2,540	2,827	2,997	3,258	3,316	3,410	3,478	3,671
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines . .	49	60	61	98	97	101	87	120	113	109	112	109	88
b. Régie des sels	876	899	918	374	860	995	1,086	1,108	1,108	1,058	1,069	1,083	1,039
c. Part au produit du mono- pole de l'alcool	1,068	1,011	1,066	1,165	—	338	540	944	1,000	1,004	1,066	990	1,072
d. Part au produit de la Banque nationale	—	272	316	832	1,033	763	723	730	731	740	795	783	602
Total	1,993	2,242	2,361	2,469	1,990	2,197	2,436	2,902	2,952	2,911	3,042	2,965	2,801
IV. Impôts.													
<i>1. Impôts directs.</i>													
a. Impôt foncier, des capi- taux et du revenu	6,221	9,447	10,740	34,290	34,319	34,534	34,300	34,569	35,482	37,074	38,025	38,066	38,062
b. Taxe militaire	240	364	442	937	871	944	949	967	970	976	954	899	853
Total	6,461	9,811	11,182	35,227	35,190	35,478	35,249	35,536	36,452	38,050	38,979	38,965	38,915

2. *Autres impôts.*

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
a. Taxe des successions et donations	504	577	630	1,800	2,320	1,938	1,890	2,461	2,276	3,338	2,228	2,914	2,574
b. Timbre	585	723	910	1,532	1,656	2,055	2,545	2,736	3,712	3,434	3,580	3,170	2,551
c. Droits de mutation.	637	1,452	1,090	2,019	1,690	2,050	1,718	1,789	1,917	1,884	1,880	1,909	1,794
d. Redevances p. forces hydrauliq. —	85	103	129	207	178	184	179	184	182	227	234	234	233
e. Emoluments de patentes d'aub.	940	1,053	1,076	947	987	1,011	1,011	1,090	1,092	1,095	1,080	1,109	1,125
Total	2,666	3,890	3,809	6,427	6,860	7,232	7,348	8,255	9,181	9,933	8,995	9,336	8,277

V. *Divers.*

Amendes et confiscations	5	4	13	9	—	10	539*)	410*)	11	12	381*)	119*)	9
Total général	15,889	21,788	24,888	52,993	55,989	57,235	58,824	60,122	62,910	65,183	65,458	65,839	62,135

Parts en % aux dépenses nettes totales.

I. Produit de la fortune de l'Etat.	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
a. Forêts	3,40	2,97	2,87	1,9	1,7	1,98	2,10	1,75	1,67	1,44	1,37	1,30	1,31
b. Domaines	5,18	5,66	5,05	2,69	2,62	3,65	3,92	3,84	3,70	3,62	3,80	3,60	3,95
c. Caisse hypothécaire.	8,47	6,91	7,23	3,23	3,35	3,30	3,21	3,14	2,99	2,86	2,80	2,40	2,47
d. Banque cantonale	4,48	5,05	5,33	3,67	4,28	4,19	4,12	3,99	3,81	3,69	3,66	3,66	3,51
e. Caisse de l'Etat	4,05	2,06	3,57	2,38	5,21	3,95	3,67	3,95	5,43	5,25	4,80	5,10	2,40
Total	25,58	22,65	24,05	13,87	17,26	17,07	17,02	16,67	17,60	16,86	16,43	16,06	13,64

II. **Emoluments** (sans les droits de mutation)

	4,17	4,19	4,73	2,81	4,15	4,43	4,85	4,99	5,17	5,11	5,05	5,31	5,91
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

III. **Monopoles et régales.**

a. Chasse, pêche, mines	0,30	0,27	0,25	0,18	0,17	0,17	0,15	0,20	0,18	0,17	0,17	0,16	0,15
b. Régie des sels	5,52	4,13	3,76	0,7	1,53	1,74	1,87	1,84	1,76	1,63	1,63	1,65	1,68
c. Part au produit du monopole de l'alcool	6,75	4,65	4,37	2,19	—	0,59	0,93	1,57	1,59	1,54	1,64	1,51	1,73
d. Part au produit de la Banque nationale	—	1,25	1,29	1,57	1,84	1,33	1,24	1,22	1,16	1,13	1,22	1,19	0,91
Total	12,57	10,30	9,67	4,64	3,54	3,83	4,19	4,83	4,69	4,47	4,64	4,51	4,47

IV. **Impôts.**1. *Impôts directs.*

a. Impôt foncier, des capitaux et du revenu	39,32	43,45	44,03	64,7	61,29	60,35	58,81	57,50	56,40	56,90	58,10	58,35	61,26
b. Taxe militaire	1,51	1,67	1,81	1,76	1,55	1,64	1,63	1,60	1,54	1,50	1,46	1,37	1,37
Total	40,83	45,12	45,84	66,46	62,84	61,99	60,44	59,10	57,94	58,40	59,56	59,72	62,63

2. *Autres impôts.*

a. Taxe des successions et donations	3,18	2,60	2,59	3,39	4,14	3,39	3,24	4,10	3,61	5,13	3,40	4,45	4,14
b. Timbre	3,69	3,33	3,73	2,89	2,95	3,59	4,36	4,55	5,90	5,28	5,47	4,84	4,10
c. Droits de mutation.	4,02	6,60	4,48	3,81	3,02	3,60	2,94	2,98	3,05	2,75	2,87	2,91	2,90
d. Redevances p. forces hydrauliq. —	0,40	0,40	0,43	0,24	0,35	0,31	0,31	0,30	0,30	0,30	0,35	0,35	0,38
e. Emoluments de patentes d'aub.	5,94	4,80	4,43	1,78	1,75	1,78	1,73	1,80	1,73	1,68	1,65	1,69	1,81
Total	16,83	17,73	15,66	12,11	12,21	12,67	12,58	13,73	14,59	15,14	13,74	14,24	13,33

V. **Divers.**

Amendes et confiscations	0,02	0,01	0,05	0,01	—	0,01	0,92*)	0,68*)	0,01	0,02	0,58	0,16	0,02
Total général	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

*) Imprévu compris.

Recettes nettes. Index proportionnels, 1913=100.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
I. Produit de la fortune de l'Etat.													
a. Forêts	76	92	100	144	136	161	175	150	148	133	128	122	116
b. Domaines	66	99	100	116	119	170	186	188	181	190	190	190	191
c. Caisse hypothécaire.	76	85	100	97	106	107	106	107	106	106	101	90	87
d. Banque cantonale	54	85	100	150	185	184	184	184	184	184	184	184	169
e. Caisse de l'Etat	73	51	100	145	335	260	245	272	391	391	363	383	168
Total	69	83	100	125	164	166	169	177	188	186	180	179	144
II. Emoluments (sans les droits de mutation)													
	57	79	100	129	201	220	245	260	282	287	296	300	318
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines	80	98	100	161	159	165	142	197	185	180	183	179	144
b. Régie des sels	95	98	100	41	94	108	118	120	120	115	116	118	113
c. Part au produit du monopole de l'acool	100	95	100	109	—	32	51	89	94	94	100	93	101
d. Part au produit de la Banque nationale	—	86	100	263	327	241	229	231	231	234	251	250	190
Total	84	95	100	104	84	93	103	123	125	123	129	126	119
IV. Impôts.													
<i>1. Impôts directs.</i>													
a. Impôt foncier, des capitaux et du revenu	57	87	100	320	319	322	319	322	330	345	348	355	354
b. Taxe militaire	54	82	100	212	197	213	214	219	221	221	216	204	190
Total	57	88	100	315	313	317	315	318	326	340	349	350	341
<i>2. Autres impôts.</i>													
a. Taxe des successions et donations	80	91	100	286	368	308	300	390	361	530	354	462	409
b. Timbre	64	79	100	168	182	225	279	301	408	377	393	348	280
c. Droits de mutation.	58	133	100	185	155	188	158	164	178	173	172	175	165
d. Redevances pr. forces hydr.	—	83	100	125	201	172	178	174	178	177	220	227	226
e. Emolum. de patentes d'aub.	87	98	100	88	92	94	94	101	101	102	100	103	105
Total	69	102	100	168	180	189	192	217	241	261	236	245	217
V. Divers.													
Amendes et confiscations	38	31	100	69	—	77	4146*)	3154*)	85	92	2930*)	910*)	69
Total général	64	89	100	217	229	284	289	247	250	267	269	268	255

Dépenses nettes, en milliers de francs.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Administration générale	654	892	901	1,786	1,914	1,823	1,819	1,758	1,859	1,754	1,871	1,988	1,918
Administration judiciaire	971	1,293	1,422	2,224	2,548	2,654	2,681	2,721	2,736	2,826	2,920	2,970	3,154
Justice	19	33	37	80	109	119	123	128	124	136	160	228	255
Police	998	1,454	1,445	2,443	2,855	2,335	2,554	2,569	2,618	2,531	2,855	2,935	3,126
Militaire	271	320	266	474	625	653	649	650	636	663	674	641	630
Cultes	991	1,255	1,300	2,039	2,454	2,502	2,547	2,546	2,545	2,575	2,655	2,671	2,778
Instruction publique	3,529	5,287	6,227	15,291	16,132	16,462	16,711	16,639	16,713	17,024	17,244	17,492	17,720
Affaires communales	9	11	15	30	41	38	38	38	40	45	52	50	51
Assistance publique	1,873	2,782	2,929	5,128	6,711	6,670	7,187	7,559	7,666	7,749	8,290	8,888	9,875
Economie publique	378	661	707	1,065	1,207	1,308	1,366	1,339	1,685	1,662	1,997	3,275	2,382
Service sanitaire	971	1,206	1,348	2,640	2,066	2,273	2,180	2,060	1,960	2,005	2,071	2,338	2,691
Travaux publics	2,369	2,448	2,620	5,097	5,418	5,481	6,030	6,038	6,387	6,261	7,746	8,125	7,036
Emprunts	1,877	3,603	3,966	8,324	11,586	11,864	12,320	12,493	12,712	12,518	12,299	12,747	11,368
Finances	122	156	153	690	1,663	1,232	1,512	1,531	2,408	1,651	1,963	1,830	2,002
Agriculture	499	590	818	1,685	1,990	1,899	1,646	1,660	2,017	1,887	1,941	2,043	2,287
Economie forestière	103	151	169	280	309	338	307	310	313	304	314	351	389
Caisse des domaines	29	—	27	190	245	264	263	278	212	242	252	252	279
Amendes et confiscations	—	—	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprévu	147	149	113	6,855	2,407	505	—	—	374	2,541	—	—	326
Total	15,813	22,291	24,463	56,321	60,291	58,420	59,933	60,317	63,005	64,374	65,304	68,824	68,267

*) Imprévu compris.

Partis en % aux dépenses nettes totales.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Administration générale . . .	4,13	4,00	3,68	3,17	3,17	3,12	3,05	2,91	2,95	2,72	2,87	2,89	2,81
Administration judiciaire . . .	6,14	5,80	5,81	3,94	4,22	4,54	4,47	4,51	4,34	4,39	4,47	4,31	4,62
Justice	0,12	0,14	0,15	0,17	0,18	0,21	0,21	0,21	0,19	0,20	0,24	0,33	0,38
Police	6,31	6,52	5,90	4,33	4,73	4,00	4,26	4,26	4,16	3,93	4,37	4,26	4,58
Militaire	1,71	1,43	1,08	0,84	1,03	1,12	1,08	1,08	1,01	1,03	1,03	0,93	0,92
Cultes	6,26	5,63	5,31	3,62	4,07	4,28	4,25	4,25	4,04	4,00	4,06	3,88	4,07
Instruction publique	22,31	23,71	25,45	27,14	26,75	28,18	27,88	27,59	26,53	26,44	26,40	25,41	25,97
Affaires communales	0,05	0,04	0,06	0,05	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,07	0,08	0,07	0,08
Assistance publique	11,84	12,48	11,97	9,10	11,13	11,42	11,99	12,53	12,17	12,03	12,70	12,91	14,47
Economie publique	2,39	2,96	2,89	1,89	2,00	2,24	2,28	2,22	2,66	2,58	3,06	4,75	3,49
Service sanitaire	6,14	5,41	5,51	4,68	3,42	3,89	3,64	3,41	3,11	3,11	3,17	3,39	3,91
Travaux publics	14,98	10,98	10,71	9,04	8,98	9,38	10,06	10,00	10,14	9,72	11,86	11,80	10,31
Emprunts	11,86	16,16	16,21	14,77	19,21	20,31	20,56	20,71	20,19	19,45	18,84	18,54	16,65
Finances	0,77	0,69	0,62	1,22	2,75	2,11	2,52	2,54	3,82	2,56	3,00	2,66	2,93
Agriculture	3,15	2,64	3,34	2,99	3,30	3,25	2,75	2,75	3,20	2,93	2,98	3,00	3,35
Economie forestière	0,65	0,67	0,69	0,49	0,51	0,58	0,51	0,51	0,50	0,49	0,48	0,50	0,57
Caisse des domaines	0,18	—	0,11	0,33	0,40	0,45	0,44	0,46	0,34	0,37	0,39	0,37	0,41
Amendes et confiscations . . .	—	—	—	—	0,01	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprévu	0,92	0,66	0,46	12,17	3,99	0,86	—	—	0,59	3,98	—	—	0,48
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Index proportionnels, 1913=100.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Administration générale . . .	72	99	100	198	212	202	201	191	206	195	208	220	213
Administration judiciaire . . .	68	91	100	156	179	187	188	190	193	199	205	209	222
Justice	51	90	100	216	294	320	332	348	335	370	444	616	689
Police	69	101	100	169	197	162	176	178	181	175	201	202	216
Militaire	102	120	100	178	235	245	244	244	239	249	250	241	237
Cultes	76	96	100	157	189	192	196	196	196	198	204	205	214
Instruction publique	57	85	100	245	259	264	268	267	268	273	277	281	284
Affaires communales	60	73	100	200	273	253	258	256	266	300	347	333	340
Assistance publique	64	95	100	175	229	228	245	258	262	265	283	303	337
Economie publique	53	93	100	151	171	185	193	189	238	235	282	463	337
Service sanitaire	72	90	100	196	153	169	161	153	145	148	154	173	199
Travaux publics	90	93	100	193	207	209	230	230	244	239	295	310	268
Emprunts	47	91	100	210	292	299	310	314	320	316	310	321	288
Finances	79	102	100	451	1,087	805	938	1,004	1,573	1,072	1,283	1,196	1,308
Agriculture	61	72	100	206	243	232	201	203	246	231	237	250	279
Economie forestière	61	89	100	166	183	200	181	183	185	180	186	207	230
Caisse des domaines	107	—	100	704	907	977	974	1,035	785	896	933	933	1,033
Amendes et confiscations . . .	—	—	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprévu	130	131	100	6,066	2,130	446	—	—	331	2,249	—	—	288
Total	65	91	100	230	246	239	245	245	258	263	267	281	279

B. Fortune de l'Etat durant la même période.

I. Fonds capital.

(En milliers de francs.)

Actif.	1900	1910	1913	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
1. Forêts	14,355	16,294	16,457	25,644	25,934	25,891	25,916	26,047	26,070	26,130	26,113
2. Domaines	26,731	31,324	33,263	53,982	71,315	73,105	72,802	73,984	74,318	75,794	79,629
3. Caisse des domaines	2,987	1,995	1,400	178	149	142	2,936	2,929	2,915	1,109	1,104
4. Caisse hypothécaire	20,000	20,000	20,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
5. Banque cantonale	10,000	20,000	20,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000
6. Capitaux de chemins de fer . . .	—	22,039	23,141	91,516	89,697	89,836	87,662	89,274	89,044	88,922	88,910
Total	74,073	111,652	114,262	241,320	257,095	258,974	259,316	262,234	262,347	261,955	265,756

Passif.	1900	1910	1913	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
1. Caisse des domaines . . .	2,255	2,246	2,246	5,428	5,338	5,612	5,695	5,946	6,005	6,279	6,150
2. Emprunts	19,874	51,597	50,431	112,892	111,604	110,529	108,717	108,458	106,297	104,176	102,097
3. Banque cantonale, titres de chemins de fer . . .	—	—	—	36,318	36,305	36,304	36,302	36,301	36,296	36,294	36,294
4. Fonds d'amortissement des chemins de fer	—	316	2,584	14,500	14,250	15,505	14,031	15,331	16,671	18,051	19,481
Total	22,129	54,159	55,261	169,138	167,497	167,949	164,745	166,036	165,269	164,800	164,022

II. Fonds d'administration.

Actif.	(En milliers de francs.)										
	1900	1910	1913	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
A. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:											
1. Administrations spéciales	18,697	23,350	25,673	47,744	49,894	47,281	54,474	54,571	74,097	57,969	65,090
2. Placements	28,963	13,197	12,066	49,672	64,438	64,188	68,999	69,255	70,744	70,286	69,968
3. Administrat. courante (déficits)	2,814	542	959	20,630	21,244	20,796	18,227	13,685	12,770	15,476	20,980
4. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts . . .	2,683	3,228	5,057	2,770	1,300	1,200	1,268	1,284	1,264	1,357	1,395
5. Dépôts à la caisse de l'Etat	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Caisse.	706	589	853	1,411	981	604	630	1,401	618	557	555
7. Reliquats:											
a. Actifs	2,042	3,533	5,423	31,642	19,304	14,519	12,787	16,492	14,071	12,765	12,393
b. Passifs	—	1	1	139	457	277	203	472	297	188	49
Ensemble	55,911	44,440	50,032	154,008	157,618	148,865	156,588	157,160	173,861	158,598	170,430
B. Inventaire du mobilier .	4,677	5,907	5,582	8,319	9,388	9,403	9,588	9,594	9,610	9,764	9,574
Total	60,588	50,347	55,614	162,327	167,006	158,268	166,176	166,754	183,471	168,362	180,004

Passif.											
A. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:											
1. Administrations spéciales	3,072	5,573	6,464	40,227	50,827	32,801	43,724	54,258	56,432	58,301	69,810
2. Placements	684	4,648	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts . . .	325	127	43	947	2,444	2,452	2,734	3,240	3,322	3,147	3,059
4. Dépôts à la caisse de l'Etat	1,524	995	1,452	1,264	1,156	1,683	2,440	1,997	1,584	1,383	1,460
5. Emprunts	48,823	32,150	41,048	101,157	110,836	125,013	124,861	123,089	139,008	123,161	123,172
6. Emprunts temporaires .	—	—	—	15,019	12,155	8,000	8,000	—	—	—	—
7. Caisse.	145	246	176	276	369	448	396	91	293	208	291
8. Reliquats:											
a. Actifs	1	—	5	268	472	348	318	399	390	215	50
b. Passifs	816	560	702	515	595	645	782	1,096	400	385	1,427
Total	55,390	44,299	49,891	159,673	178,855	171,390	183,255	184,170	201,429	186,800	199,269
B. Solde du compte de l'administration courante. .	36	542	960	20,630	21,244	20,796	18,227	13,685	12,770	15,476	20,980
Total	55,426	44,841	50,851	180,303	200,099	192,186	201,482	197,855	214,199	202,276	220,249

Récapitulation.

(En milliers de francs.)

Actif.	1900	1910	1913	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Capital.	74,073	111,652	114,262	241,320	257,095	258,974	259,316	262,234	262,347	261,955	265,756
Administration	60,588	50,347	55,614	162,327	167,006	158,268	166,176	166,754	183,471	168,362	180,004
Total	134,661	161,999	169,876	403,647	424,101	417,242	425,492	428,988	445,818	430,317	445,760
Passif.											
Capital.	22,129	54,159	55,261	169,138	167,497	167,949	164,745	166,036	165,269	164,800	164,022
Administration	55,426	44,841	50,851	180,303	200,099	192,186	201,482	197,855	214,199	202,276	220,249
Total	77,555	99,000	106,112	349,441	367,596	360,135	366,227	363,891	379,468	367,076	384,271
Fortune nette	57,106	62,999	63,764	54,206	56,505	57,107	59,265	65,097	66,350	63,241	61,489

	Proportion de la fortune nette en % de l'actif total						Proportion de la fortune nette en % du passif total				
	1900	1910	1913	1924	1926	1927	1900	1910	1913	1924	1926
1900	42,4 %						73,6 %				
1910	38,8 %						63,6 %				
1913	37,5 %						60 %				
1922	14,2 %						16,6 %				
1926	13,3 %						15,3 %				
1927	13,7 %						15,8 %				
1928	13,9 %						16,2 %				
1929	15,1 %						17,9 %				
1930	14,9 %						17,5 %				
1931	14,7 %						17,2 %				
1932	13,8 %						16 %				
Fortune brute (en milliers de fr.)	134,661	161,999	169,876	403,647	424,101	417,242	425,492	428,988	445,818	430,317	445,760
Produit de la fortune:											
a. Forêts	539	647	701	1,134	1,226	1,051	1,040	933	899	854	811
b. Domaines	821	1,218	1,232	2,092	2,288	2,313	2,331	2,354	2,392	2,361	2,452
c. Caisse hypothécaire. . .	1,342	1,503	1,764	1,888	1,871	1,886	1,870	1,865	1,792	1,576	1,532
d. Banque cantonale	710	1,100	1,300	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,200
e. Caisse de l'Etat	722	750	1,118	4,862	5,047	5,346	6,298	6,659	6,272	6,446	5,176
Total	4,134	5,218	6,115	12,376	12,832	12,996	13,939	14,211	13,755	13,637	12,171
Produit en % de la fortune brute	3,06 %	3,22 %	3,59 %	3,06 %	3,02 %	3,11 %	3,27 %	3,31 %	3,08 %	3,17 %	2,73 %
Dettes brutes	77,555	99,000	106,112	349,441	367,595	360,135	366,227	363,891	379,468	367,076	384,271
Service des dettes (sans les amortissements):											
a. Emprunts et bons de caisse	1,461	2,729	3,066	10,093	10,362	10,594	10,748	10,414	10,197	10,398	9,300
b. Caisse de l'Etat	79	302	246	2,597	2,907	2,974	2,883	3,250	3,104	3,110	3,707
Total	1,540	3,031	3,312	12,690	13,269	13,568	13,631	13,664	13,301	13,508	13,007
Intérêts de dettes en % des dettes brutes	1,98 %	3,06 %	3,12 %	3,62 %	3,61 %	3,76 %	3,72 %	3,75 %	3,51 %	3,68 %	3,38 %
Produit de la fortune (en milliers de francs):											
Caisse hypothécaire	1,342	1,503	1,764	1,888	1,871	1,886	1,870	1,865	1,792	1,576	1,532
Banque cantonale	710	1,100	1,300	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,200
Caisse de l'Etat, intérêts actifs	722	750	1,118	4,862	5,047	5,346	6,298	6,659	6,272	6,446	5,176
Total	2,774	3,353	4,182	9,150	9,318	9,632	10,568	10,924	10,464	10,422	8,908
Service de la dette publique:											
Emprunts, Intérêts	1,461	2,729	3,066	10,093	10,362	10,594	10,748	10,414	10,197	10,398	9,300
Caisse de l'Etat, intérêts passifs	79	302	246	2,597	2,907	2,974	2,883	3,250	3,104	3,110	3,707
Produit, comme ci-haut	1,540	3,031	3,312	12,690	13,269	13,568	13,631	13,664	13,301	13,508	13,007
Excédent:											
Produit de la fortune	1,234	322	870	—	—	—	—	—	—	—	—
Service de la dette	—	—	—	3,540	3,951	3,936	3,063	2,740	2,837	3,086	4,099

Ces chiffres comprennent les recettes et dépenses de l'Etat en raison de la reprise de titres de la Banque cantonale pour une somme de fr. 36,326,663.70 aux termes de l'arrêté du Grand Conseil du 24 septembre 1924. Les dits postes accusent:

Recettes	286	358	489	1,074	1,417	1,034	948	41
Dépenses.	1,278	1,269	1,268	1,269	1,269	1,269	1,269	1,270
Excédent des dépenses	992	911	779	195	—	235	321	1,229
Excédent des recettes	—	—	—	—	148	—	—	—

Crédits supplémentaires de 1932.

Rapport et propositions de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil.

(Juillet 1933.)

Le compte d'Etat de l'exercice 1932 accuse les dépassements de crédit ci-après, pour lesquels les crédits supplémentaires correspondants doivent être demandés :

		Report	fr.	72,172. 50
		III^a. Justice.		
A. 4.	<i>Frais de justice</i>	fr.		19,996. 65
		III^b. Police.		
G. 1.	<i>Frais de police criminelle</i>	fr.		68,992. 25
G. 5.	<i>Frais de police</i>	»		5,020. 20
		IV. Affaires militaires.		
J. 2.	<i>Secours aux familles de militaires</i>	fr.		7,144. 20
		VI. Instruction publique.		
		I. Administration générale.		
A. 1.	<i>Grand Conseil</i>	fr.		24,093. 80
		II. Administration judiciaire.		
C. 2.	<i>Indemnités des vice-présidents</i>	fr.		138. 55
C. 3.	<i>Indemnités des juges et des juges suppléants</i>	»		4,725. 95
F. 1.	<i>Indemnités des jurés</i>	»		1,664. 85
F. 3.	<i>Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers</i>	»		1,965. 05
G. 3.	<i>Indemnités des remplaçants des préposés aux offices des poursuites et des faillites</i>	»		1,340. 55
G. 4.	<i>Traitements des agents de poursuites</i>	»		37,697. 90
H. 1.	<i>Part de l'Etat au frais des conseils de prud'hommes</i>	»		212. 05
K. 3.	<i>Indemnités des membres du Tribunal de commerce</i>	»		387. 80
	A reporter	fr.		72,172. 50
		B. 14. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile		
		fr.		4,291. —
	C. 2. Subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures	»		6,695. 80
	C. 3. Subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires	»		2,663. 50
	C. 7. Remplacement de maîtres malades	»		4,786. 50
	C. 9. Caisse d'assurance, subside	»		11,845. —
	D. 1. Contributions aux traitements des maîtres	»		50,994. 55
	D. 11. Enseignement des travaux manuels	»		5,367. 15
	D. 13. Ecoles complémentaires	»		1,510. 55
	D. 14. Remplacement d'instituteurs malades	»		5,484. 30
	D. 15. Remplacement de maîtresses de couture malades	»		1,875. 50
	D. 17. Enseignement de l'économie domestique	»		29,305. 20
	A reporter	fr.		298,144. 85

Report fr. 298,144. 85

II.

VIII. Assistance publique.

C. 1. a.	<i>Subventions pour l'assistance permanente . . .</i>	fr.	207,064. 80
C. 1. b.	<i>Subventions pour l'assistance temporaire . . .</i>	»	312,944. 85
C. 2. a.	<i>Assistance hors du canton</i>	»	1,264,569. 09
C. 2. b.	<i>Subventions suivant les art. 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique . . .</i>	»	199,995. 37
D. 1—8.	<i>Subventions aux hospices régionaux et communaux d'invalides</i>	»	1,050. —
G. 2.	<i>Assistance de malades étrangers au canton . . .</i>	»	7,712. 91

XI. Emprunts.

B. 1.	<i>Provisions, frais de transport</i>	fr.	333. 45
-------	---------------------------------------	-----	---------

XII. Finances.

D. 1.	<i>Caisse de prévoyance, subvention de l'Etat</i>	»	56,331. —
-------	---	---	-----------

XIII. Agriculture.

B. 8.	<i>Assurance du bétail . . .</i>	fr.	37,722. 85
-------	----------------------------------	-----	------------

XV. Forêts domaniales.

D. 1.	<i>Contributions publiques . . .</i>	fr.	5,033. 91
-------	--------------------------------------	-----	-----------

XX. Caisse de l'Etat.

B. 1. a.	<i>Intérêts des dépôts, administrations spéciales . . .</i>	fr.	649,062. 99
B. 1. b.	<i>Consignations judiciaires</i>	»	16,111. 36
B. 1. c.	<i>Dépôts divers</i>	»	93,132. 97
B. 3.	<i>Intérêts des papiers-values repris par l'Etat de la Banque cantonale . . .</i>	»	987,226. 20

XXVI. Taxe des successions et donations.

A. 2.	<i>Part des communes . . .</i>	fr.	90,735. 47
-------	--------------------------------	-----	------------

XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse.

A. 2.	<i>Part des communes . . .</i>	fr.	2,091. 58
-------	--------------------------------	-----	-----------

XXXII. Impôts directs.

D. 3.	<i>Provisions de perception . . .</i>	fr.	67,427. 94
-------	---------------------------------------	-----	------------

XXXIII. Imprévu.

4.	<i>Intérêt payé à la Confédération pour les obligations de la Société des chemins de fer des Alpes bernoises se trouvant en sa possession</i>	fr.	502,120. —
----	---	-----	------------

Total fr. 4,798,811. 59

Dépassements résultant de dépenses qui ne se produisent pas automatiquement, bien qu'elles reposent en grande partie, elles aussi, sur des dispositions légales et en dépendent :

I. Administration générale.

C. 1—3.	<i>Crédit du Conseil-exécutif . . .</i>	fr.	4,480. 60
H. 4.	<i>Frais de bureau des préfets</i>	»	4,765. —
J. 4.	<i>Frais de bureau des secrétariats de préfecture . . .</i>	»	3,352. 85
J. 5.	<i>Loyers des secrétariats de préfecture</i>	»	700. —
	Total	fr.	<u>13,298. 45</u>

Ad C. 1—3. Diverses manifestations imprévues et extraordinaires occasionnèrent des dépenses en plus pour un montant total de fr. 6,125. 10.

Ad H. 4. Le nouvel ameublement des bureaux de la préfecture de Porrentruy et le complètement du mobilier des préfectures de Courtelary et Laufon, pour lesquels il a été dépensé fr. 5,001. 70, motivent le dépassement de crédit.

Ad J. 4. La reliure d'un plus grand nombre de registres fonciers du secrétariat de préfecture d'Interlaken occasionna une dépense extraordinaire de fr. 2,376. —. Les nouvelles installations à Courtelary exigèrent une dépense de fr. 2,200. 95.

Ad J. 5. Pour les locaux du secrétariat de préfecture de Gessenay on a dû payer fr. 700. — de plus de loyer jusqu'au moment de l'occupation du nouveau bâtiment.

II. Administration judiciaire.

A. 1.	<i>Traitements des juges d'appel</i>	fr.	100. 60
B. 2.	<i>Traitements des employés du greffe de la Cour</i>	»	2,106. 65
B. 4.	<i>Service du Palais de justice . . .</i>	»	3,907. 35
B. 7.	<i>Chambre des avocats</i>	»	705. 40
C. 4.	<i>Frais de bureau des tribunaux de district</i>	»	2,639. 70
E. 3.	<i>Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur suppléant</i>	»	1,637. 85
F. 4.	<i>Frais de bureau des Cours d'assises</i>	»	2,696. 35
G. 5.	<i>Traitements des employés . . .</i>	»	30,002. 85
J. 1.	<i>Traitements des fonctionnaires du Tribunal administratif . . .</i>	»	289. 30
J. 2.	<i>Traitements des employés du Tribunal administratif . . .</i>	»	2,204. 95
L. 1.	<i>Administration des districts, ameublement</i>	»	2,134. 90
	Total	fr.	<u>48,425. 90</u>

Ad A. 1. La dépense en plus concerne le supplément de traitement accordé au président de la Cour suprême pour le mois de décembre 1931 mais payé seulement en 1932.

Ad B. 2. Le remplacement prolongé d'un secrétaire et d'un employé, pour cause de maladie, a occasionné le surplus des dépenses.

Ad B. 4. L'achat d'un coffre-fort et d'une armoire à rideaux en acier ainsi que la remise à neuf des installations dans divers bureaux, exécutée par la Direction des travaux publics, sont la cause des dépenses en plus.

Ad B. 7. L'augmentation des séances de la Chambre des avocats motivent ce dépassement de crédit.

Ad C. 4. Le nouvel ameublement du bureau du juge d'instruction de Bienne et les changements apportés à l'installation téléphonique à Courtelary nécessitèrent des dépenses en plus pour un montant de fr. 4,217.—.

Ad E. 3. Le nombre des affaires des procureurs d'arrondissement occasionna une augmentation des frais de déplacement, pour lesquels le crédit prévu a été insuffisant.

Ad F. 3. Pour la revision du procès Riedel-Guala, des changements ont été apportés aux locaux des assises à Berthoud. L'éclairage a été complété, quelques meubles ont été réparés et rafraîchis et 3 cabines téléphoniques provisoires ont été installées. Les frais y relatifs s'élevèrent à fr. 638.80. Les rénovations faites dans la salle des assises de Thoune exigèrent des dépenses en plus pour fr. 640.25. Le reste du dépassement de crédit affecte les frais ordinaires de bureau.

Ad G. 5. L'augmentation des poursuites, dont la liquidation doit intervenir dans les délais légaux, a nécessité l'engagement d'aides dans les offices des poursuites et des faillites de Berne-Ville, Bienne, Berthoud, Büren, Courtelary, Laufon, Nidau, Oberhasli, Signau, Niedersimmenthal et Thoune.

Ad J. 1. Le traitement d'un fonctionnaire avait été calculé trop bas.

Ad J. 2. Depuis le mois de septembre 1932, un secrétaire de la Commission des recours a été attribué au Tribunal administratif. Le budget ne prévoyait à cet effet aucun crédit sur cette rubrique.

Ad L. 1. Les dépenses en plus concernent les nouveaux ameublements à Thoune et à Bienne en conformité d'autorisations spéciales du Conseil-exécutif.

III^a. Justice.

A. 2.	Traitements des employés . . .	fr.	514. 05
D. 2.	Examens d'apprentis . . .	»	153. 40
E. 2.	Traitements des employés de l'Office cantonal des mineurs	»	419. 15
			Total fr. 1,086. 60

Ad A. 2. Un séjour prolongé d'une employée à l'hôpital nécessita l'engagement d'une aide.

Ad D. 2. La réimpression de tout le matériel d'examen greva extraordinairement le crédit de fr. 151. 30.

Ad E. 2. Le Conseil-exécutif a compté 3 années de service fictives à l'employée de l'avocat des mineurs de l'Oberland. Le budget ne pouvait pas prévoir cette décision.

III^b. Police.

A. 3.	Frais de bureau	fr.	967. 65
B. 1.	Police des passeports et des étrangers	»	5,993. 30
C. 2.	Solde des gendarmes	»	6,236. 20
C. 7.	Loyers	»	4,011. 55
			A reporter fr. 17,208. 70

	Report	fr.	17,208. 70
C. 8.	Indemnités de logement, de mobilier, etc.	»	2,157. 80
D. 1. a.	Nourriture dans les prisons de la ville de Berne	»	5,843. 30
D. 2. b.	Frais divers des prisons des districts	»	5,138. 35
D. 2. c.	Loyers	»	600. —
E. 1.	Pénitencier de Thorberg	»	34,007. 51
E. 2.	Maison de travail de St-Jean-Anet	»	74,529. 62
E. 4.	Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse	»	36,063. 05
E. 5.	Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank	»	1,198. 48
G. 8.	Frais extraordinaires de police	»	115. —
H. 2.	Frais d'inspections et frais divers	»	166. 20
			Total fr. 177,028. 01

Ad A. 3. La confection de 1550 livrets de patente, pour lesquels il n'était rien prévu, a causé une dépense de fr. 1,020.—.

Ad B. 1. Le dépassement de crédit est motivé par les frais d'impression de carnets de passeports fr. 2,200.—, par l'achat d'une machine à écrire et de deux cartothèques pour le bureau des passeports, en outre, par les frais des contrôles frontaliers dans le Jura fr. 720.—, et enfin par l'augmentation des indemnités accordées à des aides.

Ad C. 2. Dans cette rubrique il était prévu fr. 4,000.— pour l'augmentation des traitements des gendarmes alors que fr. 9,860.— ont été nécessaires, soit fr. 5,860.— de plus. Le reste des dépenses en plus résulte de petits changements dans l'état des traitements.

Ad C. 7. Le dépassement de crédit provient en partie de l'ouverture de nouveaux postes de police devenus nécessaires (Fénil, Evillard et Beatenberg), en partie du fait que pendant les réparations du château à Schwarzenbourg, les logements du sous-officier et du gendarme ont dû être abandonnés pour en louer d'autres chez des particuliers, en outre par une augmentation des indemnités de loyers à des gendarmes détachés à un service spécial.

Ad C. 8. On a dû payer pour une indemnité de logement plus qu'il n'était prévu au budget. En outre, le nombre des gendarmes qui possèdent une machine à écrire ou une bicyclette a augmenté comparativement à l'année précédente.

Ad D. 1. a. Le nombre des prisonniers a été sensiblement plus élevé qu'en 1931 et occasionna une augmentation correspondante des frais. Il a été délivré en plus 2853 rations de lait, 5758 rations de soupe et 2900 rations de pain.

Ad D. 2. b. Les dépenses en plus proviennent principalement des nouvelles installations faites en 1932 dans les prisons de district de Moutier, de Gessenay et de Delémont. Le nombre des prisonniers a aussi subi une augmentation, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses.

Ad D. 2. c. Le dépassement concerne les prisons de Langenthal, dont le loyer s'est élevé à fr. 600.— de plus qu'il n'était prévu.

Ad E. 1. Le dépassement de crédit a été occasionné par les dépenses en plus pour l'entretien et les rendements en moins des *industries* et de l'*exploitation agricole*. Il s'agit en premier lieu des gros frais occasionnés par l'entretien des bâtiments, notamment du toit; en outre, de l'achat de nouveaux habits et d'une essoreuse à moteur pour la buanderie jusqu'ici installée fort primitivement. Le faible rendement des industries résulte de la baisse des prix des produits industriels. Le rendement défavorable de l'exploitation agricole s'explique par la baisse des prix des produits et l'amortissement fait sur l'inventaire de l'exploitation.

Ad E. 2. Au budget les dépenses étaient égales aux recettes. L'excédent de dépenses de fr. 74,529.62, accusé par le compte, provient des rendements en moins des *industries* et de l'*exploitation agricole*, fr. 27,544.30, soit fr. 60,131.27. Pour les industries, le déficit résulte en majeure partie des travaux journaliers qui, par suite de l'aggravation du chômage dans les communes environnantes, ont été supprimés à peu près complètement par ordre de la Direction de la police. Pour l'exploitation agricole les causes du rendement en moins sont la baisse des prix des produits et les amortissements sur l'inventaire.

Ad E. 4. Il a été dépensé fr. 12,255.10 pour des *constructions nouvelles* alors que le budget ne prévoyait aucun crédit. Quant au reste, le dépassement de crédit provient des rendements en moins des *industries* et de l'*exploitation agricole*, résultant des mêmes causes que pour les établissements de Thorberg et de St Jean-Anet.

Ad E. 5. Dans le but de lutter contre la poussière sur la route d'Hettiswil-Berne, longeant l'établissement, il a été dépensé une somme de fr. 1,228. — qui n'était pas prévue.

Ad G. 8. Cette dépense concerne les frais d'affichage de l'arrêté du Conseil-exécutif relatif à l'interdiction des démonstrations ensuite des événements de Genève.

Ad H. 2. Les dépenses en plus résultent des inspections.

IV. Affaires militaires.

A. 3.	<i>Frais de bureau</i>	fr.	1,487.35
A. 6.	<i>Préparation de la mobilisation</i>	»	664.65
E. 2. a.	<i>Traitements des employés des commandants d'arrondissement</i>	»	479.30
E. 3.	<i>Traitements des chefs de section</i>	»	589.30
	Total	fr.	3,220.60

Ad A. 3. Contrairement à l'année précédente le crédit de 1932 n'a pas suffi, car le besoin d'imprimés a été plus grand.

Ad A. 6. Au commencement de l'année 1932, les nouvelles instructions fédérales sur la mobilisation sont entrées en vigueur et les cantons ont été chargés de prendre les mesures ultérieures. Dans ce but, un aide a dû être engagé pour une durée de cinq mois, dont les frais s'élevèrent à fr. 2,450. —

Ad E. 2. a. Le traitement de l'aide du commandant d'arrondissement de Bienne s'est élevé à fr. 480. — de plus qu'il n'était prévu.

Ad E. 3. La place de chef de section de Langenthal, qui était accessoire jusqu'ici, a été rendue principale depuis le commencement de l'année 1932. La dépense en plus qui en est résultée s'élève à fr. 1,300. —

V. Cultes.

B. 3.	<i>Indemnités de logement</i>	fr.	148.75
B. 15.	<i>Guggisberg, construction d'une église, subside de l'Etat</i>	»	4,000. —
C. 5.	<i>Pensions de retraite</i>	»	742.60
C. 6.	<i>Part au traitement de l'Evêque, etc.</i>	»	1,301.40
	Total	fr.	6,192.75

Ad B. 3. La dépense en plus correspond à l'indemnité proportionnelle de logement pour la nouvelle place du 2^e pasteur nommé dans la paroisse de Thurnen.

Ad B. 15. Par arrêté du Conseil-exécutif du 18 août 1931, un subside unique a été accordé à la paroisse de Guggisberg pour les frais de construction d'une petite église à Sangernboden.

Ad C. 5. Depuis l'établissement du budget pour l'exercice 1932 une nouvelle pension de retraite a été accordée, ce qui est cause de la dépense en plus.

Ad C. 6. Conformément à la décision de la conférence diocésaine de l'Evêché de Bâle, du 5 octobre 1931, approuvée par les gouvernements de tous les Etats formant le diocèse, il a été accordé à l'évêque comme traitement ordinaire pour les frais d'administration de l'Ordinariat un supplément de fr. 10,000. — La part incombant au canton de Berne n'avait pas pu être prévue au budget.

VI. Instruction publique.

A. 2.	<i>Traitements des employés</i>	fr.	240.70
A. 3.	<i>Frais de bureau</i>	»	149.60
A. 5.	<i>Indemnités des examinateurs et des experts, frais de déplacement</i>	»	2,641.85
B. 4.	<i>Traitements des employés</i>	»	2,585.60
B. 5.	<i>Frais d'administration</i>	»	9,137.62
B. 7.	<i>Bibliothèque de la ville, subvention</i>	»	1,000. —
B. 8.	<i>Instituts et cliniques</i>	»	2,668.14
B. 11.	<i>Policlinique</i>	»	2,116.25
B. 12.	<i>Institut dentaire</i>	»	718.85
B. 13.	<i>Institut de médecine légale</i>	»	2,646.06
D. 5.	<i>Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques</i>	»	1,201.55
D. 6.	<i>Subventions pour la construction de maisons d'école</i>	»	85,405. —
D. 7. b.	<i>Ecoles de couture, cours d'instruction</i>	»	3,607.65
D. 9. b.	<i>Inspecteurs d'écoles, frais de bureau</i>	»	720.80
E. 5. a.	<i>Ecoles normales, pensions</i>	»	2,981.50
G. 2.	<i>Musée des beaux-arts, subvention</i>	»	8,000. —
	Total	fr.	125,821.17

Ad A. 2. Le dépassement résulte de l'engagement d'un aide.

Ad A. 3. Le crédit s'est révélé trop juste. Une partie des dépenses de 1932 a dû être assignée sur l'exercice 1933, afin de ne pas augmenter le dépassement.

Ad A. 5. Ce crédit aussi n'a pas pu suffire à toutes les dépenses, bien que les frais en plus se soient élevés à fr. 1,523.10 de moins qu'en 1931.

Ad B. 4. Ces dépenses en plus sont occasionnées par l'engagement d'un aide pour l'administration de l'Université, soit pour le secrétariat du rectorat, et par des remplacements à cause de maladie.

Ad B. 5. Le dépassement de crédit a pour motif l'organisation d'un cours d'économie sociale pendant les vacances, ainsi que l'ameublement et l'installation du bâtiment Gesellschaftsstrasse 2 à Berne pour les séminaires de la Faculté de philosophie I. A cet effet, le Conseil-exécutif a accordé des crédits faisant un montant total de fr. 9,170.—.

Ad B. 7. La dépense en plus représente une subvention extraordinaire pour l'engagement d'un aide.

Ad B. 8. La dépense en plus se rapporte à une indemnité allouée à l'Institut suisse de sérothérapie pour recherches bactériologiques. Le Conseil-exécutif avait accordé à cet effet un crédit de fr. 3,000.—.

Ad B. 11. Le dépassement du crédit net est causé uniquement par les recettes en moins comparativement aux prévisions budgétaires. Les traitements nécessitent en chiffre rond fr. 1,000.— de moins qu'il n'était prévu.

Ad B. 12. Le dépassement provient de l'augmentation du loyer. A partir du 1^{er} mai 1932, entre autres, un nouveau logement a été loué pour les besoins de l'institut.

Ad B. 13. Les frais de remplacement, l'augmentation des moyens d'exploitation et les recettes en moins comparativement aux prévisions budgétaires ont occasionné le dépassement de crédit net.

Ad D. 5. L'achat d'une maquette en bronze de Karl Stauffer pour le monument de Bubenbergr à Berne, d'un montant de fr. 1,200.— a causé la dépense en plus.

Ad D. 6. Le crédit a été mis à contribution de façon extraordinaire par de grandes constructions. Par exemple, les subventions de l'Etat pour les trois nouvelles maisons d'écoles de Muri, Frutigen et Langenthal s'élèvent à fr. 124,515.—.

Ad D. 7. b. La dépense en plus provient de la prolongation d'un an de la durée de formation des maîtresses de couture.

Ad D. 9. b. Les frais de bureau des inspecteurs d'écoles exigent fr. 720.80 de plus qu'il n'était prévu, cependant fr. 440.05 de moins que l'année précédente.

Ad E. 5. a. Les frais en plus sont motivés par la mise à la retraite du maître Klee.

Ad G. 2. Le crédit a été grevé par des dépenses extraordinaires, d'un montant de fr. 2,000.—, pour la restauration d'un grand nombre de tableaux d'Hodler et de fr. 6,000.— pour l'achat d'œuvres du peintre Alb. Anker provenant de la collection Zbinden à Cerlier.

VII. Affaires communales.

A. 3. *Frais de bureau et de déplacement* fr. 1,477.10

Les dépenses en plus ont été occasionnées par l'enquête, faite en rapport avec le postulat Gnägi, concernant la situation financière en général des communes lourdement obérées par la crise économique.

VIII. Assistance publique.

A. 1.	<i>Traitements des fonctionnaires</i>	fr.	5,992.65
A. 3.	<i>Frais de bureau</i>	»	4,996.05
F. 1.	<i>Maison d'éducation de Landorf</i>	»	7,906.38
F. 2.	<i>Maison d'éducation d'Aarwangen</i>	»	733.89
F. 5.	<i>Maison d'éducation de Breitièges</i>	»	3,295.89
F. 6.	<i>Maison d'éducation de Lovresse</i>	»	1,243.40
	Total		<u>fr. 24,168.26</u>

Ad A. 1. La cause des dépenses en plus réside dans la création de deux places d'adjoint et l'occupation à titre auxiliaire d'un secrétaire mis à la retraite.

Ad A. 3. L'achat de machines à écrire et de mobilier pour le nouveau personnel engagé et la plus grande utilisation de papier de toute sorte, provenant de l'augmentation du nombre des affaires, ont occasionné ces dépenses en plus.

Ad F. 1. Comparativement au budget, le compte accuse une augmentation des dépenses d'exploitation de fr. 5,259.52 et, à la place du rendement net de fr. 9,340.—, prévu pour l'*exploitation agricole*, des dépenses en plus pour fr. 326.06, ce qui représente une aggravation totale de fr. 14,925.58. Le rendement en plus des *pensions*, de fr. 6,539.70, n'a pu compenser qu'en partie l'accroissement des charges.

Ad F. 2. Ici aussi les dépenses d'exploitation dépassent les prévisions budgétaires et le rendement de l'*exploitation agricole* reste en-dessous de ce que l'on escomptait. Le rendement en plus des *pensions*, de fr. 4,007.—, n'a pas suffi pour couvrir entièrement l'augmentation des frais.

Ad F. 5 et F. 6. Ces dépenses en plus ont les mêmes causes que pour les établissements de Landorf et d'Aarwangen.

IX^a. Economie publique.

B. 2.	<i>Bourses</i>	fr.	2,313.—
D. 1. b.	<i>Traitements des employés</i>	»	7,591.60
D. 2.	<i>Apprentissages et examens d'apprentis</i>	»	8,662.55
J. 1. d.	<i>Articles chimiques, écrits, éclairage, etc.</i>	»	3,310.70
J. 2. b.	<i>Frais de bureau et de déplacement</i>	»	972.35
	Total		<u>fr. 22,850.20</u>

Ad B. 2. Les dépenses en plus proviennent des subsides alloués aux participants au cours fédéral pour maîtres aux écoles professionnelles. En 1932, 19 de ces cours ont été organisés; ils ont été suivis par 96 maîtres.

Ad D. 1. b. Le dépassement est causé uniquement par un changement dans la mise en compte des traitements de l'Office des apprentissages. De ce fait le crédit pour traitements des fonctionnaires a été dégreuvé de fr. 10,016.80.

Ad D. 2. Le dépassement provient de ce que les dépenses de l'exercice 1931 quant aux examens des commerçants, n'ont pu être liquidées, pour des raisons de forme, qu'en 1932, ce qui a eu pour effet de grever le crédit de ce dernier exercice.

Ad J. 1. d. L'occupation du nouveau laboratoire détermina une augmentation des frais de chauffage et une plus grande consommation d'eau, de gaz et d'électricité, ainsi qu'un plus grand nombre de travaux de nettoyage. Les dépenses en plus n'avaient pas été prévues au budget.

Ad J. 2. b. Il y a eu une augmentation des déplacements des inspecteurs de denrées alimentaires.

IX^b. Service sanitaire.

A. 2. *Traitements des fonctionnaires* fr. 600. 10

L'augmentation du traitement du médecin cantonal, de fr. 1,200.—, est le motif du dépassement.

X. Travaux publics et chemins de fer.

A. 2. a. *Traitements du personnel* fr. 2,761. 05

B. 1. *Traitements des ingénieurs d'arrondissement* » 466. 75

B. 4. *Loyers* » 800.—

C. 3. *Eglises* » 129. 30

J. 7. *Cartes et registres des domaines de l'Etat* » 432.—

K. 5. *Frais de la police de la navigation* » 420. 65

Total fr. 5,009. 75

Ad A. 2. a. La dépense en plus est causée par l'engagement d'un aide architecte pour le service des bâtiments.

Ad B. 1. Six années de service fictives ont été comptées par le Conseil-exécutif à l'ingénieur du service des constructions hydrauliques.

Ad B. 4. Le loyer de l'ingénieur en chef d'arrondissement IV a été augmenté de fr. 300.—. En outre, le loyer pour le 4^e trimestre 1931 de l'ingénieur d'arrondissement V a été mandaté en 1932 seulement.

Ad C. 3. D'ordinaire, le crédit n'est utilisé que dans une faible proportion. En 1932 il a été occasionnellement insuffisant. Un montant de fr. 2000 concerne à lui seul les rénovations effectuées à l'église de Chiètres.

Ad J. 7. Les travaux pour l'établissement de cartes et registres des domaines de l'Etat ont été continués en 1932. Pour les frais qui en sont résultés, dont le montant n'était pas déterminé à l'avance, le budget ne prévoyait aucun crédit.

Ad K. 5. Les dépenses en plus sont occasionnées par l'impression périodique d'imprimés et surtout par l'accroissement constant de la navigation et, par conséquent, du contrôle.

XII. Finances.

B. 4. *Frais d'impression et de reliure* fr. 2,818. 75

C. 2. *Traitements des employés* » 1,939. 95

C. 3. *Frais de bureau* » 8,253. 91

Total fr. 13,012. 61

Ad B. 4. Le renouvellement de divers imprimés nécessita une plus grande dépense que celle qui était prévue.

Ad C. 2. Des aides accordés aux recettes de district d'Interlaken et de Bienne sont la cause du dépassement de crédit.

Ad C. 3. La quote-part des frais de bureau à payer aux secrétariats de préfecture par les recettes de district dans les cas où ces deux offices sont réunis, a été plus élevée qu'il n'était prévu.

XIII. Agriculture.

B. 2. e. *Subventions pour l'amendement des terres et la construction de chemins de montagne* fr. 6,000.—

B. 7. *Assurance contre la grêle, subventions* » 26,666. 10

E. 4. *Ecole agricole d'hiver de Courtemelon* » 3,070. 21

Total fr. 35,736. 31

Ad B. 2. e. Le dépassement total s'élève à fr. 106,000.—, dont fr. 100,000.— sont déjà sanctionnés par l'arrêté du Grand Conseil du 19 mai 1932. Des autres fr. 6,000.—, une somme de fr. 5,000.— concerne la reprise des frais de bureau et de déplacement du bureau du génie rural et fr. 1,000.— une plus grande dépense pour subventions échues.

Ad B. 7. Les subventions avaient été fixées sur les mêmes bases que les années précédentes. Mais il a été contracté plus d'assurances qu'il n'était prévu.

Ad E. 4. L'école a dépensé en chiffre rond une somme totale de fr. 12,000.— pour la construction de chemins, de nouvelles caves, d'ateliers pour l'enseignement de travaux manuels etc., tous objets qui n'étaient pas prévus au budget. La dépense en plus a été compensée en grande partie, par des économies sur les frais d'exploitation de l'école.

XIV. Economie forestière.

B. 1. c. *Frais de déplacement des conservateurs des forêts* fr. 3,327. 85

B. 2. c. *Frais de déplacement des inspecteurs forestiers* » 14,286. 49

Total fr. 17,614. 34

Ad B. 1. c. Le versement d'indemnités pour usage d'automobiles à deux conservateurs des forêts, soit à chacun fr. 2,400.—, en conformité de l'arrêté du Conseil-exécutif du 3 juin 1932, a provoqué le dépassement de crédit.

Ad B. 2. c. Conformément à l'arrêté précité du Conseil-exécutif, des indemnités pour usage d'automobiles ont été accordées à 5 inspecteurs forestiers pour un montant total de fr. 12,000.—. En outre, le compte a été grevé de notes de frais de déplacement de l'année 1931.

XV. Forêts domaniales.

C. 1. *Cultures forestières* fr. 9,219. 20

C. 6. *Frais des mises* » 3,032. 59

Total fr. 12,251. 79

Ad C. 1. Les dépenses se sont maintenues dans le cadre du crédit, par contre les recettes, provenant de la vente de plants, ont produit fr. 9,280. 20 de moins qu'il n'était prévu.

Ad C. 6. Le prix moyen par m³ pour le calcul des frais de mises s'est révélé plus fort qu'il n'était prévu.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

A. 5. g. *Affouragement du gibier, primes d'abatage et mesures extraordinaires* fr. 197. 70

B. 4. *Encouragement de la pisciculture* » 175. 10

Total fr. 372. 80

Ad A. 5. g. Le dépassement a été causé par les mesures extraordinaires prises pour combattre la maladie qui sévissait parmi les chamois au Wengberg près du Männlichen.

Ad B. 4. Vu les dépenses, le dépassement de crédit ne pouvait pas être évité.

XXIII. Régie des sels.

C. 1. *Traitements des fonctionnaires* fr. 2,753. 10

Cette rubrique a été grevée d'une plus grande part aux traitements des receveurs de district.

XXXI. Taxe militaire.

Traitements fr. 129. 35

Il n'avait pas été tenu compte d'une année de service pour la fixation, au budget, du traitement d'un employé.

XXXII. Impôts directs.

D. 2. a. *Traitements de la Commission cantonale des recours* fr. 28,467. 70

E. 2. *Traitements des fonctionnaires* » 204. 25

Total fr. 28,671. 95

Ad D. 2. a. Le dépassement provient du nouvel engagement de six experts et de la promotion de deux.

Ad E. 2. Le transfert d'un employé dans une classe supérieure de traitements occasionna le dépassement de crédit.

XXXIII. Imprévu.

4. *Divers* fr. 117,523. 90

Les dépenses en plus concernent les postes suivants, pour lesquels aucun crédit n'était prévu:

Achat de trois tableaux, propriété de la paroisse catholique-chrétienne de Berne, pour le Musée des beaux-arts de cette ville fr. 23,000. —

Achats lors de l'Exposition des femmes peintres et artistes suisses, section de Berne » 1,960. —

Subside pour le réseau d'alimentation d'eau potable de commune de Bremgarten » 22,722. 40

Frais de l'office fiduciaire les paysans du Haut-Simmental très obérés par la crise économique » 1,940. 40

Subside à la commune de Delémont pour l'assurance contre la maladie d'enfants dont les parents sont dans le besoin » 580. —

Intérêt payé à la Confédération pour les avances d'exploitation à court terme aux paysans nécessiteux » 52,493. 70

Subside pour l'achat d'œuvres à l'exposition de Noël des artistes bernois » 5,000. —

Quote-part de la perte subie sur les prêts sans intérêts accordés aux paysans dans la gêne » 9,827. 40

Total fr. 117,523. 90

Récapitulation.

I.	<i>Administration générale</i>	fr.	13,298. 45
II.	<i>Administration judiciaire</i>	»	48,425. 90
III ^a .	<i>Justice</i>	»	1,086. 60
III ^b .	<i>Police</i>	»	177,028. 01
IV.	<i>Affaires militaires</i>	»	3,220. 60
V.	<i>Cultes</i>	»	6,192. 75
VI.	<i>Instruction publique</i>	»	125,821. 17
VII.	<i>Affaires communales</i>	»	1,477. 10
VIII.	<i>Assistance publique</i>	»	24,168. 26
IX ^a .	<i>Economie publique</i>	»	22,850. 20
IX ^b .	<i>Service sanitaire</i>	»	600. 10
X.	<i>Travaux publics et chemins de fer</i>	»	5,009. 75
XII.	<i>Finances</i>	»	13,012. 61
XIII.	<i>Agriculture</i>	»	35,736. 31
XIV.	<i>Economie forestière</i>	»	17,614. 34
XV.	<i>Forêts domaniales</i>	»	12,251. 79
XXII.	<i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	»	372. 80
XXIII.	<i>Régie des sels</i>	»	2,753. 10
XXXI.	<i>Taxe militaire</i>	»	129. 35
XXXII.	<i>Impôts directs</i>	»	28,671. 95
XXXIII.	<i>Imprévu</i>	»	117,523. 90
	Total	fr.	657,245. 04

Vu le rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approuver les dépassements ci-après des crédits du budget de 1932, en accordant les suppléments de crédit voulus, à porter au compte dudit exercice:

1°	les dépassements de crédit se rapportant à des dépenses motivées, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions et montant à	fr.	4,798,811. 59
2°	les dépassements de crédit correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut, au montant de	fr.	657,245. 04
	Total	fr.	5,456,056. 63

Berne, le 20 juillet 1933.

Le directeur des finances,
Guggisberg.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 18 août 1933.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le vice-président,
A. Stauffer.
Le chancelier,
Schneider.

Rapport de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur la

conclusion d'un emprunt de l'Etat de 24,000,000 fr.

(Septembre 1933.)

Au scrutin du 26/27 août dernier, le peuple bernois a adopté le projet d'arrêté autorisant le Grand Conseil à conclure un emprunt de 24,000,000 fr., dont une tranche de 20,000,000 fr. doit servir à rembourser une partie des dettes courantes de l'Etat auprès de la Banque cantonale et de la Caisse hypothécaire, le solde de 4,000,000 fr. étant affecté à des travaux publics extraordinaires en vue d'obvier au chômage.

La Direction des finances est d'avis que le Grand Conseil devrait immédiatement faire usage de la faculté qui lui a ainsi été conférée par le souverain. Il convient en effet, d'une part, de réduire aussi tôt que possible dans une certaine mesure les dettes susmentionnées et, par ailleurs, les conditions futures du marché financier suisse sont fort incertaines, quant à l'intérêt et aux autres modalités des emprunts, et l'on ne saurait, pour le moins, compter sur une situation plus favorable. Aussi les experts consultés se prononcent-ils pour le lancement immédiat de l'emprunt de 24,000,000 fr.

Depuis le printemps 1933, l'intérêt marque de nouveau une tendance à la hausse, en Suisse, passant du 3¹/₂ au type 4⁰/₁₀₀ pour les placements à long terme et sûrs. En avril 1933 encore, le canton de Berne avait pu contracter un emprunt de conversion au 3¹/₂ ⁰/₁₀₀ et au cours de 97,35 ⁰/₁₀₀. Mais, aujourd'hui les cours des emprunts tant fédéraux que cantonaux ne permettraient plus une émission aussi avantageuse. Force nous est, malheureusement, de revenir à un intérêt du 4⁰/₁₀₀. Cependant, la charge en résultant pour l'Etat est d'autant plus supportable que les conversions d'emprunts opérées par l'Etat durant les années 1930—1933 ont allégé d'environ 1,000,000 fr. les frais d'intérêts de l'administration courante. En 1930, l'emprunt de fr. 10,000,000 à 6⁰/₁₀₀ de l'année 1920 put en effet être converti en un emprunt au 4¹/₂ ⁰/₁₀₀ seulement, tan-

dis que l'emprunt de 25,000,000 fr. à 5¹/₂ ⁰/₁₀₀ de 1925 était ramené au type 4⁰/₁₀₀. En 1931 vint la conversion de l'emprunt de 14,000,000 fr. de 1915 au 4³/₄ ⁰/₁₀₀ et de celui de 25,000,000 fr. de 1919 au 5⁰/₁₀₀ en un emprunt global de 39,000,000 fr. au 4⁰/₁₀₀. Et, en 1933, ce fut la conversion de l'emprunt 4¹/₄ ⁰/₁₀₀ de 1914, au solde de 14,000,000 fr., en une dette au 3¹/₂ ⁰/₁₀₀. C'est d'ailleurs à ces conversions réitérées qu'il faut attribuer le fait que l'Etat a différé quelque peu la consolidation d'une partie de sa dette courante.

Une offre faite à la Direction des finances en date du 30 août 1933 par le Cartel des banques suisses, l'Union des banques cantonales et le Syndicat des banques bernoises en vue de la prise ferme du nouvel emprunt de l'Etat de 24,000,000 fr., prévoyait tout d'abord — outre un intérêt du 4⁰/₁₀₀ — un cours d'émission de 98,50 ⁰/₁₀₀, plus 0,60 ⁰/₁₀₀ de timbre fédéral, et une durée de placement de 18 ans, avec droit de dénonciation de la part de l'Etat dès l'expiration de 12 ans. Dans les pourparlers qui suivirent, la Direction des finances, le Conseil-exécutif et la Banque cantonale purent obtenir un cours d'émission du 99⁰/₁₀₀, plus 0,60 ⁰/₁₀₀ de timbre fédéral. Cette amélioration du cours, de 1¹/₂ ⁰/₁₀₀, est due à ce que, ces derniers temps, la cote des papiers-valeurs bernois a légèrement haussé. Elle vaudra à l'Etat une plus-value de 120,000 fr. Un autre avantage encore réside en ce que la commission de garantie usuelle a été réduite de 1¹/₄ ⁰/₁₀₀.

Sur le produit de l'emprunt, 4,000,000 fr. serviront à payer des travaux de construction, le montant dont il s'agit étant déposé à titre provisoire à la Banque cantonale, pour être utilisé successivement selon l'avancement des travaux dont la mise en chantier sera décidée.

Vu ces considérations, nous vous soumettons, à l'intention du Grand Conseil, le

Projet d'arrêté

suivant :

Conclusion d'un emprunt de l'Etat de 24 millions de francs.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 6, n^o 5, de la Constitution et l'arrêté populaire du 27 août 1933;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète:

Le contrat passé relativement à la prise ferme d'un emprunt de l'Etat de 24 millions de francs entre la Direction des finances, d'une part, et le Cartel des banques suisses, l'Union des Banques cantonales et le Syndicat de banques bernoises, d'autre part, est ratifié. Les modalités de l'emprunt sont les suivantes: Intérêt 4^o/_o; cours d'émission 99^o/_o, plus 0,6^o/_o de timbre fédéral; durée du placement 18 ans, avec faculté, pour l'Etat, de dénoncer la dette à l'expiration de 12 ans.

Berne, le 31 août 1933.

Le directeur des finances,
Guggisberg.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 5 septembre 1933.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
H. Stähli.

Le chancelier,
Schneider.

Rapport de la Direction de l'assistance publique et des cultes

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

le décret concernant l'organisation du service de l'assistance publique et des cultes.

(Juin 1933.)

I. Assistance publique.

Depuis qu'a été édictée la loi du 28 novembre 1897, aucun décret n'a encore été rendu pour fixer l'organisation du service cantonal de l'assistance publique. Ce dicastère s'est efforcé d'accomplir sa tâche sur la base des dispositions légales mêmes, en faisant compléter son organisation par les pouvoirs compétents au fur et à mesure des besoins. A l'époque où la nouvelle loi commença d'être appliquée, les actes législatifs fondamentaux en matière d'assistance consistaient en décrets et ordonnances relatifs à l'établissement, au séjour et au domicile d'assistance des ressortissants du canton, à l'inspectorat cantonal de l'assistance, aux inspecteurs d'assistance des arrondissements, à la comptabilité en affaires d'assistance des indigents et à l'allocation de subsides aux communes, aux contributions des biens de bourgeoisie en faveur de l'assistance, aux secours en nature, au soin de malades indigents non ressortissants du canton de Berne et aux maisons cantonales d'éducation. A ces dispositions vinrent, au cours du temps, s'en ajouter d'autres touchant divers objets: fonds de secours aux hôpitaux et établissements de charité, patronage des enfants rayés de l'état des assistés par suite de leur sortie de l'école, allocation de bourses d'apprentissage, etc. En 1912/1913 fut encore édictée une loi sur la police des pauvres ainsi que les maisons de détention et de travail, avec ordonnance d'exécution. Enfin, le peuple adopta en 1923 une loi portant adhésion du canton de Berne au concordat sur l'assistance au lieu du domicile, également avec ordonnance d'application, s'inspirant de l'arrangement provisoire passé entre divers cantons pendant la guerre de 1914/1918.

Les actes législatifs qui viennent d'être cités montrent la complexité et multiplicité des tâches incombant à la Direction de l'assistance publique. Il convient de mentionner encore, à cet égard, les affaires concernant les dommages causés par des événements naturels, la gestion de la «dime de l'alcool», l'aide à la vieillesse, la surveillance des fondations de bienfaisance, etc. Toute l'évolution de

l'assistance bernoise a été dominée, pendant ces 35 dernières années, par les dispositions légales introduites en 1897, qui ont peu à peu manifesté entièrement leurs effets et ont eu pour conséquences essentielles un accroissement toujours plus considérable des affaires de même que des charges financières de l'Etat, ensuite de sa contribution aux frais de l'assistance municipale et du paiement intégral des dépenses faites pour l'assistance de Bernois ayant séjourné plus de deux ans hors du canton. Voici au surplus quelques chiffres annuels illustrant la marche du service cantonal de l'assistance:

Assistance extérieure.

Année	Nombre des cas traités		Total
	Cantons non concordataires	Cantons concordataires	
1921	7,243	1,111	8,354
1922	7,630	1,478	9,108
1923	8,212	1,750	9,962
1924	8,445	1,892	10,337
1925	8,965	2,177	11,142
1926	8,957	2,445	11,402
1927	9,654	2,703	12,357
1928	8,632	2,967	11,599
1929	7,727	3,876	11,603
1930	8,079	4,598	12,677
1931	9,946	6,186	16,132
1932	11,163	7,405	18,568

Correspondance reçue

Année	Correspondance reçue		Total
	Cantons non concordataires	Cantons concordataires	
1922	30,197	10,093	40,290
1923	29,555	10,300	39,855
1924	32,273	10,290	42,563
1925	32,990	10,480	43,470
1926	39,716	12,692	52,408
1927	41,391	13,363	54,754
1928	48,402	13,496	61,898
1929	40,515	18,732	59,247
1930	36,443	22,244	58,687
1931	39,318	26,307	65,625
1932	45,094	33,304	78,398

On peut, par ce relevé, se rendre compte de la charge assumée par l'Etat du fait que les communes ont été entièrement affranchies de l'«assistance extérieure». Et cela non point au point de vue pécuniaire seulement. Quiconque s'occupe de l'assistance des indigents sait en effet combien d'intérêt, de peine et de soin exige souvent le règlement d'un seul cas, pour être correct. D'année en année, la Direction de l'assistance publique voit les affaires de ce genre augmenter en nombre — il y en a des milliers — et ce service centralisé des secours externes est devenu aujourd'hui son plus vaste champ d'activité, qu'elle se partage avec l'Inspectorat. Un accroissement successif du personnel était inévitable, cela va de soi. Tandis qu'en 1897 il y avait un seul secrétaire et 3 employés, la Direction comprend aujourd'hui pas moins de 3 secrétaires, 2 adjoints provisoires, 1 fonctionnaire-juriste provisoire, 16 employés de bureau et 5 auxiliaires, à quoi il faut ajouter, pour l'Inspectorat, un inspecteur, 2 adjoints, 1 assistante et 1 employée de bureau. Le moment est certainement venu, dans ces conditions, de fixer par un décret le statut organique du dicastère dans son ensemble.

Le décret du 26 avril 1898 concernant l'Inspectorat cantonal de l'assistance publique a été remplacé par celui du 13 octobre 1920, qui a donné à l'inspecteur 2 adjoints et fixé à nouveau d'une manière générale les attributions de l'Inspectorat. Nous avons repris ce décret dans le projet que nous présentons aujourd'hui, avec quelques retouches essentiellement rédactionnelles. Un complément, par ailleurs, est nécessaire, en ce sens que l'organisation de la surveillance des enfants placés — pour autant qu'elle est du ressort des autorités d'assistance — est confiée également à l'Inspectorat, comme le demandait au surplus un postulat formulé par la Commission d'économie publique à l'occasion de la discussion du rapport de gestion de 1931 et adopté par le Grand Conseil.

II. Cultes.

Dès le 1^{er} janvier 1899, le dicastère des cultes a été disjoint de la Direction des affaires communales et rattaché à celle de l'assistance publique. C'est l'unique service de toute l'administration centrale qui ne possède pas de personnel en propre. Ses affaires (secrétariat, comptabilité, travaux de bureau) ont été expédiées jusqu'ici par un fonctionnaire ou un employé de la Direction de l'assistance publique. Ce régime serait modifié en principe, suivant notre projet, par la création d'un poste d'adjoint de la Direction des cultes — qui aura aussi à effectuer certains travaux en matière d'assistance, de sorte qu'en fait, de ce côté-là, il n'y aura rien de changé.

En ce qui concerne les travaux incombant à l'adjoint de la Direction des cultes comme tel, il y a lieu de dire, d'une façon générale, qu'ils ont pris notablement plus d'ampleur, ces dernières années, par suite de l'extension apportée à la législation dans le domaine ecclésiastique et culturel. La loi du 11 juin 1922 sur les pensions de retraite des ecclésiastiques, qui a donné à ces derniers la qualité de membres de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, ne pouvait pas manquer de dé-

terminer un sensible accroissement des affaires de secrétariat et de comptabilité. La loi du 3 novembre 1929 concernant les élections d'ecclésiastiques et l'extension du suffrage féminin en matière paroissiale a de même entraîné un certain surcroît de besogne — surtout pendant les premières années de son application — du fait des dispositions d'exécution qu'il a fallu édicter et des instructions ou renseignements de tout genre qui durent être donnés aux paroisses. Par ailleurs, les demandes assez fréquentes concernant la création de nouveaux postes d'ecclésiastiques ou la modification de circonscriptions paroissiales, donnent passablement à faire à la Direction des cultes indépendamment du travail courant. Il en est de même de l'examen préliminaire des règlements paroissiaux révisés en raison des nouvelles dispositions légales. Enfin, à cela s'ajoutent encore les renseignements verbaux, etc., de tous les jours.

L'«union personnelle» prévue, c'est-à-dire l'attribution de certaines affaires d'assistance à l'adjoint de la Direction des cultes, comme ci-devant, n'entraînera aucune extension du personnel administratif. On aurait pu se demander, il est vrai, s'il ne conviendrait pas de doter la Direction des cultes d'un secrétaire proprement dit, ainsi que le justifieraient diverses considérations de principe et d'ordre pratique. Mais vu la situation financière de l'Etat, nous avons laissé cette question de côté par raison d'économie et les choses en resteront donc au régime arrêté l'an dernier à titre provisoire par le Conseil-exécutif.

III. Remarques concernant le projet de décret.

Nous n'avons plus grand'chose à dire quant à notre projet de décret lui-même. Comme jusqu'à présent, la Direction de l'assistance publique aura pour expédier les affaires de son ressort 3 secrétaires, auxquels pourront être donnés les adjoints nécessaires. Afin que la répartition de la besogne puisse se faire avec la liberté désirable, il est prévu qu'une décision du chef de la Direction règlera les attributions particulières de chaque secrétaire. On ne pourra pas, ici, s'en tenir simplement à la circonscription des divers services fixée aux art. 6, 7 et 8, pas plus qu'il ne conviendrait d'arrêter la répartition des affaires une fois pour toutes d'une manière stricte dans le décret.

Une innovation à mentionner spécialement, est qu'à l'avenir les fonctionnaires, qui sous le régime actuel ont seulement le droit de faire des propositions, pourront dans une certaine mesure rendre des décisions à titre indépendant. Ce système s'inspire de ce qui se fait dans la plupart des grands services d'assistance publique. Nous pensons qu'il est propre à simplifier la marche des affaires, en même temps qu'à renforcer les sentiments de responsabilité des fonctionnaires désormais pourvus de la compétence en question. Il ne nous paraît nullement justifié, au surplus, de soumettre pour la forme au chef de la Direction les affaires même les plus insignifiantes.

Comme nous l'avons déjà relevé et afin de ne pas augmenter le nombre des secrétaires proprement dits de la Direction de l'assistance publique, il a été donné provisoirement à celle-ci, par décision du

Conseil-exécutif du 11 juin 1932, deux adjoints, pris parmi les employés de 1^{re} classe, dont la rétribution figurait ainsi quoiqu'il en fût dans le budget et n'a été élevée que de peu ensuite de la promotion des titulaires. Depuis, la détresse causée par la crise économique a eu pour notre Direction des répercussions telles qu'il fallut nommer un nouvel adjoint afin de pouvoir liquider les nombreux cas d'assistance. Et il n'est nullement impossible que, la situation continuant d'empirer, les trois sections du secrétariat ne doivent être pourvues d'autres adjoints encore. Il est indiqué, dans ces conditions, de ne pas fixer d'emblée d'une manière ferme le nombre des adjoints, mais de laisser au Conseil-exécutif le soin d'en décider selon les besoins.

En ce qui concerne l'Inspectorat cantonal de l'assistance publique, nous nous sommes contenté, d'une manière générale, de reproduire dans notre projet les dispositions du décret du 13 octobre 1920, avec les adaptations nécessaires. Il n'est prévu aucuns

nouveaux postes de fonctionnaires dans ce service; en revanche, celui d'«assistante», occupé depuis 3 ans en vertu d'une décision du Conseil-exécutif, est mentionné spécialement.

Les dispositions relatives au dicastère des cultes n'appellent pas de remarques particulières.

Au chapitre des «Dispositions générales», nous avons réglé les traitements en tant que cela s'imposait. Pour assurer à cet égard l'égalité et l'uniformité qui conviennent, nous avons simplement repris dans notre projet les chiffres figurant au décret général sur les traitements et au décret complémentaire du 20 novembre 1929.

Berne, 31 mai 1933.

*Le directeur des cultes,
Dr H. Dürrenmatt.*

Projet du Conseil-exécutif
du 23 juin 1933.

Décret

sur

l'organisation de la Direction de l'assistance publique et des cultes.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 44 de la Constitution cantonale du 4 juin 1893;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète:

I. Ressort.

Article premier. A l'administration de l'assistance publique incombent :

- 1^o l'accomplissement des tâches qui lui sont dévolues par la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement (L.A.P.), par celle du 1^{er} décembre 1912 sur la police des pauvres ainsi que les maisons d'internement et de travail (L.P.P.) et par celle du 7 juillet 1918 portant adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal concernant l'assistance au lieu du domicile, complétée par arrêté du Grand Conseil du 14 mai 1923;
- 2^o la préparation, avec présentation des propositions nécessaires, de toutes les affaires dont ces actes législatifs attribuent le règlement au Conseil-exécutif;
- 3^o la préparation, avec présentation de propositions, des affaires que la loi précitée du 28 novembre 1897 met dans la compétence de la Commission cantonale de l'assistance publique.

Art. 2. L'administration des cultes pourvoit aux tâches que lui assignent la loi du 18 janvier 1874 sur l'organisation des cultes, le décret du 30 août 1898 concernant les Directions du Conseil-exécutif, ainsi que d'autres actes législatifs ou des arrêtés du Conseil-exécutif.

Art. 3. Ces administrations ressortissent, sous la haute surveillance du Conseil-exécutif, à la Direction de l'assistance publique et des cultes.

L'art. 2 du décret du 30 août 1898 susmentionné, demeure réservé.

II. Administration de l'assistance publique.

Art. 4. L'administration de l'assistance publique comprend les services suivants :

- 1^o service de l'assistance intérieure;
- 2^o service de l'assistance extérieure de l'Etat;
- 3^o service juridique;
- 4^o inspectorat cantonal de l'assistance.

A. Services administratifs.

Art. 5. Au service de l'assistance intérieure ressortissent :

- a) le secrétariat général;
- b) les relations avec le Conseil-exécutif et la Chancellerie d'Etat, la présentation de propositions au Conseil-exécutif en tant que cela ne rentre pas dans les attributions des autres services;
- c) l'assistance communale des indigents et les règlements de comptes avec les communes quant aux subsides ordinaires et extraordinaires de l'Etat;
- d) la surveillance administrative des Foyers cantonaux d'éducation;
- e) les subsides de l'Etat aux hospices et maisons d'éducation régionaux et communaux;
- f) la gestion de la dîme de l'alcool;
- g) la gestion du Fonds des dommages causés par les éléments;
- h) la gestion du Fonds de secours aux hôpitaux et établissements de charité;
- i) la gestion des autres fonds et fondations spéciaux relevant de la Direction de l'assistance publique;
- k) la surveillance du service des secours en nature aux passants nécessiteux;
- l) les œuvres en faveur des vieillards (aide à la vieillesse).

Art. 6. Le service de l'assistance extérieure de l'Etat pourvoit aux affaires suivantes :

- a) assistance selon le concordat sur l'assistance au lieu du domicile;
- b) assistance des Bernois dans les cantons n'ayant pas adhéré à ce concordat;
- c) assistance des Bernois à l'étranger;
- d) assistance des Bernois rentrés dans le canton.

Art. 7. Au service juridique incombent les affaires contentieuses et juridiques.

Art. 8. L'administration de l'assistance publique comprend, comme fonctionnaires, trois secrétaires et le nombre nécessaire d'adjoints. Une décision du chef de la Direction fixe les attributions de chacun des secrétaires et règle leur suppléance.

Le personnel de chancellerie nécessaire est déterminé par le Conseil-exécutif.

Art. 9. Le chef de la Direction détermine dans quelle mesure les fonctionnaires peuvent liquider eux-mêmes les cas d'assistance extérieure de caractère plus ou moins simple.

Art. 10. Quant aux tâches de la Commission cantonale de l'assistance publique, font règle les art. 71 et 72 de la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement.

B. Inspectorat cantonal de l'assistance publique.

Art. 11. L'inspectorat cantonal de l'assistance publique a pour tâche d'assurer une application ferme et uniforme de la loi sur l'assistance publique et l'établissement.

Art. 12. Ce service doit, d'une manière générale, observer avec soin les faits qui se produisent dans le domaine de l'assistance, spécialement dans le canton de Berne; il voue son attention à tout ce qui peut améliorer le service des secours publics et en corriger les lacunes et défauts, et il fait dans ce but, à qui de droit, les suggestions et propositions utiles.

Art. 13. En matière d'assistance intérieure, l'Inspectorat a en particulier les attributions suivantes :

- a) Il examine les rapports que les inspecteurs d'assistance publique des arrondissements sont tenus de faire sur les résultats de leurs visites conformément à l'art. 69, n^o 1, lettre c, de la loi sur l'assistance publique et l'établissement, ainsi que ceux que les patrons et les commissions d'assistance temporaire doivent présenter, à teneur de l'art. 9 et 12 du décret du 26 février 1903, relativement aux enfants rayés de l'état des assistés. Sur le vu de ces pièces, l'Inspectorat fait rapport à la Direction de l'assistance publique sur la marche du service de l'assistance dans le canton et, notamment, lui signale les défauts qui se manifesteraient;
- b) lors de la nomination de nouveaux inspecteurs d'arrondissement, il met ceux-ci au courant de leurs obligations et, en général, les seconde de ses conseils;
- c) il assiste chaque année dans un certain nombre de communes à la fixation de l'état de l'assistance permanente et il veille à ce qu'il soit partout procédé aux admissions d'une façon correcte humaine et conforme à la loi.

L'inspectorat devra aussi veiller tout particulièrement à ce que la distinction entre personnes assistées d'une manière permanente et personnes assistées temporairement se fasse ainsi qu'il convient dans tout le canton;

- d) il visite lui-même, une fois par an, les assistés d'un certain nombre de communes. A cette occasion il examine la manière dont les autorités s'acquittent de leurs obligations, notamment en ce qui a trait aux comptes de l'assistance et à l'application des dispositions légales concernant l'établissement. S'il constate des irrégularités ou des défauts, il les signale, pour qu'il y soit porté remède, aux autorités communales et aux inspecteurs d'arrondissement. L'Inspectorat tient un registre exact desdites visites et adresse sur le résultat de celles-ci un rapport circonstancié à la Direction de l'assistance publique;
- e) il examine tous faits tendant à éluder les dispositions légales (article 117 L. A. P.) dont il acquiert connaissance à l'occasion du contrôle susmentionné ou de quelque autre façon, et en saisit la Direction de l'assistance publique en vue des sanctions prévues par la loi;

- f) il organise la surveillance des enfants placés, pour autant qu'elle appartient à la Direction de l'assistance publique, pourvoit à ce qu'elle s'exerce ainsi qu'il convient et fait à la dite autorité les propositions qu'exigent les circonstances;
- g) il prend soin des jeunes filles et femmes renvoyées à la Direction de l'assistance publique;
- h) il s'occupe des individus du sexe masculin qui ont besoin d'aide.

Art. 14. En matière d'assistance extérieure, l'Inspectorat a en particulier les attributions suivantes :

- a) Il procède aux inspections qu'ordonne la Direction de l'assistance publique et il présente à celle-ci un rapport et des propositions après chacune d'elles;
- b) il s'assure le concours, dans la localité de domicile des assistés externes, de personnes de confiance, qualifiées pour lui faire les rapports nécessaires; en cas de besoin, et sauf l'approbation de la Direction de l'assistance publique, il conclut avec les autorités locales les conventions et arrangements utiles en vue de l'assistance;
- c) il exécute les instructions et mandats qu'il reçoit de la Direction de l'assistance publique.

Art. 15. L'inspecteur cantonal de l'assistance publique a aussi pour tâche spéciale de visiter régulièrement les hospices d'indigents et les maisons d'éducation cantonales ou subventionnées par l'Etat.

En outre, il est d'office secrétaire de la Commission cantonale de l'assistance publique, aux délibérations de laquelle il prend part avec voix consultative.

Art. 16. L'accomplissement des tâches de l'Inspectorat incombe à l'inspecteur cantonal de l'assistance publique ainsi qu'aux adjoints et assistantes qui lui sont attribués selon les besoins.

Le personnel de chancellerie nécessaire est déterminé par le Conseil-exécutif.

Art. 17. L'inspecteur est responsable du service de l'Inspectorat envers la Direction de l'assistance publique.

D'entente avec le chef de la Direction, il assigne leur tâche à ses adjoints et aux assistantes aussi bien en ce qui concerne les inspections que relativement aux travaux de bureau.

III. Administration des cultes.

Art. 18. L'administration des cultes a pour préposé un fonctionnaire ayant rang d'adjoint. Ce fonctionnaire coopérera également, dans la mesure du possible, au service de l'assistance publique.

Un arrêté du Conseil-exécutif détermine le personnel de chancellerie nécessaire.

IV. Dispositions générales.

Art. 19. L'inspecteur cantonal de l'assistance publique touche un traitement de 8200—10,600 fr., plus une indemnité spéciale, fixée par le Conseil-exécutif, pour la visite des établissements cantonaux de charité et d'éducation.

La rétribution des adjoints de la Direction de l'assistance publique et des cultes est de 6600 à 8600 fr.

A ces traitements s'ajoutent les suppléments prévus dans le décret du 20 novembre 1929.

Pour le surplus, les traitements sont régis par les dispositions législatives sur la matière.

Art. 20. Le présent décret entre en vigueur immédiatement et abroge celui du 13 octobre 1920 concernant l'Inspectorat cantonal de l'assistance publique ainsi que ceux du 26 février 1903 et du 15 mai 1928 portant création d'une deuxième et d'une troisième places de secrétaire à la Direction de l'assistance publique.

Berne, le 23 juin 1933.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
H. Stähli.

Le chancelier,
Schneider.

**Projet commun du Conseil-exécutif
et de la Commission.**

du 4/5 septembre 1933.

Décret

sur

**l'organisation de la Direction de l'assistance
publique et des cultes.**

Le Grand Conseil du canton de Berne,Vu l'art. 44 de la Constitution cantonale du 4 juin
1893;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

*décète:***I. Ressort.***Article premier.* A l'administration de l'assis-
tance publique incombent:

- 1° l'accomplissement des tâches qui lui sont dé-
volues par la loi du 28 novembre 1897 sur
l'assistance publique et l'établissement (L.A.P.),
par celle du 1^{er} décembre 1912 sur la police
des pauvres ainsi que les maisons d'internes-
ment et de travail (L.P.P.) et par celle du
7 juillet 1918 portant adhésion du canton de
Berne au concordat intercantonal concernant
l'assistance au lieu du domicile, complétée par
arrêté du Grand Conseil du 14 mai 1923;
- 2° la préparation, avec présentation des proposi-
tions nécessaires, de toutes les affaires dont
ces actes législatifs attribuent le règlement au
Conseil-exécutif;
- 3° la préparation, avec présentation de proposi-
tions, des affaires que la loi précitée du 28 no-
vembre 1897 met dans la compétence de la
Commission cantonale de l'assistance publique.

Art. 2. L'administration des cultes pourvoit aux
tâches que lui assignent la loi du 18 janvier 1874
sur l'organisation des cultes, le décret du 30 août
1898 concernant les Directions du Conseil-exécutif,
ainsi que d'autres actes législatifs ou des arrêtés
du Conseil-exécutif.*Art. 3.* Ces administrations ressortissent, sous
la haute surveillance du Conseil-exécutif, à la Di-
rection de l'assistance publique et des cultes.L'art. 2 du décret du 30 août 1898 susmention-
né, demeure réservé.

II. Administration de l'assistance publique.

Art. 4. L'administration de l'assistance publique comprend les services suivants :

- 1^o service de l'assistance intérieure ;
- 2^o service de l'assistance extérieure de l'Etat ;
- 3^o service juridique ;
- 4^o inspectorat cantonal de l'assistance.

A. Services administratifs.

Art. 5. Au service de l'assistance intérieure ressortissent :

- a) le secrétariat général ;
- b) les relations avec le Conseil-exécutif et la Chancellerie d'Etat, la présentation de propositions au Conseil-exécutif en tant que cela ne rentre pas dans les attributions des autres services ;
- c) le contrôle de l'assistance communale des indigents et les règlements de comptes avec les communes quant aux subsides ordinaires et extraordinaires de l'Etat ;
- d) la surveillance administrative des Foyers cantonaux d'éducation et le règlement des subsides de l'Etat aux hospices et maisons d'éducation régionaux et communaux ;
- e) le gestion de la dîme de l'alcool ;
- f) la gestion du Fonds des dommages causés par les éléments ;
- g) la gestion du Fonds de secours aux hôpitaux et établissements de charité ;
- h) la gestion des autres fonds et fondations spéciaux relevant de la Direction de l'assistance publique ;
- i) la surveillance du service des secours en nature aux passants nécessiteux ;
- k) les œuvres en faveur des vieillards (aide à la vieillesse).

Art. 6. Le service de l'assistance extérieure de l'Etat pourvoit aux affaires suivantes :

- a) assistance selon le concordat sur l'assistance au lieu du domicile ;
- b) assistance des Bernois dans les cantons n'ayant pas adhéré à ce concordat ;
- c) assistance des Bernois à l'étranger ;
- d) assistance des Bernois rentrés dans le canton.

Art. 7. Au service juridique incombent les affaires contentieuses et juridiques.

Art. 8. L'administration de l'assistance publique comprend, comme fonctionnaires, trois secrétaires et le nombre nécessaire d'adjoints. Une décision du chef de la Direction fixe les attributions de chacun des secrétaires et règle leur suppléance.

Le personnel de chancellerie nécessaire est déterminé par le Conseil-exécutif.

Art. 9. Le chef de la Direction détermine dans quelle mesure les fonctionnaires peuvent liquider eux-mêmes les cas d'assistance extérieure de caractère plus ou moins simple.

Art. 10. Quant aux tâches de la Commission cantonale de l'assistance publique, font règle les art. 71 et 72 de la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement.

B. Inspectorat cantonal de l'assistance publique.

Art. 11. L'Inspectorat cantonal de l'assistance publique a pour tâche d'assurer une application ferme et uniforme de la loi sur l'assistance publique et l'établissement.

Art. 12. Ce service doit, d'une manière générale, observer avec soin les faits qui se produisent dans le domaine de l'assistance, spécialement dans le canton de Berne; il voue son attention à tout ce qui peut améliorer le service des secours publics et en corriger les lacunes et défauts, et il fait dans ce but, à qui de droit, les suggestions et propositions utiles.

Art. 13. En matière d'assistance intérieure, l'Inspectorat a en particulier les attributions suivantes:

- a) Il examine les rapports que les inspecteurs d'assistance publique des arrondissements sont tenus de faire sur les résultats de leurs visites conformément à l'art. 69, n° 1, lettre c, de la loi sur l'assistance publique et l'établissement, ainsi que ceux que les patrons et les commissions d'assistance temporaire doivent présenter, à teneur des art. 9 et 12 du décret du 26 février 1903, relativement aux enfants rayés de l'état des assistés. Sur le vu de ces pièces, l'Inspectorat fait rapport à la Direction de l'assistance publique sur la marche du service de l'assistance dans le canton et, notamment, lui signale les défauts qui se manifesteraient;
- b) lors de la nomination de nouveaux inspecteurs d'arrondissement, il met ceux-ci au courant de leurs obligations et, en général, les seconde de ses conseils;
- c) il assiste chaque année dans un certain nombre de communes à la fixation de l'état de l'assistance permanente et il veille à ce qu'il soit partout procédé aux admissions d'une façon correcte, humaine et conforme à la loi.

L'Inspectorat devra aussi veiller tout particulièrement à ce que la distinction entre personnes assistées d'une manière permanente et personnes assistées temporairement se fasse ainsi qu'il convient dans tout le canton;

- d) il visite lui-même, une fois par an, les assistés d'un certain nombre de communes. A cette occasion il examine la manière dont les autorités s'acquittent de leurs obligations, notamment en ce qui a trait aux comptes de l'assistance et à l'application des dispositions légales concernant l'établissement. S'il constate des irrégularités ou des défauts, il les signale, pour qu'il y soit porté remède, aux autorités communales et aux inspecteurs d'arrondissement. L'Inspectorat tient un registre exact des dites visites et adresse sur le résultat de celles-ci un rapport circonstancié à la Direction de l'assistance publique;
- e) il examine tous faits tendant à éluder les dispositions légales (article 117 L. A. P.) dont il acquiert connaissance à l'occasion du contrôle susmentionné ou de quelque autre façon, et en saisit la Direction de l'assistance publique en vue des sanctions prévues par la loi;

- f) il organise la surveillance des enfants placés, pour autant qu'elle appartient à la Direction de l'assistance publique, pourvoit à ce qu'elle s'exerce ainsi qu'il convient et fait à la dite autorité les propositions qu'exigent les circonstances;
- g) il prend soin des jeunes filles et femmes renvoyées à la Direction de l'assistance publique;
- h) il s'occupe des individus du sexe masculin qui ont besoin d'aide.

Art. 14. En matière d'assistance extérieure, l'Inspectorat a en particulier les attributions suivantes:

- a) Il procède aux inspections qu'ordonne la Direction de l'assistance publique et il présente à celle-ci un rapport et des propositions après chacune d'elles;
- b) il s'assure le concours, dans la localité de domicile des assistés externes, de personnes de confiance, qualifiées pour lui faire les rapports nécessaires; en cas de besoin, et sauf l'approbation de la Direction de l'assistance publique, il conclut avec les autorités locales les conventions et arrangements utiles en vue de l'assistance;
- c) il exécute les instructions et mandats qu'il reçoit de la Direction de l'assistance publique.

Art. 15. L'inspecteur cantonal de l'assistance publique a aussi pour tâche spéciale de visiter régulièrement les hospices d'indigents et les maisons d'éducation cantonales ou subventionnées par l'Etat.

En outre, il est d'office secrétaire de la Commission cantonale de l'assistance publique, aux délibérations de laquelle il prend part avec voix consultative.

Art. 16. L'accomplissement des tâches de l'Inspectorat incombe à l'inspecteur cantonal de l'assistance publique ainsi qu'aux adjoints et assistantes qui lui sont attribués selon les besoins.

Le personnel de chancellerie nécessaire est déterminé par le Conseil-exécutif.

Art. 17. L'inspecteur est responsable du service de l'Inspectorat envers la Direction de l'assistance publique.

D'entente avec le chef de la Direction, il assigne leur tâche à ses adjoints et aux assistantes aussi bien en ce qui concerne les inspections que relativement aux travaux de bureau.

III. Administration des cultes.

Art. 18. L'administration des cultes a pour préposé un fonctionnaire ayant rang d'adjoint. Ce fonctionnaire coopérera également, dans la mesure du possible, au service de l'assistance publique ou à celui d'une autre Direction ayant des rapports avec l'administration des cultes.

Un arrêté du Conseil-exécutif détermine le personnel de chancellerie nécessaire.

IV. Dispositions générales.

Art. 19. L'inspecteur cantonal de l'assistance publique touche un traitement de 8200—10,600 fr. Une indemnité spéciale peut en outre lui être allouée par le Conseil-exécutif pour la visite des établissements cantonaux de charité et d'éducation.

La rétribution des adjoints de la Direction de l'assistance publique et des cultes est de 6600 à 8600 fr.

A ces traitements s'ajoutent les suppléments prévus dans le décret du 20 novembre 1929.

Pour le surplus, les traitements sont régis par les dispositions législatives sur la matière.

Art. 20. Le présent décret entre en vigueur immédiatement et abroge celui de 13 octobre 1920 concernant l'Inspectorat cantonal de l'assistance publique ainsi que ceux du 26 février 1903 et du 15 mai 1928 portant création d'une deuxième et d'une troisième places de secrétaire à la Direction de l'assistance publique.

Berne, le 4/5 septembre 1933.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

H. Stähli.

Le chancelier,

Schneider.

Au nom de la Commission:

Le président,

E. Moser.

Recours en grâce.

(Septembre 1933.)

1° **Kolb**, Klara, originaire d'Oppligen, née en 1912, ouvrière de fabrique à Steffisbourg, a été condamnée par la Chambre pénale, le 24 mai 1933, à une amende de 100 fr. pour **calomnie**. Cette personne étant sans fortune et n'ayant qu'un modeste gain, le Conseil-exécutif propose de réduire l'amende à 30 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 30 fr.*

2° **Jolidon**, Joseph, originaire de Boncourt, né en 1852, pensionnaire de l'asile des vieillards à Saignelégier, a été condamné par le président du tribunal des Franches-Montagnes, le 2 juin 1933, à 3 jours de prison pour **mendicité**. Vu qu'il s'agit d'un homme placé dans un asile et dont les facultés intellectuelles sont probablement fort réduites par suite de son grand âge, le Conseil-exécutif propose de faire remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine d'emprisonnement.*

3° **Pauk**, Fritz, originaire de Soleure, né en 1912, chauffeur, demeurant à Tavannes, a été condamné par la Chambre pénale, le 17 mai 1933, à 5 jours de prison, pour **vol simple** et **incitation au vol**. Il a dérobé, au préjudice du coiffeur G. à Ursenbach, 2 paquets de cigarettes et 2 porte-cigarettes. Il a en outre incité le jeune F. K., né en 1918, à commettre des vols d'argent, de gants et de chocolats. A l'appui du recours en grâce qu'il présente, le sieur Pauk fait valoir qu'il a été condamné à tort. L'autorité investie du pouvoir de grâce n'a toutefois pas qualité pour examiner la question de la culpabilité. Le dossier donne une mauvaise impression du recourant, qui a déjà été condamné à un jour de prison — avec sursis — pour vol simple. Le Conseil-exécutif se joint au préfet d'Aarwangen pour proposer le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

4° **Blaser**, Johann, de Longeau, né en 1894, manoeuvre, demeurant à Oberbourg, a été condamné par le tribunal du district de Signau, le 27 mai 1933, à 2 mois de détention correctionnelle, pour **vol** de fagots. Bien que le délit ne fût pas grave et que le susnommé ait voulu rendre service à son loueur de chambre, qui était dans la gêne — il a d'ailleurs été incité à commettre son acte par ce dernier — le tribunal a estimé qu'il convenait de prononcer une peine sévère, Blaser ayant déjà été condamné pour vol. Toutefois lors de la condamnation, le tribunal a décidé de recommander le recours en grâce si Blaser en présentait un. Vu cette recommandation et le peu de gravité du cas, le Conseil-exécutif propose de réduire la peine à 10 jours de prison.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 10 jours de prison.*

5° **Wenger**, Marie, née Lörtscher, épouse de Rodolphe-Henri, originaire de Buchholterberg, née en 1893, demeurant à Genève, a été condamnée par le tribunal du district de Berne, le 30 avril 1933, à 30 jours de prison, dont à déduire 8 jours de prison préventive, pour **prostitution** et **proxénétisme**. Il ne saurait être fait droit au recours en grâce présenté par cette personne, attendu qu'elle a déjà été condamnée à diverses reprises pour des délits du même genre.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

6° et 7° **Jost**, Johann-Gottfried, originaire d'Eg-giwil, né en 1895, commerçant, et son épouse Anna née Thomann, née en 1895, demeurant à Frutigen, ont été condamnés par le président du tribunal de Frutigen, le 4 mars 1933, à chacun 6 amendes de 10 fr., soit au total de 120 fr., pour **contraventions à la loi sur le timbre**. Les prénommés délivrent des quittances de loyer à leurs locataires sous forme de lettres, qui sont remises aux locataires au moment du paiement du loyer ou

quelques temps après. De l'avis de la Direction des finances il est évident que les époux Jost ont agi dans l'intention d'é luder la loi. Il ne convient donc pas de faire preuve de mansuétude.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

8° **Gurtner, Ernest**, de Wahlern, né en 1887, cultivateur à Anet, a été condamné par le tribunal de district de Cerlier, le 12 octobre 1932, à 22 jours de prison, pour **incitation à commettre des faux et pour faux témoignage**. La fille du susnommé a, sur une carte postale adressée à une dame G. et portant des injures et des allégations calomnieuses, apposé la signature falsifiée des époux L. Après avoir nié avec opiniâtreté elle avoua en déclarant avoir écrit cette carte sur l'ordre de son père, qui lui en avait dicté la teneur. Entendu par le juge d'instruction, Gurtner contesta avoir eu connaissance de cette carte. Il demande maintenant qu'il lui soit fait remise au moins partiellement de sa peine. — Le préfet proposa d'écarter le recours et il relève que le 10 avril 1933 Gurtner a été condamné à 3 jours de prison pour mauvais traitements. Cette condamnation, qui est intervenue après la présentation du recours en grâce, prouve que Gurtner n'est pas digne de bénéficier d'une mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

9° **Ganguillet, Léon**, de Cormoret, né en 1877, commerçant et voyageur, demeurant à Berne, a été condamné par le tribunal de Berne à trois mois de détention correctionnelle pour **incitation à commettre des faux en écriture privée**. Il a incité son épouse à falsifier la signature de la sœur de cette dernière sur une lettre de change. — Le recourant a déjà été condamné à 4 mois de détention correctionnelle. Le sursis qui lui avait été accordé ayant été révoqué dernièrement, Ganguillet devra donc subir aussi cette peine. Il convient de le laisser commencer de subir son temps. Si sa conduite dans l'établissement le justifie, on pourra alors le mettre au bénéfice d'une mesure de clémence. Pour le moment, le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

10° **Gehri, Rudolf**, de Worben, né en 1900, cor-donnier, actuellement détenu à Witzwil, a été condamné le 5 décembre 1932, par la Cour d'assises du IV^e arrondissement, à 18 mois de réclusion pour **faux en écriture privée, incitation à faux té-**

moignage et banqueroute frauduleuse. Dans le courant de 1926, Gehri ouvrit à Bienne un magasin de chaussures avec atelier de réparation. N'ayant pas de capitaux, il lui fallut en trouver avec l'aide de cautions. Le montant emprunté ascendait à fin 1928 à 15,000 fr. Les affaires ne furent pas brillantes et lorsque la chute des prix des chaussures se fit sentir, le susnommé se trouva aux prises avec des difficultés financières qui, à fin 1929, rendirent sa situation intenable. Gehri eut alors la fatale idée de chercher à soustraire à une saisie éventuelle les marchandises qu'il avait en magasin. C'est dans ce but qu'il vendit au sieur Sp. tout son stock, qui avait une valeur de 28,000 fr. environ. Afin de donner plus de poids à l'acte de vente, il le fit dresser par un notaire. Il délivra à l'acheteur une quittance, par laquelle il reconnaissait avoir reçu de ce dernier un montant de 28,800 fr. en espèces. Sp. reprit, soit disant comme sous-loueur, les locaux du magasin et de l'atelier. Gehri devenait l'employé de Sp., engagé en qualité de gérant. Ceci n'était que fictif et il était entendu qu'en fait le commerce ne subissait aucun changement. Lorsque, plus tard, les créanciers procédèrent par voie de poursuites et que Gehri fut déclaré en faillite, il ne possédait prétendument plus aucune marchandise. Lorsque lors de l'enquête ouverte contre lui il fut invité à dire ce qui était advenu du montant de la vente qu'il avait encaissé, il prétendit avoir employé cet argent au remboursement de diverses dettes contractées en son temps auprès de personnes de sa parenté. Il présenta en effet quatre quittances qui toutefois étaient fictives et qui, dans leur teneur, ne répondaient pas aux faits. Entendu par le juge d'instruction, comme témoins, les parents en cause, à l'incitation de Gehri, déclarèrent, à l'encontre de la vérité, que ces quittances étaient bien exactes et qu'ils avaient effectivement reçus les montants y figurant. L'enquête ayant prouvé que Gehri avait, dans le but de porter préjudice à ses créanciers, détourné les marchandises qu'il détenait, fait état d'actes fictifs, mal tenu et même détruit des livres de comptabilité, sans jamais avoir dressé de bilan, il fut reconnu coupable de banqueroute frauduleuse. Son tuteur présente un recours en grâce. Selon le rapport de la direction du pénitencier, la conduite et le travail de Gehri sont satisfaisants. On est cependant d'avis qu'une remise du douzième constituerait déjà une importante mesure de clémence envers Gehri, dont le dossier laisse d'ailleurs une impression défavorable. Le Conseil-exécutif estime, lui aussi, que le caractère du condamné et la mentalité dont il a fait preuve par ses agissements et par sa conduite lors de l'enquête pénale rendent cet individu indigne d'une mesure de clémence allant au-delà du douzième. La mise au bénéfice de cette grâce étant de sa compétence, il en fera profiter Gehri pour autant que la conduite de ce dernier dans l'établissement ne donnera pas matière à des plaintes. Le Conseil-exécutif propose donc, pour aujourd'hui, d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

11^o **Michel, Fritz**, de Ringgenberg, né en 1903, manœuvre, actuellement détenu à Thorberg, a été condamné le 18 juillet 1931 par la Chambre criminelle à 3 ans de réclusion pour **vol qualifié, vol simple, escroquerie, détournement d'objets trouvés, dommage à la propriété et délit de chasse**. Le susnommé a commis, principalement au cours de l'année 1930, toute une série de vols d'objets de tous genres. Il est en outre un braconnier passionné. Sa conduite et son travail dans l'établissement sont satisfaisants. La direction du

pénitencier propose de faire droit en partie au recours. Vu les antécédents de Michel, le Conseil-exécutif estime ne pouvoir recommander une mesure de clémence allant au-delà du douzième. Il propose donc d'écarter le recours, en se réservant, le moment venu, de faire grâce de 3 mois de son temps au recourant si sa conduite au pénitencier continue d'être satisfaisante.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

Rapport de la Direction des affaires communales

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur la

séparation de la communauté rurale d'Ausserschwandi de la commune de Reichenbach et son incorporation à celle de Frutigen.

(Octobre 1928/Décembre 1932.)

En date du 31 juillet 1927 la communauté rurale d'Ausserschwandi, se fondant sur une décision prise à l'unanimité par son assemblée, a demandé au Conseil-exécutif d'être détachée de la commune municipale de Reichenbach et incorporée à celle de Frutigen.

Tandis que Reichenbach s'était prononcé par 180 voix contre 21, dans son assemblée du 27 novembre 1926, contre la séparation d'Ausserschwandi, Frutigen avait voté à l'unanimité, le même jour, le rattachement de cette communauté à son territoire.

De la correspondance échangée ensuite à ce sujet, des avis exprimés par les Directions et autorités entrant en ligne de compte, ainsi que de l'inspection locale à laquelle la Direction des affaires communales a procédé le 26 janvier 1928, il ressort ceci :

1. Situation topographique et communications. Située sur la rive droite de la Kander, la communauté rurale d'Ausserschwandi a un territoire qui, s'insinuant comme un coin entre les autres parties de la commune de Reichenbach et celle de Frutigen, suit d'une manière générale le cours de la dite rivière et dont la pointe touche au Gerihorn, sis au sud-est. Ce territoire est un peu plus rapproché de Frutigen que de Reichenbach, la limite la plus voisine de cette dernière localité étant à peu près à mi-distance entre Reichenbach et Frutigen.

De Reichenbach à Kien, il y a une petite route assez bonne; en outre, un chemin carrossable de 3 m. 50 de large établit la jonction avec la route cantonale, communication la plus directe avec la gare de Reichenbach. De Kien à Ausserschwandi, jusqu'à la limite communale de Frutigen, le chemin est en revanche très étroit, d'abord de 2 m. puis seulement de 1 m. 50. Il n'y a point de places de croisement. Le profil en long est fort

irrégulier et suit complètement la configuration du terrain, les montées et les descentes étant nombreuses. Il s'agit de la plus ancienne voie menant dans la vallée, autrefois chemin muletier et appelée aujourd'hui encore « Wallisgasse ».

De Frutigen à Ausserschwandi, par Vorderchwandi, le chemin est corrigé. Une petite route de 3 m. 60 de large relie Schwandi à ladite localité.

C'est avec Frutigen que les relations d'Ausserschwandi sont le plus actives.

La communauté rurale d'Ausserschwandi a dû renoncer à améliorer ses communications avec Reichenbach, à cause des frais et vu que ses relations seraient néanmoins demeurées le plus importantes avec l'autre commune.

2. Ecoles. Avec celle d'Innerschwandi, qui lui est limitrophe mais fait partie de la commune de Frutigen, la communauté rurale d'Ausserschwandi forme la petite communauté scolaire de Schwandi, qui compte une seule classe, de 40 élèves environ.

Pour les choses scolaires, donc, Ausserschwandi est en somme déjà en rapports avec Frutigen. La commune de Reichenbach n'a aucunes charges à supporter de ce chef. A Frutigen se trouve au surplus une école secondaire, que suivent également quelques enfants d'Ausserschwandi.

3. Culte. Ausserschwandi fait déjà partie de la paroisse de Frutigen. Il en résulte — situation quelque peu contradictoire — que les gens de cette région font baptiser leurs enfants et enterrent leurs morts à Frutigen, tandis que les formalités d'état civil doivent s'accomplir à Reichenbach.

4. Service de défense contre le feu. Dans son rapport sur cette face de la question, l'inspecteur des sapeurs-pompiers du district de Frutigen conclut à la nécessité d'améliorer le service de défense contre le feu à Schwandi. Les conditions de com-

munications jouent naturellement aussi un rôle à cet égard. Le rapport relève expressément que c'est du côté de Frutigen que ces conditions sont le plus favorables, de sorte que si Ausserschwandi faisait partie de ladite commune il pourrait être protégé à la fois mieux et plus promptement en cas d'incendie.

Les arguments que la communauté rurale d'Ausserschwandi tire de cette situation pour motiver sa demande de rattachement à Frutigen doivent être reconnus fondés. La commune de Reichenbach n'en a d'ailleurs pas contesté la justesse, ainsi qu'il ressort des considérations exprimées par son porte-parole lors de l'inspection locale. Si elle s'oppose à la séparation demandée, c'est essentiellement pour des raisons fiscales, Ausserschwandi ayant un capital imposable de près d'un million ainsi très peu de charges d'assistance.

5. *Impôts.* Quant aux impôts, Ausserschwandi paie à Reichenbach $2\frac{1}{2}$ ‰ de taxes municipales et lève en outre pour soi-même 1 ‰ de taxe scolaire et 0,30—0,40 ‰ d'impôt du culte, tandis que pour le reste de la commune de Reichenbach ces diverses impositions ne dépassent pas $3\frac{1}{2}$ ‰ au total. La communauté rurale d'Ausserschwandi est donc imposée plus fortement que les autres parties de Reichenbach.

6. *Partage des biens communaux.* A l'occasion de l'inspection locale effectuée au commencement de cette année, conseil a été donné à la commune de Reichenbach et à la communauté rurale d'Ausserschwandi de s'entendre au sujet du partage des biens communaux, avant qu'Ausserschwandi ne soit éventuellement rattaché à Frutigen, de manière à éviter ensuite un procès devant le Tribunal administratif. Pareille entente n'a cependant pas pu se faire, d'après les renseignements reçus des parties en cause.

Un arrangement préalable concernant le partage des biens n'étant cependant pas indispensable pour que le rattachement d'Ausserschwandi à Frutigen puisse avoir lieu, et suffisamment de raisons militant d'autre part en faveur de cette incorporation, nous vous recommandons d'adopter notre projet de décret.

Complément.

1. En mai 1929, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil-exécutif le décret qui lui était soumis, avec invitation à procéder à une nouvelle tentative d'arrangement, entre les communes intéressées, au sujet

du règlement des questions financières soulevées par le rattachement d'Ausserschwandi à Frutigen. Le Conseil-exécutif désigna alors comme médiateur M. le député Schiffmann, secrétaire communal de Sigriswil. Mais ainsi qu'il ressort du rapport présenté par ce dernier le 3 mars 1932, les nouvelles négociations n'ont pas abouti, de sorte que le Grand Conseil doit derechef être saisi de l'affaire.

2. En date du 14 octobre 1932, la communauté rurale d'Ausserschwandi a demandé que le projet de décret de 1928 soit traité et liquidé. Mais le mandat de la commission préconsultative nommée autrefois ayant cessé avec l'expiration de la dernière législature (art. 36 du règlement du Grand Conseil du 24 février 1926), il fallut désigner une nouvelle commission.

3. Depuis le dépôt du décret, dans la session de mai 1929, les conditions de fait à prendre en considération au cas particulier se sont quelque peu modifiées, et dès réception du rapport du médiateur, la Direction des affaires communales a procédé à une enquête sur la situation telle qu'elle se présente maintenant. Il a été constaté ceci:

De Kien à Ausserschwandi, jusqu'à la limite communale de Frutigen, le chemin était autrefois très étroit — 2 m. pour commencer, puis, plus haut, 1 m. 50 seulement — et il n'y avait pas de places de croisement. En raison des frais, la communauté rurale d'Ausserschwandi ne pouvait pas songer à améliorer ses conditions de communication avec Reichenbach. Mais, aujourd'hui, la commune de Reichenbach a établi de Kien jusqu'à la limite d'Ausserschwandi une route de 3 m. 60 de large, bien carrossable, sans que la communauté rurale ait aucune taxe spéciale de voirie à payer. Reichenbach est d'avis que la nouvelle route devrait être prolongée encore à travers le territoire d'Ausserschwandi; mais la question de savoir qui exécutera les travaux dépend naturellement de la solution qui sera donnée à celle de la séparation.

Vu ces circonstances, le Conseil-exécutif ne peut que laisser au Grand Conseil, l'affaire étant déjà pendante devant cette autorité, le soin de donner telle suite qu'il lui plaira à la requête de la communauté rurale d'Ausserschwandi.

Berne, 25 octobre 1928 / 16 décembre 1932.

Le directeur des affaires communales,
H. Mouttet.

Projet du Conseil-exécutif
du 7^e novembre 1928.

Décret

détachant la communauté rurale d'Ausserschwandi
de la commune de Reichenbach et l'incorporant à
la commune de Frutigen.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 63, paragr. 2, de la Constitution;
Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète :

Article premier. La communauté rurale d'Ausserschwandi est détachée de la commune municipale de Reichenbach et incorporée à celle de Frutigen.

Les tâches administratives que la première de ces communes assumait jusqu'ici pour le territoire de la dite communauté rurale, sont déléguées à la seconde.

Art. 2. Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1934. Les communes de Reichenbach et de Frutigen procéderont au partage de biens nécessaire. Faute de pouvoir s'entendre, elles suivront la voie prévue en l'art. 63, paragr. 2, de la Constitution.

Art. 3. Le Conseil-exécutif pourvoira à l'exécution du présent décret.

Berne, le 7 novembre 1928.

Au nom du Conseil-exécutif :

Le président,
Joss.

Le chancelier,
Schneider.

La Commission adhère à ce projet primitif du
Conseil-exécutif, du 7 novembre 1928.

Berne, le 3 mai 1933.

Au nom de la Commission :

Le président,
Schiffmann.

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

sur des

mesures ordonnées afin d'assurer l'ordre et la tranquillité publics.

(Juillet 1933.)

Pour les journées de Pentecôte du 3 au 5 juin 1933, la Jeunesse socialiste suisse avait organisé à Bienne un congrès, dont le programme portait entre autres:

Samedi, 3 juin: Ouverture du congrès à la Maison du Peuple de Bienne.

Dimanche, 4 juin: Matinée, dès 7 h. 30: Réunions et démonstrations de quartier de la Jeunesse socialiste, avec chœurs parlants et brefs discours de membres de la Jeunesse socialiste.

Dès 14 h.: Cortège de démonstration à travers la ville de Bienne et grande manifestation à la Place du Marché-Neuf, avec discours du Dr A. Schmid, conseiller national; de Léon Nicole, Genève; d'Emilio Agostinetti, Bellinzona, et de Walter Vollenweider, Aarbourg. Le soir, cortège aux flambeaux et représentation en plein air à la Place du Marché-Neuf.

Lundi, 5 juin: Course à l'Île de St-Pierre.

16 h.: Manifestation de clôture à la Maison du Peuple.

La participation active, au congrès, de Léon Nicole, conseiller national à Genève, dont le discours du dimanche après-midi, à la Place du Marché-Neuf, devait être rendu intelligible aux nombreux auditeurs au moyen de hauts-parleurs, provoqua de vives protestations dans les milieux bourgeois de Bienne. C'est ainsi que le «Bieler Tagblatt» publia le 27 mai un article disant que beaucoup de Biennois ne pouvaient comprendre qu'il fallût que le prénommé, précisément, vint à Bienne pour éclairer des jeunes gens, et que c'était là un geste de fanatisme politique dépassant vraiment la mesure. En date du 29 mai, le préfet de Bienne avisait de son côté le

Conseil-exécutif que l'intervention publique du sieur Nicole était considérée par les milieux bourgeois comme une provocation, qui pouvait aisément avoir de graves conséquences. Ce magistrat requérait par conséquent, dans l'intérêt de l'ordre public, l'interdiction du discours que devait prononcer le susnommé. Il confirma encore sa missive le lendemain, en ajoutant que les partis civiques de Bienne prenaient leurs dispositions pour le cas où l'autorité cantonale n'ordonnerait pas d'énergiques mesures, et que si le sieur Nicole n'était pas empêché de parler il pourrait se produire une bagarre sanglante.

Vu ces communications, le commandant de la police cantonale reçut mandat de s'aboucher avec des personnalités influentes, à Bienne, afin d'arriver si possible à ce qu'il soit fait abstraction du sieur Nicole comme orateur au Congrès de la jeunesse socialiste. Ce fonctionnaire se mit en rapports notamment avec le préfet, M. Bertschinger, le maire de Bienne, Dr Guido Müller, MM. les députés Flückiger et Abrecht. Il ressortit de ces pourparlers que la présence de Léon Nicole à Bienne — au moment même où son affaire pénale en raison des tragiques événements qui s'étaient déroulés à Genève le 9 novembre 1932 était débattue devant les Assises fédérales — pouvait entraîner de sérieuses perturbations. Le maire de Bienne offrit, en présence d'une délégation du Parti socialiste biennois et du secrétaire Vollenweider, de s'employer afin que l'on renoncât à faire participer le sieur Nicole au Congrès de Bienne. D'autre part, il fut constaté que les milieux civiques de la localité et des environs étaient décidés à faire une démonstration à la Place du Marché-Neuf contre la présence de Léon Nicole, et cela même éventuellement avec la coopération de cavaliers de la région. Il apparaissait dès lors comme de plus en plus probable que l'arrivée du susdit

personnage à Bienne n'irait pas sans de sérieuses atteintes à l'ordre et au repos publics.

Le 2 juin, on apprit que les négociations menées par le maire Müller avaient échoué et que les organisateurs de la Journée de la jeunesse socialiste n'entendaient nullement renoncer à la présence du sieur Nicole. La situation empira encore du fait que, suivant un télégramme adressé au Conseil-exécutif le 1^{er} juin déjà par l'Association des corporations d'étudiants de l'Université de Berne, et confirmé par une missive du même jour, ce groupement réclamait une interdiction de parler à l'égard du sieur Nicole, en ajoutant que la « Ligue pour le peuple et la patrie » s'associerait elle aussi aux mesures que prendrait le corps des étudiants bernois. Il fut constaté, en outre, que dans toutes les villes importantes de la Suisse des citoyens animés de sentiments patriotiques se groupaient avec la ferme volonté d'empêcher Léon Nicole de paraître au Congrès de Bienne. Une même demande que celle des étudiants bernois fut présentée au Gouvernement par les partis bourgeois, la Société des officiers et des sous-officiers ainsi que diverses associations économiques de la ville de Bienne. De son côté, l'Association des corporations d'étudiants de l'Université de Zurich protesta contre la participation projetée du sieur Nicole au Congrès de la jeunesse socialiste, en déclarant que si les autorités ne prenaient pas les mesures nécessaires, elle se verrait contrainte d'intervenir elle-même pour sauvegarder l'honneur et la considération du pays. Une action identique était annoncée de Lausanne également. En même temps, le Conseil-exécutif reçut de la Direction de police de Bienne, agissant sur mandat du Conseil municipal, une missive dépeignant la situation comme sérieuse et réclamant de l'autorité cantonale toutes mesures propres à empêcher les désordres qui menaceraient de se produire, les 33 agents de la police locale ne pouvant suffire à sauvegarder l'ordre et la tranquillité publics. On recommandait au surplus, dans la missive dont il s'agit, une action commune de la gendarmerie et de la police locale. Le commandant du Corps de police jugea que les forces dont on eût disposé ainsi n'étaient pas suffisantes, car, sur les 304 hommes que compte la gendarmerie, il n'était pas possible d'en détacher plus de 200 pour le service d'ordre à Bienne. Ces agents n'auraient pu assumer aucune garantie en cas de désordres, surtout si des cavaliers étaient intervenus dans l'affaire ainsi qu'il fallait s'y attendre. On se serait trouvé en face de grandes masses populaires, se recrutant parmi les citoyens de Bienne, les participants à la Journée de la jeunesse socialiste et les contre-manifestants; rien que quant à ces derniers, on parlait de pas moins de 3000 membres des corporations d'étudiants, des associations politiques et du « Front national ». Pendant la journée du 2 juin, le maire de Bienne téléphona au commandant de la gendarmerie que, si des troupes n'étaient mises sur pied, il y aurait lieu de s'attendre au pire. Le magistrat responsable du bien de sa commune était d'avis que, dans ces conditions, la manifestation prévue devait être interdite. Eventuellement, disait-il, il suffirait peut-être de défendre au sieur Nicole de prendre la parole, mais même sans la participation de ce dernier on ne pouvait être sûr qu'il n'y aurait point de désordres. M. le Dr Müller ju-

geait dès lors préférable et même indispensable d'interdire la manifestation. Il déclarait cependant vouloir chercher encore une fois personnellement à amener une abstention de Léon Nicole, et cela éventuellement de concert avec les dirigeants du Parti socialiste suisse.

Le trouble dont était menacée la grande fête de la Pentecôte, reconnue comme telle par la loi du 19 mars 1905 sur le repos dominical, fit également l'objet de réclamations de la part des milieux religieux de Bienne. Il est incontestable que les démonstrations de quartier prévues pour la matinée du dimanche, 4 juin, et surtout l'assemblée qui devait se tenir l'après-midi à la Place du Marché-Neuf, eussent été de nature à porter atteinte au caractère dudit jour.

Vu cet ensemble de faits et après avoir examiné la situation d'une manière approfondie, le Conseil-exécutif, dans sa séance ordinaire du 2 juin 1933, rendit l'arrêté suivant:

« Le Conseil-exécutif du canton de Berne, vu l'art. 39 de la Constitution cantonale et afin de sauvegarder l'ordre et la tranquillité publics, arrête:

1^o Toutes assemblées en plein air, ainsi que tous cortèges et autres démonstrations sur les places et voies publiques, sont interdits dans la ville de Bienne et ses environs le dimanche de Pentecôte, 4 juin 1933.

2^o Il est interdit au sieur Léon Nicole, à Genève, de pénétrer sur le territoire du canton de Berne jusqu'au lundi, 5 juin 1933, à 24 heures.

3^o Les infractions au présent arrêté sont passibles d'une amende de 500 fr. au plus ou de l'emprisonnement pendant un mois au plus, les deux peines pouvant être cumulées. Si le coupable est un étranger, il pourra en outre être expulsé du canton.»

Il est bien évident que des mesures devaient être prises, aussi, afin d'assurer le respect de la décision ainsi intervenue. C'était l'unique moyen de prévenir effectivement tous troubles pour la tranquillité publique. Le Conseil-exécutif autorisa donc la Direction des affaires militaires à lever des troupes, en vue du service d'ordre à Bienne et aux environs, jusqu'à concurrence d'un régiment.

Dans l'après-midi du 2 juin, le Conseil-exécutif siégea à nouveau et, à cette occasion, prit connaissance de rapports parvenus entre temps sur la situation à Bienne, ainsi que de la communication téléphonique du maire, Dr Müller, mentionnée ci-haut et d'un avis de la Direction des affaires militaires annonçant la mise de piquet du régiment d'infanterie de landwehr 45. Le Gouvernement décida en principe de maintenir l'arrêté rendu dans sa séance du matin. Il décida d'autre part d'envoyer à Bienne une délégation, afin de notifier personnellement ses décisions aux organisateurs du Congrès de la jeunesse socialiste et au Conseil municipal. Cette prise de contact direct avec les représentants de la Jeunesse socialiste n'avait nullement pour objet de discuter les mesures édictées, mais simplement de chercher à amener les organisateurs du Congrès à faire abstraction d'un discours du sieur Nicole ainsi que de toutes démonstrations pour le dimanche de

Pentecôte. La dite conférence eut lieu le vendredi, 2 juin, à 5 heures de l'après-midi, à la Préfecture de Bienne. Y participaient: les délégués du Gouvernement, le préfet de Bienne, le Conseil municipal de Bienne au complet, le directeur Schmidt, de la « Centrale », le député Flückiger, à Bienne, le rédacteur Fell, de la « Seeländer Volksstimme » et le secrétaire central de la Jeunesse socialiste suisse, Walter Vollenweider. Les délégués du Conseil-exécutif donnèrent connaissance des décisions prises par cette autorité, en faisant remarquer expressément que le nécessaire serait fait pour en assurer le respect au cas où l'on ne renoncerait pas à la participation de Léon Nicole et aux démonstrations prévues pour le dimanche de Pentecôte. Invités à faire une déclaration sur ce point, les organisateurs de la Journée de la Jeunesse socialiste, soit le rédacteur Fell et le secrétaire Vollenweider, exprimèrent l'avis qu'ils n'étaient pas compétents; le premier releva particulièrement qu'il ne pouvait même pas recommander aux organes dirigeants du Parti de donner les assurances requises. Au nom des milieux bourgeois de Bienne, le directeur Schmidt déclara en revanche qu'il n'y aurait aucune contre-manifestation, vu les mesures prises par l'autorité.

En raison du refus formulé par les deux représentants des organisateurs du Congrès, il ne restait plus à la délégation du Conseil-exécutif qu'à ordonner la levée des troupes mises de piquet, à titre de seule mesure garantissant l'ordre et le repos publics. Et cette délégation avait reçu du Conseil-exécutif, dans la séance du vendredi après-midi, les pouvoirs nécessaires pour le cas où, ensuite de la conférence de Bienne, les organisateurs de la Journée de la Jeunesse socialiste ne renonceraient pas aux démonstrations interdites et au discours du sieur Nicole.

Comme il ressort de ce qui précède, les mesures ordonnées par le Gouvernement ont été rendues nécessaires par l'intransigeance des organisateurs de la Journée de Bienne, qui ne voulurent supprimer du programme de cette dernière ni les manifestations du dimanche de Pentecôte, ni la participation active de Léon Nicole. Les partis civiques de Bienne décidèrent, eux, le vendredi soir, de s'abstenir de toute contre-démonstration eu égard aux mesures gouvernementales; et les corporations d'étudiants des universités de Berne, Zurich et Lausanne, ainsi que le « Front national », renoncèrent de même à une marche sur Bienne. C'est donc uniquement au refus des organisateurs du Congrès de respecter les interdictions édictées par le Conseil-exécutif que doit être attribuée la nécessité de mettre des troupes sur pied. Ces interdictions prononcées, c'était pour l'autorité un devoir que d'en assurer l'observation, au besoin avec le concours de forces militaires.

Les mesures ordonnées par le Conseil-exécutif n'avaient nullement pour objet d'empêcher la Journée de la Jeunesse socialiste en soi. Seules furent interdites, les démonstrations sur la voie publique pour le dimanche de Pentecôte, ainsi que la participation du sieur Léon Nicole au Congrès. Celui-ci fut parfaitement autorisé pour le surplus et, le jour de Pentecôte, rien n'empêchait même de tenir des assemblées pourvu que cela se fit en lieux clos. D'ailleurs, les mesures décrétées visaient toutes perturbations, d'où qu'elles pussent venir.

Mobilisées le samedi, 3 juin, à Berthoud, les troupes du régiment de landwehr 45 mis sur pied furent transportées par chemin de fer à Brügg, d'où elles furent disloquées dans des localités environnant Bienne. Dans cette ville même, il n'y avait qu'une compagnie occupant l'arsenal et une section gardant le bâtiment des postes et télégraphes, situé près de la gare. Toutes les troupes, ainsi que les 130 gendarmes concentrés à Bienne, étaient sous les ordres du commandant de place, lieutenant-colonel Flückiger, commandant du régiment d'infanterie 13, à Bienne. Le service d'ordre en ville fut effectué durant les fêtes de Pentecôte exclusivement par la police cantonale et municipale.

Grâce aux mesures décrétées par l'autorité, aux dispositions judicieuses, correctes et toujours impartiales prises par le commandant de place ainsi qu'à l'excellente tenue des troupes levées et des forces de police, l'ordre ne fut troublé nulle part à Bienne pendant les journées critiques. Après que les organisateurs de la Journée de la Jeunesse socialiste eurent cherché à transférer sur territoire soleurois les démonstrations prévues pour le dimanche de Pentecôte, tentative qui échoua en raison d'un arrêté analogue à celui du Gouvernement bernois que rendit le Conseil d'Etat de Soleure — interdisant toutes manifestations même pour le lundi, 5 juin — la réunion de Bienne put avoir lieu avec un programme quelque peu réduit. Il n'y eut point de manifestations le dimanche de Pentecôte et le cortège aux flambeaux prévu pour ce jour-là se fit le samedi déjà. Au surplus, le commandant de place ne mit pas de mesquinerie dans l'interprétation des arrêtés du Conseil-exécutif. C'est ainsi que les organisateurs de la Journée furent autorisés, pour le dimanche de Pentecôte, à célébrer la fête aux « Prés de Macolin », pourvu que le cortège ne traversât pas la ville en colonnes de marche proprement dites et qu'il n'y eût pas de drapeaux rouges. Aux « Prés de Macolin », les participants pouvaient se livrer à des jeux, mais non tenir de véritables assemblées. La grande réunion interdite pour le dimanche, 4 juin, fut remplacée, le lundi, une fois les participants au Congrès revenus de leur course à l'île de St-Pierre, par un cortège à travers la ville et auquel fit suite une réunion de démonstration à la Place du Marché-Neuf. Ceci, également, avait été autorisé par le commandant de place. Tout se passa dans le calme, et conformément aux instructions données, de sorte qu'il ne se produisit aucun incident.

Les mesures prises par le Conseil-exécutif ont prévenu et empêché ainsi, durant les fêtes de Pentecôte, tous désordres ou autres troubles à Bienne et dans le voisinage. L'émoi intense qui s'était manifesté à la veille de la Pentecôte non seulement à Bienne, mais encore un peu partout en Suisse, se calma dès l'entrée en jeu des troupes mises sur pied. Les instructions du commandant de place furent suivies sur toute la ligne; elles s'avèrent judicieuses et adaptées aux circonstances. La Journée de la Jeunesse socialiste put s'effectuer d'une manière qui excluait des perturbations. Les dispositions voulues étaient prises, aussi, afin de protéger les manifestations autorisées. C'est ainsi que, le 4 juin, quand à 6 1/2 heures du soir les dirigeants du Congrès de la Jeunesse socialiste signalèrent des attroupements d'une certaine impor-

tance devant la Maison du Peuple, en demandant que la liberté de la circulation fût assurée, des ordres appropriés furent immédiatement donnés à la police. Conçues uniquement en vue de prévenir des atteintes à la tranquillité publique, d'où qu'elles vinssent, les mesures du Conseil-exécutif ont donc parfaitement atteint leur but et se sont montrées bonnes. C'est ce que reconnut au surplus le Conseil de ville de Bienne — en majorité socialiste — en exprimant dans sa séance du 8 juin courant les meilleurs remerciements au Gouvernement pour les dispositions prises par lui afin d'assurer la tranquillité et l'ordre publics dans les circonstances qui viennent d'être exposées, ainsi qu'au commandant de place, aux troupes mises sur pied et aux organes de la police pour l'exécution pleine de tact de leur tâche.

Les troupes furent licenciées le 6 juin, à Berthoud. Au nom du Conseil-exécutif, le président de ce dernier, M. Stähli, leur adressa pour le fidèle

accomplissement de leur devoir de soldats des remerciements auxquels le Gouvernement s'associait unanimement.

Le Conseil-exécutif a ordonné les mesures qui font l'objet du présent rapport en vertu de l'art. 39 de la Constitution cantonale. Conformément au paragraphe 2 de cette disposition, il les porte maintenant à la connaissance du Grand Conseil, en lui proposant d'en prendre acte et de les approuver.

Berne, le 7 juillet 1933.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

H. Stähli.

Le chancelier,

Schneider.

Rapport de la Direction de l'intérieur

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la revision de la loi concernant l'assurance-chômage du 6 décembre 1931.

(Août 1933.)

1. Généralités.

Le peuple bernois a adopté la loi sur l'assurance-chômage actuellement appliquée, le 6 décembre 1931, par 81,354 contre 64,759 voix, soit à une majorité de 16,595 suffrages, et cette loi fut mise en vigueur par le Conseil-exécutif dès le 1^{er} janvier 1932.

Toutes les expériences acquises dans l'application de la première loi cantonale concernant l'assurance-chômage, du 9 mai 1926, ont été utilisées pour l'élaboration du second acte législatif en cette matière. Mais il y eut aussi certaines innovations. C'est ainsi que furent statuées diverses dispositions ayant pour objet de fortifier chez les assurés la volonté de travailler et, d'autre part, que fut établi un subventionnement sur la base d'une échelle mobile et, enfin, que les communes furent autorisées à introduire partiellement l'assurance-chômage à titre obligatoire pour certaines professions et catégories de personnes. Comme nous pénétrions par là dans un domaine encore inconnu, nous réservâmes expressément les expériences qui seraient faites également avec la seconde loi, étant bien entendu que nous proposerions sans retard les modifications que nécessiteraient les lacunes du nouveau régime ou les abus qui se manifesteraient dans l'assurance-chômage.

La loi du 6 décembre 1931 va tantôt être en vigueur depuis deux ans. Depuis qu'elle est appliquée, différents points sont apparus, qui, dans l'intérêt de l'Etat et des communes ainsi que dans celui de l'idée même de l'assurance, appellent un nouvel examen.

Le chômage s'est aggravé et la tension générale s'est accrue encore. Aujourd'hui, la question de principe se pose à nous de savoir si, à l'avenir,

l'Etat et les communes bernoises seront encore à même de subventionner les caisses d'assurance-chômage, ou si cette assurance, qui est onéreuse, ne devrait pas être remplacée par les secours de crise, beaucoup moins coûteux.

Pour ce qui nous concerne, nous voudrions, pour le moment, maintenir conjointement l'assurance-chômage et les secours de crise. Nous estimons cependant que c'est un devoir impérieux que de combattre avec énergie les excès et abus constatés dans la grande œuvre d'assistance dont il s'agit. Les temps particulièrement difficiles que nous traversons exigent une extrême économie aussi dans les dépenses sociales. Reconnaître l'obligation morale de l'Etat de contribuer à assurer l'existence de citoyens frappés de chômage, sans faute de leur part, est d'ailleurs parfaitement compatible avec une adaptation mobile de la législation sociale aux conditions économiques et à la capacité financière des communes et de l'Etat.

C'est aussi dans ce sens que nous avons conçu notre projet de revision.

Les modifications et compléments les plus importants, par rapport au régime institué dans la loi du 6 décembre 1931, sont les suivants:

I. Subventions cantonales et communales.

1° Fixation des subventions cantonales et communales en faveur de l'assurance-chômage conformément aux facteurs déterminants pour chaque commune bernoise.

2° Limitation de la subvention cantonale, pour toutes les caisses d'assurance-chômage, au 20 % des indemnités journalières effectivement versées par ces institutions.

II. Elimination de toute jouissance abusive des indemnités journalières.

1° Fixation d'un maximum de contribution cantonale et communale aux caisses d'assurance-chômage pour personnes seules et pour familles.

2° Institution du principe de l'assurance suivant les besoins effectifs.

III. Coopération des employeurs à l'application de l'assurance-chômage.

1° Détermination du droit à l'indemnité journalière.

2° Contrôle des chômeurs assurés.

3° Déclaration des places vacantes dans le but de dégrever les caisses d'assurance-chômage.

IV. Reconnaissance des caisses d'assurance-chômage.

Refus ou révocation de la reconnaissance quant aux caisses ayant un caractère hostile à l'Etat.

V. Introduction de dispositions pénales.

* * *

Il est évidemment opportun, dans notre commentaire des *nouvelles* prescriptions, de relater les expériences dont s'inspire la revision partielle proposée.

Le texte de la loi du 6 décembre 1931, pour autant qu'il peut être conservé, a été réuni en un tout homogène aux nouvelles dispositions, afin de simplifier l'application pratique de la loi. Les modifications et compléments sont imprimés en italique.

2. Les dispositions de la nouvelle loi.

Art. 1. Pas de modification au regard de la loi de 1931.

Art. 2. Une commune bernoise a soulevé la question de savoir de quelle manière la subvention cantonale et communale devait être déterminée, selon la loi actuellement en vigueur, en particulier si, pour la fixation du risque d'assurance, il fallait tenir compte de la prime des assurés et des indemnités journalières de tous les membres habitant le canton, ou seulement des membres assurés d'une commune. Raisonnablement, de l'avis de cette commune, il n'y aurait pas lieu de se baser sur tout le canton pour le calcul des subsides, attendu qu'il présente des conditions économiques fort complexes, de sorte que la crise industrielle affecte très inégalement les diverses régions. C'est pour cette raison, précisément, que l'art. 10 de notre loi du 6 décembre 1931 restreint expressément l'allocation du subside communal aux assurés domiciliés dans la commune, les facteurs externes ne jouant aucun rôle. Il conviendrait au surplus aussi de tenir compte des communes ayant pris des mesures pour atténuer le chômage par des travaux de circonstance, c'est-

à-dire que ces mesures doivent avoir pour effet une diminution de la subvention communale. Ce sont là autant de considérations que nous ne saurions négliger. Et c'est pourquoi nous entendons calculer désormais la subvention cantonale et communale sur la base des comptes de chaque commune en particulier.

Avec la loi actuelle, le subside de l'Etat ne dépasse le 12 0/0 que si l'index des charges atteint le chiffre de 70, l'échelle fixée comportant au surplus des intervalles de 17 points entre les divers degrés.

Suivant notre projet, le 12 0/0 susmentionné serait applicable jusqu'à un index des charges de 100 inclusivement, et les intervalles sont de 50 points. Il en résulte pour l'Etat une économie notable, surtout du fait que le maximum de 25 0/0 sera atteint moins vite que sous le régime de la loi de 1931.

Pour les caisses publiques de chômage, d'autre part, le subside cantonal est majoré dans chaque cas du 2 1/2 0/0 — ce qui, avec l'élévation égale de la quote communale, fait un relèvement du 5 0/0 —, et cela en raison des risques particuliers qu'assument ces institutions.

Art. 3. paragr. 1, nos 1 et 2. Ces dispositions reproduisent celles de la loi actuellement en vigueur.

N° 3. En principe, l'assurance-chômage et l'assistance-chômage ont différé jusqu'à ce jour, comme pendant la grande crise d'après-guerre de 1918—1924, à deux points de vue: Aux termes de la loi du 6 décembre 1931 sur l'assurance-chômage, les assurés ont un droit bien défini à une aide financière, qu'il y ait gêne ou non dans leur cas, tandis que l'assistance-chômage n'est versée que s'il y a gêne, comme il en est d'ailleurs maintenant encore quant aux allocations de crise.

C'est dans le fait que, selon le n° 3 de l'art. 3 du nouveau projet de loi, les subventions cantonales et communales ne sont pas versées pour les assurés qui ne se trouvent point dans la gêne à l'époque où ils ont droit à indemnité, que réside une des différences les plus marquées entre l'assurance-chômage, appliquée selon la loi de 1931, et le nouveau régime proposé.

On pourrait sans doute se demander si l'introduction de la clause de nécessité est compatible avec l'esprit même de l'assurance dont il s'agit. Nous répondrons d'une façon entièrement positive à cette question, d'une part eu égard à nos considérations générales sur la nécessité de reviser la loi de 1931, et d'autre part, pour assurer à l'avenir aussi la possibilité financière d'appliquer l'assurance-chômage, ce qui, en fin de compte, demeure l'essentiel.

N° 4. Quant au but et à la nature de l'assurance-chômage, nous faisons nôtre, ici, la conception allemande, qui ne correspond pas aux prescriptions légales actuelles de la Confédération et de notre législation cantonale. Nous avons à distinguer entre les deux grands groupes du chômage résultant des conjonctures, d'une part, et du chômage saisonnier, d'autre part. Tandis que les ouvriers tombant au chômage ensuite de la situation économique considèrent toujours ce fait comme un grand malheur, vu la perte de travail et de gain brusque et inopinée qu'il leur cause, le chômeur saisonnier sait,

lui, ce qui l'attend de par la nature même de son occupation. Pour compenser ce risque, les ouvriers saisonniers bénéficient dans la règle d'un gain supérieur. Il serait dès lors indiqué, en principe, d'avoir une assurance-chômage particulière pour l'une et l'autre des deux catégories de chômeurs, car ce serait l'unique moyen d'assurer aux deux groupes la compensation voulue. Cependant, les deux catégories ayant jusqu'ici été soumises au même principe d'assurance, il fut nécessaire d'introduire pour le personnel des hôtels et théâtres des délais d'attente spéciaux. Et pareille mesure est également prévue pour la main-d'œuvre de l'industrie du bâtiment.

Malgré ceci, comme l'expérience l'apprend, on ne saurait se dispenser de prendre des précautions particulières afin de prévenir une jouissance injustifiée des indemnités d'assurance-chômage. Il ne faut pas que le chômeur retire de l'assurance autre chose et plus que ne le comportent la nature et le but de cette institution sociale. Les membres des caisses d'assurance-chômage doivent surtout abandonner l'idée que l'assurance est une espèce d'assistance à laquelle il serait possible de faire appel en toute occasion, en se réclamant du droit résultant du versement des primes et lors même que ce serait contraire à l'esprit de l'institution.

La réglementation prévue au nouvel art. 3, paragraphe 1, n° 4, est destinée à parer à des abus manifestes, en particulier à l'allocation d'indemnités aux « faux » chômeurs.

N° 5. Ici est reproduit l'art. 3, parag. 1, n° 3, de la loi aujourd'hui en vigueur.

N° 6. Pas de modification par rapport à l'art. 3, parag. 1, n° 4, de la loi précitée.

N° 7, lettres a et b. Quelques caisses d'assurance-chômage versent une indemnité de 50% de la perte du gain normal aux assurés sans obligation légale d'assistance et de 60% à ceux ayant une telle obligation, sans prévoir aucun maximum. En revanche, il n'est en règle générale pas tenu compte d'un revenu supérieur à 6000 fr. Ce revenu maximum correspond à un gain journalier d'environ 20 fr., ce qui revient à dire que, dans certaines caisses d'assurance-chômage, un assuré avec obligation légale d'assistance a la possibilité de retirer une indemnité journalière allant jusqu'à 12 fr.

Ce fait, eu égard à la modicité des primes annuelles perçues des assurés, a déjà souvent suscité de vives réclamations dans notre canton. Nous savons bien que l'assurance-chômage ne peut nullement être comparée à l'assistance sans primes de la part des bénéficiaires. Si minimales soient-elles, les cotisations confèrent aux assurés un droit nettement déterminé aux indemnités journalières légalement fixées, pour autant que les autres conditions requises soient remplies. Mais il faut considérer, d'autre part, que les caisses d'assurance-chômage reçoivent des subventions publiques allant jusqu'à 90% de leurs prestations. Il est dès lors compréhensible, vu les difficultés financières actuelles, que les pouvoirs publics cherchent à alléger leurs charges de ce chef, sans néanmoins porter atteinte au but social de l'assurance-chômage.

Nous devons parer à une mise à contribution excessive des caisses d'assurance-chômage en fait

d'indemnités journalières, si nous ne voulons pas courir le risque de voir les prestations de l'assurance-chômage être considérées comme une source régulière de revenus, au détriment de la volonté de travailler — ceci également hors de la profession et du lieu de domicile ordinaires.

Lettre c. Le fait qu'avec la loi actuelle des chômeurs d'une même famille et vivant en ménage commun, arrivent à une indemnité journalière cumulative, a aussi donné lieu à de vives critiques contre l'assurance-chômage. On ne comprend guère, par exemple, qu'une famille puisse réaliser jusqu'à 20 francs d'indemnités par jour ouvrable. L'établissement de maxima s'impose dès lors, si l'on entend sauvegarder l'idée et le but de l'assurance-chômage.

Art. 3, parag. 2. Tout comme dans les dispositions correspondantes de la loi de 1931, on a prévu ici des exceptions aux nos 1 à 6 inclusivement. Nous avions pensé, au début, ne pas fixer par chiffres dans la loi même les limites prévues au n° 7, lettres a—c, mais réserver cet objet à une ordonnance. Après un examen approfondi de la question, toutefois, nous avons estimé que les chiffres voulus devaient être arrêtés d'emblée dans la loi, de manière que la réglementation des subsides du canton et des communes puisse entrer en vigueur avec la loi et qu'il ne faille pas attendre une ordonnance spéciale.

D'autre part, il nous paraît indiqué d'autoriser le Gouvernement à élever ou abaisser les montants prévus selon les fluctuations du coût de la vie et à régler d'une manière correspondante les cas analogues.

Paragr. 3. Il s'agit ici d'une reproduction de l'art. 3, parag. 3, de la loi en vigueur aujourd'hui.

Art. 4. Il s'agit là de l'art. 4 de la loi de 1931.

Art. 5. Même teneur que l'art. 5 de la loi précitée.

Art. 6, parag. 1, lettres a et b. Même rédaction que l'art. 6, lettres a et b, de la loi actuelle.

Lettre c. Les assurés qui, conformément à l'art. 3, 1^{er} parag., n° 3, de la loi modifiée, sont exclus du droit aux indemnités journalières, ne peuvent naturellement pas être soumis à l'obligation d'assurance.

Paragr. 2 et 3. Reproduction de l'art. 6, parag. 2 et 3, de la loi en vigueur.

Art. 7, parag. 1 et 2. Même rédaction que l'art. 7, parag. 1 et 2, de la loi de 1931.

Paragr. 3. A la fin de l'année 1932 il y avait dans le canton de Berne (recensement de 1920) environ le 54,7% et à fin 1931 le 49% des salariés qui étaient membres d'une caisse d'assurance-chômage reconnue. L'augmentation survenue d'une année à l'autre est due au perfectionnement de l'assurance-chômage et aussi à la nécessité plus grande de s'assurer provenant de l'aggravation de la crise. Il y a cependant encore beaucoup de salariés qui ont négligé de se prémunir contre les suites du chômage.

Jusqu'ici, 29 communes bernoises ont introduit l'assurance-chômage obligatoire. Malheureusement, il leur faut souvent actionner devant le Tribunal

administratif les assurés en retard dans le règlement de leurs primes, généralement minimales pour tant.

Nous proposons donc, à l'art. 7, 3^e parag., du projet de nouvelle loi, une procédure simplifiée quant aux créances des caisses publiques d'assurance-chômage.

Paragr. 4 et 5. Mêmes dispositions que celles de l'art. 7, parag. 3 et 4, de la loi de 1931.

Art. 8. Un des moyens de preuve les plus importants pour statuer, dans chaque cas, sur le droit à l'indemnité, est la déclaration du dernier employeur.

Suivant l'interprétation de la Confédération (principes d'application de la loi du 17 octobre 1924 concernant l'allocation de subventions pour l'assurance-chômage et de l'ordonnance I du 9 avril 1925 relative à l'exécution de cette loi), la dite déclaration ne tend qu'à certifier un fait, et non pas à porter un jugement sur le point de savoir si l'assuré est responsable ou non de son chômage. C'est à l'organe compétent aux termes des statuts de la caisse qu'il appartient de trancher cette question-ci et, au cas où l'ouvrier conteste l'exactitude de la déclaration patronale, ce même organe prononce. Si l'employeur refuse de fournir la déclaration requise, cela ne détermine pas, pour l'assuré, la perte du droit à l'indemnité de chômage. En pareil cas, l'organe compétent doit rechercher par quelque autre moyen si les conditions dudit droit sont remplies ou non.

Ce régime, que nous avons également adopté, implique différents inconvénients. D'une part, nous n'avons pas le pouvoir d'obliger les employeurs à fournir des indications sur la cause du chômage. D'autre part, il est souvent arrivé que des patrons ont fait de fausses déclarations sur la raison du renvoi de leurs anciens employés, ce qui fit subir aux caisses d'assurance-chômage et aux autorités subventionnantes (Confédération, canton et communes) des pertes assez importantes. C'est de ces constatations que s'inspirent aussi les nouvelles dispositions pénales contenues dans l'art. 19, parag. 1, du projet de loi.

Art. 9. Il arrive dans le Seeland et le Jura, que des petits patrons et ouvriers à domicile bénéficiant de secours publics travaillent en même temps pour des fabriques d'horlogerie. Il est clair que les ouvriers à domicile, en particulier, peuvent entreprendre du travail à des prix très bas quand ils touchent par ailleurs des indemnités de chômage assumées entièrement ou partiellement par la collectivité.

L'acceptation de travail dans des conditions pareilles ne peut que nuire fortement aux mesures d'assainissement de l'industrie horlogère. De plus, les institutions sociales créées en faveur des personnes dans la gêne, sont mises à profit abusivement ou exploitées à proprement parler. La Direction de l'intérieur a déjà invité toutes les communes du Jura à signaler à l'Office cantonal du travail, sans ménagement — avec indication des personnes en faute — tous les cas de cette espèce qui parviendraient à leur connaissance, de manière que la cessation du versement des indemnités journalières

puisse être ordonnée, une poursuite pénale étant d'ailleurs réservée. Aucun avis ne nous est parvenu des communes en cette matière. Mais nos révisions ont révélé un certain nombre de cas de jouissance abusive des indemnités, à la charge d'ouvriers à domicile.

Le mieux paraît, comme le prévoit l'art. 9 du projet de loi, d'astreindre les chefs d'entreprise à remettre à l'Office cantonal du travail une liste des petits patrons et ouvriers à domicile auxquels ils donnent de l'occupation.

Art. 10. En temps normal, il n'est pas possible d'astreindre l'employeur à signaler tous les postes vacants chez lui au service public de placement. Ce dernier doit lui-même aviser au nécessaire et faire acquiescer aux employeurs la conviction qu'il est de leur avantage de demander, en cas de besoin, leur personnel au service public de placement. La situation est toute autre en temps de crise, lorsque les fabriques sont closes, les entreprises arrêtées. C'est alors par milliers que les ouvriers cherchent aide et protection auprès des institutions d'assistance sociale. Et, dans ces circonstances, c'est pour le service de placement un devoir que de procurer au plus vite du travail aux personnes frappées de chômage sans faute de leur part. Il est évident qu'en temps de crise les places à repourvoir sont en forte diminution. Mais il y a néanmoins des exploitations qui par moments reçoivent des commandes et se trouvent dans l'obligation d'augmenter leur personnel. D'ordinaire, cependant, les places à repourvoir ne sont pas signalées au service public de placement et il est évident que ce dernier ne peut plus être au courant des conditions du marché du travail. Il peut bien se faire une idée de la situation du chômage, mais non pas des possibilités de travail.

Nous estimons dès lors que l'on peut exiger des employeurs, qui laissent leur main-d'œuvre à la charge des pouvoirs publics quand les conjonctures deviennent mauvaises, qu'ils signalent les places vacantes au service public de placement lorsque la situation s'améliore ne fût-ce que momentanément.

Si, aux termes des prescriptions proposées, les places vacantes doivent être déclarées à l'Office cantonal du travail, cela ne signifie nullement que les employeurs aient pour autant l'obligation d'engager la main-d'œuvre à eux assignée. Au contraire, ils sont et restent parfaitement libres de prendre à leur service le personnel qui leur convient. Ce qu'il faut, en revanche, c'est donner l'occasion au service de placement de proposer aux patrons les personnes en quête de travail inscrites dans ses registres.

Art. 11, parag. 1 et 2. Reproduction de l'art. 8, parag. 1 et 2, de la loi actuelle.

Paragr. 3 et 4. Nous envisageons ici un cas concret. Les ouvriers de l'industrie du vêtement et du cuir, pour autant qu'ils étaient organisés, étaient anciennement affiliés à la caisse d'assurance-chômage de leur Fédération suisse. Ensuite de dissentiments politiques, une scission se produisit au sein de cette fédération et, partant, des membres de la caisse d'assurance-chômage. Les sociétaires d'idées communistes restèrent dans l'ancien groupement, tandis

que les autres formèrent la nouvelle Association suisse des ouvriers du vêtement et de l'équipement, avec siège à Berne. Et, par la suite, la Fédération communiste des ouvriers du vêtement et cuir, à Zurich, fut exclue de l'Union syndicale suisse.

Les deux groupements possèdent une caisse d'assurance-chômage reconnue par le Conseil-exécutif bernois. Nous estimons, cependant, qu'il n'est pas normal de subventionner une caisse ou une fédération ayant un caractère hostile à l'Etat. Or, jusqu'ici les bases légales manquaient pour prendre les mesures nécessaires en pareil cas. Et c'est à cette lacune que les dispositions proposées ont pour objet de parer.

Art. 12. Même rédaction que celle de l'art. 9 actuel.

Art. 13, 14, 15, 16. Toutes ces dispositions sont empruntées à la loi de 1931 (art. 10, 11, 12, 13).

Art. 17. Même teneur que l'art. 14 actuel, mais avec une addition portant que les déductions à opérer sur le revenu imposable en vertu de l'art. 20 de la loi d'impôt du 7 juillet 1918 ne doivent être affectées d'aucune manière par le supplément d'imposition prévu.

Avec cette addition, l'impôt supplémentaire pour l'assurance-chômage n'aura aucun effet sur le calcul des déductions personnelles et de famille auxquelles le contribuable a droit aux termes de la loi du 7 juillet 1918. Il s'agit, par là, d'éviter que les obligations fiscales ordinaires — tant au profit de l'Etat qu'à celui de la commune — ne subissent encore, du fait de l'impôt spécial de chômage, une augmentation dépassant notablement les impôts ad-

ditionnels dus, ainsi que c'eût été le cas de par la teneur rigoureuse des dispositions ci-devant applicables.

Art. 18. Rien de changé par rapport à l'art. 15 de la loi de 1931.

Art. 19. L'expérience a enseigné que l'assurance-chômage ne saurait se passer de dispositions pénales. Pour le surplus nous renvoyons au commentaire des art. 8, 9 et 10 du projet.

Art. 20. Rien à relever.

3. Conclusions.

Les intérêts de l'Etat et des chômeurs sont communs, et cela plus que jamais pendant les périodes de crise. L'Etat entend continuer d'aider les caisses d'assurance-chômage dans une juste mesure et selon ses propres possibilités en leur allouant des subventions. Il veut, à l'avenir également, continuer à assurer les moyens d'existence nécessaires aux citoyens réduits au chômage sans qu'il y ait de leur faute. Mais en raison de sa situation financière, cela ne lui sera possible que si l'assurance-chômage est transformée en *une assurance du besoin*, et si les abus et les fraudes en cette matière peuvent être prévenus comme il convient.

Berne, août 1933.

Le directeur de l'intérieur,
Joss.

**Projet commun du Conseil-exécutif
et de la Commission**

du 26/29 août 1933.

LOI

SUR

l'assurance-chômage.

(Les modifications et compléments par rapport
à la loi du 6 décembre 1931 sont imprimés
en italique.)

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète:

Article premier. L'Etat alloue des subventions selon les dispositions statuées ci-après, aux caisses publiques, aux caisses privées paritaires et aux caisses privées non paritaires d'assurance-chômage, reconnues par lui, qui remplissent les conditions fixées par la loi fédérale du 17 octobre 1924 concernant l'allocation de subventions pour l'assurance-chômage, ou par les ordonnances y relatives ainsi que par les dispositions cantonales, et qui ont leur siège ou une succursale dans le canton de Berne.

Art. 2. La subvention cantonale se calcule sur la base des indemnités journalières versées par les caisses *bernoises reconnues* à leurs membres *dans chaque commune du canton de Berne en particulier.*

Elle s'élève ou s'abaisse avec le risque d'assurance et la prime annuelle moyenne des assurés.

Le «risque d'assurance» est exprimé par le rapport, en pourcent, qui existe entre le nombre normal des jours de travail des assurés et le nombre des journées d'indemnisation, *dans la commune, durant l'exercice en cause.*

Ce risque d'assurance, multiplié par le montant, en francs, de la moyenne des primes des assurés domiciliés dans une commune, calculée par année, exprime l'index des charges de la caisse. Ledit index fait règle pour la détermination du subside de l'Etat.

Si l'index des charges est de

1—100, la subvention de l'Etat s'élève au	12 ⁰ / ₀
100,1—150, » » » » » »	13 ⁰ / ₀
150,1—200, » » » » » »	14 ⁰ / ₀
200,1—250, » » » » » »	15 ⁰ / ₀
250,1—300, » » » » » »	16 ⁰ / ₀
300,1—350, » » » » » »	17 ⁰ / ₀
350,1—400, » » » » » »	18 ⁰ / ₀
400,1—450, » » » » » »	19 ⁰ / ₀
450,1—500, » » » » » »	20 ⁰ / ₀
500,1—550, » » » » » »	21 ⁰ / ₀
550,1—600, » » » » » »	22 ⁰ / ₀
600,1—650, » » » » » »	23 ⁰ / ₀
650,1—700, » » » » » »	24 ⁰ / ₀
700,1 et plus, » » » » » »	25 ⁰ / ₀

Pour les caisses publiques de chômage, le subside est majoré de 2¹/₂⁰/₀, sans néanmoins pouvoir excéder 25⁰/₀ en aucun cas.

Si la subvention cantonale et les autres prestations publiques dépassent ensemble le 80 % des indemnités versées, ladite subvention sera réduite proportionnellement.

Des exceptions peuvent être autorisées pour la constitution de réserves convenables des caisses, de même qu'en cas de prolongation de l'indemnisation au delà de 120 jours.

Art. 3. Il n'est pas alloué de subventions cantonales et communales:

- 1° pour les assurés n'assumant aucune obligation légale d'assistance qui refusent sans motif suffisant un travail à eux offert au dehors de leur localité;
- 2° pour les ouvriers d'une profession déterminée qui refusent sans motif suffisant un travail ne rentrant pas dans cette profession, bien qu'ils puissent l'exécuter et que ce travail ne compromettrait pas la reprise ultérieure de leur métier ordinaire;
- 3° pour les assurés qui ne se trouvent pas dans la gêne à l'époque où ils ont droit à indemnité;
- 4° pour ceux qui touchent des indemnités en méconnaissance du but de l'assurance-chômage;
- 5° pour les trois premiers jours ouvrables, comptés dès le début du chômage et l'inscription à l'office public de placement;
- 6° pour les ouvriers non-qualifiés célibataires, n'assumant pas d'obligation légale d'assistance et âgés de moins de 30 ans, pendant les mois de mars à octobre inclusivement. Quant aux mois de novembre à février inclusivement, la durée du droit aux indemnités est réduite à 90 jours pour cette catégorie d'assurés;
- 7° pour les caisses de chômage qui versent des indemnités excédant, par jour ouvrable:
 - a) fr. 4.50 quant aux chômeurs sans obligation légale d'assistance,
 - b) fr. 9.— quant aux chômeurs ayant pareille obligation,
 - c) fr. 12.— au total lorsque plusieurs assurés vivant en commun ménage touchent simultanément des indemnités.

Le Conseil-exécutif est autorisé, selon la situation économique et les conditions du marché du travail, à accorder des exceptions aux dispositions

statuées sous n^{os} 1 à 6 inclusivement en faveur de certaines catégories de professions ou de personnes, ainsi qu'à élever ou abaisser selon le coût de la vie les maxima fixés au n^o 7 et à régler d'une manière correspondante les cas analogues.

Il peut de même, pour les assurés de professions à caractère essentiellement saisonnier, subordonner l'allocation des subsides cantonaux et communaux à l'introduction de délais d'attente convenables et à l'élévation des primes.

Art. 4. Il est loisible aux communes d'introduire l'assurance-chômage par voie de règlement et de la déclarer obligatoire pour des professions déterminées ou pour certaines catégories de personnes, dans les limites des dispositions fédérales et cantonales.

Pour l'application de l'assurance-chômage obligatoire, les communes créeront une caisse publique. Elles peuvent aussi, à cet effet, s'affilier à une autre caisse communale ou constituer une association publique avec d'autres communes.

Art. 5. Le Conseil-exécutif peut astreindre une commune à instituer l'assurance-chômage obligatoire, si pareille mesure est indispensable pour l'application générale de l'assurance aux ouvriers de branches d'industrie déterminées. Si la commune n'obtempère pas, le Conseil-exécutif ordonne le nécessaire. Il peut en particulier prononcer l'affiliation de la commune à une caisse publique ou à une association publique de caisse d'assurance-chômage.

Avant de rendre sa décision, le Conseil-exécutif entendra la commune.

Art. 6. Lorsque l'assurance-chômage est instituée obligatoirement, les catégories de personnes suivantes ne sont cependant pas tenues de s'assurer :

- a) 1^o le personnel fixe des administrations et exploitations de la Confédération, du canton et de la commune;
- 2^o le personnel fixe des entreprises de transport concessionnées par l'Etat;
- 3^o le personnel masculin et féminin du service domestique;
- 4^o le personnel masculin et féminin employé dans l'agriculture et l'économie forestière, les fils et filles étant assimilés à ce personnel;
- 5^o les portefaix (commissionnaires publics);
- 6^o les ouvriers et ouvrières travaillant à domicile ou en journée;
- 7^o les colporteurs et les voyageurs à la commission;
- 8^o le personnel artistique et technique des théâtres, cafés-concerts et autres établissements similaires;
- 9^o les musiciens;
- 10^o les employés d'entreprises saisonnières qui, entre les saisons, ne sont pas obligés de se livrer à un autre travail régulier;
- 11^o les personnes exerçant une profession libérale, telles qu'artistes, écrivains, professeurs privés, etc.;
- 12^o les personnes placées dans des établissements;
- 13^o les apprentis et apprenties;

b) les personnes exerçant une profession soumise en principe à l'obligation d'assurance, mais dont le revenu du travail et de la fortune dépasse fr. 3000 en moyenne des trois dernières années. Par revenu du travail, on entend le revenu net soumis à l'impôt de I^{re} classe, toutes déductions légales étant faites. Est réputé revenu de la fortune, celui qui est imposable en II^e classe ainsi que le rendement, calculé à 4%, du capital net soumis à l'impôt foncier et des capitaux assujettis à l'impôt des capitaux.

L'obligation d'assurance ainsi déterminée fait règle pour une période de trois ans, même en cas de changement des conditions de revenu;

c) *les personnes privées du droit aux indemnités en vertu de l'art. 3, paragr. 1, n^o 3, pour la durée de cette exclusion.*

Si l'assurance-chômage obligatoire présente des difficultés d'application ou est superflue, le Conseil-exécutif peut en affranchir encore d'autres professions ou catégories de personnes.

Les personnes qui ne sont pas soumises à l'assurance obligatoire peuvent cependant s'assurer contre les conséquences économiques du chômage pour autant qu'elles remplissent par ailleurs les conditions d'admission statutaires de la caisse.

Art. 7. L'obligation d'assurance est réputée accomplie par l'affiliation à une caisse publique ou privée d'assurance-chômage, reconnue par le Conseil-exécutif.

Les personnes assujetties à l'assurance obligatoire qui, dans les deux mois d'une sommation de l'autorité communale, ne se sont pas fait assurer contre le chômage auprès d'une caisse publique ou privée reconnue, seront attribuées d'office à la caisse publique de leur domicile par décision de l'autorité communale compétente.

Quant aux créances des caisses publiques d'assurance-chômage obligatoire pour primes de personnes assujetties à cette assurance, le président du tribunal statue souverainement.

Les communes municipales ont la faculté d'astreindre les employeurs à déduire du salaire les primes dues par leur personnel assuré auprès de caisses publiques d'assurance-chômage et à verser à celles-ci les montants ainsi retenus.

La décision de la commune peut faire l'objet d'un recours à la Direction de l'intérieur.

Art. 8. *Les employeurs ont l'obligation d'indiquer d'une manière véridique à l'Office cantonal du travail ou aux caisses reconnues, sur réquisition, la cause du licenciement ou du chômage d'un employé assuré.*

Art. 9. *Afin d'éviter des abus dans l'assurance-chômage, en particulier en cas de chômage partiel, les chefs d'entreprise sont tenus:*

- a) *de coopérer convenablement au contrôle des bénéficiaires d'indemnités;*
- b) *d'annoncer à l'Office cantonal du travail toute remise de travail à de petits patrons ou à des ouvriers à domicile.*

Art. 10. Pour obvier au chômage et faciliter la fourniture de travail, le Conseil-exécutif peut, en temps de crise, astreindre les employeurs de l'industrie et de l'artisanat à déclarer tous postes vacants à l'Office cantonal du travail, tant pour lui-même qu'à l'intention des offices communaux de placement.

Art. 11. Toute caisse qui prétend à la subvention de l'Etat doit remettre à l'Office cantonal du travail, en deux exemplaires, ses statuts, règlements et autres prescriptions, et de même les modifications qui y seraient apportées par la suite.

Le Conseil-exécutif, sur la proposition de la Direction de l'intérieur, décide en ce qui concerne le droit d'une caisse aux subsides cantonaux, le montant des subventions à lui verser chaque année et les conditions auxquelles ce versement est subordonné.

Une caisse privée n'est pas reconnue, ou sa reconnaissance peut être révoquée, lorsque celui qui l'entretient a un caractère hostile à l'Etat.

Les caisses privées non reconnues, ou auxquelles la reconnaissance est retirée, ne peuvent être subventionnées non plus par les communes. La décision du Conseil-exécutif est définitive.

Art. 12. La subvention cantonale et communale est versée après examen et approbation du compte annuel des caisses par le canton. L'examen des comptes et de la gestion des caisses incombe à l'Office cantonal du travail, l'approbation en ressortissant au Conseil-exécutif.

La Direction de l'intérieur peut, sur demande, accorder des versements trimestriels ou semestriels.

Art. 13. La commune de domicile de l'assuré est tenue d'allouer à la caisse d'assurance-chômage un subside égal à celui que l'Etat verse pour le membre dont il s'agit.

Les dépenses y relatives ne doivent pas être imputées sur la caisse de l'assistance temporaire ou de l'assistance permanente.

Art. 14. Les prestations statutaires des assurés ne doivent pas être réduites en raison de l'allocation des subsides de l'Etat et de la commune.

Art. 15. Une caisse peut être privée de la subvention cantonale par le Conseil-exécutif, temporairement ou à titre permanent, lorsque par sa faute elle a touché indûment des subsides de l'Etat ou de la commune, ou que des irrégularités sont constatées dans son administration.

Les subventions touchées à tort seront restituées. Le Conseil-exécutif décide souverainement à cet égard et sa décision vaut jugement exécutoire au sens de l'art. 80 de la loi fédérale sur la poursuite pour dette et la faillite du 11 avril 1889.

Les dispositions du Code pénal sont au surplus réservées.

Art. 16. Les caisses d'assurance-chômage sont exonérées des impôts de l'Etat et de la commune. Cette exemption ne s'étend cependant pas à leur propriété foncière.

Les primes payées aux caisses peuvent être déduites du revenu brut jusqu'à concurrence de la somme de fr. 200 prévue à l'art. 22, n^o 6, de la loi du 7 juillet 1918 sur les impôts directs de l'Etat et des communes.

Art. 17. Afin de subvenir aux dépenses causées à l'Etat par la présente loi, en tant que ces dépenses excéderaient fr. 500,000 annuellement, le Grand Conseil est autorisé pour une durée de 20 ans à décréter au besoin une élévation des impôts directs de $\frac{1}{10}$ du taux unitaire. Cette augmentation n'entre pas en ligne de compte pour le calcul de l'impôt additionnel prévu dans la loi du 7 juillet 1918 concernant les impôts directs de l'Etat et des communes, ni pour la détermination des déductions d'impôt selon l'art. 20, paragr. 1, nos 2 et 3 combinés avec le paragr. 2, de la loi précitée.

La perception du supplément d'impôt a lieu dès l'année qui suit l'exercice en cause et jusqu'à couverture complète de l'excédent des dépenses annuelles.

Tous excédents de recettes résultant de la susdite élévation d'impôt serviront à compenser des excédents de dépenses ultérieurs.

Art. 18. Des ordonnances du Conseil-exécutif statueront les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente loi, en particulier quant au contrôle des chômeurs bénéficiant des indemnités, à la présentation des comptes, à la vérification des décomptes et au versement des subsides cantonaux et communaux aux caisses de chômage.

Art. 19. Les contraventions aux art. 8, 9 et 10 de la présente loi seront punies d'une amende de fr. 20 à fr. 500.

De la même amende sont passibles les petits patrons ou ouvriers à domicile qui exécutent un travail non déclaré (art. 9, lettre b, ci-dessus) et touchent en même temps les indemnités d'une caisse de chômage.

Les dispositions du Code pénal sont au surplus réservées.

Art. 20. La présente loi entrera en vigueur à la date que fixera le Conseil-exécutif.

Elle abrogera dès cette date tous actes législatifs contraires, notamment la loi du 6 décembre 1931 concernant l'assurance-chômage.

Berne, le 26/29 août 1933.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

H. Stähli.

Le chancelier,

Schneider.

Au nom de la Commission:

Le président,

Dr M. Gafner.

